

Appel d'offres de l'acsé : Programme d'études 2005-2008
Histoire et mémoires des immigrations en région
Marché n°2006 33 DED 03 : lot n°24



HISTOIRE ET MEMOIRE DES IMMIGRATIONS EN REGIONS
MARTINIQUE – GUADELOUPE
RAPPORT FINAL - MAI 2008

André CALMONT, Justin DANIEL, Didier DESTOUCHES, Isabelle DUBOST, Michel GIRAUD, Monique MILIA MARIE-LUCE

Responsable scientifique : Isabelle DUBOST

Isabelle.Dubost@martinique.univ-ag.fr

Université des Antilles et de la Guyane
Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (CRPLC)
Faculté de droit et d'économie de la Martinique
Campus universitaire, B.P. 7209 97275 Schœlcher, cedex

AUTEURS

CALMONT André, Maître de conférences en géographie, Centre de recherche Géographie développement environnement de la Caraïbe, GEODE-Caraïbe, UAG Martinique, Andre.Calmont@martinique.univ-ag.fr

DANIEL Justin, Professeur en science politique, Centre de recherche sur les pouvoirs locaux de la Caraïbe, CRPLC, UAG (Martinique), Justin.Daniel@martinique.univ-ag.fr

DESTOUCHES Didier, Maître de conférences en histoire du droit et des institutions, Centre d'analyse géopolitique et internationale, CAGI, UAG (Guadeloupe), Didier.Destouches@univ-ag.fr

DUBOST Isabelle, Maître de conférences en anthropologie – sociologie, centre de recherches interdisciplinaires en langues, lettres, arts et sciences humaines, CRILLASH, UAG (Martinique), Isabelle.Dubost@martinique.univ-ag.fr

GIRAUD Michel, chargé de recherche en sociologie, CNRS, CRPLC, UAG (Martinique), Michel.Giraud@martinique.univ-ag.fr

MILIA MARIE-LUCE Monique, Maître de conférences en histoire contemporaine, Archéologie industrielle, histoire et patrimoine dans la Caraïbe, AIHP-GEODE, UAG (Guadeloupe), Monique.Milia@martinique.univ-ag.fr

COLLABORATEURS

JNO BAPTISTE Bruce, docteur en Etudes anglophones, membre du Centre d'études et de recherches caribéennes, CERC, UAG (Guadeloupe)

OUEDERNI Nadia, doctorante en science politique, UAG (Guadeloupe), Centre d'analyse géopolitique internationale, CAGI

PIERRE LOUIS Jessica, étudiante en master d'histoire, UAG (Martinique)

VAIRAC Muriel, doctorante en science politique, UAG (Guadeloupe), CAGI

LA MARTINIQUE ET LA GUADELOUPE, TERRES D'IMMIGRATION ET D'EMIGRATION

SOMMAIRE

SOMMAIRE	p
INTRODUCTION	p
METHODOLOGIE	p

RECIT HISTORIQUE	p
I. LE CONTEXTE	p
II. L'IMMIGRATION DE LA SECONDE MOITIE DU XIX^{ème} SIECLE	p
2.1. Histoire de l'immigration aux Antilles	p
2.2. Immigration et contexte juridique : une illustration guadeloupéenne	p
2.3. Des immigrants contractuels	p
III. L'IMMIGRATION DE LA PREMIERE MOITIE DU XX^{ème} SIECLE	p
3.1. L'immigration chinoise	p
3.2. L'immigration du Proche Orient	p
IV. L'IMMIGRATION CONTEMPORAINE	p
4.1. L'immigration africaine	p
4.2. L'immigration haïtienne	p
4.3. L'immigration dominicaine en Guadeloupe	p
V. L'EMIGRATION ANTILLAISE EN FRANCE METROPOLITAINE	p
5.1. Historique	p
5.2. Survol des grandes données démographiques, économiques et sociales	p
5.3. L'expérience de la discrimination raciste	p
5.4. Les chemins de l'affirmation identitaire : une maturation lente et contradictoire	p
CONCLUSION	p
BIBLIOGRAPHIE	p
ANNEXES	P

INTRODUCTION

L'histoire de la Guadeloupe et de la Martinique est constituée par et autour des migrations et des mobilités. De l'époque coloniale jusqu'à nos jours, ce sont les mouvements migratoires (immigration et émigration) qui ont puissamment contribué, d'une part, à modeler la démographie de ces pays et, d'autre part, à y former des sociétés originales, pluriethniques, qui se sont entièrement constituées il y a quatre siècles – et c'est là un point fondamental – à partir de populations toutes venues ou importées de lointains ailleurs. Un processus initial dont l'histoire ultérieure des sociétés considérées portera profondément et durablement la marque.

Faut-il rappeler que ces mobilités, dans un premier temps d'origine extracaribéenne, ont été orientées, suite à l'extermination des Amérindiens, vers le peuplement des colonies d'Amérique. Puis, dès le XVII^{ème} siècle, l'exploitation à grande échelle de la canne à sucre a suscité la déportation massive dans les « Isles » d'esclaves transbordés d'Afrique. Cette traite atlantique aurait entraîné en deux siècles l'importation de près d'un demi- million d'hommes et de femmes aux Antilles françaises.

Dans la période qu'a ouverte l'abolition de l'esclavage en 1848, les mouvements migratoires ont été aux Antilles françaises tant le fait de l'immigration que celui de l'émigration. Ils ont continué à façonner les sociétés antillaises dans le cadre d'un processus permanent d'interactions entre leurs composantes multiples.

C'est la raison pour laquelle le présent rapport se fonde délibérément sur une périodisation, en décalage avec celle proposée par l'appel d'offre. Cette périodisation débute en 1848, date de l'abolition de l'esclavage, et va jusqu'à nos jours en tenant compte de la période – dite de départementalisation – d'acquisition de la citoyenneté française pleine et entière des Guadeloupéens et des Martiniquais en 1946. Les années 1960 sont aussi, à bien des égards, fondamentales, car elles marquent le début de la fin de la société de plantation et amorcent une profonde crise économique induisant de nouvelles mobilités vers le monde urbain, d'autres îles et la Métropole.

Dès lors qu'il s'agit principalement pour nous d'affronter la question de « l'intégration » de « populations issues d'une immigration », il importait de le faire dans les limites de l'étude de mouvements migratoires effectués entre des sociétés déjà existantes desquelles des individus isolés ou des groupes d'individus émigrent et des sociétés non moins existantes vers lesquelles ils immigreront. Et aussi de mouvements migratoires qui sont le fait d'une décision volontaire de se déplacer (aussi contrainte que puisse être cette volonté). Tout cela a logiquement conduit à ne pas se satisfaire dans notre travail d'une définition de la migration qui réduirait celle-ci à la simple mobilité d'un territoire vers un autre et a poussé, en conséquence, à exclure de la périodisation de ce travail les premiers temps de la colonisation des Antilles à partir de 1635 et, plus largement, toute la période esclavagiste. Il faut d'ailleurs noter que le choix opposé reviendrait à s'engager dans l'étude de la totalité de l'histoire antillaise, un choix dont l'énoncé suffit à lui seul à révéler son irréalisme délétère.

Toutefois, ne pas inclure directement dans la périodisation de l'étude l'époque coloniale esclavagiste (1635-1848), ne signifie en rien que nous avons complètement ignoré les grandes structures de cette époque. La prise en compte de celles-ci est absolument nécessaire pour interpréter et comprendre les contraintes matérielles et surtout mentales qui ont lourdement pesé sur l'émergence et le déroulement des migrations des périodes postesclavagistes, y compris celles d'aujourd'hui. A titre d'exemple, le recours à l'immigration indienne et les tensions ultérieures entre les immigrants hindous et les Africains

arrivés au cours de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle s'expliquent très largement par ce contexte historique particulier, notamment par le passé esclavagiste.

De ce choix découle un découpage historique comportant quatre grandes phases correspondant chacune à des vagues plus ou moins importantes d'immigration. La première commence avec l'abolition de l'esclavage décrétée le 27 avril 1848 à Paris. Les anciens esclaves, nouveaux citoyens français, désertent les plantations. Pour remédier à ce manque de main-d'œuvre, le gouvernement adopte les décrets du 13 février et du 27 mars 1852 portant sur les immigrations et les « engagements » des travailleurs sous contrat dans les colonies. Il propose des « Africains », des « Chinois », des « Annamites », des « Japonais » et des « Indiens »¹, jugés plus aptes à reprendre le travail des anciens esclaves.

A partir de la fin du XIX^{ème} s'ouvre une deuxième phase qui se poursuit tout au long du XX^{ème} siècle : des travailleurs libres en provenance du Sud-est asiatique et du Levant s'installent dans les îles antillaises et vont d'ailleurs y jouer un rôle économique important. Il s'agit de Chinois originaires de la région de Canton et de migrants d'origine syrienne, palestinienne et libanaise.

La période qui commence en 1946 est marquée par de profondes mutations. En effet, le 19 mars 1946 les « vieilles » colonies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion sont érigées en département français. D'un point de vue administratif et juridique, ces territoires possèdent désormais une structure identique à celle des départements de l'Hexagone, avec néanmoins des adaptations dans l'application de la législation française (notamment sociale). Cette modification institutionnelle entraîne, à travers la crise définitive du système de plantation, de profondes transformations de la structure économique des pays antillais et a d'importantes conséquences sur les mouvements migratoires : les Antillais installés en France en viennent à constituer une « troisième île »² ; des Français et des Européens s'installent en masse aux Antilles, tandis que des Caribéens continuent de rêver de l'« Eldorado » tropical français.

C'est d'ailleurs la caractéristique majeure de la quatrième et dernière phase historique, celle correspondant à la période actuelle : d'une part, on observe une immigration – à côté des immigrations en provenance du Moyen-Orient et de Chine qui se poursuivent régulièrement mais faiblement – de nombreuses populations d'origine caribéenne à la recherche de travail ou fuyant des conditions sociales et politiques de vie difficiles. Le mouvement amorcé au cours de la période précédente se poursuit mais en s'accéléralant, notamment sous la forme d'une immigration irrégulière de plus en plus importante, particulièrement en provenance d'Haïti et surtout en Guadeloupe (ou en Guyane). La pointe extrême de la particularité de la Guadeloupe en cette matière se trouve dans ses anciennes « dépendances » : beaucoup d'étrangers sont en effet installés dans les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, dont la population a d'ailleurs été multipliée par trois du fait de l'immigration³. D'autre part, l'émigration de populations antillaises vers la métropole qui a culminé avec les « années BUMIDOM » (Bureau pour le développement des migrations intéressant les Départements d'outre-mer) a entraîné l'installation d'une relativement très nombreuse « communauté »

¹ L'immigration indienne sera la plus importante numériquement : environ 68 000 individus feront le voyage.

² Expression du sociologue Alain Anselin (*L'émigration antillaise en France, la troisième île*, Paris, Karthala 1990) pour signifier l'importance numérique des Antillais en France. Ils sont aussi nombreux que la population totale d'une de ces îles. Le recensement de 1990 fait état de 337 000 originaires des Antilles en France, alors que la population totale de la Martinique est au même moment de 359 579 habitants et celle de Guadeloupe 387 034 habitants.

³ Cf. Jean Cazenave, « Deux terres d'accueil », *Antiane-éco*, n°19, septembre 1992, p.4.

antillaise dans l'Hexagone désormais en lutte pour une plus grande visibilité au sein de l'espace public et contre les discriminations dont elle est victime.

Au total, les Antilles françaises offrent une expérience extrêmement riche – et sans doute unique – en matière d'immigration et d'émigration. Au-delà de la mise en évidence des grandes périodes historiques et des vagues migratoires qui leur sont associées, le présent rapport insiste également sur la place de ces migrants dans la « mémoire collective » des sociétés où ils vivent et les figures dominantes de l'altérité selon lesquelles ils tendent à être perçus par la « population de souche » de ces sociétés, des figures qui réactivent parfois les vieux schèmes de l'idéologie raciste d'origine esclavagiste. Il aborde également les stratégies que les migrants considérés ont mises en place par le passé et celles qu'ils mettent en place aujourd'hui pour se faire la meilleure place possible dans leur société d'installation face aux discriminations auxquelles ils sont confrontés. Enfin, l'accent est mis sur les modalités d'une construction qu'ils ont éventuellement opérée, ou qu'ils opèrent encore, d'identités qui leur seraient propres, les usages sociaux et politiques qu'ils ont fait et font de celles-ci et, en particulier, de la mémoire qu'ils se sont constitués de leurs histoires. Il reste que ces phénomènes varient considérablement en intensité et leurs modalités sont nettement différenciées, selon les groupes de population considérés.

Un dernier point mérite d'être souligné. Le travail ainsi présenté mériterait sans doute d'être développé sur bien des points, car il laisse entrevoir un champ immense qui ne demande qu'à être défriché. Il est vrai, cependant, qu'il s'agit d'une tâche d'autant plus immense et délicate que les difficultés méthodologiques ne sont pas négligeables.

METHODOLOGIE

La réalisation d'une étude portant sur *Histoire et mémoire des immigrations en régions et dans les départements d'outre-mer* que sont la Guadeloupe et la Martinique n'est assurément pas une tâche aisée. En effet, une telle histoire ne peut être reconstituée qu'en mobilisant très largement les données disponibles à travers les archives. Or celles-ci présentent au moins une double limite : d'origine coloniale essentiellement, elles ne peuvent que rendre imparfaitement compte de la réalité historique dans toute sa complexité, même si les sources accessibles, parfois très claires, peuvent être complétées par des documents d'origine privée ou diverse n'ayant pas fait l'objet de dépôt ; surtout, dans des sociétés dont la culture s'énonce sur le mode majeur de l'oralité, c'est parfois une « mémoire vivante » qui a essentiellement fonctionné. On comprend, dans ces conditions, la nécessité vivement ressentie dès le départ de combiner, sans négliger aucune d'entre elles, des sources multiples d'information et de données. Ce qui ne va pas sans engendrer une difficulté supplémentaire due à l'extraordinaire variété dans le temps et dans l'espace des situations analysées, rendant délicate toute tentative d'harmonisation tant en ce qui concerne les approches et le travail de terrain que la présentation des résultats.

➤ Les données archivistiques

La situation des départements de Guadeloupe et de Martinique anciennes colonies françaises détermine d'emblée un contexte historique, législatif, administratif totalement différent des départements de l'Hexagone. Ce contexte joue un rôle évident dans la collecte des informations sur la population de ces îles d'une part, et dans les sources disponibles aujourd'hui d'autre part.

L'étude des migrations est un domaine largement inexploité de l'histoire des Antilles françaises (Milia-Marie-Luce, 2008). Seule la grande période d'émigration vers la France (1960-1970) et la période de l'immigration sous contrat dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, ont fait l'objet de nombreux travaux. Il faut néanmoins souligner, à propos de l'immigration contractuelle, que la relecture d'ouvrages sur cette période a révélé, d'une part la disparité des chiffres concernant l'immigration des Africains, des Chinois et des Indiens et, d'autre part, l'absence d'un travail historique important sur cette période en Martinique, comparativement à la Guadeloupe (Schnakenbourg, 2005). Si l'histoire de l'immigration sous contrat aux Antilles a suscité diverses recherches, elles portent en majorité sur les Indiens. Il reste donc à entreprendre, que ce soit pour la Guadeloupe ou la Martinique, un dépouillement dans les différents dépôts d'archives, afin de réaliser des études conséquentes sur l'immigration africaine et l'immigration chinoise.

En fait, le délai imparti dans le cadre du marché d'études n°2006 33 DED 03 portant sur *Histoire et mémoire des immigrations en régions et dans les départements d'outre-mer*, s'est avéré beaucoup trop court pour dépouiller et exploiter les archives permettant, d'une part d'écrire une histoire de l'immigration aux Antilles, d'autre part d'établir des comparaisons entre la Guadeloupe et la Martinique. La spécificité des Départements d'outre-mer, anciennes colonies, implique premièrement une dispersion des sources entre les Antilles et la France. Deuxièmement, l'absence de travaux sur certains groupes d'immigrants comme les Africains ou les Chinois, mais surtout l'absence d'études sur l'immigration aux Antilles à partir des années 1910, ont contraint à effectuer à la fois le repérage, le dépouillement et l'analyse des

documents. Or, ces différentes tâches, dans le cadre d'une première approche de l'histoire globale des migrations en Guadeloupe et en Martinique, se sont avérées trop lourdes, compte tenu du temps imparti.

Des lacunes importantes existent au niveau des archives, comme par exemple aux archives départementales de Guadeloupe où une partie des sources a été définitivement perdue (pas de copies au CAOM) lors de l'incendie du bâtiment la Case d'Orléans à Basse-Terre en 1955 et lors du déplacement des archives à Pointe-à-Pitre en juillet 1976, puis en Martinique en octobre 1976, suite à la menace d'éruption de la Soufrière en 1976.

En outre, la gestion propre des dépôts d'archives a en partie ralenti le travail. En effet, dans le cas des Archives Départementales de Guadeloupe, la demande de documents provenant de la *série continue* est soumise à un inventaire quasiment pièce par pièce, même si les documents au final sont communicables⁴. Dans le cas des Archives Départementales de la Martinique, une grande partie de la *série 4M* n'avait jusque là pas été exploitée. Le personnel a donc dû gérer le système informatique au fur à mesure des demandes de communication.

Au final, la présentation actuelle de l'histoire de l'immigration en Guadeloupe et en Martinique est le reflet d'un dépouillement et d'une exploitation partiels des archives conservées dans les différents dépôts.

➤ Les sources statistiques

La spécificité des Départements d'outre-mer comparés aux autres régions de France a généré un important travail de recherche en amont afin de repérer les dates des différents recensements qui varient entre 1848 et 1927 pour la Guadeloupe et la Martinique. De même, les recensements ont été effectués à des moments différents depuis 1954 entre les Antilles et la France. Ils donnent d'ailleurs lieu à des publications séparées dans le *Journal Officiel de la République Française*.

La spécificité des DOM a également pour corollaire des lacunes importantes dans les chiffres et les détails sur les populations immigrées. Bien qu'il existe des listes nominatives et des recensements depuis le XVII^e siècle, des « trous » interdisent d'analyser, sur plusieurs années consécutives, les structures des populations immigrées (nationalité, âge, sexe, profession etc.) leurs mouvements (natalité, mortalité etc.). Par ailleurs, ils fournissent peu ou pas de données à l'échelle de la commune. Enfin, des données ne sont pas totalement fiables comme, par exemple, tous les recensements réalisés avant 1954.

S'agissant de la période actuelle, si la préfecture de la Guadeloupe a fourni des données issues du service des étrangers pour les années 2005-2006 (état numérique des étrangers, reconduite à la frontière, demandes de titre de séjour, demandes OFPRA), son homologue de la Martinique a pratiqué une rétention quasi systématique des informations, en dehors de la communication du listing des étrangers par nationalité en 2006. Enfin, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (l'INSEE) a mis à disposition, quoique tardivement, des données intéressantes à partir de l'exploitation du recensement de 1999. Même si ces données excluent la seconde génération issue des familles d'immigrés, elles font ressortir des informations démographiques pour les principaux groupes étudiés.

Enfin, en ce qui concerne les Antillais de l'Hexagone, seuls les Recensements Généraux de la Population française de 1982 et de 1990 ont fait l'objet – pour ce qui est des originaires des départements et des territoires d'Outre-mer résidant en France métropolitaine

⁴ Le principal dépôt d'archives pour les anciennes colonies françaises, se situe à Aix-en-Provence.

– d’une exploitation systématique et d’une publication des résultats de celle-ci par l’INSEE et Claude-Valentin Marie. Ce qui n’a pas permis de pousser aussi près d’aujourd’hui que nous souhaitons le faire la présentation de cette population particulière.

➤ **Les entretiens et enquêtes de terrain**

Les entretiens et enquêtes de terrain se sont révélés particulièrement importants pour les populations sur lesquelles il n’existe aucune littérature ou donnée statistique. C’est le cas pour le groupe des Africains qui a donné lieu à une estimation (490 personnes nées en Afrique subsaharienne et résidant en Guadeloupe contre 420 pour la Martinique, enfants non compris), grâce aux informations recueillies auprès des associations. Enrichis dans certains cas d’un corpus constitué depuis plusieurs années (Chinois, Syriens, Libanais et Palestiniens), les entretiens ont été menés à partir d’une grille suffisamment souple pour être adaptée en fonction des spécificités des différents groupes et de leur mode de structuration. Leur nombre a varié, non pas tant en fonction de l’importance numérique des groupes, que de la nécessité de compléter ou de recueillir des informations en fonction des données déjà disponibles. En outre, le recours à des vacataires n’a pas toujours donné les résultats escomptés, ces derniers ayant parfois été intégrés tardivement dans l’équipe initiale – essentiellement domiciliée à la Martinique – ce qui explique une efficacité relative sur le terrain. Il en résulte parfois un certain déséquilibre dans la présentation des données entre les deux îles. Le tableau suivant récapitule les entretiens réalisés en fonction des groupes et des départements concernés.

Enfin, ces entretiens ont eu le mérite de révéler l’extraordinaire diversité de situations entre les groupes dans leur rapport à la mémoire et les modalités très différenciées de prise en charge de cette dernière. Il est clair, par exemple, que les populations d’ascendance indienne se distinguent des autres sur ce point, notamment celles récemment arrivées dans les deux îles. D’où le parti pris de ne pas consacrer une partie spécifique du rapport à la question mémorielle, celle-ci étant abordée à travers la présentation de chaque groupe.

Enfin, en ce qui concerne les Antillais de l’Hexagone, la transcription des discussions de trois « focus groups » auxquels ont participé, au total, dix-neuf Antillais de sexe, de lieu de naissance, d’âge et de condition sociale variés est venue nourrir la présentation qui a été faite de ce groupe.

Entretiens réalisés

Populations concernées	Répartition par département		Total
	Guadeloupe	Martinique	
Africains	26	26	52
Chinois		16	16
Dominicains	28		28
Dominiquais et Sainte-Luciens	3		3
Haïtiens	25	20	45
Indiens	5	4	9
Libanais, Syriens, et Palestiniens	11	22	33
Total	98	88	186

RECIT HISTORIQUE

I. LE CONTEXTE

La Guadeloupe et la Martinique furent colonisées par la France en 1635. Elles deviennent rapidement des colonies de peuplement, où aventuriers et engagés "tentent leur chance". Sucre, café, cacao font la réputation de ces îles, et l'enrichissement de la métropole. Tout comme les autres pays européens présents dans la région caraïbe, la France a recours à une main-d'œuvre esclave pour la mise en valeur de ses possessions. En 1642, Louis XIII autorise la traite. La situation florissante des Antilles va en fait de pair avec l'importation de plus en plus massive d'esclaves. Leur nombre dépasse d'ailleurs largement celui des colons. Selon Jacques-Adélaïde Merlande, ils représentent 82 % de la population totale de la Guadeloupe en 1750, et 83 % de la population totale de la Martinique en 1751⁵.

Du système esclavagiste, naissent aux Antilles des sociétés codifiées. Elles reposent sur une hiérarchie socio-raciale, dans laquelle les esclaves noirs (dont le Code Noir de 1685 définit le statut) sont en bas de l'échelle, les libres de couleur constituent le rang intermédiaire et le groupe minoritaire et hétérogène des Blancs (des grands propriétaires terriens aux simples engagés) est au sommet de la hiérarchie. Si le XVII^e et le XVIII^e siècles représentent des périodes clefs de l'histoire générale des Antilles, ils ne sauraient cependant constituer le point de départ d'une histoire des migrations dans ces îles. La période retenue est en fait celle qui suit l'abolition de l'esclavage dans la seconde moitié du 19^e siècle. Elle correspond tout d'abord au début de l'introduction réglementée de travailleurs étrangers sur les habitations de Guadeloupe et de Martinique. Puis, elle ouvre la voie à une immigration diversifiée en termes de nationalités à partir de la fin du XIX^e siècle. Elle montre enfin avec la période d'après Deuxième Guerre Mondiale, que l'immigration et l'émigration sont une composante majeure des sociétés antillaises.

➤ Rappels sur le choix de la période

La réponse à l'appel d'offre du marché d'études n° 2006 35 DED 03 *Histoire et mémoire des immigrations en régions et dans les départements d'outre-mer* comporte une particularité concernant le lot 24 *Départements Guadeloupe et Martinique*. En effet, la période envisagée comme champ d'analyse (1848 à nos jours) se trouve en décalage avec celle retenue pour l'appel d'offre (à partir de 1789). Elle exclu l'histoire des Antilles des débuts de la colonisation à l'abolition de l'esclavage, soit de 1635 à 1848. Dans notre lettre de cadrage, nous soulignons la question que soulève la définition du mot "migration" et son utilisation pour cette période essentiellement marquée par la traite négrière et l'esclavage. Sans aborder donc l'histoire des Africains aux Antilles, il convient néanmoins de préciser qu'il existe avant la période étudiée, une petite population étrangère en Guadeloupe et en Martinique⁶. Ses traces dans les sociétés guadeloupéenne et martiniquaise sont toutefois moins significatives que celles laissées par les étrangers arrivés depuis 1848 d'une part ; d'autre part elle n'a aucune incidence sur la démographie de la Guadeloupe et de la Martinique contrairement aux flux postérieurs à l'abolition de l'esclavage.

Sans conteste, l'année 1848 constitue une date charnière dans l'histoire de la Guadeloupe et de la Martinique. De l'abolition de l'esclavage découle d'importantes mutations économiques et sociales. Dans la société coloniale basée jusque là sur une

⁵ J. Adélaïde Merlande, *Histoire générale des Antilles et des Guyanes des Précolombiens à nos jours*, Paris, l'Harmattan 1994, p.120.

⁶ Elle se limite à quelques centaines d'individus. A partir des actes du Conseil du Souverain, notamment des demandes de naturalisations, nous pouvons observer la présence d'Irlandais, d'Hollandais etc. Une immigration essentiellement de militaires et de commerçants.

hiérarchie raciale Blancs / Noirs ; Blancs / hommes de couleur libre / esclaves, s'installent de nouveaux rapports sociaux directement issus du nouveau statut de citoyen des anciens esclaves, mais aussi d'une hiérarchisation plus complexe provoquée par l'immigration d'engagés, principalement d'Indiens, de Chinois et d'Africains. Cette immigration d'engagés a contribué à former des sociétés antillaises pluriethniques, et justifie aussi le fait que nous commençons notre étude à partir de 1848. L'histoire de l'immigration aux Antilles françaises est singulière, et à ce titre son analyse rappelle que dans une histoire globale des immigrations en régions, il existe des spécificités. Parmi celles-ci, il y a l'instauration d'un système d'immigration sous contrat dans les colonies de la Guadeloupe et de la Martinique, pour compenser le manque de main-d'œuvre, suite à l'abolition de l'esclavage.

➤ L'immigration contractuelle 1854-1888

L'interdiction de la traite négrière et l'abolition de l'esclavage ont posé en Guadeloupe et en Martinique la question de la main-d'œuvre sur les habitations⁷. Celle-ci se posa de façon plus accrue en Guadeloupe. Comme le rappelle G. Lafleur « *les événements révolutionnaires étaient à l'origine d'une diminution drastique de toutes les classes de la population : la bourgeoisie, les libres de couleur et les esclaves. La situation économique qui suivit avec, notamment, l'occupation anglaise, ne permit pas de combler les vides et de reconstituer la population guadeloupéenne* ». L'immigration apparaît alors comme un moyen pour résoudre ce problème.

Et la lecture de différentes sources aux Centre des Archives d'Outre Mer (CAOM), aux Archives Départementales de Guadeloupe et aux Archives Départementales de Martinique, révèlent que les planteurs ont réclamé au Ministère des Colonies à partir de 1837, l'introduction de travailleurs étrangers pour compenser le manque de "bras" sur les habitations. Leurs demandes s'appuient d'une part sur l'expérience britannique en matière d'immigration contractuelle dans les colonies anglaises de la Caraïbe, d'autre part sur l'exemple de la colonie française de la Réunion où des travailleurs étrangers ont déjà été introduits⁸. Comme le souligne G. Lasserre, « *en 1852 Bourbon avait déjà accueilli 27 278 immigrants : 24 699 Indiens, 499 Chinois et 2 080 Africains* » (305).

Entre 1845 et 1849, il existe donc, aussi bien en Guadeloupe qu'en Martinique plusieurs tentatives d'immigration européenne "blanche" (recrutement de travailleurs agricoles en provenance principalement de France et de Madère) qui se soldent le plus souvent par un échec. Cette immigration européenne est numériquement faible, mais elle préfigure l'immigration réglementée des Indiens, des Chinois et des Africains.

En effet, celle-ci est instituée par le décret du 13 février 1852 « *sur l'immigration des travailleurs dans les colonies, les obligations respectives des travailleurs et des propriétaires, la police rurale et la répression du vagabondage* ». Il encadre l'immigration et le régime des travailleurs aux Antilles et stipule les devoirs des propriétaires et les obligations des engagés, dont des extraits ci-dessus, donnent un aperçu des conditions générales :

« Titre 1 de l'immigration aux colonies

■ *engagés au frais de l'assistance du trésor public ou du fonds du service local, frais des propriétaires*

⁷ Les planteurs ont craint dès le milieu des années 1830, que le manque de bras ne cause leur ruine.

⁸ Lire les travaux de Nelly Schmidt

■ *pour bénéficier du passage retour y compris pour la famille, ne doit avoir subi aucune condamnation correctionnelle ou criminelle*

Titre 2 des engagements de travail et des obligations des travailleurs et de ceux qui les emploient

■ *contrat d'engagement passé devant les maires ou les greffiers de justice de paix (y compris si passé hors de la colonie doit être dit au maire dans les 10 jours de l'arrivée du migrant). Le contrat d'engagement ne peut dans les 6 mois suivant l'arrivée être transféré à un tiers sans l'approbation de l'administration*

■ *peine encourue par les propriétaires si non respect du contrat*

■ *obligation d'être muni d'un livret*

Titre 3 dispositions de police et de sûreté

■ *peines et poursuites contre le vagabondage, les troubles sur les chantiers, le vol de récolte etc. » (305)*

Plusieurs autres décrets viennent aussi compléter ce cadre administratif pour les travailleurs « *qu'ils viennent d'Europe ou de pays étrangers* »⁹. L'engagement est de cinq ans minimum pour les Indiens. Au terme de ces années, les engagés ont le choix entre le rapatriement ou le réengagement pour une durée équivalente. Les propriétaires s'engagent à fournir un logement, les rations alimentaires, les vêtements, les soins médicaux et les outils de travail la première année. Les engagés sont protégés par un syndicat, chargé de faire respecter le contrat.

Chronologiquement, ce sont en fait les travailleurs Indiens à bord de *l'Aurélié*, qui arrivent les premiers aux Antilles en 1854, puis les travailleurs africains en 1857 et les travailleurs chinois à partir de 1859. Le 1 juillet 1861 une convention est passée entre la France et l'Angleterre pour réglementer l'immigration des travailleurs Indiens dans les colonies françaises. Il y existe cependant une hiérarchie dans les représentations que se font les planteurs de ces migrants. Ainsi, beaucoup d'entre eux se montrent favorables à l'immigration africaine, car d'une part l'engagement se fait sur huit ans au lieu de cinq années pour les Indiens. D'autre part ils "s'intègrent plus facilement". « *Le noir sera, à son arrivée, circonvenu par ses congénères ; il sera bientôt chrétien, et par son parrain et sa marraine, il se trouvera une famille* » la population africaine est jugée « *douce* », « *soumise* » et « *malléable* »¹⁰. Malgré cette préférence marquée pour l'immigration africaine, les colonies de Guadeloupe et de Martinique firent massivement appel à l'immigration indienne. Dans les deux îles, le recours à l'immigration africaine et à l'immigration chinoise a été abandonné pendant quelques années. Le développement en Inde du chemin de fer qui offre des opportunités de travail sur place est assorti ainsi d'une demande d'arrêt de l'émigration indienne formulées par le gouverneur anglais provoque la reprise de l'immigration africaine et de l'immigration chinoise, ainsi que l'extension du système d'engagement à d'autres groupes d'Asiatiques, tels les Japonais ou les Annamites : « *sous la date du 30 octobre dernier et par dépêche 12436 votre excellence m'a invité à lui faire connaître si la colonie de la Guadeloupe serait disposée à recevoir un certain nombre de prisonniers annamites qui ont*

⁹ Décret du 27.3.1852.

¹⁰ CAOM, Fonds Ministériel, série généralités, carton 131 dossier n°1129. Extrait du journal *Les Antilles*, 12.11.1856 n°90, article de Mr. Devreton secrétaire de la société d'agriculture de la Guadeloupe intitulé « Différences entre les immigrants ».

*préféré à une détention de quelque durée l'accomplissement d'un travail salarié dans l'une de nos colonies. Les immigrants seraient traités sous le rapport du salarié, comme les Indiens, et les contrats d'engagement pourraient être interrompus par l'exercice du droit de grâce, toutes dépenses d'introduction et de rapatriement restant au compte de la colonie de la Cochinchine »*¹¹. Faiblement représentés, ils n'ont pas néanmoins suscité de demandes de rengagement.

L'immigration étrangère en Guadeloupe et en Martinique a par ailleurs suscité de nombreux débats, dont nous retrouvons des traces dans la presse et les délibérations du Conseil Général. Ils sont axés autour de la question de l'immigration africaine : est-ce une immigration libre ou une reprise déguisée de la traite ? Ils abordent aussi la question de la nécessité de poursuivre l'immigration dans le contexte d'une crise sucrière sans précédent, au cours des années 1880-1884. Le coût de l'immigration réglementée dans ce contexte, est un argument en faveur de son arrêt. Car il existe depuis les décrets du 13 février et du 27 mars 1852 deux catégories de travailleurs : les étrangers dont le salaire, mais aussi le logement, les vêtements et les soins médicaux sont garantis par ces textes de loi y compris en temps de crise, et ce que l'on nomme "les créoles" (les Guadeloupéens et les Martiniquais) soumis au droit commun et donc payés à la journée. Aussi pour mettre fin à cette différence de traitement, et symboliquement rappeler le retour des valeurs républicaines dans la vie politique locale, le Conseil Général de Martinique adopte la proposition suivante : *« considérant que le travail libre doit exister dans un pays libre ; que l'organisation administrative du travail connue sous le nom d'immigration est une violation de ce principe ; que la concurrence n'est légitime qu'autant qu'elle est une conséquence de la liberté, mais qu'en aucun cas un gouvernement issu d'un peuple ne peut, par des moyens artificiels, créer contre ce peuple une concurrence étrangère et faire payer cette concurrence par ceux contre qui elle est dirigée, le Conseil Général décide : à l'avenir aucun recrutement de travailleurs étrangers ne pourra être fait, aux frais ni par l'intermédiaire de la colonie. Le travail réglementé est aboli. L'administration est priée de mettre la législation locale en harmonie avec ce principe de droit commun et de se conformer aux prescriptions de l'article 23 de la convention du 1^{er} juillet 1861. Aucun contrat passé sous le régime actuel ne sera renouvelé. La prime de réengagement est, en conséquence, supprimée »*¹². L'arrêt de l'immigration réglementée ouvre en fait une nouvelle période dans l'histoire de l'immigration aux Antilles, plus liée au contexte international qu'à la situation propre aux îles de la Guadeloupe et de la Martinique.

➤ **L'immigration de la fin du XIX^{ème} siècle à l'entre-deux-guerres**

La période précédente se caractérise par l'aspect réglementé de l'immigration, qui répond à un problème spécifique concernant la main-d'œuvre aux Antilles. Elle est aussi marquée par le fait que cette immigration réglementée, soit une immigration de "couleur". De nouveaux flux migratoires apparaissent à la fin du XIX^{ème} siècle. Ils représentent premièrement une rupture avec la période précédente, en étant une immigration libre sans garantie d'un retour dans le pays d'origine. Ces migrants peuvent donc d'emblée s'installer durablement en Guadeloupe ou en Martinique. Ils sont deuxièmement majoritairement

¹¹ CAOM, Fonds Ministériel, série Guadeloupe, carton 266 dossier n°1640. Lettre du gouverneur de Guadeloupe au Ministre des Colonies le 2 décembre 1868.

¹² ADM, Délibérations du Conseil Général, 12^e séance, le 18 décembre 1884, p.220-221.

"blancs". Ils ne viennent pas troisièmement dans un contexte d'appel à la main-d'œuvre, sinon pour « échapper » à une situation de crise dans leur pays d'origine.

Ainsi l'arrivée de Libanais, de Palestiniens, de Syriens, mais aussi d'Italiens et de Saint-Luciens entre la fin du XIX^{ème} siècle et la veille de la Seconde Guerre Mondiale, constitue un tournant dans l'histoire de l'immigration aux Antilles en terme de nouvelles nationalités. Elle s'opère aussi à un moment où l'entrée et le séjour des immigrés devient un enjeu important pour l'administration¹³. Leur immigration est fortement liée au contexte politique international. Les groupes numériquement les plus importants, à savoir les Italiens, les Syriens et les migrants des îles anglaises¹⁴ viennent de pays ou de colonies en crise. Les îles anglaises voisines de la Martinique, connaissent de grandes grèves liées à la question des salaires sur fond de grave crise économique. La Syrie et le Liban sous mandat français vivent une période d'agitation depuis l'établissement d'une Constitution par la France en 1929. L'Italie est sous domination fasciste. La Palestine sous mandat britannique connaît une période de troubles sanglants opposant les immigrants juifs aux Palestiniens arabes, depuis la création d'un foyer national juif en accord avec la déclaration de Balfour de 1917.

Pendant la Seconde Guerre Mondiale, les différentes mesures prises en faveur et à l'encontre de certaines catégories d'étrangers sont promulguées aux Antilles, qu'il s'agisse d'une part de la procédure de naturalisation de certaines catégories d'étrangers désirant s'enrôler comme volontaire¹⁵; d'autre part des lois interdisant des professions aux étrangers. En outre, les lois anti-juifs établies par le gouvernement de Vichy, s'appliquent aussi aux Antilles. La période d'après Guerre est marquée par de profonds changements. En effet, le 19 mars 1946 les « vieilles » colonies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion sont érigées en département français. D'un point de vue administratif et juridique, ces territoires possèdent désormais une structure identique à celle des départements de l'Hexagone, avec néanmoins des adaptations dans l'application de la législation française (notamment sociale). Cette modification institutionnelle provoque à la fois de nouveaux mouvements d'immigration dans des territoires français jugés attractifs, et l'émigration de bons nombre d'antillais dans un contexte social et politique tendu lié aux promesses non tenues par la départementalisation.

➤ De la départementalisation à nos jours

Il existe une immigration importante aux Antilles en terme de chiffres depuis le milieu des années 1970. Alors qu'en moyenne, l'immigration se résumait à environ 3 000 personnes, « les données de la préfecture sur les étrangers en situation régulière ou en cours de régularisation en février 1982 indiquent : 11 700 personnes dont 6500 Haïtiens, 3 700 Dominicains et 1 200 Syro-libanais »¹⁶. Le contexte international de crise économique avec les chocs pétroliers, mais aussi politique avec l'émergence des pays du Tiers-Monde, jouent

¹³ A ce propos, lire Monique Milia-Marie-Luce « L'immigration en Martinique pendant l'entre-deux-guerres », in Hommes et Migrations, à paraître fin 2008

¹⁴ L'immigration en provenance des îles anglaises, est principalement composée de saisonniers venant pour la récolte de la canne à sucre.

¹⁵ ADM, carton 4 M 911. Arrêté du 15 mai 1940 promulguant le décret du 13 mai 1940 relatif à l'engagement conditionnel provisoire de tout étranger désireux de recevoir la nationalité française.

¹⁶ H. Domenach et J.-P. Guengant, « Continuité et changements de la démographie de la Guadeloupe », Bulletin du Cenaddom, octobre-avril 1982, n°68, p.56.

un rôle dans cette accélération. A une immigration "classique" européenne (Juifs, Pieds-Noirs venus d'Afrique du Nord), s'ajoute la venue de nombreuses populations d'origine caribéenne à la recherche d'un travail ou d'un asile politique. C'est notamment le cas des Haïtiens fuyant la dictature de Duvalier, et qui arrivent aux Antilles où ils deviennent en terme de nationalité, le groupe le plus important. Le contrôle des flux migratoires reste un enjeu, avec parallèlement à l'immigration régulière, la question de l'immigration clandestine.

L'importance de l'immigration au cours de cette période est aussi le fait « *de l'installation des immigrants nés en métropole*

- en 1975 : 351 pour la Guadeloupe et à la Martinique
- en 1979 : 1251 pour la Guadeloupe et 1196 pour la Martinique
- en 1981 : 2317 pour la Guadeloupe et 2677 pour la Martinique »¹⁷

Ces immigrants nés en France, sont soit des fonctionnaires "métropolitains" venus aux Antilles ou des Guadeloupéens et des Martiniquais de retour dans leur île. Car la période d'après guerre est aussi marquée par l'émigration vers la France.

Le 7 juin 1963 paraissait au Journal Officiel un décret portant mention de la création du Bureau pour le Développement des migrations intéressant les Départements d'Outre-mer (BUMIDOM). Cette agence publique a joué un rôle fondamental dans l'histoire des migrations antillaises (mais aussi guyanaises et réunionnaises) en organisant celles-ci sur une grande échelle, dans les années 1960 et 1970. Celle-ci est alors présentée comme une solution rapide aux maux dont souffrent les Antilles : un accroissement démographique constant qui « freinerait » le développement économique et social et « provoquerait » un chômage endémique.

Le BUMIDOM est créé à l'initiative du Premier Ministre Michel Debré dans le cadre d'une politique de départs volontaires, voués à la « promotion sociale » mais sans perspective de retour définitif. L'organisation d'une migration de main-d'œuvre a pour but déclaré d'enrayer le chômage aux Antilles (ou à la Réunion) et donc implicitement de faire baisser les tensions sociales dans des territoires sensibles¹⁸. Mais en vérité il semble bien qu'elle réponde aussi à une autre logique, celle d'amener un type de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité métropolitains où il fait cruellement défaut (surtout les postes de basse qualification de l'administration publique : hôpitaux, poste, transports, police, etc.). Cette politique migratoire s'est voulue d'une grande envergure, elle l'a été puisque son objectif annuel, fixé dès 1968, d'une émigration de 5 000 Antillais a été souvent largement atteint.

La constitution de la « troisième île », pour reprendre l'expression d'A. Anselin, n'a pas été uniquement le fait du BUMIDOM, même si cette agence a permis de maintenir constant les départs et a facilité le regroupement familial. Parallèlement à ces départs organisés, des migrations « spontanées » se déroulent, s'appuyant sur des réseaux familiaux ou amicaux ou par le biais du service militaire.

Ces différentes migrations ont donc entraîné l'installation d'une « communauté » antillaise dans l'Hexagone. Le BUMIDOM est remplacé le 16 mars 1982 par l'Agence Nationale pour l'Insertion et la Promotion des travailleurs d'Outre-mer (ANT), qui existe

¹⁷ Recensement général de la population, INSEE 1974, p. 9.

¹⁸ Par exemple, en décembre 1959 de violentes émeutes éclatent dans les quartiers populaires de Fort-de-France.

toujours. La fonction de cette dernière est l'intégration des originaires d'Outre-mer en France. Elle s'occupe de l'admission de stagiaires dans des centres de formation et depuis 2000, elle propose une aide spécifique pour la formation des jeunes en mobilité appelée « projets initiatives jeunes ».

La fin de la politique d'aide au départ telle que le BUMIDOM l'avait mise en œuvre, couplée à une perte d'attractivité de la destination Métropole chez les Antillais candidats à l'émigration, a produit un sensible ralentissement des départs vers l'Hexagone. Néanmoins « *un quart des personnes nées aux Antilles vit dans l'hexagone* »¹⁹ aujourd'hui.

¹⁹ Titre de l'article de Claude-Valentin Marie, *Antiane-éco* n°52, mai 2002

II. L'IMMIGRATION DE LA SECONDE MOITIE DU XIX^{ème} SIECLE

2.1. Histoire de l'immigration aux Antilles

2.1.1. 1848 et la problématique de la main d'œuvre

L'histoire de l'immigration aux Antilles françaises est singulière et, à ce titre, son analyse rappelle que dans une histoire globale des immigrations en régions, il existe des spécificités dont il faut tenir compte. L'année 1848 constitue ainsi une date charnière dans l'histoire de la Guadeloupe et de la Martinique. De l'abolition de l'esclavage découlent d'importantes mutations économiques et sociales. La hiérarchie socio-raciale structurée autour des catégories forgées dans le cadre du rapport colonial – Blancs/Noirs, Blancs/Hommes de Couleur Libre/Esclaves – est bousculée et reconfigurée du fait de l'octroi du statut de citoyen aux anciens esclaves. Elle est, en outre, rendue plus complexe avec l'arrivée des « engagés », principalement les Indiens, les Chinois et les Africains. Cette immigration a par ailleurs incontestablement contribué à former des sociétés antillaises pluriethniques.

Il convient de rappeler que le problème du recrutement de la main d'œuvre, qui se trouve à l'origine de ces vagues d'immigration, se pose en amont de l'abolition de l'esclavage, sous l'influence de l'évolution observée ailleurs, notamment dans les îles anglophones de la Caraïbe. Ainsi, à la lecture de différentes sources au Centre des Archives de l'Outre Mer (CAOM) et aux archives départementales de Guadeloupe et de Martinique, il apparaît clairement que les planteurs ont proposé différentes mesures entre 1837 et 1851 au Ministère des Colonies, sur le modèle de ce qui se faisait dans les colonies anglaises de la Caraïbe et à la Réunion, en vue du recrutement d'une main-d'œuvre étrangère. Entre 1845 et 1851, on note, aussi bien en Guadeloupe qu'en Martinique, plusieurs tentatives d'immigration européenne « blanche » (recrutement de travailleurs agricoles en provenance de France et de Madère) qui se soldent le plus souvent par un échec. Néanmoins, ces tentatives préfigurent l'immigration réglementée des Indiens, des Chinois et des Africains. Car le problème de la main d'œuvre se pose en réalité avec une particulière acuité à partir de 1848.

En effet, décrétée le 27 avril 1848 à Paris, imposée par les révoltes d'esclaves en Martinique le 22 mai 1848 et promulguée en Guadeloupe le 27 mai 1848, l'abolition de l'esclavage se traduit par un mouvement de désertion des habitations : les esclaves affranchis cherchent à acquérir leur propre lopin de terre ou à occuper sans titre des terres moins riches dans les régions plus accidentées.

C'est dans ce contexte que le gouvernement français élabore un cadre réglementaire en adoptant deux décrets afin de pallier le manque de main-d'œuvre : les décrets du 13 février 1852 et du 27 mars 1852 portant sur les immigrations et les « engagements » des travailleurs aux colonies. Il s'agit de susciter une immigration contractuelle aux Antilles françaises, ce qui a pour conséquence de nombreux débats.

2.1.2. Les débats sur l'origine des immigrés

Le projet initial concerne des cultivateurs français, des régions alsacienne et pyrénéenne. Mais le gouvernement ne lui donne pas de suite, compte tenu des conditions de vie et de travail jugées difficiles. De la sorte, aussi bien les planteurs que les gouverneurs sont hésitants sur le choix à faire entre l'immigration africaine, l'immigration blanche (Portugais et

Madériens), l'immigration asiatique (Chinois ou Annamites) ou l'immigration indienne²⁰. En témoigne le courrier adressé au département de la Marine et des colonies, vers la fin de 1856, par le gouverneur de la Guadeloupe qui fait part de son opinion sur le sujet :

« L'épuisement prévu ou tout au moins la diminution de l'immigration indienne appelle de nouveaux regards vers la côte d'Afrique. Si le choix était permis encore, nul doute que le Coolie fut préféré à l'Africain. Il est plus doux, plus soumis, il est moins exigeant que le Noir et, s'il fournit moins de travail, il n'est pas sollicité par de capricieuses aspirations vers l'indépendance et l'oisiveté. C'est un instrument de travail moins productif mais plus maniable, plus régulier et moins facile à se déranger. Telles étaient et telles sont encore les causes de la préférence accordée à l'immigration indienne tant que celle-ci a semblé promettre une riche exploitation. Aujourd'hui on préfère de beaucoup les Africains aux Chinois. Ce n'est sans doute pas sans inquiétude en effet que l'on admette cette race inquiète, turbulente, rebelle à toute assimilation ».

Cependant, pour le gouverneur Vaillant de la Martinique, l'immigration africaine serait celle qui convient le mieux aux Antilles, d'autant qu'elle revient moins cher (compte tenu de la distance). « L'Africain a depuis longtemps fait ses preuves aux Antilles. Ce serait l'élément le plus infaillible pour une immigration de cultivateurs ». Mais cette migration soulève de nombreuses polémiques, notamment le problème du rachat des esclaves ou prisonniers en Afrique (l'augmentation de la demande ne va-t-elle pas amener une augmentation de l'esclavage en Afrique ?). En outre, les Anglais sont opposés à cette immigration qu'ils qualifient de traite déguisée. En raison de tout cela, l'immigration africaine ne va durer que 5 ans et prendre fin dès 1862.

Au demeurant, ces débats dépassent le cadre des correspondances officielles et se prolongent puisqu'on en trouve les traces à travers la presse et les délibérations du Conseil général des deux îles. Ils portent notamment sur :

- l'immigration africaine : s'agit-il d'une immigration libre ou de la reprise déguisée de la traite ?
- le coût de l'immigration ;
- la nécessité de poursuivre l'immigration dans le contexte d'une crise sucrière sans précédent dans les années 1880-1884 ;

Il n'en demeure pas moins qu'après les tentatives de faire venir des Européens et des Madériens, on se tourne vers l'immigration indienne à partir de 1852, puis des Africains à partir de 1857 et des Chinois à partir de 1859.

Il est intéressant de noter qu'il existe une hiérarchisation dans les représentations de ces migrants qui influe directement sur les débats en cours. Ainsi, beaucoup se montrent favorables à l'immigration africaine pour deux raisons : d'une part, l'engagement se fait sur huit ans au lieu de cinq années pour les Indiens ; d'autre part, les Africains « s'intègrent plus facilement » et « Le noir sera, à son arrivée, circonvenu par ses congénères ; il sera bientôt chrétien, et par son parrain et sa marraine, il se trouvera une famille ». Autrement dit, la population africaine est jugée « douce », « soumise » et « malléable »²¹.

Chronologiquement, ce sont donc les travailleurs indiens à bord de *l'Aurélie*, qui arrivent les premiers aux Antilles en 1854. Le 1^{er} juillet 1861 une convention est signée entre

²⁰ Cette immigration numériquement est la plus importante (environ 68 000 individus).

²¹ Extrait du journal *Les Antilles*, 12.11.1856 n°90, article de Mr. Devreton secrétaire de la société d'agriculture de la Guadeloupe intitulé « Différences entre les immigrants ».

la France et l'Angleterre pour réglementer et réguler l'immigration des travailleurs indiens dans les colonies françaises.

2.1.3. Le cadre réglementaire de l'immigration

A la suite de l'abolition de l'esclavage, une nouvelle législation est élaborée afin de maintenir une relation au travail sur les plantations en précisant les obligations réciproques :

« le régime du deux décembre (1852) n'entendait point laisser aux Antillais les rapports entre travailleurs et employeurs, tout spécialement dans le monde rural, régi par la seule loi de la libre concurrence. La législation du travail a pour objet de diriger la main d'œuvre sur les habitations, par le biais notamment de la répression du vagabondage. Cette politique qui toutefois s'efforce de respecter juridiquement le principe de la liberté, s'accompagne d'une politique de moralisation qui a pour finalité d'exalter chez les "bons travailleurs" des "vertus" que le maître pouvait jadis attendre de son esclave, notamment le zèle et le dévouement. Mais l'introduction d'immigrants apparaît comme un plus sûr moyen de fournir aux habitants le potentiel de main d'œuvre qu'ils réclament, et surtout une main d'œuvre contrainte juridiquement de demeurer sur l'habitation »²².

Le décret du 13 février 1852 porte « sur l'immigration des travailleurs dans les colonies, les obligations respectives des travailleurs et des propriétaires, la police rurale et la répression du vagabondage ». Il encadre l'immigration et le régime des travailleurs aux Antilles et confirme que l'immigrant est un « engagé ». Il consigne les devoirs des propriétaires et les obligations des engagés. Les extraits ci-dessus donnent un aperçu du contenu de ce texte.

Encadré n°1 Décret du 13-2-1852

Titre 1 "De l'immigration aux colonies"

- engagés au frais de l'assistance du trésor public ou du fonds du service local, aux frais des propriétaires
- pour bénéficier du passage retour y compris pour la famille, ne doit avoir subi aucune condamnation correctionnelle ou criminelle

Titre 2 "Des engagements de travail et des obligations des travailleurs et de ceux qui les emploient"

- contrat d'engagement passé devant les maires ou les greffiers de justice de paix (y compris si passé hors de la colonie doit être dit au maire dans les 10 jours de l'arrivée du migrant). Le contrat d'engagement ne peut dans les 6 mois suivant l'arrivée être transféré à un tiers dans l'approbation de l'administration
- peine encourue par les propriétaires si non respect du contrat
- obligation d'être muni d'un livret

Titre 3 "Dispositions de police et de sûreté"

- peines et poursuites contre le vagabondage, les troubles sur les chantiers, le vol de récolte ... »²³.

²² Cf. J. Adélaïde-Merlande, 1980 : 125.

²³ Recueil des décrets, arrêtés, circulaires concernant l'immigration aux colonies de travailleurs étrangers, Basse-Terre, imprimerie du Gouverneur 1872, p.6-7.

Le décret de mars 1852 va encadrer plus en détail cette immigration. Deux types d'immigrants sont alors distingués : ceux en provenance d'Europe, ceux en provenance d'un pays non-européen. L'immigration est contrôlée au départ.

« Un commissaire spécial délégué par le directeur de l'intérieur, est chargé de contrôler l'introduction des immigrants et la conclusion de leurs premiers contrats d'engagement. Les immigrants continuent en principe d'être placés sous la protection des autorités publiques (...) Des syndicats, avec à leur tête un "syndic", étaient d'ailleurs chargés d'"ester pour eux en justice à la fin d'exercice de leurs droits envers les "engagistes" »²⁴

Plusieurs autres décrets par la suite, viennent compléter ce cadre réglementaire pour les travailleurs « qu'ils viennent d'Europe ou de pays étrangers »²⁵. L'engagement est de cinq ans minimum pour les Indiens. Au terme de ces années, les engagés ont le choix entre le rapatriement ou le réengagement pour une durée équivalente. Les propriétaires s'engagent à fournir un logement, les rations alimentaires, les vêtements, les soins médicaux et les outils de travail la première année. Les engagés sont protégés par un syndicat, chargé de faire respecter le contrat.

2.2. Immigration et contexte juridique : une illustration guadeloupéenne (1848-1900)

L'abolition de l'esclavage vida les « ateliers » de leur main d'œuvre. La production sucrière antillaise s'effondra. Dès lors, les planteurs réclamèrent avec une nouvelle vigueur des immigrants étrangers. Ils citaient, à l'appui de leur argumentation, l'exemple des îles anglaises : les Noirs libérés avaient déserté le travail, mais le gouvernement avait su éviter la ruine complète des « habitants » en ayant recours à l'immigration des travailleurs « coolies » de l'Inde. Ils demandèrent cette main-d'œuvre avec une insistance d'autant plus grande qu'ils avaient l'exemple de l'île de Bourbon (la Réunion) dont la production sucrière n'avait pas baissé, parce que l'île avait reçu des travailleurs indiens, chinois et africains. Bourbon avait déjà accueilli 27 278 immigrants : 24 699 Indiens, 499 Chinois et 2 080 Africains²⁶.

La Guadeloupe, qui était, avant l'abolition, au premier rang des vieilles colonies sucrières, passa au dernier rang en 1853, avec seulement 16 679 tonnes de sucre, contre 33 410 à Bourbon et 22 357 à la Martinique. A Barbade, où toutes les terres étaient partagées en « habitations » sucrières, la suppression de l'esclavage n'avait entraîné aucun bouleversement dans l'offre de main-d'œuvre : l'impossibilité absolue dans laquelle se trouvaient les nouveaux hommes libres d'accéder à la propriété les maintint à la disposition des habitants. La situation était toute différente dans les colonies françaises, où fût mis en place un cadre juridique pour organiser l'immigration dans le but de renouveler la main d'œuvre des plantations après l'abolition de l'esclavage. Une immigration qui précéda l'arrivée des « Nords-Africains » et Européens et le processus de peuplement non-africain de la colonie antillaise.

2.2.1. Les enjeux de l'immigration contractuelle

²⁴ Cf. J. Adélaïde-Merlande, 1980 : 140.

²⁵ Décret du 27.3.1852.

²⁶ Arch. Dép. Guad., manuscrits J. Ballet, t. v., p. 82

C'est à ce besoin de « travailleurs de grande culture » que répond le décret-loi du 13 février 1852 sur l'immigration. Un décret du 23 mars de la même année en fixa les conditions. Pour que l'immigration devienne une réalité, de l'argent devait être mis à la disposition des habitants. La loi du 11 juillet 1851 avait déjà organisé les banques coloniales. Le Conseil Général, réuni le 4 novembre 1854, décida à son tour de soutenir l'immigration en mettant à la charge de la colonie une partie des frais. L'introduction de travailleurs étrangers était alors possible : les prêts de la Banque de la Guadeloupe, la subvention coloniale et l'aide financière de l'Etat allégeaient le fardeau des planteurs. Une délibération du Conseil Privé de la Guadeloupe, suivie de l'arrêté du 13 juillet 1854, précisa que l'Etat verserait une prime de 250 F par engagé introduit, et que la colonie paierait 100 F par immigrant adulte et 60 F par enfant²⁷. L'engagiste n'avait plus à payer que 150 F par adulte et 90 F par enfant. Un comité d'immigration fut créé par arrêté gubernatorial du 17 mars 1854²⁸. Il fut chargé de régler tous les problèmes liés à ce vaste transfert de main-d'œuvre. Les arrêtés du 16 novembre 1855²⁹ et du 24 septembre 1859³⁰ constituent un véritable code de l'immigration : en cinquante articles sont réglés tous les problèmes intérieurs liés à l'introduction de la main-d'œuvre étrangère. La convention internationale du 1^{er} juillet 1861, signée entre l'Angleterre et la France, ouvrit l'Inde aux agents recruteurs, et accorda la protection de S.M. la Reine d'Angleterre aux sujets britanniques hindous acceptant un contrat de travail pour les colonies françaises. Toutes les conditions étaient réunies pour assurer une immigration massive dans l'île et donner la première place aux « engagés » indiens.

L'interdiction de la traite des Noirs en 1817 – bien que poursuivie clandestinement jusque sous la Monarchie de Juillet – pose la question du renouvellement de la main-d'œuvre aux Antilles : pour les colons l'immigration de travailleurs libres étrangers constitue le seul recours.

L'abolition de l'esclavage dans les îles anglaises (1833) incite les autorités françaises tant locales que nationales à préparer une libération générale des esclaves, sans à-coups : on multiplie dès lors les commissions, les incitations à l'immigration aux îles, les aides au financement d'établissements agricoles. Au lendemain de l'abolition de 1848, les planteurs réclament avec insistance l'envoi de main-d'œuvre étrangère, s'appuyant sur l'exemple des îles voisines ou de la Réunion, qui ont fait venir des Indiens : la Guyane britannique, par exemple, a introduit sous contrat sur son territoire des Africains, des Portugais arrivés des îles du Cap-Vert, des Canaries, voire du Portugal, des Chinois et des *Coolies*, c'est-à-dire des Indiens. A la Réunion, colonie française, on compte déjà en 1852 20.000 engagés indiens venus suppléer les nouveaux libres défaillants sur les plantations et dans l'industrie sucrière. Ces exemples, cités et commentés dans la presse locale et plus généralement française, finissent par persuader les plus réticents, en métropole et dans les colonies, que "l'immigration, c'est tout l'avenir...".

Le signal du recours systématique à l'immigration étrangère est donné par le décret présidentiel du 13 février 1852. Le préambule rappelle les avis du ministre des Colonies, de la commission des affaires coloniales présidée par le duc de Broglie et ceux du conseil d'Etat des 24 juin et 10 juillet 1851. Ce texte a servi de base à toutes les ordonnances, tous les arrêtés qui ont par la suite encadré la politique d'immigration aux colonies. Il érige notamment en principe l'intervention conjointe du Trésor public et des finances locales pour toutes les opérations de recrutement et de transport. Il prévoit également le droit au

²⁷ Arch. Dép. Guad., Délibér. Du Conseil Privé, 1854, vol. 35.

²⁸ Arch. Dép. Guad., Délibér. Du Conseil Privé, 1854, vol 35

²⁹ Arch. Dép. Guad., Délibér. Du Conseil Privé, 1855, vol 40.

³⁰ Arch. Dép. Guad., Délibér. Du Conseil Privé, 1859, vol 44.

rapatriement en fin de contrat, transformable en prime pour les travailleurs qui souhaiteraient renouveler leur engagement dans la colonie.

Ce n'est pas seulement parce qu'ils manquent de main-d'œuvre que les planteurs mettent tant d'acharnement à réclamer l'organisation de l'immigration réglementée aux Antilles, mais également en raison des multiples avantages qu'ils en retirent dans la gestion de la force de travail, y compris créole, sur leurs habitations. Mais la mise en place de vastes courants de déplacements intercontinentaux de travailleurs est évidemment longue et compliquée. Il faut plus de dix années ponctuées d'expériences migratoires diverses, souvent ratées, parfois discutables, mais toujours difficiles, et une négociation serrée avec la Grande-Bretagne, pour que l'Inde s'impose définitivement à partir de 1861 comme la principale et unique, source de recrutement d'immigrants pour les colonies françaises. Après trois mois d'une navigation le plus souvent sans histoire, les Indiens débarquent aux Antilles, où ils sont brutalement confrontés à un « new system of slavery ». Surexploités, soumis à toutes sortes de violences, mal nourris, mal soignés, frappés par une énorme surmortalité, ne bénéficiant pratiquement d'aucune protection contre les abus de leurs engagistes et incapables d'obtenir leur rapatriement à la fin de leur contrat, ils survivent comme ils peuvent avant de s'enraciner progressivement dans ce nouveau pays, devenu à leur corps défendant le leur et plus encore celui de leurs enfants. L'immigration indienne prend fin en 1884 à la Martinique et en 1885 en Guadeloupe, mais il faut attendre 1923 avant que soit définitivement consacrée l'intégration de ceux qui en sont issus dans la communauté antillaise.

➤ *Un système coûteux*

Le recours à l'immigration entraîne pour les engagistes et pour l'ensemble de la collectivité guadeloupéenne un surcoût considérable par rapport à l'emploi, toutes choses demeurant égales par ailleurs, d'une main-d'œuvre créole. On peut estimer à 31 millions de F l'ensemble des dépenses publiques et privées de toute nature occasionnées par l'immigration en Guadeloupe entre 1855 et 1885. En apparence, cette somme peut sembler relativement peu importante, ne représentant même pas 5% de la valeur totale des exportations de sucre au cours de cette période, mais c'est le contraire qui est vrai. En premier lieu, parce qu'elle correspond presque exactement au total cumulé (30MF) de l'endettement à long terme des producteurs de sucre, bénéficiaires quasi exclusifs de cette main-d'œuvre, et du budget colonial dans la seconde moitié du siècle, et l'on peut donc raisonnablement penser que, sans cet engagement massif des planteurs et des pouvoirs publics dans l'immigration, leurs difficultés financières auraient probablement été beaucoup moins graves. Si l'on s'attache d'autre part aux seules dépenses publiques, il apparaît que celles en faveur de l'immigration, se montant à 15,5 MF, représentent non seulement la moitié du financement total de celle-ci, mais également 20% de l'ensemble des dépenses publiques dans la colonie entre 1855 et 1885. On ne saurait mieux montrer à quel point l'immigration pèse lourdement sur toute l'économie guadeloupéenne.

Et il en va de même pour ce qui concerne ses bénéficiaires pris individuellement, alors pourtant qu'ils ne supportent que la moitié de sa charge. Selon diverses estimations contemporaines, le coût de la journée de travail de l'Indien serait, en gros, environ deux fois plus élevé que celui du Créole. Evidemment, il faut tenir compte du fait que beaucoup d'autres éléments entrent dans le coût de fabrication du sucre (achat des cannes, approvisionnements, salaires des Créoles, frais généraux, droits de sortie...) ; n'oublions pas non plus que si les planteurs n'avaient pas eu d'immigrants à leur disposition, ils auraient forcément dû augmenter les salaires des travailleurs locaux, ce qui aurait réduit d'autant la différence. Mais au total, tout ceci considéré, on peut estimer que, par rapport à l'emploi de

Créoles, le recours à l'immigration entraîne pour les domaines des usines un surcoût comptable de l'ordre des 5 à 6% du coût total au début des années 1880.

Une telle différence n'est pas négligeable, et ses effets peuvent éventuellement être catastrophiques. A court terme, tout d'abord, sur un marché aussi fortement concurrentiel que celui du sucre en France et en Europe, elle peut suffire pour faire perdre un débouché. Sur une plus longue période, l'accumulation année après année de ces surcoûts finit par constituer des sommes importantes qui, tôt ou tard, viennent à manquer pour autre chose. A Darboussier, de 1869 à 1882, Ernest Souques, son propriétaire, doit s'endetter à hauteur de 1,8 MF pour financer ses investissements, pendant que, dans le même temps, il n'hésite pas à dépenser 2 millions supplémentaires pour avoir des Indiens ; le recours massif à l'immigration a largement contribué à fragiliser la situation financière des usines avant même le déclenchement de la grande crise sucrière de la fin du siècle.

A ce qui précède, viennent en outre s'ajouter divers éléments impossibles à apprécier en termes purement comptables et qui contribuent à la formation du surcoût économique de l'emploi d'immigrants.

En premier lieu, l'état physique et sanitaire catastrophique de la population immigrante, peu et mal nourrie, peu et mal soignée, donc frappée (et ses employeurs avec elle) par un très fort absentéisme. Il en résulte, en second lieu, une énorme surmortalité qui diminue d'autant la durée de vie (de survie) active des immigrants après leur arrivée en Guadeloupe; au Moule, 45% des Indiens immatriculés dans la commune décèdent au cours des cinq premières années de leur séjour, avant, donc, que leurs employeurs aient amorti le coût de leur recrutement. Enfin, la productivité du travail immigrant est faible, beaucoup plus, certainement, que celle des Créoles ; en 1875, un conseiller général de la Martinique estime qu'un travailleur créole « vaut à lui seul deux ou trois immigrants indiens ». C'est évidemment la conséquence non seulement de leur mauvais état sanitaire général, mais également du fait qu'il s'agit d'une main-d'œuvre peu motivée et travaillant sous la contrainte, donc au ralenti. L'Indien, note Schœlcher pour mieux combattre l'immigration, n'a « aucune espèce d'avantage » au travail ; tout ce qu'on lui demande, c'est « de la force productive, comme à la vapeur », c'est un homme - machine », qui « n'est pas beaucoup plus intéressé que la vapeur au succès ou l'insuccès de l'emploi qu'on fait de ses bras ».

Au total, il apparaît donc que l'emploi d'immigrants en général, et d'Indiens en particulier, est extrêmement coûteux, beaucoup plus, certainement, que ce à quoi aboutirait le paiement de salaires élevés aux « cultivateurs » créoles. L'immigration aboutit ainsi à un énorme gaspillage de ressources publiques (les subventions du budget colonial au recrutement et au transport des Indiens jusqu'en Guadeloupe) et privées (son surcoût pour les employeurs).

➤ *Les avantages de l'immigration : la maîtrise de la force de travail*

Pour les planteurs, l'emploi d'immigrants présente un triple avantage, grâce auquel ils peuvent maîtriser presque entièrement la force de travail que ceux-ci représentent : dépendance, disponibilité, flexibilité, tous les ingrédients, en somme, de la prolétarianisation parfaite.

En premier lieu, les immigrants sont dépendants. « Ce qu'on a voulu en 1852, ce qu'il faut encore aujourd'hui aux partisans de l'immigration », répond le conseiller général républicain Justin Marie aux usiniers en 1887, « Ce ne sont point des travailleurs ..., ce sont des engagés non libres, des individus qui *ne sont pas aptes* (c'est lui qui souligne) à discuter les clauses de leur contrat ». C'est la conséquence même de leur statut, déterminé par des

règles administratives (c'est une immigration réglementée) et non par des contrats de droit privé ; ils sont « attachés à l'habitation » comme le serf du Moyen - Age européen l'était à la glèbe (inévitable comparaison faite par tous les contemporains), au point d'être vendus en même temps qu'elle et ramenés de force par les gendarmes s'ils s'enfuient (alors que le Créole après 1860 n'est plus exposé seulement qu'à un procès civil pour rupture de contrat). Principal effet en termes de coût de cette situation : leurs conditions de travail et de rémunération sont complètement déconnectées de celle des Créoles, elles échappent aux fluctuations du marché local de l'emploi ; en période de pénurie de main-d'œuvre, comme c'est le cas après 1860, c'est un avantage non négligeable puisqu'il évite aux planteurs d'augmenter les salaires de la fraction indienne de leurs travailleurs.

Seconde caractéristique structurelle du travail immigrant : il est disponible. L'immigration fournit aux planteurs ce qu'ils souhaitaient avant tout au lendemain de l'Abolition et n'avaient pu obtenir des Créoles : une main-d'œuvre stable. Logé et, en principe, nourri sur l'habitation, l'immigrant peut être requis à tout moment pour effectuer immédiatement un travail quelconque pour son engagiste, qui sans cela serait obligé de négocier plus ou moins longuement avec des travailleurs créoles leurs conditions d'emploi et de rémunération. « Il faut absolument ces immigrants sur les propriétés pour certains travaux réguliers auxquels les cultivateurs créoles ne veulent pas s'astreindre et qui ne peuvent attendre », justifie l'usurier Souques ; non seulement réguliers, d'ailleurs, mais également sales, pénibles et dangereux, ainsi que tous ceux qui exigent une présence permanente, comme donner des soins aux animaux.

Enfin, le travail immigrant est flexible, en donnant à ce mot le pire sens qu'il peut avoir à notre époque de modélisation. A la différence du Créole, l'immigrant ne peut refuser les travaux qui lui sont ordonnés. Dans le contrat d'engagement qu'il signe à Pondichéry avant d'embarquer, il est expressément stipulé que l'Indien sera affecté « à tous travaux d'exploitation agricole et industrielle auquel l'engagiste jugera bon de l'affecter », tandis que le rapporteur lors du grand débat sur la suppression de l'immigration de décembre 1884 au Conseil Général de la Martinique note qu'on peut le mettre « au four et au moulin, à la charrue et à l'étable ». C'est pour cela, note le gouverneur Pardon en 1894, que la main-d'œuvre indienne est « plus appréciée, parce qu'elle est plus dépendante et par cela plus régulière et plus docile ».

Disponibilité et flexibilité supérieures expliquent pourquoi l'activité est proportionnellement plus importante sur les habitations employant une main-d'œuvre majoritairement immigrée.

Le grand propriétaire employant une majorité d'Indiens n'hésitera pas à développer ses plantations, parce qu'il sait qu'il disposera toujours de la main-d'œuvre nécessaire pour faire planter, entretenir et couper ses cannes. Inversement, celui qui n'a majoritairement que des Créoles sur son habitation sera beaucoup plus timide à cet égard, parce qu'il n'est jamais tout à fait certain de disposer, dans six mois, dans un an, des bras indispensables ; il n'a, en effet, guère de moyens de retenir des travailleurs créoles, même engagés pour une longue période, qui désireraient le quitter. Si l'on ajoute à tout cela que l'Indien est *pressurable ad nauseam*, on comprend que, malgré les surcoûts en résultant pour eux, les planteurs n'aient jamais cessé de demander des immigrants.

2.2.2. L'immigration, facteur de renforcement du pouvoir de la plantocratie

Au-delà de ses justifications économiques, essentielles, l'immigration s'explique aussi, et peut-être surtout, par une raison politique de fond : permettre au groupe des Grands -

Blancs sucriers de conserver sa suprématie sur la société locale, en cassant la résistance des travailleurs créoles par l'introduction de la « concurrence des bras ».

C'est dès le lendemain de l'Abolition que la question est posée en ces termes. Bien sûr, en ce temps de joyeuse pagaille, la préoccupation première des planteurs est de « ramener à un niveau juste et convenable le taux exorbitant des salaires », ainsi qu'ose l'écrire un groupe de propriétaires martiniquais en 1852. Mais derrière, se profile déjà le problème de la suprématie sur la société locale. L'immigration mettra fin à une situation dans laquelle « le Noir abuse de (sa) position, il est heureux de faire la loi « ainsi que l'accuse le colon Bonnet, « dur » parmi les durs, en 1851 ; grâce à elle, « le cultivateur indigène ne se sentira plus la maître du marché », ajoute Husson, trois ans plus tard.

A ce moment-là, de toute façon, l'immigration, qui débute à peine, n'est encore qu'un objectif à terme, et c'est l'« organisation du travail » qui vient mettre fin aux « prétentions » des « cultivateurs » créoles « d'imposer leurs conditions aux propriétaires » (Gouverneur Fiéron). Mais une fois ce régime d'exception abandonné, l'immigration, qui a introduit entre-temps près de 15.000 travailleurs étrangers dans l'île, commence enfin à jouer le rôle que l'administration et les planteurs attendent d'elle. De 1860 à 1883, alors que la Guadeloupe est en situation de suremplei, l'existence d'un volant permanent d'Indiens fixés sur les habitations et fournissant régulièrement 30 à 40% de la main-d'œuvre employée dans la canne, limite les conséquences du manque de bras en freinant la hausse des rémunérations des travailleurs créoles. Mais à partir de 1884, avec le déclenchement de la crise sucrière et la montée du chômage, l'immigration devient un facteur majeur d'effondrement des salaires ; celui de 0,50 F par jour (12,50 F pour 26 jours de travail) payé en principe aux Indiens sous forme monétaire ne tarde pas à être considéré par les usiniers comme un plancher vers lequel doit tendre la rémunération des Créoles. L'immigration est alors utilisée comme un moyen de contraindre ceux-ci à accepter des conditions de travail et de salaire qu'ils considéraient à bon droit comme inacceptables quelques années encore auparavant, au plus haut de l'expansion. Ainsi en 1888, le Syndicat des Fabricants de Sucre organise depuis la Barbade, surpeuplée, misérable et ravagée par la crise, une immigration soi-disant spontanée de travailleurs payés 0,60 F par journée de dix heures (contre 1 F à 1,25 pour une journée moins longue aux Guadeloupéens) et devant demeurer constamment sur les habitations à la disposition de leurs employeurs ; à ses adversaires qui s'indignent qu'on n'ait pas d'abord cherché à recruter sur place, le *Courrier de la Guadeloupe*, journal de l'Usine, répond très cyniquement que les usiniers seront heureux d'employer des travailleurs locaux plutôt que des immigrants s'ils acceptent les mêmes conditions qu'eux.

Mais plus encore que la « modération » salariale, c'est avant tout un objectif politique que poursuivent les partisans de l'immigration : maintenir inchangée la hiérarchie socio-raciale « traditionnelle », « normale », de la société locale, qui, sans elle, risquerait d'être complètement subvertie ; sans la « concurrence étrangère », s'exclame Souques au Conseil Général en 1888, « l'ouvrier » serait en mesure « d'imposer les salaires, de travailler à son heure, de s'adonner à telle tâche et de refuser telle autre, d'être enfin, le *maître* de la situation.

Les premiers essais d'introduction de travailleurs furent marqués par quelques tâtonnements, et entraînèrent bien des déboires. En 1881, lors d'une séance du Conseil Général, le planteur Dubos en rappelle l'histoire :

« Pendant les premières années, l'immigration s'est faite dans des conditions désastreuses, à cause du mauvais choix des sujets recrutés..... Qui ne se rappelle ces Européens recrutés dans les cabarets du Gers ? Et ces tristes Madériens ? Et ces rebuts de la population de la Chine ? Et ces intraitables Noirs du Cap-Vert ? Et ces Annamites, le plus grand nombre révoltés politiques, d'autres transportés du bagne

*sur nos habitations sans défense ? Et ces Congos décimés par la maladie du sommeil, presque tous disparus »*³¹.

En 1846 et en 1849, des Européens avaient été engagés, 53 en 1846 et 218 en 1849. Parmi eux, une majorité de Portugais des Îles du Cap-Vert, mais aussi des Açores, de Madère et du Portugal, qui ne s'engagèrent que pour deux ans, et désertaient les propriétés pour se livrer au commerce, où ils se montrèrent « avides, rapaces et peu scrupuleux »³². En 1854 furent encore introduits 300 Madériens, au Moule, par le capitaine Mahuzié³³.

On pensa tout naturellement à renouer avec la côte africaine. La maison Régis, de Marseille, se mit à la disposition des Antilles pour recruter en Afrique des travailleurs noirs avec contrats de travail. Une dépêche du ministre Chasseloup-Laubat, du 31 juillet 1861 nous apprend que la Guadeloupe avait alors reçu « 5 800 Africains, tous livrés par Monsieur Régis »³⁴. Mais par cette même dépêche, le ministre faisait savoir au gouverneur que dorénavant l'immigration de la côte africaine devait être arrêtée. L'Angleterre s'en était émue. Le protocole international du 1^{er} juillet 1861, réglant l'immigration indienne interdisait les convois africains. L'émotion avait été vive dans les milieux philanthropiques européens (surtout anglais), en apprenant la reprise de cette traite qui avait un air de famille inquiétant avec l'ancien commerce du « bois d'ébène ». Le Conseil Général de la Guadeloupe, le 28 novembre 1871, émit cependant un vœu favorable à la reprise de l'immigration africaine interrompue depuis dix ans. Le ministre répondit qu'il jugeait cette reprise « inopportune ».

La Guadeloupe avait fait également appel aux Chinois et aux Annamites. Le capitaine Radou avait amené 400 Chinois en 1855, presque tous recrutés dans les villes. Les fils du Céleste Empire furent des « travailleurs vigoureux et pleins d'entrain, mais turbulents, violents, voleurs, querelleurs et même assassins »³⁵.

Les Chinois furent beaucoup moins nombreux en Guadeloupe qu'en Martinique: En 1860, il n'y en avait plus que 184 dans l'île³⁶, alors qu'ils étaient encore 570, en 1870, dans l'île voisine³⁷.

Quant à l'immigration annamite, elle fut encore plus médiocre en quantité et en qualité. La *Gazette Officielle* du 28 novembre 1872 nous apprend que les convois étaient formés de condamnés à la déportation et de repris de justice³⁸. En 1866, par décision du ministre de la Marine et des Colonies, les Annamites de Cochinchine, condamnés pour rébellion furent transportés à la Guadeloupe où ils devaient contracter un engagement de travail de cinq ans. Ils ne pouvaient être rapatriés, qu'après accord du gouverneur de Cochinchine. En 1871, ils ne manquèrent pas de réclamer ce rapatriement, lorsque leurs cinq années de contrat furent écoulées. En 1872, le *Cérès* débarquait encore 23 Annamites qui furent répartis sur quinze « habitations »³⁹.

Combien d'immigrants indiens sont venus en Guadeloupe ? Il semble aisé de répondre à cette question, puisque l'immigration indienne fut réglementée et contrôlée par un service officiel. Le 24 décembre 1854, l'*Aurélie*, du capitaine Blanc, débarquait à Pointe-à-Pitre le

³¹ C.R. des délibér. Du Conseil Général, séance du 10 janvier 1881, p. 256.

³² Arch. Dép. Guad., manuscrits J.Ballet, t. IV, pp. 109-110.

³³ Arch. Dép. Guad., Délibér. Du Conseil Privé, séance du 4 août 1854, p. 113.

³⁴ Bull. off. De la Guad., 1861, p. 392.

³⁵ C.R. des délibér. Du Conseil Général, séance du 4 nov. 1854.

³⁶ Lara (O). La Guadeloupe de la découverte à nos jours, p. 251.

³⁷ Revert (E). *La Martinique*, p. 241.

³⁸ *Gazette off. De la Guad.*, 28 nov 1872, pp. 368-369.

³⁹ *Gazette off. De la Guad.*, 25 oct. 1872, p. 323.

premier convoi de 344 Indiens. Le 15 mai 1885, le *Neva*, venu de Calcutta, amenait les 461 derniers immigrants. Entre ces deux dates, en trente et un ans, il y avait eu 93 voyages de l'Inde à la Guadeloupe, soit exactement une moyenne de trois navires par an. Les délibérations du Conseil privé permettent à l'historien du droit, heureusement, de donner une approximation très convenable du nombre des Indiens introduits de 1854 à 1885⁴⁰.

Le nombre d'arrivées de navires a varié de un à sept par an, la moyenne étant de trois. Lorsque les chiffres exacts ont pu être retrouvés, ils sont mentionnés sur le graphique ; sinon, une approximation est faite d'après le nombre des navires, sur la base théorique de 488 immigrants par vaisseau, chiffre moyen obtenu par calcul⁴¹. En 31 ans, sont ainsi arrivés dans l'île environ 45 000 Indiens.

Une première cause de variation tient au Conseil Général lui-même. Selon l'état de la caisse coloniale et les besoins en main-d'œuvre du pays, il fixait le nombre des Indiens à importer.

Une autre cause de fluctuation vient des agences de recrutement établies en Inde. Les deux sources principales de main-d'œuvre furent Calcutta et Pondichéry. Les bureaux furent souvent incapables de satisfaire la demande antillaise. Adversaires et partisans de l'immigration s'opposaient vigoureusement à l'Assemblée locale. Le premier groupe était représenté par les « républicains », défenseurs des intérêts des travailleurs guadeloupéens : cet afflux de main-d'œuvre étrangère leur faisait redouter un abaissement des salaires et du chômage pour les ouvriers agricoles noirs. Dans l'autre camp se trouvaient les représentants des « planteurs », affirmant à la suite de M. Souques : « L'immigration est le pivot, la pierre angulaire de l'édifice colonial »⁴².

Les demandes d'immigrants indiens faites par les propriétaires, et régulièrement publiées dans *la Gazette Officielle*, dépassèrent de beaucoup les possibilités de répartition offertes par le nombre des engagés débarqués. En 1862, restaient 16 844 demandes à satisfaire. Certaines remontaient à 1856⁴³. De 1869 à 1871, les « habitants » réclamèrent 12 952 Indiens. Avec les anciennes demandes qui n'avaient pu être honorées, les besoins de la colonie s'élevaient à 19 663 en 1871⁴⁴. Le déséquilibre entre l'offre et la demande subsista jusqu'à la fin de l'immigration en 1885.

Cette main-d'œuvre ne pouvait en effet se maintenir que par un afflux incessant de travailleurs. L'engagement n'était signé que pour cinq ans, et au terme de ce délai, l'Indien avait droit à son rapatriement aux frais de l'Administration. En fait, beaucoup ne furent pas rapatriés. Les uns furent autorisés à résider dans la colonie à la fin de leur engagement, à condition de justifier d'une conduite régulière et de moyens normaux d'existence. Ils perdirent ainsi leur droit au rapatriement gratuit. D'autres, séduits par une forte prime, contractèrent un nouvel engagement.

⁴⁰ M. Henri Sidambarom, de Capesterre, a obligeamment communiqué aux archives locales les papiers intéressants de ses archives privées sur l'immigration indienne. On y trouve notamment la liste complète de tous les vaisseaux, avec leur date d'arrivée. Pour les 23 premiers convois, le numéro matricule des engagés de la cargaison est indiqué.

⁴¹ Le 31 mai 1863, débarquait le 11 231 Indiens descendus du 23e navire, soit une moyenne de 488 immigrants par bateau (Papiers Sidambarom). En 1883, 43 000 Indiens avaient été débarqués par 88 navires, soit une moyenne exactement égale à la précédente (Arch. Dép. Guad., manuscrits J. Ballet, t. IX, pp. 18-19).

⁴² C.R. délib. Du Conseil Général, 1881, p. 262.

⁴³ *Gazette off. Guad.*, 19 août 1862, pp. 234-236.

⁴⁴ *Gazette off. Guad.*, 15 oct. 1872, pp. 312-313.

2.3. Des immigrants contractuels

2.3.1. Les immigrants indiens

➤ Le contexte de l'immigration indienne

Pour faire face en même temps à la hausse soudaine du coût du travail provoquée par l'abolition de l'esclavage et à la vive concurrence du sucre de betterave qui les oblige à être plus compétitifs, les planteurs de canne à sucre de la Guadeloupe, comme ceux des autres colonies de plantation, décident de faire massivement appel à une nouvelle vague d'immigration.

Ils se tournent d'abord vers l'Afrique, et tentent de mettre en place une filière d'immigration, légale et libre cette fois, en engageant pour cinq ans et contre rémunération de nouveaux travailleurs. En dix ans, quelques convois sont organisés à destination des colonies sucrières⁴⁵. Pour éviter que le public ne s'enflamme devant ce qui peut apparaître comme une nouvelle traite négrière, et pour faire cesser les critiques acerbes du gouvernement anglais, Napoléon III ne tardera pas à mettre définitivement fin à ce recrutement depuis l'Afrique. Cependant le problème de main d'œuvre des colons n'ayant pas disparu, il va encourager ceux-ci à se tourner vers les Indes.

Les planteurs ne l'avaient pas attendu pour s'engager dans cette direction. L'immigration légale ou illégale des Africains étant insuffisante à combler leurs besoins, des essais d'importation de travailleurs de l'Inde (appelés aux Antilles *coolies*) avaient déjà été réalisés dès 1830 à la Réunion (proximité aidant) et aux Antilles Françaises dès 1853.

Le choix des colons se porte sur les Indiens en provenance des Indes anglaises et françaises. Ils y voient un double avantage. D'une part, l'opinion ne fait pas le rapprochement entre *coolies* et esclaves, comme elle le fait immédiatement quand il s'agit d'engagés noirs. D'autre part, la péninsule indienne très peuplée (environ 220 millions d'habitants en 1850, plus de 250 millions en 1881) et soumise à des conditions économiques difficiles devient un bassin d'émigration. En effet, la famine sévit dans la principauté de Madras et dans les districts du Nord.

La France n'étant plus que marginalement présente en Inde, à travers son comptoir de Pondichéry, il faut composer avec l'Angleterre, ou plus exactement avec le gouvernement anglo-indien, pour obtenir l'autorisation d'organiser cette migration.

Destiné à combler la pénurie relative de main d'œuvre entraînée par l'abolition de l'esclavage, le recours à l'immigration indienne aux Antilles françaises résulte donc d'une double influence convergente. D'une part, le succès obtenu par les planteurs anglais de la Caraïbe incite les colons français à suivre leur exemple. En effet, avant même l'abolition de l'esclavage intervenu en 1834, des travailleurs contractuels avaient été engagés dans les colonies anglaises de la Caraïbe ; un mouvement qui ira en s'accéléralant à partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle du fait d'une situation coloniale désastreuse en Inde et d'une conjoncture économique très mauvaise – la famine sévit dans la principauté de Madras et dans les districts du Nord du pays – aggravée par un climat politique difficile en raison de la révolte des Cipayes. D'autre part, « le succès de l'immigration indienne à la Réunion fit revenir bientôt les Antilles au désir d'avoir des coulis » (*Revue coloniale*, 1856). Dès 1844, le Colon Reiset avait évoqué l'idée d'une immigration indienne (Sulty & Nagapin, 1989). Mais il fallut attendre près d'une dizaine d'année avant qu'elle se mît en place, de sorte que

⁴⁵ Voir dans le présent rapport le chapitre sur l'immigration contractuelle de main-d'œuvre africaine

l'immigration indienne aux Antilles françaises débute en 1853 à la Martinique et en 1854 à la Guadeloupe.

➤ Les conditions de l'émigration

Le gouvernement anglais veillera à ce que les « droits » de ses sujets soient respectés. En particulier, il insistera sur la nécessité d'un engagement libre de toute pression, et sur la mise en place de mesures aptes à garantir la sécurité et les bonnes conditions de vie de ces engagés aussi bien pendant le transport en bateau vers les colonies, que pendant leurs cinq années de contrat.

Souvent recrutés dans les provinces rurales de l'Inde, les engagés sont conduits vers les vastes entrepôts des ports de commerce. Là, ils attendent le prochain départ d'un convoi à destination de l'océan indien (la Réunion, l'île Maurice), du Pacifique ou des Antilles.

Avant l'embarquement, un agent du gouvernement anglo-indien vérifie qu'ils sont bien libres de leur décision et remet au capitaine du navire les autorisations qui lui permettront de justifier son chargement, lors des possibles contrôles effectués en mer par les flottes anglaises et françaises. Les bateaux transportant des *coolies* doivent répondre à des critères stricts, seuls capables de garantir un faible taux de mortalité pendant un voyage long de deux mois en moyenne pour atteindre les Antilles. Les émigrants doivent disposer d'un espace suffisant pour voyager dans de bonnes conditions. La nourriture et l'eau doivent avoir été prévues en conséquence et une couche propre doit leur être fournie. De plus, pour veiller à leur santé et s'assurer que les mesures d'hygiène soient bien respectées, deux médecins accompagnent chaque navire. Un occidental, et un Indien.

Ces précautions ne furent pas édictées en vain. Loin des taux de mortalité de 50% et plus (100% parfois) atteints par certains navires négriers de l'époque de la traite, cinquante ans plus tôt, rares furent les convois à dépasser les 3% de pertes. A titre d'exemple, en 1859 sur les 429 émigrants (284 hommes, 100 femmes et 45 enfants) embarqués sur le *Siam* à Pondichéry, on déplore à l'arrivée à Fort-de-France 7 décès (5 hommes, une femme et un enfant), soit un taux de perte de 1,63 %. Toutefois, cette moyenne n'exclut pas des chiffres parfois nettement supérieurs : en 1866, sur les 431 Indiens embarqués à destination de la Martinique (293 hommes, 74 femmes et 64 enfants), on a relevé 60 décès en mer (48 hommes, 8 femmes et 4 enfants), ce qui représente un taux de mortalité de l'ordre de près de 14 %.

Protégé pendant son voyage, l'engagé l'est aussi à son arrivée en Guadeloupe. Le contrat qui le lie à son nouveau patron, impose à celui-ci, de lui fournir, un logement, des vêtements, de la nourriture et un salaire fixés par décrets. Après une courte mise en quarantaine (le trajet de deux mois en mer excédant le temps d'incubation de la plupart des maladies), les *coolies* sont mis à la disposition du commissaire de l'immigration, dont la fonction consiste à les accueillir, à veiller que familles et amis ne soient pas séparés, puis plus tard à s'assurer que les clauses du contrat d'engagement soient bien observées par les deux parties.

Le salaire du *coolie* est fixé à 12,5 F par mois, son temps de travail à 312 jours par an.

"Il reçoit à titre de ration 1 livre trois quarts de riz par jour et 2 livres de morue par semaine, avec un peu de sel. Il a deux rechanges par an et reçoit les soins médicaux en cas de maladie. On ne lui paye chaque mois que la moitié de ses gages, et l'autre moitié à la fin de l'année, lorsque son compte sur le grand-livre de l'habitation est

balancé. Le nombre de ses jours de travail est porté à son crédit, et l'on en déduit les jours de maladie, d'absence autorisée et ceux de retenue. ” (P. N Bernard, 1856)

La majorité des planteurs remplissent leurs obligations. En fait, pour eux, cette main d'œuvre efficace et bon marché est une aubaine.

Régulièrement, le commissaire de l'immigration établit des rapports sur la situation des engagés indiens et les relations qu'ils entretiennent avec les planteurs. Il ressort de ces rapports les *coolies* s'adaptent à leurs nouvelles et rudes conditions d'ouvriers agricoles dans les plantations. Et même si beaucoup sont originaires des régions montagneuses du nord de l'Inde, assez fraîches en hiver (contreforts de l'Himalaya), les *coolies* s'adaptent pour la plupart sans trop de difficultés au climat tropical de la Guadeloupe.

Leur capacité de travail est largement appréciée de leurs nouveaux patrons : “ Les immigrants valides fournissent généralement un travail satisfaisant, et, quant ils reçoivent une bonne direction, ce résultat dépasse de beaucoup ce que les engagistes en attendaient. ”

Les frais d'introduction depuis l'Inde s'élèvent à 400 F. Ce coût est pris en charge en grande partie par la Caisse générale de la colonie. Pourtant, bien qu'un maximum de précautions ait été pris, l'importation d'Indiens donne vite lieu à des excès de toute nature. Certains sont « engagés » contre leur consentement, c'est à dire kidnappés sur les côtes indiennes. D'autres se voient refuser le paiement de leurs frais de rapatriement vers l'Inde, auquel ils ont pourtant droit au terme de leurs cinq années de contrat.

Intéressés par cette main d'œuvre qui leur permet de baisser sensiblement leurs coûts de revient et de rester compétitifs face à la concurrence, toujours plus forte, du sucre de betterave, les planteurs pèsent de tout leur poids pour inciter le gouvernement français à multiplier les convois de *coolies*. Des contacts sont pris en ce sens avec le gouvernement anglo-indien qui demeure réticent. C'est pourquoi des capitaines organisent des convois illégaux de travailleurs qui ne bénéficient évidemment d'aucune des protections prévues par la législation sur l'immigration. Les *coolies* de la filière légale ont eux, de plus en plus de difficulté à obtenir le paiement des frais de leur rapatriement en Inde. Voyant s'espacer les nouveaux convois, certains planteurs peu scrupuleux usent en effet de tous les subterfuges pour les retenir dans les champs de canne.

L'immigration a débuté en 1838 en Guyane britannique (Guyana), en 1845-46 dans les îles anglaises et en 1848 à la Réunion. La France possède dans le sous-continent cinq « comptoirs » à partir desquels peut parfaitement être organisé le recrutement d'immigrants. Les établissements français de l'Inde ne sont que de minuscules enclaves et leur population n'est pas suffisamment nombreuse pour nourrir durablement des flux importants de départs ; sur l'ensemble de la période 1855-1885, 1% seulement des Indiens débarqués en Guadeloupe sont originaires de Pondichéry et Karikal, et pratiquement aucun des trois autres comptoirs (Chandernagor, Yanaon, Mahé), à partir desquels l'émigration est quasiment impossible en raison des contraintes géographiques et géopolitiques locales. Les recrutements à destination des colonies françaises ne peuvent donc être effectués que dans les territoires de l'Inde anglaise et dépendent par conséquent très largement de la plus ou moins bonne volonté des autorités coloniales britanniques.

Or, de 1849 à 1853, celles-ci manifestent sur ce point une hostilité sans faille souhaitant garder cette main d'œuvre pour mettre en valeur un énorme potentiel économique : à Madras sont effectués des travaux d'irrigation et de construction de chemins de fer qui emploient, écrit alors le gouverneur de Pondichéry, les travailleurs « par centaines de mille ». Ainsi l'administration locale refuse d'accorder les autorisations. Par conséquent, les recrutements effectués à partir de Pondichéry et Karikal le sont clandestinement suscitant une

répression de la part de l'administration britannique. Les incidents se multiplient autour des deux comptoirs entre les recruteurs « français » et la police anglo-indienne à propos des recrutements « sauvages » essentiellement à destination de la Réunion. A partir de 1854 la pression anglaise se relâche, les recruteurs des comptoirs français peuvent opérer sans trop de difficultés, mais leur activité demeure soumise à la bonne volonté des autorités britannique.

Entre temps, toutefois, l'émigration vers les Antilles a enfin commencé, malgré des difficultés de recrutement et d'organisation ainsi que des problèmes financiers.

Pour mettre fin à l'insécurité juridique qui entoure ses recrutements en Inde, tout en étant certaine de disposer d'un nombre suffisamment important d'émigrants vers ses colonies sucrières, la France propose très tôt à la Grande-Bretagne la signature d'une convention l'autorisant à recruter dans l'Inde anglaise des travailleurs à destination des Antilles, de la Guyane et de la Réunion. Les premières approches en ce sens datent de 1851-52, mais elles se heurtent tout d'abord à un refus catégorique. C'est seulement après que le gouvernement français ait fait connaître son intention de « recourir largement à l'enrôlement de travailleurs africains, même par voie de rachat préalable », que celui de Londres, inquiet de voir se développer un trafic qui n'est à ses yeux que de la traite négrière déguisée accepte l'ouverture de discussions. Celles-ci débutent en 1853 et 1854 et reprennent de 1858 à 1860 sans pour autant aboutir. La décision de Napoléon III d'autoriser l'immigration africaine et la signature du "traité Régis" en mars 1857 incitent les Britanniques à reprendre les négociations. Cédant à la pression des Français, ils vont faire des concessions pour obtenir l'arrêt de ce trafic. L'accord se fait assez facilement sur les problèmes techniques, pour lesquels sont retenus généralement des solutions intermédiaires entre les positions des deux parties : conditions et modalités des recrutements français en territoire britannique, conditions de transport, nombre maximum de passagers par tonneau, proportion de femmes, durée des engagements et condition de rapatriement, durée de la convention elle-même et conditions de sa dénonciation. Par contre, les discussions échoppent sur deux points. En premier lieu, l'étendue des pouvoirs de consuls britanniques chargés d'assurer la protection des Indiens dans les colonies françaises : Londres voudrait avoir le pouvoir de visiter les habitations, ce que refuse Paris ; c'est finalement la partie anglaise qui fait la concession. Et surtout, la cessation de l'immigration africaine, exigée par la Grande-Bretagne alors que, sous les prétextes les plus divers, la France refuse obstinément pendant près de deux ans de s'engager clairement sur ce point, cherchant avant tout à gagner du temps pour permettre à Régis de poursuivre ses opérations le plus longtemps possible. Mais finalement, à l'issue d'âpres négociations et de beaucoup de contorsions sur le thème de la dignité outragée, Napoléon III accepte de donner satisfaction à la demande anglaise, ouvrant ainsi la voie à la conclusion officielle de la convention.

La signature, initialement prévue en juillet 1860, est repoussée d'un an, suite aux problèmes entre la couronne britannique et le gouvernement de l'Inde. Signée le 1er juillet 1861, sa mise en œuvre effective sera relativement longue et difficile, en raison de l'obstruction et des multiples obstacles mis initialement à son application sur le terrain par les autorités de l'Inde anglaise, mécontentes de se voir imposer contre leur gré un texte qu'elles n'acceptent pas. Il faudra de multiples protestations de la France auprès du gouvernement britannique pour que cesse cette situation. A partir de 1866, le problème de l'émigration indienne vers les colonies françaises sort de la sphère agitée des affaires d'Etat pour entrer dans le domaine de la routine administrative.

C'est l'administration de la colonie qui gère le recrutement. Les planteurs déposent une demande à la direction de l'Intérieur qui les enregistre par ordre pour les placements d'immigrants. Cette inscription est attribuée à l'habitation pour laquelle la demande a été faite et non pas à son propriétaire du moment ; pour éviter les trafics, elle n'est pas transférable et demeure attachée à l'habitation en cas de vente de celle-ci.

En vertu des sénatus-consultes des 3 mai 1854 et 4 juillet 1866 sur l'organisation des pouvoirs publics dans les vieilles colonies, le Conseil Général est compétent pour tout ce qui concerne la gestion locale de l'immigration. C'est donc lui qui, chaque année, fixe le nombre d'immigrants demandés pour la campagne suivante et vote le budget de l'immigration. C'est un budget autonome, séparé du budget général de la colonie, par lequel transitent toutes les dépenses occasionnées par le recrutement, le transport et la gestion des immigrants en Guadeloupe, et en sens inverse toutes les recettes destinées à couvrir ces dépenses. La stratégie menée par les grands propriétaires, majoritaires à l'assemblée locale, vise à se décharger de leur contribution financière. Effectivement, sur l'ensemble de la période d'immigration, ils ne supportent que 53% seulement de son coût total ; les subventions publiques (Etat et budget colonial général) en financent 33,5%, et le reste provient de diverses taxes et autres recettes pesant sur l'ensemble de la population.

Une fois fixé le nombre d'immigrants demandés et dégagés les moyens de financement nécessaires, la demande est transmise en Inde par l'administration.

Tous les textes régissant l'émigration indienne vers les colonies sucrières, et notamment la convention de 1861, interdisent les recrutements dans le territoire anglo-indien par des personnes privées. Ceux-ci ne peuvent être effectués que par l'intermédiaire d'organismes officiels, les *agences d'émigration*, institués par les pays « d'accueil » et placées sous la tutelle des autorités britanniques de l'Inde ou de l'administration des Etablissements pour celles installées dans les comptoirs français. Toujours dirigées par un Européen, elles ont pour principale fonction, outre l'organisation des recrutements, d'héberger, nourrir et soigner les engagés avant l'embarquement, de les empêcher de s'enfuir aussi, et elles disposent pour cela de bâtiments capables d'accueillir 800 à 1 000 personnes, ce qui correspond à un contingent pour un convoi.

Trois agences françaises sont créées en 1861-62 à Calcutta, Pondichéry et Karikal; diverses tentatives faites à Madras, Yanaon, Mahé et Bombay échouent. Celles de Pondichéry et Karikal fonctionnent en tandem. Elles remplacent l'ancienne Société d'Emigration, interdite d'activité et dissoute à l'entrée en vigueur de la Convention.

Elles jouent un rôle particulièrement important dans la politique migratoire de la France en Inde parce qu'elles permettent d'échapper à la curiosité des Britanniques, une curiosité qui pourrait être d'autant plus gênante que les règles anglaises relatives à la surveillance des opérations et au traitement des *coolies* à bord sont généralement plus exigeantes que les françaises. Au total, 96% des émigrants pour la Martinique et 84% pour la Réunion, mais 65% seulement pour la Guadeloupe, sont partis par ces deux comptoirs. Les autres immigrants ont été embarqués à Calcutta. L'agence française de ce port, après quelques années de fonctionnement vers la Réunion au début de la décennie 1860, cesse toute activité à partir de 1865, parce que les planteurs trouvent que les immigrants qu'elle leur envoie sont de "mauvaise qualité". Elle recommence à fonctionner en 1873, mais presque uniquement à destination de la Guadeloupe, qui seule, continue à lui réclamer des travailleurs ; c'est ce qui explique que 35% des immigrants arrivés dans l'île proviennent de la plaine Indo-Gangétique, donnant aujourd'hui à sa population d'ascendance indienne des caractéristiques culturelles qui ne se retrouvent pas chez celle des autres DOM, essentiellement d'origine tamoule.

Après avoir été informées du nombre d'immigrants que les colonies sucrières désirent recevoir, les agences sollicitent leurs recruteurs appelés "mestrys" dans le pays Tamoul et "kanganis" en Inde du Nord. Ce sont tous les Indiens, provenant de tous les milieux ; ils doivent être mandatés par les autorités coloniales en charge de l'émigration dans le port d'embarquement pour lequel ils recrutent. Les *mestrys* de Pondichéry et Karikal opèrent principalement dans les districts tamouls situés dans l'arrière-pays des deux comptoirs. Par contre, ceux de l'agence de Calcutta ne sont pas basés dans ce port lui-même, mais dans neuf sous-agences organisées en réseau dans toute la moyenne vallée du Gange, entre Patna et Delhi, où ils ramènent d'abord leurs recrues avant de les expédier vers le Bengale.

Les recruteurs arpentent tous les lieux fréquentés par des foules (gares, marchés, foires, temples, lieux de pèlerinage comme Bénarès et Mathura...) à la recherche de ce que le consul britannique à Karikal appelle en 1877 *"leurs proies"*. Les recruteurs opérant dans les mêmes zones et étant payés par individu recruté cela entraîne une forte concurrence, aussi tous les moyens sont-ils bons pour parvenir au résultat souhaité ; il n'est de *"tromperie que la ruse des recruteurs n'ait conçue et mise en œuvre"*, note un fonctionnaire britannique. Leurs méthodes s'apparentent le plus souvent à du racolage pur et simple, en mentant systématiquement sur ce qui attend les émigrants dans les pays "d'accueil", présentés évidemment comme des eldorados :

"Aux journaliers agricoles sans travail, le recruteur fait miroiter les tâches faciles, un salaire élevé et la possibilité d'acquérir des terres ; aux petits exploitants expropriés, la chance de faire de grosses économies et de revenir en Inde s'installer comme grands propriétaires ; aux marginaux, fautifs et hors-la-loi, il promet l'impunité et la chance de refaire leur vie ; aux brahmanes dignes et instruits, un titre de maître d'école ou un poste dans l'administration ; aux différents artisans, la possibilité d'exercer leur métier dans les meilleures conditions...".

Les hésitants sont conduits dans un débit de boisson où on les fait boire jusqu'à leur offrir les services de prostituées en échange de leur signature ; par contre, même si beaucoup d'histoires circulent à ce sujet en Inde et dans la Caraïbe, les cas d'enlèvements violents sont extrêmement rares.

Une fois leur accord obtenu, les futurs émigrants sont conduits devant l'administrateur du district (*District magistrate*) pour y être enregistrés. Le magistrat doit s'assurer qu'ils s'engagent de leur plein gré et en toute connaissance de cause, mais, le plus souvent, il n'en fait rien faute de temps et l'opération demeure purement formelle. Puis, solidement encadrés, ils sont enfermés dans le dépôt de l'agence en attendant le moment du départ.

La durée de l'attente varie de quelques jours à six mois selon l'état de préparation des convois et la disponibilité des navires, la moyenne tourne le plus souvent autour d'un mois. Les recrues sont d'abord soumises à une visite médicale. Les malades sont renvoyés, ainsi que tous ceux appartenant à certaines catégories : brahmanes, castes d'écrivains ou de commerçants inaptes au travail agricole, fakirs.... Ces personnes refoulées et les fuyards constituent 10 à 20% de "perte" sur les contingents. Les émigrants sont d'abord vaccinés contre la variole, puis ils signent leur acte d'engagement officiel avec l'administration au cours d'une cérémonie collective où ils n'ont pratiquement pas la possibilité de refuser, puis ils reçoivent une avance sur salaire. Ces dépôts sont des lieux de violence et de désespoir, les *coolies* y sont enfermés pour éviter qu'ils s'enfuient, ils se font extorquer leurs avances par les *mestrys* de l'encadrement et l'administration laisse faire. Enfin, quand le navire est prêt, ils sont conduits au port pour y être embarqués après un ultime examen par le médecin du convoi.

➤ Les contours de l'immigration indienne

Dans le cas de la Guadeloupe, cette immigration se déroule sur 35 années, avec néanmoins une interruption de 1886 à 1888. Au cours de la période considérée, 42 326 personnes arrivent par 93 convois, soit une moyenne de 455 immigrants par bateau et de 1283 immigrants par an. Toutefois, ces moyennes cachent des disparités d'une année à l'autre et d'un convoi à l'autre : en 1854, on dénombre un seul convoi, celui de *l'Aurélie* avec 314 personnes alors que 1867 est l'année la plus riche en arrivées avec 3 144 personnes (Boutin, 2006 : 20 ; Singaravelou, 1975 : 51). L'immigration a continué sans interruption jusqu'en 1884, un dernier convoi ayant néanmoins été organisé en 1889. « Après des débuts modestes, couronnés par l'entrée massive de 3 144 Indiens en 1867, plus de la moitié des immigrants ont débarqué en 14 ans, à partir de 1873, année où débute le recrutement dans la plaine gangétique » (Singaravelou, 1987, t. 1 : 150-151).

Nous sommes bien informés sur ce qui concerne leurs origines géographiques. Pour la presque totalité, ils proviennent de deux grandes régions du sous-continent indien. En premier lieu, très majoritairement (60% du total des départs) les districts tamouls de la présidence de Madras, formant l'actuel Etat de Tamil Nadu, alimentent l'émigration, auxquels s'ajoute les régions de Pondichéry et Karikal pour 1%, également tamoules. Le second grand bassin de recrutement est constitué par les trois provinces de la moyenne vallée du Gange, fournissant ensemble près du tiers des émigrants : North Western Provinces et Oudh, réunies aujourd'hui dans l'Etat d'Uttar Pradesh (17,1% et 3,9% respectivement), et Bihar (10,9%). Le Bengale, malgré la densité très élevée de sa population, ne fournit pratiquement pas de recrues, Calcutta est une ville d'embarquement et non de recrutement. Enfin, 6% des émigrants proviennent de la côte orientale et du Sud du Deccan (Mysore, actuels Andhra Pradesh et Kerala).

Des constats analogues peuvent être établis pour la Martinique où 25 509 Indiens sont introduits entre 1853 et 1884 avec là aussi d'importantes fluctuations : si la moyenne annuelle est de 850 arrivées et de deux convois, on observe une phase d'accélération entre 1856 et 1859, suivie d'une tendance à la baisse interrompue en 1867 (qui compte le plus grand nombre d'arrivants 2 220 immigrant) et en 1874 (qui coïncide avec le début du recrutement à partir de Calcutta), et d'une stabilisation relative entre 1875 et 1883. On notera que les entrées ont été suspendues en 1863, 1864 et 1873 (*Annuaire statistique de la Martinique*, 1900 : 634).

Dans les deux îles se pose très rapidement un problème d'équilibre démographique entre hommes et femmes. Contrairement à leurs homologues anglophones ou néerlandophones, les colonies françaises de la Caraïbe, où l'émigration familiale connaît un succès moindre, sont confrontées au problème du recrutement des femmes. Au début de l'immigration, les femmes adultes représentent seulement 1/6 du contingent. Avec la signature de la convention franco-britannique de 1861 (art. 16), le quota est augmenté pour être porté à 25% du total des immigrants pendant les trois années suivantes, puis de 33% à 50 % par paliers successifs. Cette évolution résulte de la volonté manifestée par les colons, désormais soucieux, au delà de l'objectif affiché de relance de l'économie sucrière, de fixer dans les pays la population d'origine indienne. Sans doute, cet objectif ne sera-t-il jamais atteint, mais un certain rééquilibrage entre les sexes est constaté, de sorte que la proportion de femmes atteint 32,5% à la Guadeloupe et 31,6% à la Martinique en 1873-1874 (Singaravelou, 1987, t. 1 : 102). Un autre indice tend à confirmer les difficultés inhérentes au regroupement familial dans les colonies françaises : la proportion d'enfants ne dépasse pas 10% alors qu'elle est en moyenne supérieure à 15% dans les colonies britanniques de la région et au Surinam.

Pour l'essentiel, les Indiens transférés aux Antilles françaises sont issus des castes moyennes et surtout inférieures de la société. Nous ne sommes relativement bien renseignés sur ce point que pour les départs pour Calcutta : 15,1% de recrues pour la Guadeloupe sont des Hindous de hautes castes, 26,1% appartiennent à des castes « respectables » d'agriculteurs, 6,6% à des castes d'artisans, 36,8% relèvent de basses castes et 15,4% sont des musulmans. Il semble que ces derniers soient moins nombreux dans les convois partis de Pondichéry, mais inversement que la proportion de membres des basses castes y soit plus élevée. N'oublions pas que caste et profession ne se recouvrent que très imparfaitement. De fait, malgré les plaintes des planteurs sur la « qualité » des *coolies*, qui ne serait d'après eux que "des ramassis de vagabonds qui n'ont jamais travaillé la terre", "le rebut", "l'écume des villes et des ports de l'Inde", les agriculteurs forment la majorité des recrues.

Cette relative homogénéité sociale, en dépit de la présence de quelques ouvriers et commerçants, s'explique aisément : il s'agit de castes généralement liées aux activités agricoles, indépendamment d'ailleurs de l'origine géographique plus ou moins diversifiée des immigrants. A cet égard, il n'est pas anodin de noter que la Guadeloupe offre une situation quelque peu différente de la Martinique. La population indienne a été plus nombreuse à son arrivée et sa présence est nettement plus marquée aujourd'hui, tant du point de vue sociodémographique que du point culturel. Ses origines sont également plus diverses, dans la mesure où elle intègre une importante minorité d'Indiens du Nord, contrairement à la Martinique où les immigrants sont en quasi-totalité d'ascendance tamoule ou, à tout le moins, sud-indienne.

Les informations présentées ci-dessous et tirées pour la plupart des statistiques et des rapports officiels, ne renseignent que partiellement sur la situation et les caractéristiques des populations indiennes à la fin de l'immigration réglementée. Il convient, en effet, de tenir compte du mouvement naturel et des rapatriements, mais aussi de la non comptabilisation parmi les ressortissants étrangers, à partir de la fin du XIX^e siècle, des immigrants dotés d'un état civil et, de manière plus générale, de tous ceux qui, de deuxième ou de troisième génération, n'ont jamais été dans le système de l'engagement (Taffin, 2004). Car très rapidement, les Indiens tendent à perdre toute visibilité administrative dans les colonies françaises de la Caraïbe, même si le terme « coolie » à la Martinique – qu'il convient de manier avec une certaine prudence compte tenu de son caractère polysémique – et l'expression « z'indiens malabars » à la Guadeloupe, tous les deux péjorativement connotés, désignent des groupes de personnes partageant un phénotype et, éventuellement, des pratiques spécifiques. D'où le décalage observé à la fin de l'immigration entre les statistiques officielles et la présence réelle des Indiens ou les écarts entre les chiffres fournis par les rapports officiels et ceux issus des recensements de population. A titre d'exemple, en 1885 les familles d'immigrants compteraient 13 271 individus, dont 8192 libres d'engagement, alors que l'*Annuaire de la Martinique* de 1900 dénombre 3 764 Indiens immatriculés, soit immigrants, soit enfants d'immigrants au 31 décembre 1900 (Taffin, 2004). Il est donc clair que ces chiffres ne donnent pas une appréciation exacte de la réalité dans la mesure où plusieurs individus échappent à leur emprise. C'est le cas également en Guadeloupe où un rapport annuel établi pour l'année 1890 estime le nombre d'Indiens à 15 966, dont 1 486 autorisés à résider librement dans la colonie (Boutin, 2006 : 211).

Il reste que ces estimations grossières permettent de dégager dans les deux îles des tendances générales, notamment la diminution de la population indienne dès le tarissement des flux migratoires et un accroissement annuel souvent négatif. Aussi bien à la Guadeloupe qu'à la Martinique, les effectifs ne cessent de croître jusqu'en 1884, avec une plus grande régularité dans le premier cas (une seule diminution observée en 1872 contre des baisses plus fréquentes à la Martinique en 1863-65, 1873 et 1882.) Une évolution qui s'explique, au delà

de l'arrêt de l'immigration à partir de 1884, par la combinaison d'une série de facteurs dont bien sûr les rapatriements et un bilan naturel déficitaire en permanence au moins jusqu'au début du XX^{ème} siècle. Alors que la mortalité reste élevée, quoiqu'en diminution sur le long terme, (131‰ en 1855 à la Martinique contre 23‰ en 1893 en Guadeloupe), la natalité reste faible en raison du déséquilibre entre les sexes, des réticences des Indiens à prendre femme parmi les Noirs, du mépris et de l'ostracisme dont ils sont incontestablement les victimes.

Au-delà de ces tendances générales, il est difficile de cerner de manière précise, d'un point de vue démographique, les populations indiennes de la Guadeloupe et de la Martinique, « sauf à procéder par marqueurs patronymiques et méthode généalogique de reconstitution des familles » (Taffin, 2004), ce qui représente un travail de longue haleine. A fortiori, toute projection ou toute évaluation s'avère aujourd'hui hasardeuse, compte tenu du processus de créolisation à l'œuvre au sein de sociétés et affectant l'ensemble des composantes des populations antillaises.

➤ La vie aux Antilles françaises

Après leur premier contact avec les îles, aux Saintes pour la Guadeloupe, et à Saint-Pierre, puis à Fort-de-France pour la Martinique, suivi d'une période de quarantaine, les immigrants indiens sont répartis sur les habitations. Au mélange de circonspection et de curiosité qui avait présidé à l'arrivée des premiers convois, succèdent des rapports difficiles d'abord avec leurs employeurs puis avec les travailleurs noirs, une profonde désillusion et le sentiment d'une confiance trahie.

Les engagés indiens sont répartis entre les propriétaires qui en font la demande, proportionnellement à l'importance des habitations. Ils sont essentiellement voués à des activités agricoles, une minorité étant cependant affectée à des tâches domestiques. Leur répartition sur les territoires épouse assez fidèlement celle des grandes plantations sucrières. L'association plantations sucrières et densités élevées de populations indiennes est nettement perceptible en Guadeloupe en 1892 à travers les données recueillies par Singaravelou. Par delà leur faiblesse numérique dans les dépendances (Marie-Galante, Désirade et les Saintes), les travailleurs indiens se concentrent dans quatre grands secteurs : l'est de la Grande Terre (communes du Moule, de Saint François et Sainte Anne qui regroupaient 37 % des immigrants), le Sud de la côte au Vent de la Guadeloupe volcanique (communes de Capesterre, Trois-Rivières, Saint-Claude et Gourbeyre avec 25,5%), le nord-ouest de la Grande Terre (communes de Port-Louis, Petit-Canal et Morne-A-L'eau, soit 14,7%) et le nord-est de l'île volcanique (communes de Sainte-Rose, Lamentin, Baie-Mahault et Petit-Bourg représentant 14,4%). Autrement dit, près de neuf engagés sur dix vivaient dans quatorze communes (Singaravelou, 1987, t.1 : 133).

La répartition actuelle des personnes d'origine indienne reste très largement tributaire de l'affectation initiale des immigrants dans les zones de production de sucre. Tout se passe comme si la fin de l'immigration contractuelle, la crise de l'économie sucrière et leur accès à de nouvelles activités grâce à une intégration très progressive au sein de la société globale avaient finalement agi à la marge⁴⁶. Globalement, les familles indiennes sont encore nombreuses dans les régions où se trouvaient les exploitations sucrières coloniales, en particulier les communes de Capesterre, Saint-François, Port-Louis, Petit-Canal, les sections de Matouba et Papaye à Saint-Claude.

⁴⁶ En 1897, sur 15 399 Indiens, 1 456 (soit 9,5%) vivent dans les villes et bourgs. On retrouve des domestiques, mais aussi 65 commerçants, 16 employés, 7 ébénistes, 29 entrepreneurs de transport (Taffin, 2004)

Ces constats s'appliquent également à la Martinique à quelques nuances près. Une forte proportion d'Indiens, doublée d'une concentration sur la côte nord-est (Basse-Pointe, Sainte-Marie, Trinité) et à Saint-Pierre sur la côte caraïbe, est repérable dans les communes du Nord de l'île dans les années 1880, même si les habitations et les usines du centre (Lareinty au Lamentin) et du sud (François, Anses d'Arlets, Sainte-Luce, Saint-Esprit, Sainte-Anne et Marin) ont bénéficié d'un apport non négligeable de travailleurs d'origine indienne. Le tableau des immigrants indiens sous contrat au 30 juin 1885⁴⁷ donne une idée de la répartition de cette population rurale à la Martinique. Il révèle également les phénomènes de « désertion » ou d'abandon des habitations (867 « déserteurs au 30 juin 1885), dont la conséquence logique semble être le redéploiement des populations vers les zones urbaines (Fort-de-France et Saint-Pierre avant l'éruption en 1902 de la Montagne Pelée). En outre, ces statistiques rendent totalement invisibles les Indiens de la « deuxième génération », ce qui limite les possibilités d'une vision globale de la situation géographique et professionnelle des personnes concernées. Une chose est sûre : contrairement à la Guyane britannique et à Trinidad où les migrations internes ont permis la constitution de villages ou de hameaux indiens homogènes, leur faiblesse numérique ne permet pas aux immigrants indiens d'opérer de telles concentrations aux Antilles françaises, même si on trouve des hameaux fortement indianisés en Guadeloupe. A l'exception sans doute du quartier d'Au-Béro, sorte de prolongement du Dépôt de la Pointe Simon à Fort-de-France mis en place dans la douleur et le dénuement, aujourd'hui disparu et oblitéré de la mémoire collective (voir encadré). De sorte que les personnes d'ascendance indienne, dont beaucoup sont d'ailleurs métissées, sont plus dispersées à la Martinique qu'en Guadeloupe, même si on observe une densité relative dans les communes du Nord de l'île, notamment à Basse-Pointe.

Encadré n° 1

Le quartier d'Au-Béro à Fort-de-France

Le quartier Au-Béro à la Martinique est emblématique du sort réservé aux immigrants indiens. Servant de substitut au Dépôt qui a longtemps accueilli les arrivants comme ceux en attente d'un hypothétique rapatriement, il a vu le jour à l'orée des années 1940 le long du canal Levassor en amont dudit Dépôt. Il a ainsi accueilli des Indiens irrémédiablement confinés, sous la houlette de quatre commandeurs issus de leur rang et en charge des ouvriers du nettoyage, dans les tâches fort peu glorieuses de balayeuses, d'éboueurs et de videurs de tinettes de la ville. Le cadre, pour le moins précaire et insalubre, exposé de surcroît aux inondations, favorisait la promiscuité. Au fil des ans, la population d'Au-Béro augmenta et se diversifia, en particulier vers le début des années 60, à la suite de la faillite financière de nombreuses unités sucrières et de l'affaire des « seize de Basse-Pointe » (voir encadré numéro 2). Au-Béro a incontestablement été à la fois le lieu d'expression des formes les plus populaires des cultures indienne et créole, en constante interaction, et un espace de forte créolisation. Les sons du tambour et la musique jouée par l'orchestre du quartier, puis le *steel band* adopté plus tard, les danses indiennes, les rencontres entre les majors du damier sont autant de manifestations de ce double processus. A cela s'ajoutent la célébration de toutes les fêtes religieuses ou profanes, les veillées mortuaires et la pratique de l'art culinaire indien, ainsi que la coexistence du catholicisme avec la religion hindoue et les cérémonies animées par des officiants du culte extérieurs au quartier. Après le cyclone Edith en 1963 et la tempête Beulah en 1967 et l'une des plus violentes tempêtes qu'ait

⁴⁷ Cf. Annexe

jamais connu la Martinique, Dorothy donna le coup de grâce en août 1970 au quartier dont les baraquements, ou plus exactement ce qu'il en restait, furent démolis à la suite d'un arrêté municipal en date du 10 septembre 1970. Cet arrêté a interdit toute réparation ou reconstruction pour des raisons évidentes de sécurité. Les habitants d'Au-Béro furent relogés ailleurs.

D'après Arsaye Jean-Pierre, *Mémoire d'Au-Béro. Quartier indien de Foyal*, Petit Bourg, 1998.

Les conditions de travail des immigrants indiens sont particulièrement dures sur les habitations. Logés dans les cases des anciens esclaves, taillables et corvéables à merci, ils sont soumis à des journées de travail pouvant parfois atteindre douze heures, sans jouir de la protection, demeurée purement théorique, prévue dans leur contrat d'engagement. Bien au contraire, ils subissent fréquemment de mauvais traitements de la part des planteurs alors que la méconnaissance de la langue, et l'incompréhension en forme de rejet manifestée à l'égard de leurs traditions aggravent la précarité de leur sort. Dans ces conditions, privés de la possibilité de s'exprimer ou de prendre en charge leur défense, les travailleurs indiens adoptent plusieurs attitudes : la révolte, le désespoir ou la fuite. Ainsi, aux manquements au contrat et aux brutalités qu'il subit l'Indien riposte par la désertion, lorsqu'il ne sombre pas dans le vagabondage, par des sorties clandestines des colonies, ou encore par l'incendie des habitations selon un mode de protestation emprunté aux esclaves. En outre, la crise de l'économie sucrière à la fin du XIX^{ème} siècle et les tensions qui en découlent, une vive concurrence sur le marché du travail faisant suite à la venue des engagés et ayant entraîné une baisse sur les salaires, de même que les débats autour de la question du rapatriement qui placent les Indiens au cœur d'enjeux dont ils n'ont pas la maîtrise, s'accompagnent des premières rancœurs des anciens esclaves envers les immigrants perçus, à la suite d'une instrumentalisation évidente de la part des planteurs, comme des briseurs de grève. Il est vrai que les planteurs n'ont pas hésité à déplacer des travailleurs indiens de leur plantation de Saint-Pierre à la Martinique, jusqu'à leur propriété de Basse-Pointe afin de briser les mouvements de contestation, de sorte que l'image de « briseur de grève » est restée longtemps associée à celle de l'Indien.

➤ **Citoyenneté, stratégies d'intégration et représentations des Indiens au sein des sociétés insulaires**

Méprisés, rejetés massivement par la population, ayant renoncé pour nombre d'entre eux au rêve devenu chimérique d'un retour en Inde⁴⁸, les immigrants indiens vivent cloisonnés dans les habitations dans une misère effroyable et dans une forte dépendance à l'égard des propriétaires. La lente amélioration de la condition des anciens esclaves ne les touche pas : les lois françaises ne s'appliquent pas aux Indiens engagés dans le cadre d'un contrat spécifique ni à leurs descendants, métis ou non, nés dans les colonies françaises des Antilles ; ils demeurent sujets de la Reine d'Angleterre et restent placés sous l'empire de la loi britannique (Gamess R. & Y, 2007 : 82). Il faudra attendre 1922 pour qu'ils puissent accéder à la citoyenneté française, au terme d'une longue bataille politico-juridique menée par un Indo-Guadeloupéen, Henri Sidambarom, bataille qui a fortement marqué la mémoire collective de

⁴⁸ Sur les 25 509 Indiens introduits à la Martinique entre 1853 et 1884, 11 077 sont rapatriés. A partir de 1885, les convois de retour s'espacent et cessent définitivement en 1900, laissant une bonne partie de la population dans l'errance. En Guadeloupe, sur les 42 326, 9 460 sont officiellement rapatriés jusqu'en 1906.

l'ensemble de la population indienne ou de descendance indienne de l'archipel guadeloupéen. Toutefois, la problématique de la citoyenneté se pose en des termes quelque peu différents à la Guadeloupe et à la Martinique.

Dans le premier cas, elle est étroitement associée à l'opposition qui se noue au début du siècle dernier entre d'une part, le mouvement socialiste de Légitimus dominée par les Noirs, hostile à l'emploi des Indiens sur les habitations ainsi qu'à leur inscription sur les listes électorales et qui redoute l'utilisation des Indiens comme masse de manœuvre électorale par les propriétaires, et d'autre part, le mouvement républicain libéral incarné par Boisneuf auquel est politiquement lié Sidambarom (Sainton, 2004).

A la Martinique, il semble que l'intégration se soit jouée plus tôt pour plusieurs raisons. En premier lieu, les enfants d'immigrants ne font pas l'objet de discriminations administratives et politiques, une majorité de maires ayant pris l'habitude, semble-t-il, de considérer - comme ce fut le cas au moment de leur recensement au lendemain de la déclaration de guerre, en août 1914 - les descendants d'immigrants, et même les immigrants eux-mêmes, comme des ressortissants français. En second lieu, il apparaît que le leader socialiste martiniquais, Joseph Lagrosillière a adopté sur la question de la citoyenneté une ligne similaire à celle de Boisneuf. Enfin et surtout le conseil général décide de mettre fin en 1884 à l'immigration réglementée, à la suite de débats croisant un regard réactionnaire et condescendant porté sur les immigrants et une vision républicaine schoelcheriste, non exempte d'ambiguïté⁴⁹, quoique partagée par le gouverneur Allègre, consacre, sur le plan du droit du travail l'identité entre le travailleur noir et l'immigrant indien dès janvier 1885 (Taffin, 2004).

Dans les deux îles cependant, les enjeux liés à la liberté du travail et accessoirement la compétition entre travailleurs noirs créoles et indiens sur le marché de l'emploi et pour les places promotionnelles dans l'encadrement et le sous-encadrement de l'habitation et de la société rurale – compétition habilement mise en scène et attisée par les propriétaires – constituent la toile de fond de ces débats et des batailles pour l'intégration. Ces derniers se déroulent dans un contexte marqué par le mépris et la stigmatisation des populations d'origine indienne interdisant toute forme de solidarité entre les descendants d'esclaves et les nouveaux « parias » qu'elles sont devenues⁵⁰.

Encadré n° 2

L'affaire des « Seize de Basse-Pointe »

L'affaire commence le 6 septembre 1948 sur l'habitation Leiritz à Basse-Pointe dans le nord Atlantique avec le meurtre d'un gérant blanc, Guy de Fabrique, dans des conditions demeurées non élucidées à ce jour. Déterminé à mettre un terme au mouvement des ouvriers, ce dernier se rend sur l'habitation dans une jeep de gendarmes, armé d'un pistolet qu'il brandit en se précipitant vers les grévistes. Désarmé et blessé, il est retrouvé mort plus tard, victime de 36 coups de coutelas, dans un champ de cannes de la plantation qu'il administre. Après une chasse à l'homme de plusieurs

⁴⁹ Victor Schœlcher a écrit en 1880 qu'il « est trop vrai que les immigrants sortent de la lie de la population indienne, que leur contact a la plus mauvaise influence sur les mœurs des campagnes des Antilles » ; in *Polémiques coloniales*, Fort-de-France, rééd. Désormeaux / L'harmattan, 1979, p. 283 (cit. L'Etang, 2000, 663)

⁵⁰ Le seul moment où une solidarité a existé entre les travailleurs noirs et leurs homologues d'origine indienne, c'est durant l'affaire dite des « Seize de Basse-Pointe », récemment portée à l'écran par la cinéaste Camille Mauduech et qui a permis de préserver un secret aujourd'hui vieux de plus de 60 ans.

mois, une trentaine environ de travailleurs de l'habitation, en fuite par peur des représailles, sont arrêtés, en dépit de la solidarité et de la protection de certains habitants de Basse-Pointe dont ils bénéficiaient. Seize d'entre eux, dont trois Indiens ou métis d'Indiens, sont maintenus pendant trente-quatre mois en détention préventive, en attendant leur jugement renvoyé devant les assises de Bordeaux afin d'éviter d'éventuels troubles. Au terme d'un procès d'une quinzaine de jours en août 1951, ils furent acquittés dans un contexte marqué par d'importants mouvements de soutien des deux côtés de l'Atlantique. L'affaire est exemplaire dans la mesure où aucun coupable ne fut désigné grâce à la solidarité dont firent preuve les « Seize », qu'ils furent noirs ou d'origine indienne : le secret ne fut jamais éventé.

Socialement exclues, politiquement marginalisées, plus ou moins instrumentalisées par les possédants, victimes de la pauvreté et de la précarité, affublées d'une légende dégradante de vagabondage, les populations d'origine indienne vivent cruellement leur situation et l'image que leur renvoient nombre de chansons et de proverbes créoles. G. Létang s'est livré à l'analyse anthropologique d'une chanson créole – *Vini wè kouli-a*⁵¹ – dont l'origine remonte probablement à la période antérieure à l'éruption de 1902 mais dont le succès a perduré bien au-delà ; chanson qui flétrit les Indiens, à travers la mise en scène de l'un des leurs, incapable de prendre femme et de l'entretenir, mais inévitablement guetté par le sort qui lui est réservé, celui du vagabondage (L'Etang, 2000). De leur côté, Roselyne et Yves Gamess ont recensé plusieurs proverbes qui témoignent du mépris porté à l'endroit des immigrants indiens et de leurs descendants :

« *Kouli manjé chien* » (Coolie, mangeur de chiens) : l'Indien est assimilé à l'Asiatique réputé se nourrir de chiens et il est implicitement fait référence au fait que dans l'Inde coloniale, les intouchables étaient souvent nommés « Chandela », ce qui signifiait « mangeur de chiens ».

« *Lè Kouli ka mayé, lapli ka tombé* » (Lorsque les coolies se marient, il pleut) : ce proverbe marque la malédiction qui pourchasse l'Indien, puisque même le jour de son mariage, il amène la poisse.

« *Tout Kouli ni an kout dalo (twotwè) pou i fè* » (Tout Indien se trouvera un jour ou l'autre dans le caniveau) : ce proverbe à double sens, comme nombre de proverbes créoles, signifie d'abord que l'Indien a une forte disposition à l'éthylisme ; ensuite qu'il est voué à nettoyer les trottoirs et les caniveaux, allusion sans doute aux immigrants indiens affectés au nettoyage de la ville de Fort-de-France (cf. supra).

Dans ce contexte, l'accession à la citoyenneté en 1922 est un acte symbolique fort. Revendiquée de longue date dans les deux îles, avec une particulière acuité en Guadeloupe, elle met un terme à une situation de discrimination par rapport à d'autres groupes, comme par exemple les Chinois nés sur place et qui jouissaient de la qualité de français. Elle marque officiellement l'entrée des Indiens dans la société civile et politique et donne le signal, en Guadeloupe, de l'intégration sociale de la deuxième génération d'Indiens nés sur le territoire. Ce processus transparaît à travers les mouvements sociaux, notamment la grande grève de 1910, même si les Indiens se retrouvent parfois dans des camps opposés : s'ils sont relativement nombreux à participer au mouvement à Capesterre et que, par ailleurs, d'autres font partie des partisans de Boisneuf abattus par la Gendarmerie lors des incidents électoraux

⁵¹ Venez voir le coolie ! cf. annexe.

de 1910, la même année, à Saint-François un groupe d'Indiens constitue le bras armé de l'usinier Pauvert qui les dresse contre les grévistes noirs (Sainton, 2004 : 112-113).

Toutefois, il convient de ne pas exagérer la portée de l'acte que constitue l'octroi de la citoyenneté aux populations d'ascendance indienne. D'autres mécanismes moins visibles le précèdent ou l'anticipent, l'accompagnent ou amplifient ses conséquences prévisibles, en fonction des phases historiques considérées ; ils révèlent à coup sûr que l'intégration est un processus long et progressif. On ne reviendra pas sur la quasi-identité de fait, au regard du droit du travail, entre les travailleurs indiens et leurs homologues noirs à la Martinique dès 1884, même si l'application uniforme de la législation entre les deux îles entretient un certain flou juridique jusqu'en 1922 nécessairement préjudiciable aux immigrants et à leurs descendants. On se contentera de signaler la généralisation de l'attribution d'un prénom chrétien dans certaines communes de la Martinique, contrairement à la Guadeloupe ; la mobilité géographique qui quoique limitée et réunissant parfois dans la misère sociale des individus guettés par l'errance comme en témoigne le quartier d'Au-Béro à Fort-de-France, leur permet néanmoins d'élargir leurs horizons et d'optimiser leur modeste chance de promotion sociale et celle de leurs enfants ; la participation aux mouvements sociaux durant l'entre-deux guerres en Guadeloupe, notamment à l'occasion des grèves sur les habitations en 1928-1930 ; l'orientation perceptible durant l'entre-deux-guerres vers certaines professions dans lesquelles se retrouvent encore aujourd'hui des descendants d'Indiens, telles que, par exemple, le transport à la Martinique, et ce en dépit d'une faible présence au sein du personnel politique et administratif durant la première moitié du XX^{ème} siècle. Il s'agit là d'autant de mécanismes qui iront en s'amplifiant avec l'avènement de la départementalisation. Celle-ci coïncide avec une forte mobilisation politique des Indiens en Guadeloupe, comme c'est le cas au Moule après la guerre, à travers le mouvement communiste. Elle s'accompagne, au long d'une mise en œuvre s'étalant sur plusieurs décennies, d'une diversification des activités professionnelles, y compris l'accès à la fonction publique considérée comme une voie de promotion sociale pour les couches les plus modestes, de l'accès à des postes de responsabilité politique, associative ou professionnelle et d'une plus grande visibilité des populations d'origine indienne au sein des espaces publics insulaires. Pour autant, des formes de discrimination et de stigmatisation à l'égard des populations d'origine indienne persistent aujourd'hui, aussi bien à la Guadeloupe qu'à la Martinique, en dépit d'un intense processus de créolisation et d'une intégration passablement réussie leur permettant d'être présentes dans tous les groupes sociaux comme membres des professions libérales, commerçants, cadres administratifs, acteurs politiques ou syndicalistes.

➤ **Créolisation et affirmations identitaires**

La présence indienne semble de plus en plus affirmée aujourd'hui aux Antilles françaises. Fruit du processus de créolisation, elle reste centrée sur le religieux tout en débordant de plus en plus ce champ, pour s'exprimer moins à travers l'organisation sociale, (comme par exemple les relations familiales), qu'à travers les productions symboliques et artistiques (croyances et pratiques magico-religieuses, littérature et, dans une moindre mesure, la musique). Parfois diluée ou disséminée dans l'ensemble de la population, à l'exemple de l'art culinaire du colombo, elle se nourrit de formes esthétiques héritées ou importées de l'Inde faisant désormais l'objet d'une réévaluation tenant à la double évolution des représentation et autoreprésentation des Indiens au sein des sociétés antillaises (Sméralda-Amon, 1994 ; Benoist et *alii.*, 2004). Cette présence jouit d'une plus grande visibilité, grâce notamment à l'atténuation de l'image négative souvent associée à l'origine sociale des ancêtres indiens. Atténuation résultant d'un double mouvement convergent : d'un côté, les efforts, en partie couronnés de succès, des descendants d'indiens pour se hisser au sein des

classes sociales moyennes et supérieures, tant sur le plan économique que par les voies de l'instruction et de la politique ; de l'autre, une prise de parole identitaire, associée à des pratiques mémorielles, non exempte cependant de phénomènes de recomposition qui tendent à redéfinir les contours de l'hindouisme dans le monde antillais ; hindouisme qui fait l'objet d'une véritable « demande » au-delà du cercle restreint des populations d'ascendance indienne.

Cette évolution révèle la complexité du processus de créolisation. Si ce dernier ne gomme pas les rapports de domination, ni la position de subordination des groupes minoritaires, il n'exclut nullement, bien au contraire, ni les dynamiques d'influences réciproques et/ou la coexistence de formes culturelles héritées ou mises en phase avec le contexte local, ni l'intégration d'apports nouveaux à la faveur des échanges internationaux. Significative est à cet égard, la conciliation au sein des populations d'origine indienne de pratiques religieuses hindoues et chrétiennes. Cette coexistence s'explique par la tolérance à l'égard de la religion héritée des ancêtres indiens, notamment de la part des engagistes qui dès la fin du XIX^{ème} siècle ont permis l'installation de temples rudimentaires sur les habitations et la pratique des cultes. Si ces temples tendent à se faire plus rares dans le paysage guadeloupéen, du fait de leur remplacement à partir de la fin des années 70 par de nouveaux sanctuaires construits à proximité des maisons (annexes, photo n°), on les trouve à la Martinique (photo n°), sous la forme de temples de fortune à Trinité (Temple du Galion), à Basse-Pointe (sur l'habitation Gradis) ou sous une forme rénovée, d'inspiration indienne, à Macouba (Habitation Là-Haut). A l'inverse, l'un des plus anciens temples de la Guadeloupe, celui de Changy (photo n°), témoigne à travers son évolution au cours des vingt dernières années, de par son architecture et sa décoration qui soulignent fortement la touche tamoule, d'un nouveau rapport à l'Inde attesté par les modalités de sa rénovation : les sculptures ont été réalisées en Guadeloupe par un spécialiste venu de l'Inde (Benoist et *alii.*, 2004 : 22). C'est aussi le cas, à un degré moindre, du temple de Tivoli à la Martinique (photo n°), seul sanctuaire construit sur le domaine public, avec l'accord des collectivités territoriales, dont l'architecture est directement inspirée des modèles présents en Inde.

La statuaire témoigne également d'une évolution contrastée entre les deux îles. A la Martinique, elle garde une valeur patrimoniale très forte et les couleurs traditionnelles et symboliques sont préservées (statuaire du temple du Galion en annexe, par exemple), alors qu'à la Guadeloupe la période récente se caractérise par l'importation de statuettes de l'Inde et une production locale de plus en plus abondante⁵² (photo n°).

La permanence de ces lieux de culte ne signifie nullement que la religion hindoue n'a pas subi de transformation sur les sols antillais. Il est difficile d'établir une périodisation en la matière, même si les indices historiques disponibles rendent compte d'une forme de résistance, malgré les inévitables mutations, des cérémonies rituelles importées d'Inde et l'emprise limitée de l'Eglise catholique sur les immigrants vers la fin du XIX^{ème} siècle. Il ne fait pas de doute, en effet, que face à l'impossibilité de reprendre des pans entiers des cultes, la disparition progressive de certains éléments, tels que les rites du *pongol* ou la marche sur le feu, la diabolisation dont elle a été victime, puis l'évangélisation de ses fidèles, l'hindouisme a incontestablement connu un travestissement de ses pratiques, même si certains rites ont parfois été maintenus avec un étonnant degré de précision (L'Etang, 1997). En outre, l'adaptation des coutumes et représentations des descendants d'immigrants aux contraintes locales est allée de pair avec des emprunts aux réalités et habitudes créoles.

⁵² Il convient de signaler que les statuettes du temple de Tivoli à la Martinique ont été importées de Trinidad.

Mais les transformations majeures semblent désormais s'opérer, depuis quelques décennies, sous l'effet des changements sociaux de l'époque contemporaine, au prix parfois de tensions perceptibles au sein des populations indo-antillaises comme cela apparaît à travers les propos de J-S. Sahāï :

« Dans les quelques temples où ont lieu des "cérémonies", généralement des sacrifices de cabris, la nourriture faite de riz, lentilles, giraumon et colombo (cari local) de cabri ou poulet est servie à tous les assistants. Des "pousaris", descendants de prêtres tamouls, officient à ces cérémonies ouvertes à tous, et qui s'achèvent par la distribution de nourriture à toutes les personnes présentes. Certains Indiens préfèrent une modernisation de l'hindouisme antillais et font pour cela appel à des pandits de l'extérieur, ou adhèrent à des groupes de méditation plus ou moins reliés à l'Inde. Les chercheurs dans ces domaines, professeurs de Hatha-Yoga par exemple, sont en majorité écrasante d'origine non-indienne. Des personnes qui seraient friandes de fêtes indiennes, de concerts de musique ou de danse indiennes, de cuisine ou d'arts de l'Inde, font parfois aux Indiens de Guadeloupe et Martinique le reproche de vouloir se faire oublier, de devenir transparents, de ne pas se singulariser en tournant le dos à leurs pratiques ».

Par ailleurs, un autre phénomène récent mérite l'attention dans la mesure où il rend compte du caractère de plus en plus labile des frontières de l'hindouisme aux Antilles et de sa dissémination au sein de la société globale : l'apparition en Guadeloupe d'un « hindouisme des créoles » caractérisé par une hyper-créolisation et une réinterprétation des cultes à l'opposé de toute forme d'orthodoxie en la matière (Leprix, 2007).

Cette visibilité accrue de l'hindouisme est d'autant plus significative que la mémoire des Indiens a longtemps été oblitérée par la littérature. Est-il besoin de rappeler qu'en dehors du roman – *Tamä'Ha, Pastorale indienne*, publié par le Blanc créole martiniquais, R. Bonneville en 1898 et plus tard de l'œuvre de Saint-John Perse parsemée de références à l'empreinte laissée par l'Inde, du récit de R. Tardon en 1946 décrivant les vicissitudes d'un Indien à Fort-de-France et d'une fable de G. Gratiat, « Chapée coulie » tirée de son recueil *Fab' Compè Zicaque* publié en 1958, qu'il faudra attendre l'autobiographie romancée de M. Virassamy, *Le petit coulie noir*, pour mettre un terme à cette éviction. A partir des années 1980, le processus d'inscription de l'Indien dans la littérature s'accélère avec la publication de plusieurs romans ou récits par des écrivains indo-guadeloupéens (E. Moutoussamy, A. Minatchy-Bogat...), indo-martiniquais ou proches de ces milieux (M. Ponnamah, C. Sacarabany, L. Mangatal, A. Gammess...) et par les hérauts du mouvement de la créolité (R. Confiant, E. Pépin) soucieux de rendre compte de l'ampleur des brassages qui ont fondé la société créole, tout en cantonnant les Indiens dans une différence qu'avaient énoncée avant eux les premiers auteurs d'origine indienne.

Parallèlement à la modification de la représentation des Indiens par eux-mêmes et par les autres, la prise en charge de la mémoire de leur expérience au sein des sociétés antillaises s'effectue selon différents mécanismes. A commencer par la reconnaissance accordée par les collectivités territoriales au fait indien avec l'inauguration par la mairie de Fort-de-France le 22 avril 2003 d'une stèle et d'une plaque à l'embouchure de la Rivière Madame (? photo n°), sur les lieux où a existé le Dépôt, les manifestations organisées la même année – et en 2004 en Guadeloupe – à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de l'arrivée des Indiens et de manière plus générale à l'occasion de fêtes populaires en Guadeloupe. Sans oublier l'établissement de contacts, parfois au plus haut niveau, avec l'Inde comme en témoignent les statues de Gandhi offertes par le gouvernement de l'Inde aux villes de Fort-de-France à la Martinique et de Saint-François à la Guadeloupe dirigées par des maires d'ascendance indienne (photo en annexe). Mais, surtout la mémoire indienne est travaillée par l'action d'un réseau associatif,

plus dense à la Guadeloupe qu'à la Martinique, dont les composantes n'ont pas nécessairement de connotation religieuse et dont l'objectif est de promouvoir un hindouisme multiforme, à travers par exemple des danses et des manifestations traditionnelles, et l'insertion dans des réseaux plus larges par l'intermédiaire desquels circulent les individus, les biens et les idées⁵³. L'accent est fréquemment mis sur le désir de créer un lien avec l'Inde, même si seule une minorité d'Antillais d'ascendance indienne accèdent à ce pays, la majorité se rendant plus fréquemment à Trinidad ou au Surinam. Cette insertion dans des réseaux régionaux ou mondialisés contribue à redéfinir l'héritage indien, à l'enrichir de nouveaux apports parfois construits comme relevant d'une tradition intangible dont on aurait peine pourtant à retrouver la trace aux Antilles.

⁵³ Cette insertion se fait selon des modalités différentes entre les deux îles tenant aux origines plus diversifiées des descendants d'Indiens de la Guadeloupe. « Alors que les Indiens de la Martinique sont en quasi-totalité d'ascendance tamoule ou du moins sud-indienne (comme ceux de la Réunion), les immigrants venus à la Guadeloupe, tamouls pour la plupart, intègrent en leur sein une importante minorité d'Indiens du Nord » (Benoist et *alii*, 2004 : 15). Il en résulte de nos jours une plus grande diversité du panthéon malgré de nombreuses interférences, une « certaine bipolarité » au sein de l'ensemble indien favorisant « la diversification des contacts extérieurs, les uns se faisant avec le monde tamoul, en Inde ou dans l'émigration (Martinique, Réunion, Paris), les autres avec le monde marqué par la présence nord-indienne (Trinidad, Maurice, Inde du Nord) » (*idem*).

Annexes

1. L'immigration indienne en Guadeloupe de 1854 à 1895

Année	Immigrants	Naissances	Décès	Accroissement annuel	Tx de natalité	Tx de mortalité	Rapatriés	Pop. au 31-12	Pop. au 1-1	Pop. moy.
1854	314		1	313				313		
1855	437	5	66	376	9,98	131,7		689	313	501
1856	1071	16	104	983	13,55	88,1		1672	689	1180
1857	1358	41	188	1211	18	82,5		2883	1672	2277
1858	1411	33	341	1103	9,6	99,3		3986	2883	3434
1859	1733	48	405	1376	10,26	86,6		5362	3986	4674
1860	808	73	559	322	13,21	101,2		5684	5362	5523
1861	1939	56	520	1410	8,76	81,4	65	7094	5684	6389
1862	906	76	571	411	10,41	78,2		7505	7094	7299
1863	1729	91	391	1186	11,23	48,28	243	8691	7505	8098
1864	636	112	542	208	12,73	61,8		8897	8691	8794
1865	462	209	741	-367	24	85	297	8530	8897	8713
1866	1235	96	464	867	10,7	51,7		9397	8530	8963
1867	3144	155	909	2390	14,6	85,7		11787	9397	10592
1868	1370	144	1325	-197	12,3	113,4	386	11590	11787	11688
1869	915	126	1058	-17	10,87	91,3		11573	11590	11581
1870	884	180	577	487	15,2	48,8		12060	11573	11816
1871	935	187	658	120	15,4	54,3	344	12180	12060	12120
1872	462	204	554	-110	16,8	45,7	222	12070	12180	12125
1873	1414	186	509	829	14,9	40,8	262	12899	12070	12484
1874	1263	198	564	897	14,8	42,2		13796	12899	13347
1875	778	148	650	276	10,6	46,6		14072	13796	13934
1876	1321	323	686	958	22,2	47,1		15030	14072	14551
1877	1231	265	645	546	17,3	42,1	305	15576	15030	15303
1878	2213	234	1329	680	14,7	83,5	438	16256	15576	15918
1879	2141	234	1278	1097	13,9	76		17353	16255	16804
1880	2672	297	1322	1647	16,3	72,7		19000	17353	18176
1881	2770	358	1509	1619	18	76,2		20619	19000	19809
1882	978	276	1121	-375	13,5	55	508	20244	20619	20431
1883	1275	387	1157	505	18,8	56,4		20749	20244	20496
1884	961	319	1213	-533	15,5	59,2	600	20215	20749	20482
1885	961	329	918	-586	16,5	46	958	19630	20216	19923
1886		341	623	-957	17,4	38	675	19485	19630	19557
1887		290	510	-1028	15,3	26,9	809	18457	19485	18971
1888		280	262	-361	15,32	14,3	379	18096	18457	18276
1889	599	274	456	-413	15,31	25,5	830	17683	18096	17889
1890		235	454	-219	13,25	25,6		17764	17683	17723
1891		335	315	-641	19,72	18,5	661	16201	17764	16982
1892		261	364	-103	16,23	22,6	191	15947	16201	16774
1893		248	359	-808	15,94	23		15161	15947	15554
1894									15161	
1895			332			22		15087		

2. L'immigration indienne en Martinique de 1853 à 1899

ANNEES	Population au 1 ^{er} janvier	Introduction pendant l'année	Naissances	Total	Décès	Rapatriements	Total	Pop. au 31-12
1853-1854		1282	7	1289	41		41	1248
1855	1248	381	30	1659	94	1	95	1564
1856	1564	1546	35	3145	142		142	3003
1857	3003	1227	68	4298	252		252	4046
1858	4046	1534	63	5463	334	18	352	5291
1859	5291	1891	68	7250	422	68	490	6760
1860	6760	1078	130	7968	782	70	552	7416
1861	7416	1109	151	8776	385	245	630	8046
1862	8046	402	130	8580	475		475	8105
1863	8105		153	8258	372	198	570	7688
1864	7688		131	7819	276	276	552	7267
1865	7267	403	147	7817	245	431	676	7141
1866	7141	338	100	7519	255		255	7324
1867	7324	2220	121	9665	293	286	584	9081
1868	9081	937	122	10140	303	503	806	9334
1869	9334	456	127	9917	315		315	9602
1870	9602	937	146	10685	393		393	10292
1871	10292	463	123	10878	455	25	480	10398
1872	10398	788	144	11330	477	272	749	10581
1873	10581		128	10709	363	283	646	10063
1874	10063	1407	129	11599	302	162	464	11135
1875	11135	766	113	12014	410	368	778	11236
1876	11236	953	161	12350	537		537	11813
1877	11813	379	172	12364	487		487	11877
1878	11877	912	171	12960	416		416	12544
1879	12544	908	146	13598	457	502	959	12639
1880	12639	893	187	13719	530		530	13189
1881	13189	452	192	13833	664		664	13189
1882	13169	922	208	14299	636	552	1188	13111
1883	13111	925	216	14252	599		599	13653
1884	13653		177	13830	623	281	904	12926
1885	12926		183	13109	382	818	1200	11909
1886	11909		204	12113	267	1791	2058	10055
1887	10055		150	10205	239		239	9966
1888	9966		107	10073	295		295	9778
1889	9778		120	9898	307	879	1186	8712
1890	8712		100	8812	381		381	8431
1891	8431		107	8538	294	569	863	7675
1892	7675		84	7759	238		238	7521
1893	7521		103	7624	187	227	414	7210
1894	7210		70	7280	179	2024	2203	5077
1895	5077		70	5147	126	228	354	4793
1896	4793		84	4877	101		101	4776
1897	4776		64	4840	121		121	4719
1898	4719		55	4774	101		101	4673
1899	4673		69	4742	77		77	4665
TOTAUX		25509	5568	31077	15335	11077	26412	4665

Source : *Annuaire de la Martinique 1900*, p. 634

3. Les immigrants indiens sous contrat à la Martinique au 30 juin 1885

Canton	Nombre d'engagés	Nombre de déserteurs
Basse-Pointe	1 222	155
Saint-Pierre	966	146
Trinité	949	315
Saint-Esprit	403	119
Lamentin	392	77
Diamant	158	46
Marin	56	3
Fort-de-France	50	6
TOTAL	4 196	867

Source : Taffin, 2004.

4. Une chanson populaire (transcription et traduction de Gerry L'Etang)

<i>Vini wè kouli-a !</i> Premier couplet <i>Nonm-lan sôti lôl bô péyi 'y, I pasé dlo vini isi, Tout moun té ka pran li pou moun, Pandan tan-an sé vakabon (bis).</i> Deuxième couplet <i>Mwen fè si mwa dan le ménaj, Mi tout lajan nonm-lan ban mwen : I ba mwen di fran man ba bôn mwen, Fo mwen mété sen fran asou 'y.</i> Troisième couplet <i>Mwen fè twa mwa de maladi, Mi tout rumèd nonm-lan ban mwen, Mi tout mèdsen nonm-lan ban mwen : I ba mwen an nonm pou swanyé mwen.</i> Refrain <i>Woy ! Vini wè kouli-a, woy ! Kouli-a, kouli-a, woy ! Ba li lè pou li pasé, Pou li fè kout twotwè li kanmenm Woy ! Vini wè kouli-a, woy ! Kouli-a, kouli-a, wo ! Ba li lè pou li pasé, Pou li peu chanjé de konduit.</i>	Venez voir le coolie ! Premier couplet L'homme a quitté son pays d'un autre bord, Il a passé l'eau pour venir ici, Tous le prenaient pour quelqu'un, Ce n'était en fait qu'un vagabond (bis). Deuxième couplet J'ai fait six mois dans le ménage, Voyez quel argent il m'a donné: Il m'a donné dix francs pour ma bonne, J'ai dû en sortir cinq de ma poche. Troisième couplet J'ai fait trois mois de maladie, Voyez quel remède il m'a donné, Voyez quel médecin il m'a donné: Il m'a donné un homme pour me soigner. Refrain Woy! Venez voir le coolie, woy! Le coolie, le coolie, woy! Laissez-le passer, Afin qu'il fasse quand même son coup de trottoir. Woy! Venez voir le coolie, woy! Le coolie, le coolie, woy! Laissez-le passer, Afin qu'il puisse changer de conduite. (version de 1931)
--	--

2.3.2. Les immigrants africains (1857-1862)

➤ Un contexte au départ défavorable

A la suite de l'abolition de l'esclavage, les planteurs des colonies antillaises avaient une forte réticence à l'égard des Noirs et quand ils songent à introduire des travailleurs étrangers, ils négligent d'abord les Africains. Dans une lettre un 12 octobre 1853, le gouverneur de la Martinique écrivait :

*“ Le bruit s'est répandu qu'une entreprise se forme en France pour l'introduction de noirs dans les Antilles. Ce bruit ne trouve pas faveur à la Martinique [...] L'expérience d'un passé peu éloigné fait considérer l'élément africain comme un élément sauvage, paresseux, maladif, à instincts irascibles, difficile à civiliser, à acclimater, à façonner au travail par le seul stimulant de la persuasion et de l'amour du gain. L'Africain, en effet, ne tient pas à son pays et toute son ambition sera vraisemblablement de rester aux Antilles et d'y vivre en repos, sur un petit coin de terre. Il faut reconnaître que ces inconvénients n'existent pas avec l'émigré indien ”*⁵⁴.

Cette lettre semble refléter assez fidèlement le point de vue des planteurs antillais vis-à-vis de l'immigration africaine. L'immigration européenne ayant été reconnue impossible sur une grande échelle, les colons firent donc appel aux « coolies » indiens dont *“ les colonies anglaises avaient déjà expérimenté avec succès la docilité et l'aptitude au travail sous le climat des tropiques ”*.

Mais devant l'insuffisance du recrutement de main-d'œuvre indienne, le discours à l'égard des Africains change complètement pour pouvoir recourir à cette immigration, avec des arguments diamétralement opposés :

*“ On est en présence d'une race dont l'aptitude au travail agricole est depuis longtemps reconnue et le recrutement de travailleurs en Afrique paraît présenter des facilités qu'aucune autre contrée n'offre au même degré. Le Département de la Marine a déjà autorisé des essais en ce genre et les résultats obtenus paraissent de nature à faire tomber les préventions que les habitants de nos colonies avaient conçues à l'encontre des migrants de cette origine ”*⁵⁵.

Ainsi, en 1855 et 1856, 861 immigrants africains avaient été introduits en Guyane, en vertu d'un traité entre le Ministère de la marine et le capitaine Chevallier, propriétaire d'une compagnie maritime (l'exécution de ce traité qui comprend l'immigration de 9 000 Africains doit se poursuivre jusqu'en 1858). Dans une lettre du 12 mars 1856, le gouverneur de la Martinique, le contre-amiral de Gueydon, compte tenu de *“ bons résultats à Cayenne ”* et de la *“ crainte de voir tarir la source de recrutement de l'Inde ”*, décide de recourir à l'immigration africaine. Un traité fut passé avec le capitaine Chevalier sur des bases analogues à celui de la Guyane.

Le gouverneur de la Guadeloupe accepte également l'immigration africaine, d'autant plus que l'opinion des colons s'exprime ainsi dans un journal local. Par rapport à l'Indien,

“ l'Africain est véritablement l'homme de l'avenir. C'est un sauvage, il est vrai, qui n'a pas la moindre notion du travail et de la civilisation mais ce sauvage, une fois dressé, une fois admis dans le giron de l'Eglise, se fixe définitivement dans le pays, il s'assimile et s'agglomère immédiatement à notre population. Avec l'Africain,

⁵⁴ Archives d'Aix, Généralités, carton 124, dossier 1088.

⁵⁵ Archives d'Aix, Généralités, carton 124, dossier 1088, Note sur l'immigration africaine

nous consolidons l'héritage de nos enfants, nous travaillons à les exonérer des grands embarras où nous vivons actuellement ”⁵⁶.

Le Ministère de la marine répondit aux vœux des colons et deux contrats furent passés, l'un avec la maison Maës de Nantes pour l'introduction de 2 000 Africains à la Martinique et l'autre avec la compagnie générale maritime pour 1 200 immigrants de la même origine à la Guadeloupe. L'exécution de ce traité prévu pour l'année 1857 pour la Guadeloupe, devait se poursuivre jusqu'en juillet 1858 pour la Martinique.

Cependant, d'autres propositions furent adressées au Ministère de la marine, comme celle du capitaine Simon, recommandée par la Chambre de commerce de Nantes et surtout celle de la maison Régis de Marseille qui proposa d'introduire à la Martinique, à la Guadeloupe et en Guyane 15 à 20 000 Africains dans un laps de temps de 4 à 6 ans. Les travailleurs seraient recrutés principalement par voie de rachat préalable, les émigrants n'étant embarqués qu'en état de liberté, les engagements seraient de dix ans et les salaires mensuels de 10 F, ce qui constitue des conditions très avantageuses pour les planteurs.

Après quelques hésitations, en raison de l'importance de l'opération, le Ministère de la marine accorda le marché à Régis de Marseille, en raison de sa puissance financière et de son implantation sur les côtes africaines.

Le 14 mars 1857 était passé un accord avec la maison Régis pour le recrutement de travailleurs libres à destination de la Guadeloupe et de la Martinique. Cette maison commerçante solidement implantée sur les côtes africaines, de la Côte de l'Or (Ghana) jusqu'à l'Angola, où elle pratique, entre autres choses, un important commerce d'huile de palme, va s'établir au Congo pour développer cette nouvelle activité. Ce qui ne sera pas toujours une tâche facile du fait de l'hostilité, pour des raisons différentes, des Anglais et des Portugais. C'est ainsi que le 2 juillet 1862, un des navires de la maison Régis, *La Renaissance*, revenant du Congo avec des immigrants, est pris en chasse par une corvette battant pavillon anglais⁵⁷.

Comme la demande de travailleurs africains était importante aux Antilles, un certain nombre de planteurs de la Martinique ont émis le souhait qu'en dehors de la maison Régis, un traité soit passé avec la maison Maës de Nantes pour l'introduction de 1.200 Africains.

Cependant, des débats s'engagent à propos de la continuité de cette immigration comme en témoigne cette lettre de Napoléon 3 adressée à son cousin, responsable des colonies, qui lui demande de cesser ce type d'engagement :

Saint-Cloud, le 30 octobre 1858.

“ Mon cher cousin, je désire vivement qu'au moment même où le différend avec le Portugal, à propos du Charles-Georges⁵⁸, vient de se terminer, la question de l'engagement des travailleurs libres pris sur la côte d'Afrique soit définitivement examinée et résolue d'après les véritables principes du droit et de l'humanité. J'ai réclamé énergiquement auprès du Portugal la restitution du Charles-Georges, parce que je maintiendrai toujours intacte l'indépendance du drapeau national ; et il m'a fallu, dans cette circonstance, la conviction profonde de son bon droit pour risquer de rompre avec le roi du Portugal les relations amicales que je me plais à entretenir avec lui.

⁵⁶ Archives d'Aix, Généralités, carton 124, dossier 1088, Note sur l'immigration africaine

⁵⁷ Archives Départementales de la Martinique, carton 129, dossier 1137.

⁵⁸ Le *Charles-Georges* est un navire négrier français intercepté en 1858 par la marine anglaise et conduit dans le port de Lisbonne. L'affaire fait scandale.

Mais quant au principe de l'engagement des noirs, mes idées sont loin d'être fixées. Si, en effet, des travailleurs recrutés sur la côte d'Afrique, n'ont pas de libre arbitre, et si cet enrôlement n'est autre chose qu'une traite déguisée, je n'en veux à aucun prix. Car ce n'est pas moi qui protégerai nulle part des entreprises contraires au progrès, à l'humanité et à la civilisation.

Je vous prie donc de rechercher la vérité avec le zèle et l'intelligence que vous apportez à toutes les affaires dont vous vous occupez ; et, comme la meilleure manière de mettre un terme à des causes continuelles de conflit serait de substituer le travail libre des coolies de l'Inde à celui des nègres, je vous invite à vous entendre avec le ministre des affaires étrangères pour reprendre, avec le gouvernement anglais, les négociations qui avaient été entamées il y a quelques mois.

Au bout du compte, une dépêche du ministre Chasseloup-Laubat, en date du 31 juillet 1861, nous apprend que celui-ci faisait savoir au gouverneur de la Guadeloupe que dorénavant l'immigration en provenance de la côte africaine devait être arrêtée. L'Angleterre s'en était émue. Le protocole international du 1^{er} juillet 1861, réglant l'immigration indienne interdisait les convois africains. L'émotion avait été vive dans les milieux philanthropiques européens (surtout anglais), en apprenant la reprise de cette traite qui avait un air de famille inquiétant avec l'ancien commerce du « bois d'ébène ». Le Conseil Général de la Guadeloupe, le 28 novembre 1871, émit cependant un vœu favorable à la reprise de l'immigration africaine interrompue depuis dix ans. Le ministre répondit qu'il jugeait cette reprise « inopportune ».

➤ **Le recours à l'immigration africaine**

Au total, dans le cadre de l'immigration contractuelle, 37 008 immigrants sont arrivés en Martinique entre 1852 et 1883, 25 509 Indiens durant toute cette période, 10 521 Africains entre 1857 et 1862 et 978 Chinois en 1859 et 1860. Les Africains ont donc représenté un peu moins de 30 % de ladite immigration contractuelle. Les Africains sont arrivés en Martinique entre le 6 juillet 1857 et le 6 août 1862, par 24 voyages réalisés par 13 navires.

La Guadeloupe reçut un total de 15 121 Africains au cours de 34 voyages effectuées entre 1857 et 1861. Plus de 90 % de ces immigrants ont été emmenés par la maison Régis de Marseille, le dixième restant a été réalisé par le capitaine Chevalier (1 388 immigrants au cours de cinq voyages en 1858). Le nombre de passagers par voyage est naturellement fonction de la taille des navires mais tous étaient généralement surchargés : ainsi, le *Splendide* jaugeait 735 tonneaux et pouvait emporter plus de 700 personnes, tandis que le *Joseph* (150 tonneaux) n'en amenait que 130. Certains navires, comme *La Ville d'Aigues Mortes*, ont effectué plusieurs rotations mais la moitié des 13 navires utilisés n'a effectué qu'un seul voyage.

Pour ce qui est de la seule Martinique⁵⁹, à partir des informations disponibles (19 voyages sur 24), on peut faire quelques constatations importantes.

L'immigration en question est principalement masculine : les hommes adultes⁶⁰ comptent pour 64 % du total, les femmes pour 29 % et les enfants des deux sexes, âgés entre

⁵⁹ Les archives sur l'immigration africaine sont bien moins abondantes pour la Guadeloupe que pour la Martinique, aussi bien celles d'Aix que celles de la Guadeloupe.

⁶⁰ Selon la terminologie de l'époque, le terme « adulte », désigne les personnes ayant atteint l'âge de 14 ans.

10 et 14 ans, pour un peu plus de 7 %. Le taux de masculinité global (rapport population masculine/population totale) est de 69 %, conformément à ce type de migration, même si dans certains cas les femmes sont relativement plus nombreuses (sur le navire *Ville d'Aigues Mortes* arrivé le 16 décembre 1861, le taux de masculinité n'est plus que de 63 % et, cas exceptionnel, les femmes sont plus nombreuses que les hommes sur le navire *Renaissance* arrivé en juillet 1862 (taux de masculinité de 42,8 % et même de 39,46 % puisque les Archives Départementales nous apprennent que les 32 non adultes sont tous de sexe féminin).

Cette population est composée de personnes jeunes : les deux tiers d'entre elles avaient entre 14 et 20 ans, les hommes les plus âgés n'avaient pas plus de 35 ans et les femmes 25 ans. Le nombre de « non adultes » par voyage, d'abord fixé à 1/20, fut ensuite porté à 1/10, car *“ par suite de la longue durée des engagements, arrivés au terme de leurs engagements, les enfants seraient tous des hommes, rompus à la vie coloniale tout comme s'ils étaient nés dans la colonie ”*⁶¹. De même, pour les adultes, le vœu fut émis de ramener la limite supérieure de l'âge des immigrants à 30 ans au lieu de 36 ans, avec l'argumentation suivante :

*“ L'homme de 36 ans a atteint la limite de la durée moyenne de la vie humaine d'où la conséquence que, suivant les probabilités, un grand nombre d'hommes de 36 ans qui seraient introduits n'atteindraient pas le terme des 10 années fixées à leur engagement. L'homme de 36 ans sera toute sa vie ce qu'il est à cet âge, il lui sera difficile sinon impossible de rompre avec tout son passé et se plier au régime nouveau, à des habitudes nouvelles, il n'a plus rien à gagner au contact de la civilisation et non seulement, il restera, sous le ciel où il a été transporté, ce qu'il était sur la terre natale, mais en conservant loin de son pays les mœurs de sa tribu ”*⁶².

Le taux de mortalité pendant la traversée (qui durait de 4 à 5 semaines) était très important (entre 8 % et 9 % en moyenne), même s'il était très variable (de 2 à 12 %) et pouvait atteindre jusqu'à un cinquième des effectifs comme ce fut le cas lors du premier voyage vers la Guadeloupe : plus de 150 décès à bord (cf. tableaux 1 et 2). Un seul navire est arrivé avec la totalité des effectifs embarqués (le navire *Diane*, de la compagnie maritime du capitaine Chevalier, arrive en 1858 avec ses 322 immigrants embarqués et apparemment en bonne santé). Près de 1 500 immigrants sont morts avant d'atteindre les côtes de la Guadeloupe. Les maladies entériques (dysenterie) ont entraîné de nombreux décès à bord. D'autres maladies aussi, comme la bronchite, la pneumonie, la fièvre typhoïde. Outre les conditions de transport sur des navires surchargés et les maladies entériques, il faut ajouter l'état de santé déficient, au départ, de certains migrants, l'insuffisance de médicaments à bord et aussi parfois le refus des engagés de manger la nourriture inconnue d'eux qu'était le riz.

Il est difficile d'établir un rapport entre le taux de mortalité et la taille du navire ou le nombre de passagers, même si les taux de mortalité supérieurs à 10 % concernent surtout les navires ayant embarqué plus de 500 migrants. Mais on peut noter que les taux de mortalité les plus faibles se notent surtout en 1862, à la fin de la période de l'immigration africaine, ce qui laisse supposer une amélioration de conditions sanitaires à bord.

Par ailleurs, ceux qui débarquaient aux Antilles n'étaient pas toujours en état de se mettre immédiatement au service des planteurs puisque plus de 800 passagers ont dû être hospitalisés dès leur arrivée et une centaine d'entre eux n'ont pas survécu.

⁶¹ Cité dans Jean-Claude Louis-Sidney, Sur la trace des Kongos arrivés à la Martinique, UAG, maîtrise LCR, p.14

⁶² *Ibidem*.

➤ L'évolution de l'immigration africaine à la Martinique

L'immigration africaine s'est arrêtée brutalement (on avait même assisté à une montée en puissance au cours de la période précédant cet arrêt, puisque la dernière année de cette immigration, 1862, a représenté à elle seule 30 % du total des arrivées d'Africains en Martinique (3 164 sur un total de 10 521). A cette époque, les immigrants africains étaient presque aussi nombreux que les immigrants indiens, respectivement 8 051 et 8 176 au 1^{er} octobre 1862 (cf. tableau 3).

Sur place, la mortalité des Africains est restée forte (2 607 décès pendant les 5 premières années de l'immigration africaine), si bien qu'au moment où s'est arrêtée cette immigration, ils n'étaient plus qu'un peu plus de 8 000 en Martinique. Leur mortalité à cette époque semble même supérieure à celle des Chinois et même à celle des Indiens (cf. tableau 3). Mais surtout, leur mortalité n'était pas compensée par leur natalité, qui semble extrêmement faible : en 1862, la communauté indienne, d'importance équivalente à la communauté africaine, a enregistré depuis son arrivée presque 5 fois plus de naissances que les Africains (621 naissances pour une communauté de 10 361 Indiens contre seulement 137 naissances pour 10 521 Africains). Trente ans plus tard, en 1893, la situation, loin de s'être améliorée, s'est même dégradée puisqu'on n'enregistre que 7 naissances cette année-là, alors que la mortalité, elle, s'est stabilisée (moins de 10 ‰ pour cette même année). De ce fait, la communauté africaine décline inexorablement en nombre : 6 351 personnes en 1882, vingt ans après la fin de l'immigration en question, 5 300 au début du siècle suivant, alors qu'il n'y a pratiquement pas eu de rapatriement : il n'y en aurait eu que deux chez les Africains (cf. tableau 4).

Il apparaît difficile d'expliquer cette extrême faiblesse de la natalité dans la communauté africaine. Comme celle-ci s'est fondue plus rapidement que les autres immigrants dans la population locale, est-ce que les naissances " en partie africaine ", notamment dans les ménages mixtes, ont été prises en compte dans les statistiques que nous examinons ici ? Par ailleurs, les immigrants considérés sont originaires de l'Afrique centrale, or il a été montré que dans cette région du monde (Congo, Gabon, Cameroun), la fécondité a toujours été très modérée en raison d'un taux important de stérilité chez les femmes.

➤ Origine géographique des Africains

La liste des bateaux affectés au transport des immigrants, relevée dans le journal *Le Moniteur de la Martinique* nous renseigne non seulement sur les dates des voyages et le nombre d'immigrants par convoi, mais aussi sur le lieu d'embarquement de ces derniers, ce qui permet d'avoir une idée approximative de la région d'origine des Africains de la Martinique et, peut-être, des Antilles.

La presque totalité d'entre eux (9 925, soit 94,5 % de l'ensemble des immigrants africains) arrivèrent de la région du Congo (actuellement Congo Brazzaville et République Démocratique du Congo, ex-Zaïre). Les autres venaient du Sierra Leone (254, soit 2 %) et du Gabon (159, soit 1,5 %) et 183 (2 %) sont d'origine non identifiée. C'est la raison pour laquelle ces immigrants ainsi que leurs descendants ont été appelés « *Nèg congo* » ou « *Congo* » par la population locale.

Ces immigrants étaient dans leur quasi-totalité issus du monde bantou, mais dans la mesure où ce groupe culturel se fragmente en dizaines de sous-groupes ethniques parlant des langues différentes, on peut supposer que l'homogénéité des Congos arrivés en Martinique a été très relative.

Les travailleurs recrutés étaient souvent des prisonniers de droit commun, libérés contre un engagement pour les Antilles, ou des individus rejetés de leur tribu pour avoir enfreint des interdits coutumiers ou encore surtout des esclaves rachetés. “ *Cinq jours ont été nécessaires au rachat de son entier chargement et pendant tout ce temps, j’ai assisté le délégué à terre dans le choix des immigrants et je les ai tous visités soigneusement* » déclare le médecin chirurgien du navire Renaissance lors de son voyage du 2 février au 10 mars 1862. Il y avait en effet sur chaque navire un médecin, représentant du gouvernement, qui devait effectuer un rapport sur les conditions de la traversée, en particulier sur les conditions sanitaires. Ce qui n’était pas le cas pour les premières traversées.

Tableau 1 L'immigration africaine en Guadeloupe (1857-1861)

année	nom du navire	immigrants embarqués	décès en mer	mortalité en mer (%)	immigrants débarqués	hospitalisés à l'arrivée	décès à l'hôpital
1857	Stella	802	154	19,2	648	111	10
	Clara	328	35	10,6	293	23	
1858	Ville d'Aigues Mortes	800	63	7,8	737	88	46
	Stella	755	52	6,9	703	22	3
	Van Dick	301	25	8,3	278*	31	
	Anna	654	76	11,6	578	34	4
	Dahomey	524	85	16,2	439	27	6
	Tigre	168	9	5,3	159	2	
	Cinq-Frères	250	8	3,2	237**		
	Phénix	421	49	11,6	372	25	
	Méridien	250	30	12	237***	9	
	Orient	279	32	11,4	247		
	Diane	322		0	322		
1859	Stella	483	37	7,6	446	20	4
	Stella	642	80	12,4	562	63	
	Dahomey	416	35	8,4	381	27	3
	Harriett Bally	487	67	13,7	420	26	
	Splendide	725	51	7	673****	44	
1860	Marie	272	29	10,6	243	9	
	Stella	643	35	5,4	608	34	10
	Ville d'Aigues Mortes	646	81	12,5	565	22	
	Dahomey	382	57	14,9	326*****	18	
	Splendide	748	88	11,7	660	20	
	Splendide	743	69	9,3	674	29	18
1861	Marie	271	6	2,2	265	12	
	Harriett Bally	466	17	3,6	449	23	
	Sans Nom	391	36	9,2	355	3	
	Marie	269	24	8,9	245	23	6
	Ville d'Aigues Mortes	598	47	7,8	551	12	
	Sans Nom	391	36	9,2	355	3	
	Ville d'Aigues Mortes	594	25	4,2	569	18	
	Sans Nom	405	8	1,9	397	5	
	Ville d'Aigues Mortes	594	25	4,2	569	18	
	Ville d'Aigues Mortes	598	13	2,1	585	13	
TOTAL		16 618	1 484	8,9	15 121	814	110

	Transport effectué par Régis
--	------------------------------

	Transport effectué par Chevalier
--	----------------------------------

* Deux naissances à bord

** Cinq déserteurs

*** Dix immigrants convalescents laissés au Gabon

**** Un évadé

*****Une naissance à bord

2. Immigration africaine en Martinique (jusqu'en juillet 1862)

n° d'ordre	date arrivée	nom du navire	embarqués	débarqués					décès en mer	mortalité
				hommes	femmes	non adultes	enfants	total		
1	06-07-1857	Phénix	301	276	7	1		284	17	5,64%
2	06-12-1857	Clara	324	186	83	18	3	290	34	10,49%
3	23-10-1858	Joseph	130	82	31	11		124	6	4,60%
4	04-12-1858	Ville d'Aigues Mortes	798	579	156			735	63	7,89%
5	19-01-1859	Wandick	303	195	70	10	3	278	25	8,23%
6	25-03-1859	Dahomey	524	334	79	25	1	439	85	4,77%
7	21-09-1859	Stella	640	397	136	14	13	560	80	12,50%
8	19-12-1859	Tigre	187	115	57	5	5	182	5	2,67%
9	20-12-1859	Splendide	724	434	228	7	4	673	51	7,04%
10	20-04-1860	Ville d'Aigues Mortes	646	342	189	30	4	565	81	12,53%
11	09-07-1860	Tigre	168	114	45			159	9	5,35%
12	09-07-1860	Splendide	746	342	252	60	4	658	88	11,79%
13	08-12-1860	Splendide	748	319	205	141	9	674	69	9,28%
14	16-07-1861	Ville d'Aigues Mortes	596	302	144	101	4	551	45	7,52%
15	19-09-1861	Sans Nom	391	232	104	18	1	355	36	9,20%
16	28-11-1861	Marie	270	162	77	19	2	260	10	3,70%
17	16-12-1861	Ville d'Aigues Mortes	594	349	150	70		569	25	4,20%
18	10-03-1862	Renaissance	381	279	100			379	2	0,52%
19	XX-07-1862	Renaissance	416	161	215	32		408	10	2,40%
totaux			8 882	5 200	2 328	562	53	8 143	741	8,34%

NB Sur le navire Renaissance arrivé en juillet 1862, il y a eu deux naissances à bord.

3. Situation numérique des immigrants de toute origine arrivés en Martinique du 20 mai 1853 au 1^{er} octobre 1862 (d'après le commissaire de l'immigration)

<u>Indiens arrivés par 21 navires</u>	10 361
Naissances survenues	621
Rapatriés	402
Décès	2 404
Restant au 1 ^{er} octobre 1862	8 176
<u>Africains arrivés par 24 navires</u>	10 521
Naissances survenues	137
Décès	2 607
Restant au 1 ^{er} octobre 1862	8 051
<u>Chinois arrivés par 3 navires</u>	978
Cédés à Cayenne	100
Décès	177
Restant au 1 ^{er} octobre 1862	701
<u>Ensemble des immigrants au 1^{er} octobre 1862</u>	
Indiens	8 176
Africains	8 051
Chinois	701
Total	16 928
<u>Décès</u>	
Indiens : 2 404 sur 10 580	22, 72 %
Africains : 2 607 sur 10 658	24, 46 %
Chinois : 177 sur 878	20, 15

4 POPULATION AFRICAINE EN MARTINIQUE A LA FIN DU XIX^e SIECLE

année	hommes	femmes	tot. adultes	enfants M	enfants F	tot. enfants	tot. pop	naiss.	tx nat.	décès	tx mort.
1882	2732	1444	4178	1218	955	2173	6351				
1883	2688	1434	4122	1231	965	2196	6318	[28]*		[61]*	
1893	2672	1687	4359	710	554	1264	5623	7	1,2 ‰	53	9,4 ‰
1894	2652	1683	4335	693	553	1246	5581	[3]**		[45]**	
1895	2605	1661	4266	693	553	1246	5512	0	0 ‰	50	9,1 ‰
1896	2575	1642	4217	696	553	1249	5466	4	0,7 ‰	48	8,7 ‰
1897	2543	1637	4180	696	554	1250	5430	1	0,1 ‰	37	6,8 ‰
1898	2525	1626	4151	697	555	1252	5403	[2]**		[29]**	
1899	2502	1615	4117	697	557	1254	5371	0	0 ‰	28	5,2 ‰
1900	2492	1612	4104	697	557	1254	5358	[0]*		[13]*	
1901	2469	1606	4075	698	557	1255	5330	[0]**		[16]**	

[28] : Donnée incomplète (* sur deux trimestres / ** sur trois trimestres)

2.3.3. Les immigrants chinois

C'est dans le cadre de ce que l'on appelle "l'engagisme", "l'importation" de travailleurs sous contrat, que différents projets d'immigration de travailleurs chinois ont vu le jour dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle à la Martinique et à la Guadeloupe, afin de trouver – à la satisfaction des grands planteurs – une main d'œuvre pour les habitations largement désertées par les anciens esclaves⁶³. Toutefois, Bernard David (1973 : 135) précise que six Chinois vivaient déjà à la Martinique avant qu'une immigration organisée voit le jour⁶⁴. Selon lui, "peut-être venaient-ils des Antilles anglaises qui avaient connu un faible courant d'immigration chinoise à partir de 1842". Selon Jacques Adélaïde-Merlande (1980 : 145), cette politique aurait été inspirée par celle pratiquée à Cuba.

➤ *L'engagement de travailleurs chinois*

Concernant la Martinique, des accords ont vu le jour en 1854, 1855, 1856, faisant mention pour l'un de l'envoi de 400 Chinois espérés pour fin 1854, pour un autre de l'introduction de 600 personnes sur un an. L'année 1858⁶⁵ semble marquer un tournant puisque ce sont deux contrats qui sont signés. Le 24 novembre à Saint-Pierre, le premier est signé entre la Colonie de Martinique et la maison Malavois et Assier de Bordeaux auquel est associé un négociant de Saint-Pierre, M. Gastel. Selon cet accord, 10 000 Chinois doivent être introduits en cinq ans. Cependant, le coût important que représente le convoyage d'une telle main d'œuvre est tel que "le ministre n'approuva le contrat Malavois le 11 mars 1859 que pour deux voyages à cause des difficultés économiques dont souffraient les Antilles"⁶⁶. C'est ainsi que seuls les navires *l'Amiral Baudin* et *Le Galilée* seront habilités à transporter les Chinois. Le second contrat est envisagé avec l'agent Olanyer de Bordeaux qui s'engage à introduire 600 Chinois en un an sur deux années, pour des contrats de travail de six à huit ans, mais le coût est important et cette initiative est vite abandonnée.

En Guadeloupe, l'immigration chinoise débute en 1859. Elle s'inscrit dans le même cadre juridique et répond aux mêmes besoins qu'à la Martinique. Cependant, le contingent de Chinois reste sensiblement moins important que dans l'île sœur.

C'est essentiellement une population hakka, originaire de la région de Canton, et plus particulièrement de celle de la Rivière des Perles, qui vient s'installer dans les deux îles antillaises. Ce qui correspond au contexte migratoire de la Chine puisque cette province fut un bassin d'émigration majeur de ce pays⁶⁷.

L'engagement est de huit ans maximum. L'engagé reçoit une avance en piastres avant de s'embarquer. Le décret de 1852 précise que le rapatriement de l'engagé est un droit mais, en aucune façon, une obligation. Celui-ci peut être accordé lorsque l'immigrant a effectué le nombre suffisant d'années de travail indiqué sur son contrat et ne doit pas avoir subi de condamnation correctionnelle ou criminelle. Si celui-ci souhaite rester dans la colonie, il peut demander un réengagement et ainsi obtenir une prime sur justificatif.

⁶³ Cf. AD, Carton 85, dossier 688, cote 1MI1320.

⁶⁴ Cf. B. David, 1973 : 135, note 102 : *Moniteur de la Martinique* du 10 octobre 1858. La présence de Chinois est confirmée par la comparution de l'un d'entre eux devant le tribunal correctionnel de Saint-Pierre le 24 novembre de la même année.

⁶⁵ Cf. B. David, 1973 : 135.

⁶⁶ Cf. B. David, 1973 : note 101.

⁶⁷ Cf. Isabelle Dubost, 2007.

C'est un véritable système qui se met en place afin de recruter cette main d'œuvre. D'une part les Etats partenaires désirent s'accorder sur les bénéfices à envisager pour chacun d'entre eux, d'autre part les acteurs sociaux (planteurs-engagistes et émigrants-engageables) cherchent des opportunités afin de remédier à un déficit chronique de main d'œuvre à moindre coût ou des conditions meilleures de vie et, enfin, des courtiers cherchant à s'enrichir. Et ce, cependant, dans le cadre d'un rapport de force inégal.

Ce recrutement en Chine, supervisé par le ministre de France en Chine, est mis en œuvre par des agents chinois. Suite à la signature du traité de Nankin ouvrant le port de Amoy aux Occidentaux, une augmentation de l'émigration voit le jour, ce qui

“amène le gouverneur du Kwang Tung à légaliser la chose en 1859 au bénéfice des Français et des Anglais. En 1860, cette mesure est étendue à toute la Chine à la suite du traité entre l'Empire et l'Angleterre. C'est en 1865 qu'une convention entre la Chine d'une part, l'Angleterre et la France d'autre part, règle le recrutement et l'emploi des travailleurs chinois par les puissances européennes. Fait notable, un traité de 1877 interdit l'émigration de contractuels vers les colonies espagnoles ” (J. L. Cardin, 1990 : 82).

Suite à la concurrence anglaise et au manque régulier de fonds des partenaires français, le recrutement s'avère difficile⁶⁸.

Cette importation de main d'œuvre a un coût, puisqu'il faut payer les recruteurs, les agents chargés de cette entreprise, les voyages. Pour les Chinois, il est fait mention d'un montant de 110 000 F. sur un coût total qui avait été estimé à 200 000 F., sans que soient définies les parts respectives de ce coût que l'Etat français et ses colonies doivent prendre en charge⁶⁹. Le décret du 13 février 1852 concernant la venue d'immigrants qui “ seront engagés pour les colonies ” prévoit que l'Etat ou les autorités locales participent aux frais de celle-ci, dans le cadre d'une “ immigration sous contrat en vertu d'un engagement ” (J. Adélaïde-Merlande : 143). Selon J. L. Cardin (1990 : 76),

“ le chinois est l'immigré le plus onéreux. Au total, un coolie recruté à Whampoa et livré à Cuba coûte de 170 à 180 piastres. Il est alors revendu de 250 à 400 piastres. Ceux de Macao coûtent 20 % plus cher en raison des difficultés de transport des lieux de recrutement vers les ports. Ceux de Canton sont cotés 30 % plus cher car en meilleure santé, mieux nourris (végétariens) et réputés bons travailleurs agricoles, moyennant quoi l'émigration à partir de Canton rapporte 75 % de bénéfice aux courtiers ”.

Cette main d'œuvre coûtant cher à la colonie, l'immigration annamite fut envisagée pour la remplacer. Cependant, les difficultés créées par les autorités de la Cochinchine ont entraîné l'abandon d'une telle entreprise.

➤ **Histoire de la migration**

Plusieurs navires débarquent la main d'œuvre chinoise à la Martinique et à la Guadeloupe : *l'Indien* et *l'Amiral Baudin* en 1859 et le *Galilée* en 1860.

⁶⁸ Cf. AD, Carton 85, dossier 688, cote 1MI1320.

⁶⁹ Cf. AD, Carton 85, dossier 688, cote 1MI1320, 1854-1868.

L'Indien, navire affrété par la Compagnie Générale Maritime, quitte le 4 avril 1859 Shanghai pour la Guadeloupe avec un contingent de 513 engagés⁷⁰. 82 personnes ne survivent pas à cette traversée et 300 des engagés restant ne trouvent pas d'engagement sur place à leur arrivée. Aussi le gouverneur de la Guadeloupe préconise-t-il de les diriger vers la Martinique. Le gouverneur de cette dernière répond à cette demande en ces termes le 20 août 1859 :

*“ Je me verrais donc obligé de refuser l'offre que vous me faites de m'envoyer les trois cent travailleurs chinois dont vous n'avez pu trouver le placement dans votre colonie, si je ne prenais en considération l'effet moral que produirait l'envoi de ces immigrants dans une colonie étrangère. Il serait impossible de comprendre en effet, comment deux colonies qui ont tant insisté pour obtenir des travailleurs de toute origine se trouvaient, l'une et l'autre dans l'impossibilité d'en accepter 300 d'élite. (...) Je vous prie de m'envoyer que des hommes valides et susceptibles d'être placés promptement. ”*⁷¹

En fin de compte ce sont 223 Chinois qui sont convoyés en Martinique par le bateau à vapeur le *Fulton*. Dès le premier jour, quarante d'entre eux sont placés sur des habitations. Restent donc en Guadeloupe 208 Chinois. A ce jour, aucune mention d'autres convois de Chinois vers la Guadeloupe n'a été trouvée. Il se pourrait donc que seul ce contingent ait été débarqué.

Le 27 avril 1859, le navire *l'Amiral Baudin* quitte le port de Shanghai, après avoir effectué des aménagements intérieurs préconisés par l'administration, avec à son bord 356 Chinois, dont un interprète qui souhaite par la suite s'installer à la Martinique. Ce navire était initialement prévu pour Cuba (La Havane) mais il fut dirigé vers la Martinique, “ aux risques et périls de l'armateur ”⁷², pour répondre à la demande des planteurs, suite à l'annulation du contrat pour l'introduction de 1 200 Chinois pour le compte de la compagnie Olanyer. Le jour du départ, 5 personnes s'évadent dans la Rivière des Perles. Après un voyage de quatre mois et huit jours, avec une escale à Angers, le bateau mouille en rade de Fort-de-France le 5 septembre. 20 personnes sont mortes en mer dont dix en Mer de Chine, et 2 sont mortes à l'arrivée. Au total 329 personnes débarquent sur le sol martiniquais.

Le *Galilée*, parti de Whampoa - port de Canton - le 15 mars 1860, accoste le 3 juillet avec 426 travailleurs pour le compte de Gastel et Cie après 120 jours de navigation. 29 familles (29 hommes, 30 femmes, 20 enfants dont 7 filles et 13 garçons, soit 79 personnes accompagnées de 347 immigrants voyageant seuls, âgés pour la plupart entre 15 et 25 ans ainsi que 6 hommes de 40 ans) constituent ce contingent d'engagés⁷³. Au total, ce sont 373 hommes, 31 femmes et 22 enfants de moins de 15 ans, qui arrivent. Une personne meurt en rade de Saint Pierre et une naissance a lieu durant la traversée.

Les convois de Chinois à la Martinique et en Guadeloupe

⁷⁰ Une source non datée ne fait état d'aucune femme dans ce contingent. Cf. AOM, Statistiques et comptage au départ, Généralités, carton 118, dossier 1011.

⁷¹ Les difficultés que nous venons d'évoquer soulignent que les planteurs sont loin de toujours bien estimer en quantité leur demande de main d'œuvre, qu'ils ont plutôt tendance à surévaluer par rapport à leurs besoins réels.

⁷² AD, carton 85, dossier 655, cote 1MI1320.

⁷³ AD, Carton 85, dossier 690, cote 1MI1320.

DEPART DE CHINE	ARRIVEE	NOM DU NAVIRE	NOMBRE D'IMMIGRANTS DEBARQUES
4-4-1859 Shanghai	1859 Guadeloupe	<i>L'Indien</i>	512 (dont 223 pour la Martinique)
27-4-1859 Shanghai	5-9-1859 Fort-de-France	<i>L'Amiral Baudin</i>	329
15-3-1860 Whampoa	3-7-1860 St Pierre	<i>Le Galilée</i>	426 – 1 décès + 1 naissance = 426
TOTAL IMMIGRANTS			978

Des différents convois, de nombreux Chinois souffrant de fièvre sont emmenés à l'hospice en Martinique, soit avant la répartition sur les habitations, soit après. Parfois ceux-ci attendent pendant plusieurs jours, dans des conditions malsaines et vivant dans des baraquements, que leur sort soit décidé. D'après B. David, (1973 : 135), à partir du 8 septembre 1859, apparaissent des “ mentions d'inhumations de Chinois ” dans les registres paroissiaux⁷⁴.

Dès leur arrivée, les Chinois sont placés et répartis sur des habitations. Des contingents de personnes non placées sont parfois réembarquées, comme ce fut le cas en 1859 lorsque 223 personnes prévues pour la Guadeloupe ont été dirigées vers la Martinique (cf. supra). 100 contrats ont été cédés à la Guyane, puisqu'il est indiqué qu'en 1861, les frais ont déjà été remboursés⁷⁵. Il existe une mention concernant le placement des deux familles les plus nombreuses sur l'habitation Saint-Jacques dans le nord de la Martinique : celle du docteur Yun-Tin, composée du chef de famille, de 3 femmes de 15 à 35 ans, de 3 garçons de 5 à 12 ans et d'une fille de 7 ans, soit 14 personnes ; et celle de la famille du patriarche Yung Chum Ki, composée du chef de famille âgé de 66 ans, de sa femme de 64 ans, de deux hommes de 14 et 25 ans, d'une femme de 32 ans, de deux garçons de 10 et 12 ans et d'une fille de 12 ans, soit 8 personnes⁷⁶. Suite à l'accostage du navire *l'Amiral Baudin* à la Martinique, 40 Chinois parmi ceux venus de Guadeloupe ont été immédiatement placés le premier jour, dont 3 sur l'Habitation de M. Hervé, 10 travailleurs à l'Habitation de M. Lamercy, 10 également sur celle de M de Meynard

Pour ce qui est de la Guadeloupe, dans l'état actuel de nos recherches, nous n'avons que très peu d'informations concernant la population chinoise d'un point de vue démographique, ni sur ses conditions de vie. Nous observons seulement que cette immigration semble satisfaire les planteurs puisque les Chinois sont perçus comme de « bons » travailleurs :

“ Les Chinois malgré leur préférence marquée pour le riz, ne sont pas à cet égard aussi esclaves de l'habitude que les naturels de l'Indosta [Inde] ; au contraire, un Chinois mange tout ce qui peut être mangé (...) ils sont surtout très experts à composer les engrais, tout est utilisé parmi eux à cet emploi. Nous emprunterons aux principaux auteurs qui ont écrit sur ce peuple tout ce que nous croirons devoir intéresser la colonie et surtout à Léonard Wray, esquire, ce qu'il dit d'eux, dans son important ouvrage sur la culture de la canne à sucre, où l'on peut lire dans ses observations sur les Nègres, les Indous, les Bengalais, les Chiulais, les Malais et les Chinois, travaillant par centaine sous ses ordres et sous sa direction, les lignes suivantes : de tous les travailleurs que j'ai jamais eu l'occasion d'observer, je n'en connais aucun qu'on puisse comparer au laboureur chinois, pour l'esprit d'entreprise,

⁷⁴ Cf. Registres paroissiaux de Fort-de-France, n° 413-415-422-438-442.

⁷⁵ Cf. B. David, 1973 : 136. Source : Conseil Privé, juin 1861.

⁷⁶ AD, carton 85, dossier 688, cote 1MI1320, 1854-1868.

l'énergie, la sobriété, l'intelligence, l'assiduité, la force physique et la persévérance à tout épreuve, jointe à la bonne humeur et à une prudente économie ⁷⁷.

Aucune source consultée à ce jour n'indique de rapatriements importants de Chinois dans leur pays d'origine. Selon B. David, un seul a eu lieu en 1872⁷⁸.

➤ *La population immigrante* ⁷⁹

Au total 978 chinois sont débarqués à la Martinique entre 1859 et 1860. D'après les chiffres de *l'Annuaire de la Martinique* (J. Adélaïde-Merlande, 1980 : 146) le nombre de Chinois présents à la Martinique en 1863 avoisine 800, puis décroît très rapidement pour atteindre 586 en 1869.

B. David (1973 : 136), quant à lui, donne des chiffres différents. Il annonce une mortalité très élevée puisque la population chinoise convoyée à la Martinique perd bon nombre de ses membres avec au 1^{er} octobre 1862 177 décès et 223 en 1864. Il précise en outre qu'en 1905, seuls 37 Chinois nés en Chine vivent encore à la Martinique.

Années	Nombre de Chinois
1863	797
1864	675
1865	662
1866	646
1868	600
1869	586

Source : J. Adélaïde-Merlande, 1980

Même si les sources donnent des chiffres parfois contradictoires et souvent parcellaires, il n'en demeure pas moins que les Chinois n'ont en fait jamais constitué qu'un faible pourcentage de la population martiniquaise (qui, en 1875, comptait 160.831 personnes)⁸⁰, leur nombre ne cessant de décroître dans le dernier quart du XIX^e siècle, avec un contingent approximatif de 500 personnes en 1880⁸¹, qui atteint 428 en 1901.

Cette population est essentiellement masculine et jeune. En effet, dans les années 1880-1890, les femmes y sont moins d'une dizaine puis, à partir de 1893, leur nombre varie entre 19 et 17, pour un nombre d'hommes supérieur à 300, ce qui ne va pas sans poser un problème matrimonial. Selon B. David (1973 : 136), les convois de Chinois sont composés presque uniquement d'hommes jeunes “ sur 277 Chinois dont l'âge est indiqué dans les comptes-rendus de tribunaux, les registres paroissiaux ou les listes de décès de l'état civil de

⁷⁷ *La Guadeloupe*, “ De l'émigration chinoise aux Antilles”, 9 août 1859.

⁷⁸ *Annuaire de la Martinique*, 1883

⁷⁹ Comme déjà indiqué, les données qui vont suivre ne concernent que la Martinique.

⁸⁰ Cf. AD, carton 85, dossier 690, cote 1M1320.

⁸¹ Un tableau a été élaboré du 31 janvier 1880 à juin 1898 d'après les comptages réalisés par le Commissaire de l'immigration (Situation numérique des travailleurs de toutes origines présents dans la colonie de la Martinique). Ces comptages n'ont pas été réalisés chaque année aux mêmes périodes et des différences apparaissent entre le nombre total de chinois présents et le nombre de naissance et de décès. Cf. annexes.

Fort-de-France, 137, soit la moitié, avaient de dix neuf à vingt six ans au moment de leur arrivée, ce qui semble avoir été l'âge courant de recrutement ». Le nombre d'enfants est constant, entre 80 et 95.

Les décès sont plus élevés dans les années 1880 : 14 en 1881, 16 en 1882, 19 en 1883⁸², 10 en 1884, 5 en 1885 et en 1886. En 1893, 5 personnes décèdent encore puis, à partir de 1894, le nombre de décès décroît pour atteindre 2 à 4 par an⁸³. Ce sont essentiellement des hommes qui meurent. Les naissances ne vont pas compenser les décès et, même, leur courbe descendante va accompagner celle des décès. Chez les Chinois de la Martinique, on naît et on meurt à peu près dans les mêmes proportions, surtout dans les années 1880. Le sex ratio des naissances est équilibré.

Il est intéressant de noter que l'administration française a toujours été soucieuse du recrutement de femmes, afin de ne pas trop déséquilibrer les contingents quant au genre de leurs membres. Ainsi dans le traité signé avec Malavois, Gastel et Assier, il était déjà préconisé d'avoir une proportion de 1/8^{ème} de femmes, âgées de préférence entre quatorze et trente ans. Recrutement féminin difficile à obtenir car, selon les courriers envoyés par cette compagnie à la direction des finances, “ la Chinoise ne veut pas émigrer ” du fait de “ préjugés de religion et de caste ” (J. L. Cardin, 1990 : 85).

➤ *Vie à la Martinique*

La plupart des Chinois de la Martinique se sont répartis principalement dans trois communes, comme le suggère l'article de B. David (1973 : 137) : Fort-de-France, le Lamentin, Sainte-Marie. Les autres se sont éparpillés à Saint-Pierre, au Carbet et dans quinze autres communes sur les 32 que compte l'île.

Les travailleurs chinois sont soumis à la même réglementation du travail, datant de 1852, que tout autre travailleur sur les plantations. Ainsi, il leur est interdit de « vagabonder » et de quitter les plantations auxquelles ils sont attachés. Cependant, nombre d'entre eux ont rapidement abandonné leur travail sur les habitations pour investir le champ du commerce. Malheureusement, à ce jour, il nous manque des données expliquant cette désertion et cette reconversion.

Il apparaît que le contingent de travailleurs chinois s'est peu mobilisé pour défendre collectivement ses intérêts, contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres pays d'immigration, comme au Canada par exemple.

B. David (1973 : 137) a relevé dans les registres paroissiaux de Fort-de-France (1858-1902) 12 mariages entre Chinois et 15 avec des femmes créoles. Deux Chinois ont reconnu des enfants nés de femmes indiennes. Ces mariages ont vraisemblablement donné lieu à des conversions, puisque l'auteur de ce relevé note que la moitié des 31 baptêmes catholiques d'adultes chez des Chinois se sont déroulés à cette occasion : 15 à Fort-de-France, 11 au Lamentin, 5 à Sainte-Marie, deux aux Trois Ilets, deux à Sainte Luce, un au Diamant.

➤ *La perception sociale des Chinois à la Martinique*

Il semble que l'immigration chinoise pos problème aux Martiniquais dès ses débuts. Tout d'abord, il existe une incertitude quant à son acclimatation : “ il est à présumer que ces

⁸² Ce qui correspond à un taux de mortalité de 33,26‰.

⁸³ Le taux de mortalité est de 4,67 ‰ en 1901

coolies recrutés à Canton, c'est-à-dire dans la partie sud de la Chine, s'acclimateront plus aisément que ceux venus de Shanghai, dont le climat se rapproche plus de celui de l'Europe que de celui des Antilles ” écrit un journal martiniquais⁸⁴.

Souvent, les Chinois sont perçus d'emblée comme des fauteurs de troubles :

« Le nom de Chinois éveille immédiatement dans nos Antilles une idée préconçue, formée sous l'influence de récits d'évènements fâcheux qui se sont produits dans les îles anglaises du voisinage et par les relations souvent apportées par les journaux d'Europe de scènes de rébellion et de massacres à bord des bâtiments chargés de convois d'émigrants de cette race. Au nom de Chinois, à peine prononcé, nous entendons attachée spontanément l'idée de mutinerie, d'insubordination brutale, d'habitude de larcin (...) Il convient d'examiner froidement avec toute impartialité le pour et le contre de ces assertions. Il est vrai que les émigrants chinois ont fréquemment donné les preuves d'un emportement, d'une violence de caractère poussée jusqu'à la férocité mais tous les torts étaient-ils de leur côté ? »⁸⁵.

Pourtant les Martiniquais ont aussi une représentation positive des Chinois, à qui ils confèrent des qualités de travailleurs efficaces, comme le montrent ces extraits du journal *La France d'Outre-Mer* des 2 et 9 décembre 1858, Les travailleurs chinois seraient “ les plus rudes travailleurs (...), les commerçants les plus matois (...), ardeur régulière au travail moyennant salaire (...) toujours prêts au travail rémunéré (...), possédant une force corporelle, une opiniâtreté au travail, une âpreté au gain...”.

Quoi qu'il en soit, la représentation des Chinois comme étant des êtres violents mérite d'être questionnée. Ainsi J. Adélaïde-Merlande (1980 : 146) se demande “ si les premiers essais ont été si désastreux, du moins à la Martinique, n'était-ce pas en raison d'une mauvaise politique de recrutement ? Au lieu de laboureurs, on aurait recruté des « artisans », en quelque sorte, des « artistes ».

Il semble bien, en effet, que c'est davantage du refus de mauvaises conditions de travail sur les habitations que de violence dont il s'agit. D'après B. David (1973 : 137), les Chinois ont refusé de s'adapter à ces conditions de travail. A tel point “ qu'en 1860, les autorités décident de distribuer gratuitement sur les propriétés 254 engagés chinois que personne n'a voulu embaucher. En 1864, une quarantaine n'est pas encore placée. Bien souvent les planteurs se plaignent que les Chinois désertent les habitations pour se lancer dans le commerce. Beaucoup viennent habiter Fort-de-France après la fin de leur engagement. Il apparaît même que des négociants ont demandé l'autorisation au gouverneur de la Martinique de rapatrier des Chinois arrivés à la Martinique vers Cuba car ils n'obtiennent pas grand chose du point de vue du travail de cultivateur ”⁸⁶.

Certains d'entre eux seront condamnés par le tribunal pour manquement à leurs obligations. Ainsi en 1861 à Saint-Pierre :

“La a Say, âgée de 25 ans, cultivateur chinois, né à Shong Hay demeurant au Réduit, (banlieue de Saint-Pierre) condamné pour vagabondage à quatre mois d'emprisonnement et aux frais. En mars c'est un Zie Si Sen, âgé de 21 ans, cultivateur à Basse Pointe qui est coupable, non seulement de vagabondage, mais aussi d'excitation et de détermination à l'abandon d'un atelier : sans doute a-t-il voulu

⁸⁴ *Journal des Antilles*, 8 juillet 1860.

⁸⁵ *La France Outre-mer*, décembre 1858

⁸⁶ AD, carton 85, dossier 655, cote 1MI1320.

entraîner dans la contestation un groupe de ses compatriotes. Il est condamné à un an de prison, deux ans de surveillance de la haute police et aux frais ” (J. Adélaïde-Merlande, 1980 : 135).

Souvent, les amendes et les frais étaient convertis en journées de travail pour le compte du propriétaire. Les citations en justice vont, par la suite, se multiplier. En effet, “ 218, soit le quart de l'effectif d'arrivée, furent déférés aux tribunaux de 1860 à 1864 (...) 475 citations de Chinois devant les tribunaux d'assise ou correctionnels de 1860 à 1877 ” (B. David, 1973 : 137). Selon cet auteur, “ le pourcentage moyen annuel de Chinois déférés aux tribunaux de 1860 à 1877 atteint 6,76 ‰ pour les cours d'assise et 45,76 ‰ pour les tribunaux correctionnels, alors qu'il n'est que de 0,38 ‰ et 6,64 ‰ pour les autochtones. C'est le groupe le plus en contravention avec les normes de la société. ”

L'objectif d'une immigration chinoise à grande échelle n'a pas abouti comme prévu. Selon les autorités, le recrutement a été mal fait, faute d'organisation tant en Chine qu'en France et, surtout, le coût pour la colonie était trop important. Ainsi, cette immigration a très vite été abandonnée au profit de l'immigration indienne qui s'est poursuivie⁸⁷.

⁸⁷ Cf. J. L. Cardin, 1990 : 138.

2.3.4. Les immigrants annamites

De 1869 à 1881, une immigration numériquement faible a concerné des Annamites ayant consenti à travailler à la Martinique comme engagés. Il s'agit souvent de détenus de Cochinchine. En effet, le 7 janvier 1869⁸⁸, le Conseil général⁸⁹ accepte la proposition de recevoir cinq cent personnes de cette origine, condamnées à des peines de prison pour rébellion envers l'autorité française ou pour des crimes de droit commun. Leur peine est commuée s'ils acceptent de s'engager pour la colonie. Pourtant, c'est en 1872 qu'un tel convoi a lieu.

Ainsi, comme le précise une mention⁹⁰, 23 personnes de ce type sont engagées⁹¹ parmi lesquelles 20 seront rapatriées en novembre 1878 sur le navire *Finisterre* à la fin de leur contrat. C'est le 2 novembre que le transport militaire *Cérés* venant de Cayenne débarque son contingent que les autorités vont inscrire sous la rubrique « Chinois » (B. David : 138). Trois personnes meurent en 1872, 1874, 1877.

Ainsi de 1869 à 1872, des courriers échangés entre le gouverneur de la Martinique et le ministre de la Marine et des colonies font mention d'une volonté de recruter des travailleurs annamites en provenance de Saigon ou d'autres possessions françaises d'Indochine car “ ceux issus de la Chine coûtent trop cher ”. Le Baron de Lareinty fait la demande d'une centaine de travailleurs pour sa plantation en 1872, qui n'aboutira pas. Cependant, les autorités de la Cochinchine ne semblent pas très favorables à une telle pratique. Ce sont donc des condamnés et exilés politiques qui sont choisis.

⁸⁸ AOM, Carton 80, dossier 655, cote 1MI1320.

⁸⁹ Cf. B. David, 1973 : 138.

⁹⁰ AOM, Carton 80, dossier 655, cote 1MI1320.

⁹¹ Une mention cite 200 Annamites dirigés vers la Guadeloupe, AOM, Carton 80, dossier 655, cote 1MI1320

SITUATION NUMERIQUE DES TRAVAILLEURS CHINOIS PRESENTS DANS LA COLONIE DE LA MARTINIQUE DE 1880 A 1901																
Périodes	Hom.	Fem.	Total H/F	Enfants M	Enfants F	Total enfants	Total présents	Décès M	Décès F	Total décès	Tx de mortalité ‰	Naissance M	naissance F	Total Naissance	Tx de natalité	Total pop
au 31 janv 1880										5				0		500
2ème sem. 1881										14				9		495
31 dec 1882	399	4	403	48	35	83	486			16	32,9			7	14,4	481
janv-juin 1883	391	3	394	49	38	87	481			19	33,26			7	14,55	480
1 avril 1884										10				2		462
30 sept. 1885										5				3		461
30 juin 1886										5				2		462
31 dec. 1887										0				1		454
1888-1893 ?																
oct-dec 1893	335	19	354	41	48	89	443	5	0	5	11,28	1	1	0	4,5	439
juin-sept 1894	330	19	349	41	48	89	438	1	0	1	2,28	0	1	1	2,2	438
sept-dec 1895	327	19	346	41	50	91	437	1	0	1	2,28	0	0	0	0	436
sept-dec 1896	326	18	344	41	50	91	435	1	1	2	4,59	0	0	0	0	434
sept-dec 1897	323	18	341	41	50	91	432	2	1	3	6,94	0	0	0	0	431
juin-sept 1898	321	17	338	41	51	92	430	2	0	2	4,65	0	0	0	0	430
sept-dec 1899	320	17	337	43	52	95	432	1	1	2	4,62	3	1	4	9,25	432
mars-juin 1900	319	17	336	44	51	95	431	2	0	2	4,64	0	0	0	0	430
juin-sept 1901	316	17	333	44	51	95	428	2	0	2	4,67	0	0	0	0	428

III. L'IMMIGRATION DE LA PREMIERE MOITIE DU XXème SIECLE

Durant cette période, et surtout à partir des années 1920-1930, une nouvelle configuration d'immigration se confirme. A peine amorcée durant la seconde moitié du XIXème siècle, celle-ci se déploie durant la première moitié du XXème, bien loin d'une immigration contractuelle. En effet, de nature individuelle cette immigration est portée par des réseaux familiaux ou élargis au groupe d'appartenance.

Ces nouvelles populations originaires de la Chine ou du Proche Orient⁹² qui s'installent aux Antilles⁹³ créent en milieu urbain des activités commerciales qui perdurent encore grâce à leurs descendants qui ont maintenu ou réorienté celles-ci. Les villes de Pointe-à-Pitre ou de Fort-de-France se sont développées avec ce petit commerce de proximité qui a permis de donner vie à un territoire et aussi de tisser du lien social entre populations d'origine différentes. Parallèlement, des communes perdaient de leur dépendance vis-à-vis des deux capitales, du fait de l'implantation de boutiques. Encore aujourd'hui les descendants de ces pionniers jouent un rôle économique important puisqu'ils détiennent de nombreux magasins et franchises ainsi que des restaurants.

Les motivations de départ de ces immigrants convergent puisqu'elles sont essentiellement économiques, parfois également politiques ou religieuses. Ces mouvements migratoires concernent en majorité des hommes en âge de travailler qui, une fois les conditions devenues, favorables font venir leur famille ou épousent des Martiniquaises ou des Guadeloupéennes. Ces pionniers s'appuient sur des réseaux afin de trouver du travail ou un logement, puis en constituent à leur tour. Il est à noter que ceux-ci sont surtout familiaux et, de plus, toujours vivaces. En effet, des flux continus de migrants - bien que faibles - alimentent ces réseaux dès lors que le développement économique d'une entreprise familiale nécessite du personnel. Par conséquent, ces immigrants viennent de quelques villages de la région montagneuse du Mont Liban pour ceux du Proche Orient, et de la région de Canton pour les Chinois.

3.1. L'immigration chinoise

L'immigration chinoise se caractérise par des vagues successives de populations originaires de régions différentes. A la suite de l'introduction de travailleurs chinois à la fin du XIXème qui ont participé au *coolie trade*⁹⁴, de nouveaux migrants se dirigent vers la Martinique, exclusivement, et s'installent dans les années 1920. De même origine Hakka, ils viennent de la région de Canton. Attirés par ces territoires caraïbéens, pour la plupart coloniaux en plein développement et en quête de main d'œuvre, ils vont tenter leur chance. Ces pionniers sont principalement des hommes qui cherchent une vie meilleure. Ils suivent en cela des modalités migratoires propres à leur région du Guangdong qui englobe Canton, Macao, Hong Kong, puisque celle-ci devient à cette période, un immense réservoir de main d'œuvre. Une troisième immigration se déploie depuis les années 1995.

⁹² Il existe un terme générique « Syriens » qui désigne et englobe ces populations originaires de la Syrie, du Liban et de la Palestine. Ce terme a été longtemps perçu comme péjoratif par ces immigrants.

⁹³ Il ne faut cependant pas oublier les Italiens qui se sont installés durant cette même période et qui ont développé le secteur de la bijouterie dans de petits ateliers. Encore aujourd'hui, de nombreuses enseignes témoignent de cette appartenance.

⁹⁴ Ainsi, les Amériques – y compris la Caraïbe – vont accueillir de nombreux migrants, comme en Guyane anglaise, à Cuba, à Trinidad.

Le paysage économique de l'île est fortement marqué par cette présence chinoise, non pas parce qu'elle est particulièrement visible dans l'espace public, mais surtout pour les enjeux qu'elle représente. En effet, une holding détenue par des Chinois est devenue le sixième groupe économique de la Martinique et emploie plus de 600 salariés. De nombreux restaurants et bazars jalonnent les rues de Fort-de-France ou d'autres communes. Ainsi, pourvoyeurs d'emplois et de richesse, ces commerçants d'origine chinoise sont de véritables acteurs sociaux à la Martinique. Cependant, des distinctions existent au sein de ce groupe.

3.1.1. Histoire de la migration

Ainsi ce sont donc des Hakkas qui s'installent durant cette période. Paysans pauvres, ils cultivaient la terre dans l'arrière-pays de Canton, dans la région de la Rivière des Perles, territoire fortement marqué par l'émigration des Hakkas, des Teochiu et des Cantonnais. Leur projet était de revenir au pays, une fois fortune faite. Cependant, la distance et les difficultés de transport liées au coût ont fait que peu d'individus ont réalisé ce rêve. Contraints ou par choix, ils se sont donc implantés à la Martinique.

Depuis 1995 environ, des Chinois s'installent en provenance de la Guyane. On dénombre d'ailleurs 76 personnes nées en Chine dont 22 ont acquis la nationalité française en 2006⁹⁵. Certains y ont vécu durant plusieurs années et leur choix est alors de déployer leurs activités économiques à une autre échelle géographique⁹⁶. D'autres, des Chinois originaires du Zhéjiang, la Guyane n'est qu'un territoire de transit. Mais il peut s'agir aussi de Chinois hakkas ou cantonnais ayant vécu à Hong Kong à qui les restaurateurs chinois à la Martinique font appel. En effet, ces cuisiniers sont réputés pour leur savoir-faire. Très récemment quelques familles du Zhéjiang, ayant transité à Paris s'installent afin de fuir une concurrence très forte. Les Chinois récemment installés à la Martinique sont sujets, comme c'est fréquemment le cas de cette diaspora, à la ré-émigration. Cette population s'adapte aux opportunités économiques que des territoires leur offrent. Pour les Hakkas de la seconde vague d'immigration, l'enjeu était celui de la survie. Ils quittaient leur pays afin de fuir la misère et la famine. Ici, ils ont appris le commerce, délaissant leurs compétences agricoles, pour un secteur économique encore peu investi. Les chinois de la troisième immigration ne sont pas soumis aux mêmes contraintes. En effet, autant les premiers avaient tout à gagner, laissant derrière eux le marasme, autant ces derniers ont des perspectives plus fluides. Ils peuvent réorganiser leur vie si des enjeux économiques plus attrayants se présentent à eux. Ces situations si différentes ont généré des stratégies d'investissement dans la société martiniquaise bien distinctes.

3.1.2. Les activités économiques

Rapidement, ils se sont spécialisés dans le commerce de proximité. Il est d'ailleurs à noter que les Chinois et les Levantins se sont répartis le champ commercial, puisque les premiers tiennent des épiceries tandis que les seconds sont spécialistes des équipements de la maison et de tissus. Par la suite, une diversification des activités commerciales s'est dessinée. En effet, les originaires de Chine ont déployé de nouvelles activités, soit dans la vente de pièces détachées d'auto puis dans la vente en gros, la grande distribution, soit dans la

⁹⁵ Cf. *Atlas des populations immigrées*, 2006, INSEE – ACSE.

⁹⁶ Les Chinois en Guyane s'estiment à environ 7 000 Personnes. Cf. I. Dubost, 2007, « Territorialité des « Chinois » et des « Libanais » guyanais », in S. Mam Lam Fouck, *Comprendre la Guyane aujourd'hui*, Cayenne, Ibis Rouge : 601-615.

restauration rapide. Ce secteur a essentiellement été investi depuis les années 1995. On observe d'ailleurs une forte volonté de satisfaire les besoins locaux puisque la nourriture proposée est tout autant chinoise que créole (cf. photo). Leur implantation est toujours urbaine. Autant dans les années 1920-1930, ils ont ouvert leurs commerces dans les quartiers populaires de Fort-de-France, à Sainte-Thérèse et aux Terres-Sainville par exemple, se mêlant ainsi à la population martiniquaise – les enfants étant scolarisés dans le quartier – autant ces dernières décennies, ils déploient leurs activités dans d'autres communes et dans les centres commerciaux. Là, il s'agit surtout de snacks et de restaurants.

Deux attitudes divergent quant à la mobilisation des ressources ethniques dans le commerce. Ces activités commerciales relèvent de l'entrepreneuriat ethnique mais ne visent pas à la reproduction du groupe en tant que tel. L'entreprise est d'abord familiale mais s'appuie sur ces réseaux. En effet, même si les employés sont martiniquais, ils sont encadrés par les membres de la famille. Celle-ci détient le capital et ce sont de véritables patrimoines qui se sont ainsi constitués, se développant à chaque génération puisque de nouvelles enseignes sont créées afin de donner une part à un descendant fondant sa propre famille. L'affichage d'une origine ethnique est surtout du ressort des derniers chinois arrivés, mais ces signes demeurent très discrets : il s'agit de mettre quelques lampions dans un restaurant ou des gravures chinoises..., de donner un nom à l'entreprise rappelant une appartenance culturelle ou encore de vendre quelques statuettes religieuses. Mais ces magasins visent une clientèle variée et proposent donc des produits diversifiés. Les commerçants s'approvisionnent auprès de l'unique grossiste en produits asiatiques de l'île. Il n'existe pas de quartier spécifiquement chinois, car ces acteurs ont fait le choix « d'une mise en scène de l'invisibilité et d'une sorte de transparence paradoxale puisqu'elle vise à ne pas marquer la présence », tout comme les Chinois de la rue du Temple à Paris (E. Ma Mung, 1998⁹⁷: 10).

3.1.3. Martiniquais chinois et Chinois à la Martinique

Les originaires de Chine, contrairement à la perception qu'en ont les autres Martiniquais ne constituent pas un groupe cohérent et structuré, replié sur lui-même et sur sa culture d'origine. Bien loin de construire du communautarisme, les descendants des pionniers revendiquent un statut martiniquais tant dans le discours que dans leurs pratiques sociales tandis que les Chinois originaires de la Guyane, qu'ils soient Hakkas ou Cantonnais ayant transité par Hong Kong ou Guyanais, n'ont pas le même investissement dans l'espace martiniquais. Autant il est possible de dire que les premiers sont des Martiniquais chinois, autant pour les seconds il est préférable de parler de Chinois à la Martinique.

Des stratégies fort différentes sont à l'œuvre au sein de cette population. Les anciens ont fait le choix de participer pleinement à la société martiniquaise, devenant martiniquais par le biais du mariage, par leur choix territorial d'implantation, par l'investissement économique auprès de structures sportives⁹⁸... Tandis que ceux plus récemment implantés favorisent plus des ressources ethniques, en envoyant par exemple leurs enfants faire des études à Hong Kong.

Les choses en sont cependant pas autant tranchées. En effet, il apparaît que les stratégies identitaires varient selon les origines, certes, mais surtout selon les générations et les périodes. Ainsi en est-il sur le plan linguistique. Les Hakkas arrivés dans les années 1920-

⁹⁷ E. Ma Mung, « Territorialisation marchande et négociation des identités : les « Chinois » à Paris », *Espaces et Sociétés*, n° 95.

⁹⁸ Une famille sponsorise des régates de yoles et d'autres activités sportives.

30 n'ont pas transmis leur langue à leurs enfants, contrairement d'ailleurs à ceux vivant en Guyane, tandis que les Chinois ayant quitté la Chine après la Révolution ont transmis le mandarin, langue devenue entre-temps officielle. Le rapport au créole est également différent puisque ces Hakkas d'origine le parlent tout comme le français et leur souci d'intégrer la société martiniquaise était tel qu'ils ne parlaient que créole à la maison en ce début du XX^{ème} siècle. La langue n'est pas le seul élément non transmis de la culture d'origine. Car la mémoire familiale concernant le pays d'origine et sa culture est parcellaire. Même l'histoire familiale y compris le parcours migratoire n'est pas transmise. C'est une véritable rupture qui a été effectuée par ces immigrants du début du XX^{ème} siècle qui ont perdu leurs réseaux familiaux en Chine et ne se sont que rarement rendus dans leur pays d'origine, en voyage organisé déconnecté de tous liens sociaux.

Ces populations d'origine chinoise, certes partagent une même appartenance mais ne la vivent pas de la même manière, ce qui induit également une distanciation sociale. Il n'existe pas de lieux de rencontre, de lieux d'échange. Une famille invite une fois par an tous les Chinois d'origine à se retrouver, lors du nouvel an, mais les réjouissances sont limitées à la sphère familiale durant le dîner et aucun défilé ne se déroule dans l'espace public. Ils se côtoient mais de telles différences dans les statuts sociaux, juridiques également puisque certains sont en situation irrégulière les séparent qu'ils n'ont pu créer un univers culturel à partager.

3.2. L'immigration du Proche Orient⁹⁹

3.2.1. Parcours migratoire

Les populations originaires du Proche Orient viennent de la Syrie, du Liban et de la Palestine. Elles s'installent tant à la Martinique qu'en Guadeloupe durant les années 1900-1930, même si vraisemblablement quelques personnes se seraient déjà installées fin du XIX^{ème} (Dubost, 200). Ces mouvements migratoires qui touchent quelques centaines de personnes prennent forme dans un contexte lié aux pays d'origine et au-delà. Après avoir été sous domination de l'Empire Ottoman, suite au Traité de Sèvres qui stipulait la reddition de la Turquie et la rétrocession des territoires annexés, de 1920 à l'indépendance en 1943, le Liban et la Syrie constituent la Grande Syrie sous mandat français tandis que la Palestine est sous mandat britannique. Cette région très fortement touchée par des tensions politiques et religieuses a engendré différentes vagues d'émigration à la fin du XIX^{ème} siècle puis entre les deux guerres, enfin entre 1945-1975. Dans les années 1970-80, se profile une nouvelle immigration libanaise liée au conflit dans le pays d'origine. Un flux continu de migrants, mais dans de faibles proportions, se poursuit depuis lors. L'immigration des Palestiniens, quant à elle, est particulière puisqu'elle subit de manière brutale les événements politiques de la Palestine, surtout à partir des années 1948. En effet, suite au plan de partage de la Palestine voté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 29 novembre 1947 et à l'abandon de leur mandat par les Britanniques, l'exode palestinien se développe à travers le monde, touchant principalement les classes aisées qui fuient les conditions de vie difficiles et l'insécurité grandissante.

3.2.2. De la fin des chimères à l'installation

Tant à la Martinique qu'en Guadeloupe, les Syriens sont originaires de Tartous, de Hama, de Homs, les Libanais de Zghorta près de Tripoli et Bazhoun et les Palestiniens de

⁹⁹ Cf. I. Dubost, 2000

Bethléem et de Ramallah. Ces migrants investissent les Amériques, ce territoire tant convoité, lieu de tous les espoirs, espace englobant les Etats Unis, l'Amérique Latine et la Caraïbe. Ils s'installent ainsi en République Dominicaine, à Trinidad, dans les Antilles françaises, à la Jamaïque, en Haïti, à Cuba... Des migrants chrétiens fuient des exactions religieuses perpétrées par les Druzes dans la seconde moitié du XIXème dans la région montagneuse du Mont Liban. Puis des difficultés économiques deviennent aussi des motivations de départ.

Le rêve de ces migrants était de revenir au pays, une fois fortune faite aux Amériques, plus précisément l'Amérique Latine. La Guadeloupe et la Martinique, étaient pour la plupart inconnues et seuls des événements ont interrompu un tel voyage : accouchement, perte de papiers, rencontre amoureuse durant une escale. Ainsi sans choix préconçu des migrants se sont établis après avoir fui une situation économique misérable, des exactions religieuses et politiques. Pourtant ce processus migratoire s'élabore au sein de familles : l'un part et une fois installé il fait venir d'autres membres de sa famille. Les femmes partent avec leurs maris ou attendent de les rejoindre. Et ce processus est également soumis à la ré-émigration. En effet, bien souvent accueilli chez un oncle, le migrant apprend son métier de commerçant et lorsqu'il est temps de prendre son autonomie, il part ailleurs et élargit ainsi les réseaux commerciaux. C'est pourquoi de nombreux migrants gagnent aussi la Martinique ou la Guadeloupe après un passage en Guyane, en Colombie, au Brésil. Mais des réseaux lient également ces deux îles.

Ces « Syriens » ont d'abord été appelés « Italiens » jusque dans les années 1930. Ainsi cette nomination assimile-t-elle ces populations dans une même entité. Celle-ci fait référence à des pratiques économiques similaires, ils sont les uns et les autres commerçants. Et cette catégorie montre l'amalgame fait entre les individus de même phénotype blanc. Les originaires de la Syrie, du Liban et de la Palestine ne se sont jamais approprié cette appellation jugée péjorative. Une autre tendance a aussi été de les englober dans la catégorie « Arabes » souvent associée à la pratique religieuse de l'Islam. Or, ces pionniers et leurs descendants constituent des groupes distincts qui se côtoient.

La première estimation de la population syro-libanaise en Guadeloupe date de 1917. Elle fait apparaître que les ressortissants de nationalité ottomane ou turque sont au nombre de 95 vivant principalement à Pointe-à-Pitre¹⁰⁰ et au nombre de 5 familles vivant à Basse-Terre. Des femmes sont également présentes. En 1931, de nouvelles statistiques sont élaborées afin de mieux connaître cette population. Elles font apparaître¹⁰¹ que 47 personnes résidaient à la Martinique dont 31 Libanais (26 hommes et 5 femmes) parmi lesquels 19 sont de religion catholique et 28 sont orthodoxes, 16 Syriens, 183 résident en Guadeloupe dont 180 Libanais et 3 Druzes, tous de religion catholique. Pour les deux îles, ces immigrants n'ont pas opté pour une nouvelle nationalité. En Guyane, 354 personnes se sont implantées dont 124 Libanais (63 hommes et 61 femmes) et 84 ont changé de nationalité. En 1944, un nouveau tableau est adressé par le gouverneur de la Martinique à Paris¹⁰². Il fait mention de 23 Libanais (15 hommes commerçants et 8 femmes sans profession) et de 129 Syriens (117 hommes parmi lesquels 70 colporteurs, 44 commerçants, 5 cultivateurs... et 12 femmes). Ces chiffres dénotent une inversion des tendances migratoires puisque les Syriens deviennent majoritaires. Cette augmentation serait vraisemblablement due à la venue de migrants d'Haïti et de Saint-Domingue entre 1932-39, d'après G. Lafleur (95). Cet auteur précise que ces ressortissants libanais et syriens sont âgés entre 25 et 40 et leurs enfants nés sur place ont obtenu la nationalité française. Certains sont mariés et leurs épouses résident dans le pays d'origine.

¹⁰⁰ Cf. G. Lafleur, 1999 : 27

¹⁰¹ Ces données proviennent de l'ouvrage de G. Lafleur.

¹⁰² Cf. G. Lafleur : 95

Suite au Traité de Lausanne, les ressortissants turcs originaires d'un territoire annexé avaient le choix de prendre la nationalité de leur pays. Le Ministère des colonies appliqua cette directive aux Antilles. Cependant celle-ci eut peu d'effet. Ainsi selon G. Lafleur le gouverneur de la Martinique transmettait 15 noms de personnes n'ayant pas souscrit à leurs obligations. En fait, la situation juridique de ces ressortissants a fluctué. De sujets de l'Empire ottoman, ils sont devenus protégés français sous mandat, étrangers durant le régime de Vichy¹⁰³ et suite à l'indépendance de la Syrie et du Liban, et, à partir de 1945, ils ont pu opter pour la nationalité française.

G. Lafleur montre (pp. 96-97) que ces immigrants ont subi des discriminations du fait de leur statut particulier. Durant la période de la Seconde guerre mondiale, ils ont la liberté du travail tout comme les citoyens français, malgré la possession d'une carte d'identité d'étranger et ayant versé une caution de 10 000 F, cependant le décret de mars 1940 les interdit de pratiquer certaines professions. De plus, ils n'ont droit qu'un nombre limité de devises, ce qui implique des difficultés d'approvisionnement à l'étranger. Le colportage durant cette période demeure interdit après avoir été réglementé avec des contrôles, des vaccinations...

Aujourd'hui, l'état numérique des étrangers en résidence dans le département guadeloupéen indique pour 2005, la présence de 118 Syriens et de 70 Libanais. Selon le recensement de la population de 1999¹⁰⁴, 190 immigrés d'origine libanaise dont 129 ayant acquis la nationalité, 184 originaires de la Syrie dont 101 ayant acquis la nationalité vivent sur l'île. A la Martinique, à la même date de recensement, seuls des immigrés Syriens au nombre 119 dont 77 sont devenus français par acquisition, sont présents. Ces chiffres montrent que les nouveaux immigrés sont peu nombreux et ces arrivées correspondent bien à des mobilités de travail au sein d'entreprises familiales déjà existantes.

3.2.3. Un positionnement discret

La stratégie de ces originaires du Proche Orient est celle de la discrétion. Pour la plupart agriculteurs cultivant l'olive et élevant un petit bétail, ces hommes sont devenus commerçants dans la migration. Ce champ économique était encore peu développé, il y avait donc là un espace à exploiter. Ils ont commencé par pratiquer le colportage de commune en commune, les marchandises étant portées à dos d'homme et pour les plus aisés, à dos d'animal. La voiture, par la suite, a facilité cette pratique. Allant de maison en maison, ils ont ainsi contribué à des échanges économiques importants. En effet, dans cette première moitié du XXème siècle, les communes étaient enclavées faute de transport et ces commerçants ont fait le lien entre elles et la capitale de chacune des deux îles. Spécialisés dans les produits domestiques (matelas, casseroles, tissus, vêtements...), ils faisaient crédit et leurs clients étaient bien souvent aussi leurs hôtes pour la nuit. Chaque semaine, ils retournaient en ville se réapprovisionner et voir leur famille. Certains ont aidé des commerçants à s'installer, leur prêtant des marchandises, les aidant ainsi à constituer un stock.

Petit à petit, ces colporteurs ont investi les villes de Fort-de-France, le Lamentin à la Martinique et Pointe-à-Pitre, Le Moule ou encore Basse-Terre en Guadeloupe. En quelques décennies, ils ont acquis des immeubles en villes et se sont ainsi sédentarisés dans leurs pratiques ouvrant des commerces, haranguant les clients potentiels sur les trottoirs, ce qui se fait moins aujourd'hui. Il n'y a pas de signes distinctifs culturels affichés dans ces magasins. Par ailleurs, les générations de Levantins nés aux Antilles ont embrassé d'autres professions

¹⁰³ Des protestations se firent entendre (Cf. G. Lafleur, 1999 : 93).

¹⁰⁴ Cf. *Atlas des populations immigrées en Guadeloupe*, INSEE - ACSE

leur conférant des statuts de notables, en devenant avocats, médecins, pharmaciens, délaissant ainsi le commerce familial.

4.2.4. Un univers social peu structuré

Même si ces commerçants originaires du Proche orient se connaissent tous et se côtoient du fait de leur métier, ils se rencontrent peu fréquemment. En fait, il n'existe pas d'espace particulier, pas de pratique privilégiée pour affirmer une appartenance culturelle. De confessions différentes, de pays différents, peu d'éléments et de pratiques permettent de s'identifier de manière collective et forte. Et par conséquent, il n'existe pas de manifestations afin d'afficher une appartenance culturelle. Il semblerait cependant que les Palestiniens et leurs descendants se mobilisent collectivement, du moins à la Martinique, dès lors que les événements liés au pays d'origine se durcissent. La revendication politique aurait tendance à souder davantage cette population.

G. Lafleur note (p 65) qu'il existe une association à la Martinique appelée Comité Libano-Syrien en 1933, chargée de venir en aide aux ressortissants Libanais et Syriens et de les représenter auprès des autorités dans le cadre du mandat français. Dans les années 1976, une association a vu le jour l'« Amicale Arabe ». L'objectif était de créer un lieu de rencontre, un espace culturel avec des conférences... elle a fonctionné durant une dizaine d'années de manière très chaotique avant qu'elle ne soit dissoute par manque de motivation. En Guadeloupe, G. Lafleur (1999 : 175) dénombre quatre associations dont une qui tisse des liens arabes avec Antigues et Barbade.

Au niveau linguistique, peu de personnes parlent l'arabe à la Martinique, contrairement à la Guadeloupe. Ce sont surtout les Libanais nouvellement installés qui le pratiquent et les Palestiniens qui l'ont transmis à leurs descendants. Par contre, le français et le créole sont de mise.

Sur le plan religieux, il existe une grande diversité confessionnelle puisqu'ils sont d'obédience musulmane ou chrétienne maronite, catholique romaine ou orthodoxe. Les Chrétiens participent au culte catholique. Selon L. Kuszynski (2002 : 24), les Musulmans à la Martinique sont estimés à 500 personnes, qu'ils soient d'origine syrienne, palestinienne ou africaine. Il existe trois associations islamiques : le lien islamique universel de Martinique (cf. photo), le Centre culturel islamique (cf. photo) qui propose une école coranique est un lieu « de convivialité où s'échangent les nouvelles, où se prennent les décisions : c'est bien aussi pour cette fonction intégratrice que certains y viennent » (*ibid.* : 25). Ces deux espaces sont situés à Fort-de-France, tandis que le troisième est à Rivière Pilote. Selon cette anthropologue, le visage de l'islam change, des acteurs souhaitent sortir de l'anonymat pour affirmer leur appartenance religieuse. Ainsi sous l'impulsion d'un commerçant une grande mosquée (cf. photo) est en cours de réalisation, tributaire de la récolte de fonds. Elle est « conçue comme un point d'ancrage de l'islam pour les générations futures » (*ibid.*, 25). Les Palestiniens ont joué un rôle pour le rayonnement de cette religion seulement à partir des années 1970.

Pour reprendre l'expression de L. Kuszynski (2007: 78), les enjeux mémoriels liés à la pratique de l'islam visent des stratégies très différentes car elles « reposent sur des mémoires et des élaborations identitaires personnelles et collectives très différenciées » ainsi le « sentiment de *l'umma*, la communauté des croyants (...) ne parvient pas toujours à masquer les différences ». Le projet de la grande mosquée est de donner « une image de l'islam à la Martinique » et de créer « un phare de l'islam dans toute la Caraïbe francophone » (*ibid.*, 80). Une répartition semble se dessiner entre groupes pour gérer cet islam : « si la mémoire

palestinienne contribue à modeler la structuration spatiale de l'islam martiniquais, la mémoire africaine en modèle donc les rituels » (*ibid.*, 82).

Ces Levantins partagent cependant une caractéristique : celle de la mobilité. Leur espace n'est pas seulement celui de la Martinique ou de la Guadeloupe, mais celui de la Caraïbe, de l'Amérique Latine, de l'Europe et du Proche Orient. Les déplacements peuvent être professionnels ou familiaux. Et dans certaines circonstances, somme toute très ponctuelles, les ressources diasporiques sont sollicitées pour organiser un rassemblement caraïbéen lors d'un mariage...

Ce qui ressort c'est une grande diversité des parcours migratoires selon les origines, une grande diversité des stratégies d'appartenance identitaire, même si tous ces Levantins d'origine foulent le même espace de vie et de travail.

IV. L'IMMIGRATION CONTEMPORAINE

4.1. L'immigration africaine

En dehors des populations des îles voisines de la Caraïbe (Sainte-Luciens, Dominicais, Haïtiens, Dominicains), la Martinique et la Guadeloupe voient s'installer, depuis une vingtaine d'années, des originaires d'Afrique. Encore peu nombreux, ils forment surtout un groupe très différent des migrations traditionnelles, et constitué de personnes qualifiées, majoritairement de nationalité française et culturellement très proches de la société d'accueil. L'étude sur les originaires d'Afrique aux Antilles a retenu la zone subsaharienne, excluant ainsi les Maghrébins qui n'ont pas la même continuité historique que les autres. Sur le plan méthodologique, en l'absence de travaux sur ce flux migratoire, nous avons, à partir des listes nominatives des associations africaines, établi un listing de 295 personnes (112 en Guadeloupe et 183 en Martinique) pour lesquelles nous disposions d'un certain nombre d'informations basiques (sexe, nationalité ou pays d'origine, profession, etc.) et nous avons réalisé des entretiens approfondis avec 47 d'entre elles (21 en Guadeloupe et 26 en Martinique) en mai et août 2007, parmi les groupes les mieux représentés. À partir des associations, nous avons pu établir l'existence de 490 personnes nées en Afrique et résidant en Guadeloupe et de 420 pour la Martinique (enfants non compris). totalisant ainsi environ un millier d' «Africains» aux Antilles françaises¹⁰⁵.

4.1.1. Une migration récente et encore peu nombreuse

➤ Une migration de type familial

L'arrivée d'Africains à nouveau aux Antilles date des années 1980, même si quelques uns s'étaient déjà installés auparavant : les deux premiers Africains installés en Guadeloupe (en 1957 et 1962) et en Martinique (en 1969 et 1972) étaient tous des médecins. Depuis, de nombreux Africains, mariés en France à des Antillaises, viennent s'installer aux Antilles, d'autant plus que la situation économique et sociale s'est dégradée dans l'Hexagone et que les modalités d'entrée dans les DOM qui étaient tracassières, même pour les étrangers en règle, se sont quelque peu assouplies. Par ailleurs, si les étudiants africains de la période précédente envisageaient toujours le retour « au pays », même si cela ne se concrétisait pas forcément, les nouvelles générations ne souhaitent pas systématiquement y travailler en raison de la situation socio-économique. Seule, la Côte d'Ivoire a longtemps attiré ses ressortissants qualifiés car le pays était relativement dynamique sur le plan économique et stable sur le plan politique, situation que connaît le Gabon aujourd'hui. Les Ivoiriens ont commencé seulement à migrer à la fin des années 1990 tandis qu'il n'y a pratiquement pas de Gabonais aux Antilles.

La migration des Africains en Guadeloupe et en Martinique ne se fait qu'exceptionnellement au départ de l'Afrique mais essentiellement de France métropolitaine et parfois d'un autre DFA. C'est à la fin de leurs études supérieures ou après une période d'activité professionnelle en France qu'ils décident de venir aux Antilles. Certains sont rentrés cependant dans leur pays d'origine mais après une expérience difficile, sur le plan social, économique ou politique, pour eux-mêmes ou pour leur conjoint antillais, ils ont décidé de partir pour les Antilles.

La motivation essentielle de cette mobilité est d'ordre familial, les migrants ayant des liens familiaux très étroits avec les Antilles. En effet, sur les 182 couples (ou ex-couples)

¹⁰⁵ Le terme « Africain » fait référence, dans cette étude, à l'origine géographique et non à la nationalité.

répertoriés en Martinique et en Guadeloupe, 60 % d'entre eux comptent un conjoint antillais, tandis que les couples endogames ne représentent qu'un sur six, légèrement moins que les couples franco-africains (un sur cinq)¹⁰⁶. Les autres couples mixtes ont un conjoint venant de la Caraïbe (Guyane, Haïti) ou de l'Europe et ils sont peu nombreux (3 % environ). Les décomptes effectués par certaines associations, comme Martinique-Bénin ou Ayoka (association des Ivoiriens en Guadeloupe) confirment de manière très forte les résultats de l'enquête. On note cependant, depuis quelques années, l'arrivée croissante d'Africains célibataires (hommes et aussi femmes) d'une trentaine d'années¹⁰⁷ ou de couples africains.

Dans les couples antillo-africains, c'est très majoritairement l'époux qui est africain (trois quarts des situations) alors que c'est l'inverse pour les couples franco-africains où la femme est africaine dans sept cas sur dix. Cet aspect est important car les femmes et les hommes ne jouissent pas du même prestige au sein des sociétés antillaises. Ce faisant, les unions ne sont pas perçues de manière identique selon que ce soit l'homme ou la femme qui est d'origine africaine, le statut social de la femme étant largement déterminé par celui de son conjoint. Cependant, à l'intérieur de la population féminine, les situations divergent selon le niveau de diplôme.

Les couples antillo-africains n'ont pas d'origine géographique privilégiée puisqu'ils sont répartis dans presque tous les pays africains, même si on note une prépondérance de certains d'entre eux comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire ou le Bénin. Les lieux de rencontre des ces couples présentent trois cas de figure : la France pour la très grande majorité des cas (et presque exclusivement dans le milieu étudiant), l'Afrique pour un petit nombre de cas et les Antilles de façon exceptionnelle. Cette répartition pose indirectement le fondement de la « différence culturelle » généralement évoquée par les auteurs qui travaillent sur les mixités conjugales¹⁰⁸ : quelle part faut-il accorder aux appartenances héritées et aux références choisies, à travers notamment le statut socio-professionnel et le niveau d'études ? En d'autres termes, les unions mixtes antillo-africaines reposent-elles sur une exogamie « nationale » ou sur une endogamie socio-culturelle ?

Ainsi, les Antilles constituent pour beaucoup de couples mixtes, la solution idéale car la femme antillaise retrouve son système socioculturel et le conjoint africain ses couleurs. En réalité, les situations sont fort complexes et les motivations se superposent car la décision de partir relève de la « *push-pull theory* » : le pays visé par le migrant apparaît attractif et, en parallèle, le pays d'origine semble répulsif. Ici, les facteurs familiaux et économiques semblent imbriqués, les causes politiques ou culturelles venant complexifier la situation. Ainsi, à la mixité conjugale, s'ajoutent d'autres facteurs relatifs à l'Afrique, économiques (pas de possibilité d'emploi, pas d'emploi dans de bonnes conditions, perte des avantages en matière de retraite en cas de retour en Afrique) ou politiques (situation de crise, absence de liberté, crainte pour ceux qui avaient milité en France contre le pouvoir en place), ou bien relatifs à la France : difficulté de s'insérer économiquement (formes de discrimination) ou surtout socialement (absence de valorisation, notamment pour les médecins), l'immigration africaine pouvant être aussi interprétée comme celle de cadres à la recherche d'une reconnaissance, plus facile à obtenir aux Antilles.

¹⁰⁶ Le terme « franco-africain » désigne ici le couple dont un des conjoints est originaire de France métropolitaine.

¹⁰⁷ Il n'y a pas de migration d'Africains de moins de 30 ans aux Antilles, en dehors des enfants de migrants.

¹⁰⁸ Emmanuelle Santelli et Béate Collet, « Comment repenser les mixités conjugales aujourd'hui ? », *Revue européenne des migrations internationales*, 2003, vol 19, n° 1, pp 51-79.

Au total, les personnes répertoriées sont originaires de 24 pays dont une dizaine à présence significative (annexes, figure 1). Quatre groupes apparaissent plus nombreux que les autres, avec 140 à 170 personnes chacun, les Ivoiriens, les Bénino-Togolais¹⁰⁹, les Sénégalais et les Camerounais, ces derniers étant surtout nombreux en Guadeloupe. Ces cinq pays représentent plus des deux tiers des Africains présents aux Antilles. On peut adjoindre les Congolais, certes deux fois moins nombreux et surtout présents en Guadeloupe, mais deux fois plus nombreux que les groupes suivants. En effet, les Guinéens, Congolais de la RDC, Maliens, Burkinabés et Centrafricains réunissent entre 20 et 40 ressortissants. Les autres Africains n'ont qu'une présence anecdotique (moins de 10 individus) et représentent moins de 7 % de l'effectif total.

La confrontation des résultats de l'enquête et des données des services préfectoraux montre que plus de la moitié des originaires d'Afrique a la nationalité française (annexes, tableau 1). Si quelques uns ont uniquement la nationalité française, la plupart possèdent la double nationalité, voire une triple nationalité, lorsqu'ils ont grandi ou vécu dans un pays africain voisin de celui de leur naissance (Togo/Bénin, Mauritanie/Sénégal, Mali/Sénégal par exemple). Ceux qui ont uniquement la nationalité de leur pays d'origine viennent de zones géographiques très diverses, sans origine particulière. Sur les « Africains » interrogés qui ont la nationalité française, 40 % sont Français depuis toujours ou depuis l'indépendance de leur pays, les autres l'ont demandée, soit pour longue résidence en France (20 %), par mariage (10 %), pour éviter les tracasseries administratives, notamment lors des contrôles aux frontières (20 %), ou pour rechercher ou garder un emploi (10 %). Il en ressort que c'est par nécessité que 30 % d'entre eux l'ont demandée.

➤ Une migration de personnes qualifiées

Les résultats de l'enquête montrent que les migrants ont un niveau de qualification élevé puisque les deux secteurs d'activité qui dominent largement sont l'enseignement-formation et surtout le domaine médical et paramédical, et ils totalisent près de la moitié de l'éventail socio-économique. La communauté africaine semble peu touchée par le chômage, environ 10 % de « sans profession » dans chaque île, d'autant plus que la plupart des personnes sans activité sont des épouses au foyer qui ne cherchent pas forcément un emploi. Elles ont en général une faible qualification ou/et des enfants en bas âge. Lorsqu'elles cherchent une activité professionnelle, elles sont alors employées (commerce, hôtellerie, restaurant, etc.) ou elles montent une affaire (petit commerce, restaurant, salon de coiffure, couture,...). Cependant, beaucoup d'Africaines ont également un niveau universitaire et sont médecins, enseignantes ou cadres. En dehors de quelques uns, la grande majorité des hommes originaires d'Afrique ont fait des études supérieures poussées et ont un niveau de qualification élevé. De ce fait, les enseignants africains, nombreux aux Antilles, se trouvent surtout dans le secondaire (collège, lycée) et aussi dans le supérieur (on compte une dizaine d'entre eux sur les deux sites insulaires de l'Université).

Mis à part les domaines de la santé et de l'enseignement, l'éventail socioprofessionnel est devenu beaucoup plus large qu'au début de la migration. On trouve en effet des cadres de la fonction publique ou dans le secteur privé, autant d'employés dans la fonction publique ou le secteur privé, des professions libérales comme avocat, architecte ou expert-comptable. Mais ce sont les activités commerciales qui occupent le plus grand nombre, en particulier les

¹⁰⁹ Le Bénin et le Togo sont très proches culturellement et beaucoup de leurs ressortissants relèvent des deux pays sinon des deux nationalités, si bien qu'en Guadeloupe, une seule association réunit les originaires de ces deux pays.

commerces ethniques (on compte en Martinique et en Guadeloupe plusieurs boutiques de vêtements et de produits africains ainsi que quelques restaurants proposant une cuisine de pays d'Afrique). En dehors des commerçants fixes, beaucoup d'autres pratiquent leur activité à domicile ou dans les foires, expositions et autres manifestations publiques, quand ce n'est pas simplement du porte à porte. Il en est de même pour la coiffure aussi qui est pratiquée à domicile ou chez les clientes. S'il y a peu de techniciens ou de chefs d'entreprise, il y a en revanche quelques artisans ainsi que certains créneaux spécifiques comme le domaine du spectacle, de la religion (prêtre, pasteur, imam)¹¹⁰, de la communication et il y a même quelques agriculteurs. Le secteur des « petits boulots » complète le panorama socio-professionnel (vigile, femme de ménage, gardienne d'enfant, employée de cantine,...).

Les marabouts constituent un cas particulier. Dans chaque île, une quinzaine à une vingtaine de personnes d'origine africaine proposent leurs services de voyance, en concurrence avec d'autres, d'origine française, antillaise ou haïtienne. Les marabouts sont généralement originaires de l'Afrique sahélienne (Guinée, Mali, Sénégal), très tôt pénétrée par l'islam¹¹¹. Si quelques uns sont installés aux Antilles et souvent depuis longtemps, la plupart des marabouts sont arrivés dans les années 1990 et sont plus mobiles : installés en France, ils viennent exercer aux Antilles pour des périodes de quelques semaines ou quelques mois. Ils ne participent guère à la vie associative où leur présence n'est guère souhaitée non plus dans la mesure où ils sont considérés comme donnant une image dépréciative de l'Afrique en exploitant la crédulité de leurs clients. Il est vrai que pour beaucoup d'Antillais, l'Africain est perçu à travers le marabout, avec une connotation négative, même s'ils viennent consulter, alors qu'aujourd'hui, l'Africain aux Antilles, c'est surtout le médecin, image qui tarde encore à s'imposer.

Dans le domaine médical, la très grosse majorité est constituée par les médecins : 130 médecins d'origine africaine exercent aux Antilles, ce qui représente 14 % des Africains résidant aux Antilles et si on ajoute les autres professionnels de santé (pharmacien, infirmier, opticien, radiologue), c'est plus d'un Africain sur six qui exerce dans cette branche. Si les médecins se partagent de manière équilibrée entre les deux îles, ils sont par contre trois quarts en Martinique à se trouver en milieu hospitalier alors qu'en Guadeloupe, ce pourcentage concerne les médecins libéraux. Par ailleurs, l'origine des médecins en Guadeloupe est assez différenciée (les Béninois et les Camerounais dominent mais les Sénégalais, les Maliens, les Togolais sont également nombreux). En Martinique par contre, les praticiens béninois l'emportent très largement : ils sont plus d'une vingtaine (le tiers de tous les médecins africains et le quart de la communauté béninoise en Martinique) mais ils ne sont pas tous permanents et il y a un roulement important.

À la suite de l'arrivée des deux premiers médecins africains en Martinique, les étudiants de médecine de l'Université du Bénin ont pris l'habitude de venir faire leur stage de spécialité au CHU de Fort-de-France et une convention a été signée entre les deux organismes. Au total, on compte plus d'une quarantaine de médecins africains dans les établissements hospitaliers de la Martinique, dont la moitié au CHU. Il faut rappeler que la voie d'accès aux études de spécialité en médecine est réservée aux étudiants formés exclusivement en France, quelque soit la nationalité et les étudiants formés à l'extérieur de l'Union européenne ne peuvent accéder à la spécialité que par des voies spécifiques. Même

¹¹⁰ Il ne semble pas que la venue de nombreux prêtres africains aux Antilles où ils sont une quinzaine, soit le résultat d'une politique délibérée

¹¹¹ Le marabout est à l'origine celui qui possède une connaissance approfondie du Coran et qui, grâce aux vertus du Livre Sacré, est censé avoir une influence sur le cours de la vie et il peut donc être sollicité pour tout.

naturalisés, leur diplôme de spécialité délivré en France, et encore moins leur diplôme délivré à l'étranger, ne leur ouvrent droit à l'exercice en France. De ce fait, la seule voie d'emploi reste l'hôpital public où ils sont d'ailleurs sous rémunérés.

Le CHU de Pointe-à-Pitre, lui, compte moins d'une dizaine de médecins d'origine africaine car il n'y a pas de convention avec une faculté de médecine d'un pays africain (sauf le service de gynécologie qui en a une avec la faculté de médecine du Bénin)¹¹². En revanche, il y a 53 médecins africains qui ont un cabinet en Guadeloupe, particulièrement des pédiatres et des gynécologues, et ils travaillent également dans les établissements hospitaliers privés. Ainsi, la clinique des Eaux Claires à Jarry, dans les environs de Pointe-à-Pitre, n'a pas de médecin salarié mais sur la cinquantaine de praticiens qui y interviennent, 13 sont africains, de sept pays différents. Les médecins libéraux sont installés généralement dans l'agglomération pointoise mais on en trouve de plus en plus dans l'ensemble de la Guadeloupe, en Grande Terre comme en Basse Terre et même dans les dépendances proches (Marie-Galante) ou lointaines (Saint-Martin).

Il est vrai qu'une des raisons principales de la venue des médecins africains, comme des enseignants, est la rémunération très supérieure à celle qu'ils auraient touchée dans leur pays d'origine. À titre d'exemple, au Bénin, un médecin spécialiste touche 2,5 fois moins qu'un interne en France, pourtant rémunéré au bas de la grille salariale. Le salaire perçu permet des transferts financiers à destination de la famille restée en Afrique mais la plupart des médecins déclarent qu'avec un revenu plus conséquent, ils choisiraient de rentrer dans leur pays.

Le paradoxe, c'est que l'Afrique doit faire face à une désastreuse situation sanitaire, alors que 20 000 professionnels de santé émigrent chaque année de ce continent vers l'Europe ou l'Amérique du Nord¹¹³. Cette migration qualifiée représente un manque à gagner pour les pays d'origine au niveau du coût de la formation et, sur le plan sanitaire, l'exode des cerveaux a des conséquences désastreuses : deux enfants sur trois en Afrique meurent de maladies qui auraient pu être facilement traitées ou prévenues et il faudrait six à sept milliards de dollars par an pour combler le manque de professionnels de santé¹¹⁴. Face à cette situation, certains pays africains, comme le Sénégal ou le Ghana, ont décidé de réagir et cherchent à récupérer leurs médecins par une politique incitative, en leur proposant des avantages financiers (prime de retour, augmentation du salaire) ou en nature (logement), notamment dans les « déserts sanitaires » que sont les zones rurales éloignées. Mais pour investir dans les ressources humaines, il apparaît aussi essentiel de convaincre le FMI, l'UE et les autres institutions financières internationales d'assouplir les règles économiques qu'ils imposent aux pays africains afin de leur permettre d'augmenter les dépenses dans le secteur de la santé.

4.1.2. Les Africains des Antilles et l'Afrique

➤ Les relations avec le pays d'origine

Les rapports que les Africains des Antilles entretiennent avec leur pays d'origine se situent au niveau affectif (les retours « au pays »), technique (les transferts de compétence) et financier (les remises)

¹¹² Il existe par contre une convention avec Haïti et on compte plus d'une vingtaine de médecins haïtiens au CHU de Pointe-à-Pitre.

¹¹³ Karl Blanchet et Régine Keith, « L'Afrique tente de retenir ses médecins », *Le monde diplomatique*, décembre 2006, p.13.

¹¹⁴ Ibidem

Le retour au pays natal s'effectue en général tous les deux ou trois ans, parfois à un rythme plus espacé (tous les quatre ou cinq ans), en raison du coût du voyage au départ de la Martinique, surtout quand on va en famille, ce à quoi s'ajoutent les nombreux cadeaux qu'il faut porter à la famille élargie. Quelques uns retournent rarement au pays (moins de une fois tous les cinq ans) pour des raisons financières ou aussi socio-psychologiques. D'autres au contraire vont chaque année, voire deux fois par an : il s'agit soit de catégories socialement élevées et disposant de temps, soit des commerçants qui doivent régulièrement se rendre en Afrique pour s'approvisionner en marchandises. Concernant le retour définitif des expatriés, trois cas de figure se présentent : La moitié d'entre eux ne pensent pas revenir s'installer en Afrique, même si certains d'entre eux veulent, à la retraite, partager leur temps entre les Antilles et le pays natal. Ce choix peut être interprété comme un compromis entre les aspirations contradictoires des conjoints des unions mixtes. Mais on peut penser que ceux qui pratiquent la pendularité choisiront à terme les Antilles comme pôle de résidence principal, lorsque l'état de santé et/ou la situation financière ne leur permettront plus de vivre en alternance dans chacun des pays. La deuxième option retenue par un quart de la population enquêtée consiste à revenir au pays pour y passer la retraite. Enfin, le dernier quart voudrait retourner pour effectuer une partie de la vie active mais certains émettent des conditions, en matière de contexte sanitaire ou de stabilité politique. Dans tous les cas, la famille, en particulier les enfants, joue un rôle important dans le choix du lieu de vie.

Il existe des transferts de compétences entre les Antilles et l'Afrique. Certains médecins se rendent dans leur pays d'origine pour améliorer le niveau de leurs confrères, en matière de nouvelles techniques ou même profitent de leurs congés pour pratiquer gratuitement des opérations chirurgicales. Il existe d'ailleurs en Guadeloupe une association, ACSD (Afrique-Caraïbe-Santé-Développement) qui va dans ce sens. Créée en 2006, cette association scientifique et humanitaire regroupe des professionnels de santé (médecins et paramédicaux) africains, et d'autres aussi, pour promouvoir des actions de santé et d'éducation sanitaire en Afrique. Elle projette d'organiser le voyage d'une équipe de personnels de santé au Bénin et aussi de créer dans ce pays une agence d'assurance pour les médecins.

Mais les relations que les Africains des Antilles entretiennent avec leur pays natal sont constituées surtout par les remises ou transferts financiers de la migration. Les trois quarts des Africains envoient de l'argent à leur famille (ceux qui ne le font pas sont issus de classes moyennes qui ne sont pas dans le besoin). Les fonds rapatriés, ponctuels ou réguliers, sont destinés essentiellement à faire vivre la famille (deux tiers des cas), en particulier pour assurer les dépenses de santé et de scolarité, mais aussi faire face aux obligations sociales, lors d'un décès par exemple. À cet objectif prioritaire, sont parfois associées des opérations d'investissement (un quart des cas) mais cette orientation est très rarement l'unique destination des envois de fonds (un dixième des cas). Des indications chiffrées ont été fournies au cours des entretiens et elles vont de 200 € à plus de 5 000 € par an et par famille expatriée mais le plus souvent, elles sont comprises entre 1 000 et 3 000 €, la moyenne se situant d'ailleurs à 2 200 €. En extrapolant ces données, on arrive à un montant d'environ deux millions d'euros par an pour les transferts monétaires des Antilles vers les pays africains.

Dans des pays de solidarité comme ceux d'Afrique, « l'impôt social » est considéré comme normal et même moralement obligatoire, l'argent de la diaspora permettant de faire face aux situations les plus difficiles (annexes, tableau 2). L'exemple du Sénégal est significatif à cet égard : le pays reçoit plus de 340 millions de dollars de la diaspora, ce qui

représente 7 % du PIB national et 35 \$ par habitant et par an¹¹⁵. Le choix d'un membre de la famille pour migrer et venir en aide au reste de la famille ne semble pas se pratiquer ici mais cela reste un honneur pour une famille d'avoir un membre à l'étranger, en Europe ou ailleurs.

Un certain nombre d'investissements productifs sont régulièrement tentés (atelier de couture, bus pour le transport, matériel agricole, atelier agroalimentaire artisanal, entreprise de taxi, entreprise de téléphonie mobile, petit commerce, etc.) mais, dans la grande majorité des cas, ces opérations tournent court. L'entreprise périclité, notamment parce que le porteur de projet ne s'investit peut être pas suffisamment dans la mesure où il n'a pas vraiment à rembourser un capital d'origine familiale. Il est vrai qu'en Afrique, le système est biaisé avec un chômage aussi important et de longue durée et les objectifs économiques ont du mal à s'imposer face aux préoccupations sociales. À la limite, le meilleur investissement reste encore celui pour la formation des jeunes, aussi bien pour le développement personnel des individus que pour le développement économique du pays.

Il faudrait s'orienter vers un système bancaire formel qui recevrait les remises et pratiquerait le micro crédit, à des taux très bas, ce qui responsabiliserait le porteur de projet qui, tenu de rembourser la banque, s'investirait davantage dans l'opération. Cette option fait l'objet d'un projet du Crédit Mutuel de Martinique avec le Bénin, dans le cadre de l'aide au développement : les Béninois de Martinique deviendraient sociétaires de la banque qui pense s'installer à Cotonou et y verseraient une partie de leurs remises, fonds avec lesquels la banque pratiquerait le micro crédit au Bénin. Bien entendu, les remises directes continueront d'exister pour améliorer le quotidien des populations, mais la diaspora se doit d'aider au développement de l'Afrique¹¹⁶. On peut cependant s'interroger, compte tenu de la lourdeur de la bureaucratie, sur l'efficacité réelle de ce système, par rapport aux envois directs ou même à la tontine informelle traditionnelle.

➤ La gestion des ressources identitaires

Elle peut s'analyser à travers les pratiques linguistiques et religieuses. La langue française est utilisée bien sûr dans les couples mixtes mais souvent aussi entre Africains de même origine nationale. Si dans certains pays, comme le Sénégal ou le Bénin, une langue a pu s'imposer, à côté du français, comme langue véhiculaire, ce n'est pas toujours le cas, ce qui pose un problème de communication dans la diaspora¹¹⁷.

Ainsi, au Burkina Faso, il y a plusieurs dizaines de groupes ethniques et autant de d'idiomes mais trois langues dominant, correspondant aux ethnies principales : le moré, le dioula (langue très proche du bambara parlé au Mali) et le peul, parlées respectivement par les Mossi, les Dioulas et les Peuls (appelés Fulfuldé au Burkina). Ainsi, ce Burkinabé de Martinique communique en français avec certains compatriotes qui parlent le moré, alors qu'avec d'autres, il parle le dioula. C'est aussi le cas de la République Démocratique du Congo (ex Zaïre), où, à côté de la langue française qui est prééminente dans la vie publique et officielle, il existe quatre langues nationales et une multiplicité de langues régionales. Les quatre langues nationales sont réparties selon les régions et l'une d'entre elles est enseignée à

¹¹⁵ Yves Charbit et Isabelle Chort, « Les transferts monétaires des migrants : pays industrialisés et pays en développement », *Revue européenne des migrations internationales*, 2006, vol. 22, n° 2, pp 127-154.

¹¹⁶ Le projet du Crédit Mutuel semble avoir reçu un bon accueil auprès de la communauté béninoise de Martinique

¹¹⁷ Citons le cas de ce couple camerounais dont les conjoints, parlant chacun une langue issue de groupes ethniques différents, ne peuvent communiquer qu'en français

l'école. Il y a le kikongo à l'ouest (langue partagée avec le Congo Brazza et l'Angola), le kiluba dans le centre du pays, le lingala dans le Nord (langue qui s'est imposée comme celle de l'armée et de la musique congolaise) et le swahili dans tout l'Est du pays.

Il faut signaler le cas original de ce Congolais de Brazzaville, arrivé seul en Guadeloupe il y a une douzaine d'années, marié à une Antillaise dont il a deux enfants (10 et 4 ans). Il parle le lingala et le kikongo et, avec les compatriotes de l'Est du pays, le swahili. Pour que ses enfants ne soient pas déconnectés de la culture congolaise ni de celle de la Guadeloupe, la communication dans la famille se fait dans plusieurs langues, selon les jours : le samedi, on parle le lingala à la maison, le dimanche et le lundi, c'est le créole, le vendredi, on s'exprime en vili (la langue locale de la région d'origine du père) et le reste du temps (mardi, mercredi et jeudi), on utilise le français.

Sur le plan religieux, l'islam constitue une ressource identitaire pour les originaires de l'Afrique sahélienne (Sénégal, Mali, Guinée et aussi une partie croissante du Bénin, de la Côte d'Ivoire). En Martinique, les Africains musulmans se rendent, notamment le vendredi, jour de la grande prière, à la mosquée où ils sont majoritaires (entre la moitié et des deux tiers des fidèles), les autres étant des Maghrébins et des Levantins (Libanais, Syriens, Palestiniens), voire des Martiniquais convertis. La communauté musulmane en Martinique regrouperait 500 personnes et l'imam, responsable religieux de la communauté musulmane, est un Sénégalais. Actuellement, le lieu de prière est situé dans un petit local du centre de Fort-de-France mais une nouvelle mosquée est en construction dans les environs de la capitale. Les travaux, débutés en 1998, interrompus pendant de longues années, semblent toucher à leur fin. L'édifice, remarquable par son architecture musulmane, avec dôme et minaret, mosaïques et dentelles, possède un cachet qui pourra être un élément de patrimoine pour la Martinique.

En Guadeloupe, les Africains noirs sont également majoritaires dans la fréquentation de la mosquée de Pointe-à-Pitre, dans la même proportion qu'en Martinique. À la fin du Ramadan, l'association qui gère la mosquée (Institut musulman de Guadeloupe) organise une grande fête, ce qui en fait un lieu de sociabilité des communautés africaines musulmanes. L'Association des Musulmans de Guadeloupe (AMG), elle, a pour objectif de rechercher des fonds pour construire une véritable mosquée en Guadeloupe¹¹⁸.

En dehors de la langue et, éventuellement de la religion, les ressources identitaires sont peu mobilisées. Très peu d'expatriés ont indiqué qu'ils portaient des tenues africaines à l'extérieur (pour sortir ou aller travailler), en raison sans doute de leur niveau socioculturel et donc de leur occidentalisation, et ce sont surtout des Sénégalais, majoritairement des femmes musulmanes, généralement dans des situations de non mixité (couples africains ou célibataires). Il est vrai que, même en France, ce sont les personnes peu intégrées, de niveau socioéconomique faible, les femmes surtout, qui s'habillent au quotidien de manière traditionnelle, la communauté la plus portée à se vêtir ainsi étant, semble-t-il, celle des Maliens. La cuisine africaine est pratiquée plusieurs fois par semaine dans un certain nombre de ménages non mixtes, mais le plus souvent, elle reste très occasionnelle, lors de réceptions. Il est vrai que cette gastronomie est de préparation longue. Signalons le cas d'un Africain qui possède une antenne parabolique qui lui permet de recevoir les programmes de la télévision de son pays qu'il regarde assidûment.

4.1.3. Les Africains et les Antilles

¹¹⁸ Il existe une autre association musulmane, gérée et fréquentée par des Guadeloupéens musulmans, qui s'appuie sur des conceptions différentes de l'islam.

➤ L'insertion des Africains dans la société antillaise

Elle est très variable. Plus de la moitié des personnes interrogées estiment n'avoir pas (eu) de problèmes d'intégration dans la société antillaise, même si près de la moitié d'entre elles reconnaissent que la société antillaise est assez fermée. Mais ils sont 30 % à avoir connu ou à connaître une insertion difficile ou à estimer qu'il y a un certain ostracisme à l'égard des Africains, ceux de Martinique étant deux fois plus nombreux que ceux de Guadeloupe à avoir ce sentiment. D'autres encore (un sur dix) se placent dans une position intermédiaire, parlant d'insertion complexe, de problème d'adaptation au même titre que les « négropolitains » qui reviennent « au pays » et qui ne maîtrisent pas les codes de fonctionnement de la société antillaise. Les profils de ceux qui estiment avoir (eu) une insertion difficile sont les plus divers : hommes comme femmes, venant de l'Afrique centrale ou sahélienne, vivant dans des couples africains ou mariés à des Antillais ou à des Français métropolitains, installés dans l'île depuis quelques années ou depuis plus de dix ans, occupant des postes élevés ou plus modestes ou même sans profession. Il devient difficile dans ce cas de dégager des tendances, à moins qu'il ne s'agisse d'un agrégat de cas individuels et particuliers.

Il semble cependant que cette difficulté d'insertion est plus fréquente chez les couples africains, dans les milieux plus modestes, que le phénotype joue également (les Africains de type plutôt « antillais » étant moins sujets à l'ostracisme), que les enfants subissent également une certaine marginalisation en milieu scolaire, que l'intégration est facilitée lorsque le niveau de compétence est élevé (« *il est Africain mais c'est un médecin* »). Le cas le plus troublant est celui de cette Malienne qui a suivi aux Antilles son mari martiniquais et à qui sa belle-famille a fait subir un véritable enfer. La déception est d'autant plus grande que les Africains ont tendance à considérer les Antillais comme des cousins éloignés et à imaginer une insertion plus facile qu'en France hexagonale. Dans les unions mixtes antillo-africaines, l'insertion semble plus difficile lorsque c'est la femme qui est africaine. Elle est moins bien acceptée sans doute parce que la femme a en général un statut socio-économique moins valorisé que l'homme. Mais c'est peut être dû aussi au fait que la pensée occidentale, l'assimilation des Antillais et les médias renvoient une image dévalorisée de la femme africaine (soumise, peu impliquée dans la modernité, gardienne de la tradition, citoyenne de seconde zone, etc.).

La perception des Africains par les Antillais montre que ces derniers n'ont peut-être pas encore intégré totalement leur africanité mais leur rapport à l'Afrique est en réalité ambigu. D'un côté, les Antillais, en particulier ceux de la nouvelle génération, ignorent l'Afrique qui est alors perçue comme un espace de pauvreté, de misère, associé à la sorcellerie, en retard par rapport à la modernité, d'où le complexe de supériorité, des Martiniquais en particulier. Le sentiment anti-africain, léger mais réel, n'est que rarement verbalisé, sinon sur le mode allusif car c'est un sujet qui reste tabou. Il est certain que le continent noir est victime des stéréotypes et de l'image négative véhiculée par les médias mais il est possible aussi que les Antillais aient en général une perception assez négative de l'étranger et il faudrait se demander si le syndrome de l'invasion n'est pas renforcé sur un espace insulaire. Ainsi, une Ethiopienne installée en Guadeloupe et passant pour une indienne du pays, plus ou moins métissée, explique qu'à ce titre, elle ne rencontre pas de problème au premier abord mais dès qu'elle parle, son accent trahit son origine étrangère et tout de suite, la méfiance s'installe chez son interlocuteur.

Mais, en même temps, il y a une curiosité des Antillais vis-à-vis de l'Afrique et beaucoup d'entre eux, notamment en Guadeloupe, sont fiers de leurs racines africaines. Au-delà de l'ignorance et du mépris, il y a surtout une incompréhension de l'Afrique et des Africains beaucoup plus qu'un sentiment anti-africain, en partie liée à l'esclavage, voire même un ressentiment (« *Vous nous avez vendus* »). Par ailleurs, le contexte général, avec l'apparition du phénomène Le Pen en France à la fin des années 1980, renforcé en

Guadeloupe par l'affaire Ibo Simon en 2002¹¹⁹, et aussi l'aggravation de la crise économique aux Antilles, tout cela a sans doute entraîné une montée de l'intolérance et du racisme.

Il ne reste pas moins vrai que dans l'ensemble, l'insertion des Africains dans la société antillaise se réalise sans difficulté majeure. À la qualification élevée des migrants, s'ajoutent d'autres éléments très intégrateurs comme le fait d'avoir un conjoint antillais et, pour certains, de parler le créole. Il faut aussi rappeler que nombre d'Africains, avant de s'installer aux Antilles, connaissent le « monde » antillais soit en France, dans le milieu étudiant, soit même en Afrique¹²⁰. De ce fait, ils sont déjà familiarisés avec la manière de se comporter et de vivre des Antillais. Une maxime congolaise ne dit-elle pas qu'« il faut aller à l'étranger avec une aiguille et non un coutelas » (l'aiguille coud les différents morceaux de tissu tandis que le coutelas les déchire) c'est-à-dire prône la capacité à s'intégrer.

➤ Les communautés africaines, entre visibilité et invisibilité

Il existe en Martinique deux consulats honoraires de pays africains, ceux de Côte d'Ivoire et du Bénin, créés respectivement en 1998 et en 2002. Le consulat du Bénin a compétence sur la Guadeloupe tandis que celui de Côte d'Ivoire ajoute aux deux îles la Guyane dans son champ de compétence. Consulats honoraires de plein exercice, ils peuvent relayer l'ambassade sur le plan administratif et délivrer des actes légaux (visas, pièces officielles,...). Le rôle du consulat est également de favoriser les relations entre la région consulaire et le pays de tutelle, à travers un certain nombre de manifestations.

Mais c'est surtout par le mouvement associatif que les communautés africaines marquent leur volonté de devenir visible aux Antilles. Il existe une demi-douzaine de ces organisations en Martinique et autant en Guadeloupe. Dans chacune des îles, il y a eu d'abord une association panafricaine rassemblant l'ensemble des Africains du département puis elles ont toutes les deux éclaté pour donner naissance à des associations « nationales ». Celles-ci représentent cependant une fraction de la communauté car il y a des Africains installés aux Antilles qui ne recherchent pas systématiquement le regroupement avec les compatriotes et certains ne souhaitent pas exister en tant qu'Africains, invisibilité qui leur permet de s'intégrer d'autant plus rapidement. Les associations sont en général ouvertes aux personnes extérieures à la communauté, même si ces dernières sont très fréquemment les conjoints des Africains ou bien alors des Antillais ou des Français métropolitains qui ont séjourné en Afrique.

Au-delà des différences, les associations ont trois types de pratiques : d'abord des activités de convivialité (rassemblements festifs, randonnées, rencontres sportives, manifestations pour les enfants de l'association), ensuite des actions visant à faire connaître l'Afrique aux Antillais (conférences débats¹²¹, support technique ou logistique pour des organismes qui veulent se rendre en Afrique, organisation de voyages en Afrique, soirées culturelles, rencontres avec le milieu scolaire), enfin aide au développement de l'Afrique à

¹¹⁹ Ibo Simon, animateur de télévision, appelait les Guadeloupéens à chasser de l'île les Haïtiens et les Dominicains (les deux principales minorités étrangères) qu'il accusait de tous les maux. Des associations haïtiennes ont fini par porter plainte pour incitation à la haine raciale, ce qui déclencha des exactions à l'encontre de la communauté haïtienne.

¹²⁰ Il existe dans plusieurs pays d'Afrique une deuxième génération de familles antillaises, issue de l'installation de fonctionnaires de l'administration coloniale ou d'Antillais arrivés après les indépendances.

¹²¹ Les conférences débats ne portent pas seulement sur l'Afrique et concernent également des sujets sur les Antilles.

travers des opérations sur le plan social (envoi de médicaments, de livres, de matériel médical, collecte de fonds pour des associations qui s'investissent dans l'entraide en Afrique) ou économique (financement d'équipements).

Cependant, en Guadeloupe comme en Martinique, les associations africaines, malgré leur jeunesse, sont toutes plus ou moins léthargiques, en grande partie parce qu'elles sont déchirées entre des tendances contradictoires (convivialité ou orientation politico-culturelle, recrutement restreint à un groupe de connaissances ou à l'ensemble de la communauté, fonctionnement plus ou moins informel ou organisation plus administrative, recentrage sur la communauté ou plus grande ouverture sur l'extérieur, formation « nationale » ou panafricaine,...). C'est ainsi que chez les Sénégalais de Martinique, une association, créée en 1998 (« Ak Martinique-Sénégal et leurs amis »), a été dissoute au bout de quelques années à la suite de conflits internes puis, en 2004 et 2005, deux nouvelles associations (« Les amis du Sénégal » et « Keur-thioussan Martinique-Sénégal ») ont vu le jour mais elles n'ont pas de relations entre elles et il existe aussi, ainsi que dans les autres communautés, des groupes informels, comme l'association des femmes sénégalaises. Si les organisations africaines aux Antilles sont en sommeil, alors qu'elles sont actives en France, c'est aussi sans doute parce que dans les communautés au recrutement socioculturel élevé dont elles sont issues, le niveau de relation, et donc de motivation, est généralement plus faible. Pourtant, la solidarité africaine dans son ensemble reste très forte, notamment à l'occasion d'un décès qui voit se regrouper l'ensemble des communautés. D'autre part, les associations de Guadeloupe se rassemblent chaque année pour organiser une manifestation commune en janvier afin de célébrer la nouvelle année et d'établir le calendrier des activités.

L'analyse du mouvement associatif qui suit a retenu les deux associations panafricaines qui semblent, plus que les autres, aller dans le sens d'une meilleure visibilité de l'Afrique aux Antilles, « Fraternité africaine » en Martinique et « Kilimandjaro » en Guadeloupe, même si elles ne fonctionnent guère non plus, certains pensant d'ailleurs qu'il paraît vain de vouloir unifier l'Afrique si diverse dans le cadre d'une association.

En 1990, pour appuyer les revendications de démocratie au Togo, est mis en place en Martinique un collectif des Togolais dans lequel se trouvaient quelques non Togolais qui avaient déjà milité dans ce type d'association en France. De ce fait, le collectif glisse progressivement vers une structure plus large pour rassembler les ressortissants de l'Afrique ainsi que les Martiniquais intéressés de près ou de loin par ce continent, pour donner naissance à « Fraternité africaine », créée officiellement en 1991. Cependant, un certain nombre de membres ayant estimé que l'objectif de cette association ne devait pas être politique, le collectif est revenu à sa base pour aboutir à la création en 1992 du « Collectif des Togolais vivant aux Antilles et en Guyane », centré essentiellement sur la Martinique. La création de cette association de Togolais fut suivie d'une balkanisation des Africains de Martinique, avec la création d'une série d'associations « nationales » à la fin de la décennie 1990 et au début des années 2000 mais elles ont toutes des difficultés à être opérationnelles et sont très vite tombées en léthargie, l'association Martinique-Bénin paraissant la plus active. Ainsi, si Fraternité a bien joué son rôle dans la décennie précédente comme interlocuteur privilégié des Africains auprès de la société martiniquaise, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les tensions internes de Fraternité ont-elles poussé à la création d'associations nationales ou bien est-ce au contraire la naissance de ces associations qui ont vidé de son sens le cadre fédéral de lieu d'échanges que constituait Fraternité ? La question reste posée.

En Guadeloupe, il existait dès la fin des années 1970 une association panafricaine dénommée Afrique-Antilles mais elle n'a duré que quelques années, remplacée au début des années 1980 par une nouvelle association, l'AMAG (Amicale des Africains de Guadeloupe) qui, elle aussi, va disparaître rapidement, minée par des tensions internes. Et c'est à la fin de

la même décennie que naît Kilimandjaro, sous l'impulsion de Camerounais qui dirigent l'association pendant plusieurs mandats successifs. Kilimandjaro regroupe au départ tous les Africains de Guadeloupe mais, à partir de la fin des années 1990, un nombre croissant de membres se retirent progressivement pour créer leur propre structure, Mfoa (association des Congolais) en 1998, Ayoka (celle des Ivoiriens) en 2000, Nova (association des Togolais et Béninois) en 2005 et Ndage (pour les Sénégalais) en 2007, Kilimandjaro devenant de fait l'association des Camerounais (trois quarts des membres) et des originaires d'Afrique centrale. Pour que Kilimandjaro joue véritablement son rôle fédérateur, il faudrait peut-être que les Camerounais créent aussi leur propre association, à l'instar des Togolais de Martinique.

Dans l'ensemble, les associations africaines de Guadeloupe, en particulier Ayoka, semblent plus fréquentées sinon plus actives que celles de Martinique, et elles disposent d'un site internet commun, Afrikera.com, qui participe aussi à la visibilité de l'Afrique. Celle-ci est d'ailleurs reconnue puisque l'accès aux différents médias pour les manifestations associatives se fait sans aucune difficulté. C'est sans doute parce que les Guadeloupéens semblent plus ouverts à leur africanité, notamment à travers des associations « africanistes », comme le CECAD (Centre d'études Cheikh Anta Diop), Racines, Keursédélé ou Mouso, dont l'objectif est de permettre aux Guadeloupéens de renouer avec l'Afrique, de retrouver leurs racines. Ainsi, l'association Mouso qui organisait une émission télévisée hebdomadaire sur l'Afrique, donne des cours de swahili (langue adoptée par les Noirs américains comme langue d'unification de l'Afrique) et célèbre le kwanzaa (fête traditionnelle de fin d'année dans certains pays d'Afrique). Mais la visibilité du continent noir se marque surtout par « le mois de l'Afrique », organisé tous les deux ans depuis 1991, l'ensemble des manifestations étant coordonné par l'association guadeloupéenne Racines.

En fin de compte, arrivés récemment en Guadeloupe et en Martinique, en provenance de l'Hexagone, les Africains constituent un petit courant migratoire très différent des flux traditionnels issus des pays de la Caraïbe. Si en France et en Europe, ils forment les bataillons du bas de l'échelle sociale, aux Antilles, ils jouissent d'un statut élevé et sont nombreux à avoir la nationalité française, à la différence de la Guyane qui connaît également un petit flux de migrants clandestins au départ de l'Afrique. Par ailleurs, les relations ethniques, marquées par une forte mixité conjugale, s'ajoutent à une continuité historique et une proximité phénotypique pour qu'ils forment une minorité invisible dans la société antillaise.

ANNEXES

Tableau 1 Les étrangers d'origine africaine en Martinique en 2006

nationalité	titres de séjour			enfants résidents	RCS ou APS			titres de séj. temporaires
	hommes	femmes	total		hommes	femmes	total	
béninoise	6	4	10	3	5	1	6	7
burkinabé	1	3	4	3				2
burundaise					1		1	1
camerounaise	10	12	22	10		2	2	7
cap-verdienne	1	1	2	2				
centrafricaine	1	2	3	2				1
congolaise B		3	3		1	1	2	2
congolaise K	1		1					
djiboutienne	1	1	2	1		1	1	1
éthiopienne		1	1					
gabonaise						2	2	3
guinéenne	15	3	18	17	3		3	4
ivoirienne	9	19	28	18	4	2	6	13
maliennne	3		3	1		1	1	2
mauritanienne		1	1	1				
sénégalaise	12	12	24	20		2	2	6
sud-africaine	1		1					
tchadienne		1	1			1	1	2
togolaise	2	3	5	1	2		2	3
total	63	66	129	79	16	13	29	54

Source : Préfecture de la Martinique

RCS : récépissé

APS : autorisation provisoire de séjour

Tableau 2 Transferts des migrants reçus dans des pays africains en 2003

pays d'origine des migrants	transferts des migrants en millions de \$	transferts des migrants en % du PIB	transferts des migrants en \$ par habitant
Sénégal*	344,5	6,84	34,96
Côte d'Ivoire	141	0,96	8,48
Mali*	137,6	4,37	10,91
Cap Vert	92,2	11,28	199,16
Bénin**	83,6	3,53	13,09
Togo**	68,5	5,15	14,62
Ghana	65,1	0,88	3,11
Burkina Faso**	49,9	2,02	4,07
Guinée*	15,2	0,47	1,82
Congo*	1,2	0,04	0,32

Source : CNUCED, 2005

(*) données 2002

(*) données 2001

4.2. L'immigration haïtienne

Les deux départements de la Guadeloupe et de la Martinique ainsi que la collectivité territoriale de Saint-Martin bénéficient, en tant que circonscriptions françaises, d'un niveau de vie beaucoup plus élevé que les îles voisines de la Caraïbe dont ils attirent les populations. Parmi elles, les Haïtiens constituent le groupe le plus nombreux, avec officiellement 15 000 personnes pour les trois territoires mais sans doute beaucoup plus en tenant compte de l'immigration clandestine (annexes, tableaux 1, 2, 3). Ce flux migratoire qui a débuté au milieu des années 1970, dans un contexte local, haïtien et international, s'est tassé depuis la fin des années 1990, en raison de l'orientation de la politique française en matière d'immigration. Les migrants se sont majoritairement insérés dans le système économique par le bas de l'échelle, notamment dans l'agriculture et le bâtiment et, malgré une certaine marginalisation sociale, ils ont cherché à s'intégrer dans la société tout en gardant des liens très forts avec le pays d'origine.

4.2.1. Le flux migratoire vers les Antilles françaises

➤ Le contexte migratoire

C'est au début du XX^e siècle que commença l'émigration haïtienne. D'abord vers Cuba et la République Dominicaine pour fournir la main-d'œuvre saisonnière nécessaire aux plantations sucrières de ces pays, elle s'oriente, à partir des années 1950, vers les Bahamas qui connaissaient dès cette époque un développement de l'activité touristique en raison de leur proximité géographique avec les États-Unis. Après la prise du pouvoir par Duvalier (1957), l'émigration s'accroît, se dirige d'abord vers la Jamaïque puis surtout vers les États-Unis et le Canada, et concerne travailleurs qualifiés et exilés politiques. À partir de 1972 et l'arrivée des premiers « boat people » à Miami, les paysans quittent à leur tour le pays pour les deux États nord-américains. Cependant, dès 1974, en raison du début de la crise économique, les différentes mesures prises par les gouvernements états-unien et canadien pour fermer leurs frontières à l'immigration vont détourner une partie des flux vers la zone caraïbe, en particulier les Antilles françaises, le Venezuela, le Surinam et la Guyane.

Ainsi, au début des années 1970, il y avait encore très peu de Haïtiens en Martinique et en Guadeloupe, à peine une centaine de personnes dans chaque île. Très souvent engagés sur le plan politique, ils étaient surtout des déçus des classes moyennes qui venaient aux Antilles en attendant de pouvoir migrer vers les États-Unis. Mais les tout premiers ressortissants haïtiens à arriver aux Antilles françaises, à la fin des années 1950, furent des musiciens qui venaient généralement sous contrat passé avec des cirques ou des propriétaires de manège. Par la suite, au début des années 1960, ils firent venir d'autres compatriotes pour former des orchestres et jouer des rythmes haïtiens. Le « Luna Rock » au Pont de Chaînes, à Fort-de-France, fut le premier dancing à accueillir un orchestre haïtien en Martinique et certains de ces musiciens s'installèrent même aux Antilles françaises où ils devinrent de véritables stars plus connues que dans leur île natale.

À partir du milieu des années 1970, commencent à arriver des Haïtiens d'origine rurale. Dans la grande majorité des cas, ils viennent peu de Port-au-Prince mais directement des campagnes, en particulier de la Plaine du Cul-de-Sac, de l'Arcahaie, de la région de St Marc, de celle de Léogâne, de l'île de la Gonâve, tous ces secteurs pouvant être considérés comme la grande périphérie rurale de la capitale haïtienne. Ce sont des régions

traditionnellement riches (plus ou moins plates, avec de bons sols) et consacrées en particulier à la culture de la canne qui alimentait les sucreries (en particulier la grosse usine de l'entreprise américaine HASCO) et les « guildives » (petites distilleries artisanales pour la fabrication du rhum), notamment dans les régions de l'Arcahaie et de Léogâne. Mais dans les années 1970, la fermeture de la sucrerie HASCO et le développement du libéralisme imposé par la politique américaine toute puissante en Haïti entraînèrent une crise agricole de grande ampleur, marquée par une forte diminution de la culture de la canne.

Il ne semble pas que l'urbanisation et l'extension spatiale de Port-au-Prince ait joué un rôle moteur dans la crise agricole dans la mesure où l'absence de politique de la ville dans ces secteurs périphériques s'est manifestée par une absence d'équipements et donc une absence d'urbanisation, les gens préférant continuer à se diriger vers la Saline, vers Cité Soleil qui devient ainsi un immense bidonville. Le choix de ces paysans arrachés à leur terre est dramatiquement simple : Cité Soleil ou les Antilles françaises, cette dernière alternative s'imposant d'autant plus qu'au même moment, les départements français constituaient un appel de main-d'œuvre dans l'agriculture et la construction.

En effet, à cette époque, un effort d'équipement est réalisé aux Antilles alors que la main-d'œuvre locale se fait plus rare dans ce type d'emploi et que l'émigration vers la France métropolitaine reste encore importante. Mais c'est surtout le climat social tendu des années 1970 (la grève de 1974 dans le Nord-Atlantique de la Martinique, avec 2 morts, par exemple) qui pousse le patronat antillais à faire venir des Haïtiens comme briseurs de grève, afin de peser sur les revendications sociales, d'autant plus qu'il suffisait aux Haïtiens d'un passeport en cours de validité et d'un billet retour pour se rendre en territoire français. La difficulté, à cette époque, n'était pas tant de rentrer en Martinique que de laisser Haïti. En effet, quand on voulait quitter le pays, il fallait s'inscrire sur une liste qui partait au palais présidentiel et qui revenait à l'affichage avec les noms de ceux qui étaient autorisés à émigrer. L'affichage des listes entraînait des attroupements et chaque prétendant au départ venait voir si son nom était « descendu » (du palais).

Pour limiter le flux migratoire des ressortissants haïtiens, en septembre 1980, les autorités françaises rendent le visa obligatoire pour l'entrée sur le territoire français, avec un régime plus strict pour les DFA (départements français d'Amérique). C'est à partir de cette époque que les Haïtiens commencent à connaître des difficultés d'insertion, position des autorités françaises qui est partagée par une partie de l'opinion publique antillaise : la main-d'œuvre haïtienne est désormais exploitée sur les chantiers et les exploitations agricoles, certains sont spoliés lors des contrôles à l'aéroport.

À la suite de l'arrivée des socialistes au pouvoir en France, le gouvernement français procède à une opération de régularisation massive des sans papiers en 1982 (142 000 personnes ont été concernées) et cela a pour effet de relancer l'immigration haïtienne, avec l'arrivée notamment de pacotilleuses, marchandes qui pratiquent le micro commerce informel (apparition d'échoppes sur les places et dans certaines rues du centre ville de Fort-de-France et de Pointe-à-Pitre). Les Haïtiens sont alors environ un millier en Martinique et le double en Guadeloupe (annexes, tableau 4).

La chute de la dictature duvaliériste en 1986 a entraîné peu de retours, en dehors de quelques intellectuels. Il est vrai que l'élection avortée de 1987 et le putsch du général Namphy ont accentué la situation d'expectative des migrants. Bien au contraire, l'instabilité politique et le développement de l'insécurité ont accentué le flux vers les Antilles et les migrants arrivent clandestinement au travers de différentes filières.

➤ Les trajectoires migratoires

Par la filière migratoire classique, les migrants arrivent par avion à Sint Marteen (partie hollandaise de Saint-Martin), en partant directement d'Haïti ou en passant, au début, par la République Dominicaine. De là, ils se rendent dans l'île de la Dominique, puis ils traversent en yole (canot de pêche traditionnel) le canal de la Dominique ou celui des Saintes qui sépare l'île anglophone respectivement de la Martinique et de la Guadeloupe, pour être débarqués sur les côtes des îles françaises où ils sont pris en charge par des compatriotes. En attendant de pouvoir traverser le canal, ils sont parqués par les passeurs dans des baraquements. La route migratoire est dans certains cas dramatique (femmes violées, hommes dépouillés de leurs maigres économies, traversée sans nourriture, ni eau) mais dans bien des cas aussi, joue la solidarité caraïbéenne (migrants recueillis et pris en charge par des Martiniquais ou des Guadeloupéens).

La filière du « décollé » est plus directe puisqu'elle consiste à enlever la photo du titulaire sur un passeport (ou tout autre document) et à y apposer la sienne pour passer au service de contrôle de l'aéroport en Martinique ou en Guadeloupe, avec ou sans l'aide de fonctionnaires impliqués dans l'opération. Une autre filière, plus longue mais plus sûre, passe par le Venezuela qui n'exige pas de visa des ressortissants haïtiens, en raison d'une dette historique de ce pays vis-à-vis d'Haïti¹²², d'autant plus que ce pays est très ouvert à l'immigration (les régularisations sont nombreuses, surtout depuis l'arrivée de Hugo Chavez au pouvoir). Il y aurait plus de 8 000 originaires d'Haïti au Venezuela et certains obtiennent très rapidement la nationalité vénézuélienne. Par la suite ils réémigrent vers la Martinique (d'où un certain nombre de « Vénézuéliens » qui ne parlent pas ou très peu l'espagnol !).

La mobilité diasporique est très faible en dehors des mouvements entre les quatre territoires de la Caraïbe et la très grande majorité des migrants viennent directement d'Haïti. À l'époque du circuit migratoire par la République Dominicaine, certains migrants arrivaient de ce pays où ils avaient passé un temps plus ou moins long avant de réémigrer vers la Guadeloupe. Il en est de même pour le Venezuela vers la Martinique. On n'observe pratiquement pas d'arrivées en provenance d'autres lieux de la diaspora, en dehors de quelques médecins venant de France métropolitaine. Par contre, il faut noter un certain nombre de départs vers les États-Unis, concernant toutes les catégories sociales : quand les enfants ont terminé leur scolarité secondaire, ils sont envoyés dans la famille expatriée aux États-Unis et parfois, les parents suivent le mouvement. Les migrants installés en Guadeloupe viennent majoritairement de la région de Léogâne et secondairement de l'île de la Gonâve, tandis qu'à Saint-Martin, ils sont plutôt originaires d'Aquin, à l'instar de ceux qui vont en Guyane. Cela s'explique par le fonctionnement des filières sur une base familiale et vicinale. En Martinique, le recrutement semble plus diversifié : la plaine du Cul-de-Sac mais aussi l'île de la Gonâve, l'Artibonite, voire la zone urbaine de Port-au-Prince.

Depuis les années 1990 et surtout 2000, la migration s'est tassée, compte tenu des orientations de la politique française en matière de lutte contre l'immigration clandestine. En Guadeloupe par exemple, l'objectif de la PAF (police aux frontières) de 2 000 reconduites à la frontière d'Haïtiens par an a été largement dépassé en 2007 : 1 050 reconduites en 2005, 1 297 en 2006, 2 967 pour les dix premiers mois de 2007. La croissance du nombre de reconduites à la frontière n'implique pas la croissance de la migration clandestine mais le renforcement des contrôles et de la lutte contre l'immigration clandestine. Au contraire, depuis 2007, l'immigration clandestine vers la Guadeloupe s'est pratiquement tarie, compte

¹²² Les conférences débats ne portent pas seulement sur l'Afrique et concernent également des sujets sur les Antilles.

tenu de la multiplicité des points de contrôle (dans la rue, sur les routes, les chantiers, les exploitations agricoles et même dans les maisons) et compte tenu de l'accord de réadmission signé entre la France et la Dominique. En Martinique, il y a eu une cinquantaine de reconduites d'Haïtiens au cours des années 2006 et 2007. Il semble qu'actuellement, la plupart des migrants « clandestins » soient rentrés au départ légalement aux Antilles, avec un visa (visite à la famille, décès d'un parent, tournée artistique ou sportive, etc.) mais c'est après l'expiration du délai imparti (de quelques jours à trois mois), qu'il y a situation irrégulière lorsque le migrant ne repart pas. De ce fait, la délivrance de visas par l'ambassade de France à Port-au-Prince est devenue beaucoup plus restrictive. Par ailleurs, il y a très peu de régularisations mais en plus, le nombre de migrants légaux est en diminution car nombre de titres de séjour (même de dix ans) ne sont pas renouvelés. En cas de non renouvellement, le migrant dispose d'un mois pour quitter le territoire, période au-delà de laquelle il devient un clandestin (annexes, tableaux 5 et 6).

4.2.2. Les Haïtiens dans la société antillaise

➤ La dynamique sociodémographique

Comme la population des Antilles où les femmes sont légèrement majoritaires (52 %), les Haïtiens ont, en Martinique, le même sex-ratio tandis qu'en Guadeloupe, il est plus équilibré, avec même une très légère prédominance masculine (annexes, tableau 7). Dans les autres groupes d'immigrés (Sainte-Luciens, Dominicais), le sex-ratio est très déséquilibré au profit des femmes qui représentent souvent près des deux tiers des migrants et même davantage dans le cas particulier de la migration dominicaine (70 % en Guadeloupe).

En ce qui concerne l'âge, les migrants d'origine haïtienne sont loin du schéma démographique de la société d'accueil, les jeunes et les personnes âgées étant sous représentées parmi eux. Ce phénomène classique dans une population migrantes est plus accentué dans le cas des Haïtiens, en Guadeloupe (5 % de moins de 15 ans et autant chez les plus de 60 ans contre 8,5 % chez les Dominicais dans les deux catégories) comme en Martinique (6 % chez les moins de 15 ans et 7 % chez les plus de 60 ans contre respectivement 9,5 % et 10 % chez les Sainte-Luciens).

Il faut dire qu'au début de l'immigration (années 1970 et 1980), les migrants arrivaient relativement âgés (plus de 30 ans), tandis que les nouvelles générations (décennies 1990 et 2000) migrent à un âge plus jeune (20-25 ans), en dehors du regroupement familial qui concerne des générations encore plus jeunes (enfants, adolescents) mais qui devient de plus en plus difficile. Il est vrai qu'il donne lieu souvent à une immigration clandestine : venue de collatéraux par le biais du regroupement familial. Nombre des migrantes haïtiennes en ménage avec des Antillais français demandent à leur conjoint de faire venir leurs enfants qu'elles ont laissés en Haïti mais ce sont en réalité des neveux, nièces ou autres collatéraux. Il s'agit parfois aussi de reconnaissances d'enfants par des Antillais, moyennant finances. Cela pose d'ailleurs des problèmes d'éducation et d'autorité parentale. Le flux migratoire comprend donc une part non négligeable d'enfants, souvent très jeunes. Quelle est la part des mineurs dans la communauté ? En Martinique, sur les 2 167 étrangers haïtiens titulaires d'une autorisation de séjour (tous types) en 2006, 40 % ont été attribués à des enfants, tandis qu'en Guadeloupe, les services consulaires estiment qu'ils représentent entre un quart et un tiers de la communauté (annexes, tableau 8).

C'est peut-être la raison pour laquelle les familles nombreuses (5 enfants et plus) semblent plus fréquentes (7 %) que dans l'ensemble de la population (2 %). Mais il faut noter aussi l'importance des migrants qui vivent à plusieurs dans le même logement, pour faire face

à la rareté et à la cherté des logements (« personnes vivant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes » selon la terminologie de l'INSEE), deux fois plus nombreux que chez les Sainte-Luciens. Pour toutes ces raisons (familles nombreuses, collatéraux, regroupement de migrants), les ménages importants (6 personnes ou plus) sont plus nombreux que dans le reste de la population, alors que très peu sont propriétaires de leur logement (13 % contre 23 % pour les Sainte-Luciens) et dans plus de huit cas sur dix, il s'agit de location ou de sous-location. Les données de l'INSEE montrent également que 8 % des Haïtiens vivent en Martinique dans des conditions précaires et un peu plus en Guadeloupe (12 %), voire insalubres pour la moitié d'entre eux. Même si certains ont pu obtenir un logement social auprès d'un organisme HLM, les autres groupes apparaissent mieux lotis dans ce domaine.

La communauté haïtienne connaît deux situations sociales difficiles à solutionner. D'une part, l'ancienne génération arrive à l'âge de la retraite et se pose le dilemme : rester ou rentrer ? Rentrer chez soi mais aucune retraite, ni revenu. Rester mais il faut pouvoir toucher au moins le minimum vieillesse. D'autre part, se pose le problème de la seconde génération. Ces jeunes, âgés actuellement entre 20 et 25 ans pour la plupart et généralement de nationalité française, ont eu une scolarité chaotique et ont été en situation d'échec scolaire mais, pour le moment, ils n'ont pas encore glissé vers la délinquance.

Sur le plan de la répartition spatiale, les Haïtiens en Martinique montrent une localisation préférentiellement urbaine, avec plus de 80 % d'entre eux dans l'agglomération foyale (Schoelcher, Fort-de-France, Lamentin), regroupés surtout dans la ville centre (les deux tiers de la communauté) et relativement peu représentés dans les banlieues plus aisées de Schoelcher (annexes, carte 1). À Fort-de-France, ils sont dans les quartiers populaires de Sainte-Thérèse, de Terres Sainville mais aussi Volga Plage, Renéville, Ermitage. En dehors de l'agglomération foyale, on retrouve les Haïtiens surtout dans le nord de l'île, sur la côte nord- caraïbe (6 % de la communauté) où ils ont un impact démographique dans les petites communes du Prêcheur (1 % de la population locale), de Saint-Pierre ou de Fonds-Saint-Denis, ainsi que sur la côte nord-atlantique, en particulier dans la commune du Lorrain (annexes, carte 2). Les Haïtiens sont peu présents dans le sud de l'île, en dehors des communes de Rivière-Pilote et de Sainte-Anne. En Guadeloupe (hors Saint-Martin), l'agglomération pointoise (Pointe-à-Pitre, Abyes, Gosier, Baie-Mahaut) apparaît moins attractive (42 % de la communauté) que celle de Fort-de-France, avec également, comme à Schoelcher, peu de représentation dans les quartiers plus aisés du Gosier (annexes, carte 3). La population d'origine haïtienne apparaît plus dispersée dans l'île, entre la région de la ville de Basse-Terre (10,5 % de la communauté), la côte au vent (20 %) ou la partie septentrionale (10,5 %) de la Basse-Terre ainsi que le sud de la Grande Terre (11 %) (annexes, carte 4).

➤ Le système socio-économique

Plus des trois quarts des Haïtiens de plus de 15 ans en Martinique n'ont aucun diplôme, aussi bien chez les hommes que chez les femmes (contre 45 % pour l'ensemble de la population) et, à l'inverse, les bacheliers et les diplômés de l'université sont deux fois moins nombreux que la moyenne départementale. La situation semble un peu moins favorable en Guadeloupe (80 % sans aucun diplôme et 1 % de diplômés universitaires contre 4 % en Martinique). Cependant, les performances des Haïtiens apparaissent, dans ce domaine, nettement supérieures à celles d'autres groupes immigrés comme les Sainte-Luciens par exemple. Il résulte du manque de formation un important taux de chômage, presque deux fois plus important que la moyenne départementale en Martinique (60 % contre 32 % de la population active) et surtout plus important que chez les Sainte-Luciens, apparemment moins

bien formés. En Guadeloupe, le taux de chômage des Haïtiens (48 %) est du même ordre que celui des Dominicains (51 %).

Parmi les actifs en emploi, il y a relativement peu de salariés (43,5 %) en Martinique par rapport à l'ensemble de la population ou même aux immigrés sainte-luciens (78 % dans les deux cas), en raison de l'importance des « indépendants », quatre fois plus nombreux qu'ailleurs. Cette catégorie recouvre en fait essentiellement le petit commerce, en particulier les « pacotilleuses » dans les rues de Fort-de-France qui s'intègrent dans le système économique par le micro commerce informel. En Guadeloupe, la proportion de salariés est beaucoup plus importante (63 %), du même ordre que celle des autres groupes immigrés, Dominicains (69 %) ou Dominicains (66 %). Mais les Haïtiens qui sont salariés ne bénéficient pas vraiment d'une sécurité économique puisque près de la moitié d'entre eux (43 % en Martinique, 42 % en Guadeloupe) sont à temps partiel (à mi-temps ou moins) ou surtout dans des emplois précaires (saisonniers, contrats à durée déterminée, placés par une agence d'intérim, etc.).

L'éventail socio-professionnel montre l'importance remarquable en Martinique des agriculteurs exploitants (13,4 % des actifs en emploi, contre 2 % pour l'ensemble de la population et 3 % pour les Sainte-Luciens). Ils louent des terres pour développer des exploitations, notamment dans le maraîchage. S'ils sont encore très nombreux, ils font cependant partie en général de l'ancienne génération et ont souvent la cinquantaine, parfois davantage. Mais les salariés agricoles sont également présents (10,6 %) sur les exploitations de canne ou de banane, de même que les ouvriers sur les chantiers de construction (9,5 %). En dehors des secteurs primaire et secondaire, c'est le tertiaire qui est prépondérant, avec notamment les activités commerciales (20,2 %), dominées par les pacotilleuses, et les services aux particuliers (16,8 %) regroupant surtout domesticité, garde-malade, repasseuse, etc. Les artisans (4,4 %), en particulier les tailleurs¹²³, les services aux entreprises (4,5 %) avec notamment les employés des sociétés de sécurité¹²⁴, l'administration (3 %) en relation avec l'importance des naturalisations, et surtout le secteur de la santé et de l'éducation (12,3 %) complètent le panorama socio-professionnel (annexes, tableau 9).

On retrouve enfin des Haïtiens dans des activités marginales comme la voyance. Dans les années 1970, certaines Haïtiennes qui arrivaient en Martinique étaient commerçantes la journée et prostituées le soir. Lorsque les Dominicaines sont arrivées dans les années 1980 et ont monopolisé le marché de la prostitution, certaines de ces Haïtiennes se sont reconverties dans la voyance mais avec le développement des Églises protestantes, la clientèle s'est considérablement réduite. Aujourd'hui, il y a plus d'hommes que de femmes dans ce secteur et ils viennent généralement de la région de l'Artibonite.

Par contre, en Guadeloupe, les exploitants agricoles sont très peu nombreux (4,6 % des actifs en emploi) et par voie de conséquence, les ouvriers agricoles sont proportionnellement plus nombreux qu'en Martinique. C'est aussi le cas dans le bâtiment et la construction ainsi que dans les services aux particuliers. Faut-il voir le rôle de Saint-Martin dans ce décalage statistique ? En revanche, les Haïtiens de Guadeloupe sont moins nombreux qu'en Martinique dans le domaine de la santé-éducation et aussi dans l'administration. En

¹²³ Les artisans tailleurs sont arrivés surtout dans les années 1970 quand il n'y avait pas autant de boutiques de vêtements et qu'on faisait beaucoup de « sur mesure » mais aujourd'hui, les affaires sont beaucoup moins florissantes

¹²⁴ Les sociétés de sécurité et de gardiennage constituent une solution pour beaucoup d'Haïtiens sans formation puisqu'ils sont généralement recrutés sur le tas et reçoivent ensuite une petite formation mais cette activité professionnelle n'est pas toujours satisfaisante (emploi difficile, absence de statut et de reconnaissance, bas salaires).

dehors de l'agriculture et du bâtiment, beaucoup de Haïtiens, en particulier les femmes, sont dans le commerce, revendeuses au marché ou sur les trottoirs mais un certain nombre d'entre eux ont pu acquérir un pas de porte et ouvrir un magasin dans le centre de Pointe-à-Pitre et ils jouent souvent le rôle de grossistes auprès des revendeuses. Cependant, ils ne semblent pas encore menacer la prééminence du groupe syro-libanais dans le secteur du petit commerce non alimentaire. L'intégration économique des Haïtiens dans le domaine commercial semble donc plus forte en Guadeloupe, dans la mesure où ils sont arrivés à posséder des entreprises plus nombreuses et plus importantes qu'en Martinique¹²⁵, même si les relations interethniques apparaissent plus frictionnelles et c'est peut-être même à cause de cette « réussite » relative qu'elles le sont.

Les Haïtiens se retrouvent également dans les professions qualifiées, comme les médecins. Depuis 1991, il existe une coopération entre la Faculté de médecine d'Haïti et le CHU de Fort-de-France : les jeunes médecins haïtiens viennent en stage pour une période de deux ans mais certains passent une équivalence pour exercer sur place. Près d'une vingtaine de médecins haïtiens sont ainsi en stage en Martinique, à l'hôpital du Lamentin et surtout au CHU. Par ailleurs, une demi-douzaine de médecins haïtiens libéraux exercent en Martinique, généralement dans l'agglomération foyale. En réalité, lorsque les médecins haïtiens ont terminé leur formation dans leur pays, ils cherchent une issue pour quitter Haïti et la Martinique apparaît comme l'étape la plus pratique pour préparer le « machine test » (équivalent du diplôme américain) qui leur permet d'aller exercer aux États-Unis. En Guadeloupe, une convention existe également entre la faculté de médecine d'Haïti et le CHU de Pointe-à-Pitre qui compte plus d'une dizaine de médecins haïtiens hospitaliers dont certains ont une activité libérale.

4.2.3. Entre visibilité et invisibilité : l'insertion des Haïtiens dans la société

➤ Une communauté en voie d'intégration ?

À la différence de la Guyane et même de la Guadeloupe, l'insertion des Haïtiens en Martinique ne semble pas poser de problème majeur car elle repose sur une mixité conjugale traditionnelle forte et, de manière assez équilibrée, dans les deux sens (homme haïtien et femme martiniquaise ou homme martiniquais et femme haïtienne). D'après nos enquêtes, il y aurait 64 % de couples mixtes dont 57 % avec un conjoint martiniquais. La mixité religieuse se réalise également avec le développement des Églises protestantes qui, à la différence du catholicisme peu ouvert aux communautés étrangères, rassemblent Martiniquais et Haïtiens. Il y a un curé haïtien qui constate qu'il attire peu ses compatriotes, à l'inverse des cinq pasteurs protestants haïtiens de l'île. Ces deux facteurs peuvent expliquer en partie l'absence de rejet de la part de la population locale, en dehors de faits mineurs et très limités. En tout cas, toutes les personnes interrogées ont déclaré qu'elles n'avaient pas connu de problème personnel particulier. De leur côté, les nombreux agriculteurs haïtiens, beaucoup plus que les ouvriers agricoles, ont naturellement une relation particulièrement prégnante avec le pays d'accueil et l'un d'entre eux a même été responsable d'un syndicat agricole dans une commune du nord caraïbe.

Cependant, même à un niveau élevé de formation, il peut exister quelques phénomènes de marginalisation comme ce médecin à l'hôpital du Lamentin au début des années 1980 mais les choses ont beaucoup évolué depuis ou comme cet informaticien, marié à une Martiniquaise, qui n'a pas été accepté d'emblée par sa belle-famille en raison de son

¹²⁵ C'est sans doute parce que les activités commerciales non artisanales sont plus structurées en Martinique que les Haïtiens ont plus de difficultés à s'insérer dans ce secteur.

origine haïtienne mais qui, par contre, n'a subi aucune discrimination au travail, ni dans la vie sociale. Il reste que dans la vie politique, les Haïtiens n'ont pas encore de représentativité (sur les listes municipales notamment), alors même qu'ils sont démarchés compte tenu du nombre relativement important de naturalisés (élections cantonales de 2008 à Fort-de-France par exemple). De même, si les Haïtiens sont souvent syndiqués, ils ne sont pas non plus représentés dans les instances dirigeantes¹²⁶. Cela s'explique à la fois parce que l'Haïtien, en général très discret, ne cherche pas à se mettre en avant mais aussi parce que le Martiniquais ne lui donne pas l'occasion d'avoir une place dans ces deux domaines¹²⁷.

En Guadeloupe, l'insertion des Haïtiens dans la société semble poser problème ou bien peut-être parce qu'on en fait un problème. Il est vrai que dans l'île, il existe une image plus négative de l'Haïtien, basée sur des clichés et des stéréotypes, qui débouche sur certaines formes de marginalisation et de discrimination. Ainsi, ce couple d'Haïtiens, lui est enseignant et elle, infirmière. Lorsqu'il se présente quelque part en Guadeloupe, on le prend d'abord pour un Africain à cause de son accent mais dès qu'il précise qu'il est Haïtien, le comportement de son interlocuteur change négativement. Quant à sa femme, ses relations lui contestent son origine car « une Haïtienne ne peut pas être infirmière ». Ceux qui, après études ou séjour professionnel, reviennent de France métropolitaine pour les Antilles afin de se rapprocher d'Haïti et de retrouver un contexte proche de leur pays d'origine, ont la désagréable surprise de se sentir davantage stigmatisés qu'en France où ils sont simplement perçus comme Noirs ou étrangers. Cet état d'esprit a été considérablement renforcé par l'affaire Ibo Simon en 2002¹²⁸. Cependant, au-delà de ces faits avérés, il semble qu'il existe une grande solidarité avec la majorité des Guadeloupéens et les Haïtiens. Ces derniers qui cherchent généralement à s'adapter dans les pays où ils sont installés, n'ont guère de problème d'insertion lorsqu'ils travaillent. En revanche, pour ceux qui n'ont pas d'emploi, la Guadeloupe leur renvoie l'image de relations interethniques frictionnelles. Le contexte ne facilite pas l'ouverture, d'autant plus qu'en retour, la communauté haïtienne tend à se rétracter pour se protéger.

Les données de L'INSEE en 1999 montre qu'assez peu d'Haïtiens ont acquis la nationalité française, 30 % en Martinique et seulement 10 % en Guadeloupe, par rapport à d'autres groupes d'immigrants comme les Sainte-Luciens (44 %), les ressortissants d'Amérique du sud (41 %) ou d'Afrique (50 %) en Martinique. En Guadeloupe, les taux de naturalisation sont beaucoup plus faibles (22 % pour les Dominicains, 23 % pour les Dominicains, 25 % pour les ressortissants d'Amérique du sud), en raison sans doute du cas de Saint-Martin où « l'ambiance internationale » ne semble pas présenter pour les étrangers d'intérêt d'avoir la nationalité française. Bien que les Haïtiens répugnent à « vendre leur drapeau », c'est souvent les contextes français et antillais qui les poussent à demander la naturalisation. Depuis la fin des années 1990 et la mise en place d'une politique française plus rigide en matière d'immigration, la situation est devenue plus difficile pour les étrangers, même en situation régulière. Par ailleurs, l'attitude jugée humiliante imposée aux étrangers par les services préfectoraux des DFA pour l'obtention ou le renouvellement des cartes de

¹²⁶ Le cas présenté précédemment semble unique et apparemment particulier.

¹²⁷ Lors de la disparition de l'homme politique et écrivain martiniquais Aimé Césaire en avril 2008, une association haïtienne a organisé, en marge des manifestations officielles, une soirée culturelle dans le quartier de Terres Sainville, à Fort-de-France, relayée par les médias.

¹²⁸ Ibo Simon, animateur de télévision, appelait les Guadeloupéens à chasser de l'île les Haïtiens et les Dominicains (les deux principales minorités étrangères) qu'il accusait de tous les maux. Des associations haïtiennes ont fini par porter plainte pour incitation à la haine raciale, ce qui déclencha des exactions à l'encontre de la communauté haïtienne.

séjour ainsi que la situation familiale (enfants, conjoint antillais) jouent également un rôle important

Il y a finalement très peu de naturalisations (par rapport aux demandes) car les conditions sont de plus en plus exigeantes (emploi à durée indéterminée, non prise en compte du concubinage mais seulement du mariage avec un conjoint de nationalité française, par exemple). Ainsi ce jeune informaticien haïtien, installé en Martinique depuis 2001 et marié en 2003 à une Martiniquaise qui le pousse à demander la nationalité française. D'abord réticent, il finit par accepter et dépose un dossier en août 2006 mais une loi, votée en juillet 2006, porte la durée du mariage de deux à quatre ans pour obtenir la nationalité française (afin de lutter contre les mariages « blancs »). Il a du attendre deux ans supplémentaires pour déposer à nouveau sa demande. Les délais d'obtention sont assez longs, de deux à quatre ans, voire davantage. Même les migrants qui sont installés aux Antilles depuis plus de 20 ans n'arrivent pas toujours à obtenir la nationalité française.

➤ La visibilité de la communauté haïtienne

La communauté haïtienne aux Antilles est représentée officiellement par un consulat accrédité installé en Guadeloupe mais qui a compétence également pour la Martinique ainsi que Saint-Martin. Le consulat (honoraire à l'époque) avait d'abord été installé en 1991 en Martinique, à la suite de l'arrivée d'Aristide au pouvoir en Haïti en 1990, et il avait compétence pour l'ensemble des DFA mais l'importance de la population haïtienne en Guadeloupe a entraîné le transfert du consulat, devenu accrédité, en Guadeloupe en 1993, tandis que la Guyane disposait de son propre consulat accrédité. Les fonctions du consulat, qui reçoit une soixantaine de personnes par jour, sont d'assister les Haïtiens sur le plan administratif (délivrance de documents administratifs). Il ne peut en aucun cas aider à la régularisation des sans papiers mais peut cependant intervenir sur un problème humanitaire (en cas de violation des droits humains, lorsqu'il y a des abus sur les sans papiers). Il entretient aussi des relations avec les associations haïtiennes (informations sur le consulat, ses fonctions et ses compétences). Le consulat est également chargé de la promotion économique (inciter les investissements des Antilles françaises) et surtout culturelle d'Haïti (en facilitant la venue d'écrivains, de conférenciers, d'artistes, la tenue d'expositions et de manifestations diverses). Pendant longtemps, l'action d'assistance au niveau de la Martinique et de Saint-Martin était limitée et inconstante, en raison d'un personnel diplomatique trop réduit. Aujourd'hui, le consul est aidé par deux vice-consuls nommés en 2007 et en 2008. Ils ne sont pas en poste en Martinique et à Saint-Martin mais ont en charge le suivi des dossiers de ces deux territoires.

Mais c'est par le mouvement associatif que la communauté haïtienne marque sa volonté de se rendre visible aux Antilles. Il existe en Martinique trois associations, créées successivement dans les années 1980, 1990 et 2000.

La première association, « Association des Haïtiens en Martinique » (ADHM) a été créée en 1985 par quelques intellectuels dont l'objectif était de rassembler et d'organiser la communauté. À la suite de la chute de la dictature duvaliériste en 1986, la nouvelle constitution haïtienne de 1987 ne reconnaît pas la double nationalité¹²⁹, ce qui exclut les intellectuels (qui ont généralement acquis la nationalité du pays de résidence) de la direction de l'association mais c'est au milieu des années 1990, à la faveur du retour d'Aristide aux

¹²⁹ Art. 15 de la Constitution haïtienne : « la double nationalité haïtienne et étrangère n'est admise dans aucun cas » qui complète l'art. 13 : « La nationalité haïtienne se perd par la naturalisation acquise en pays étranger ».

affaires, qu'ils vont quitter définitivement la structure. L'association est alors rentrée en léthargie pendant une douzaine d'années, jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle équipe en 2007. L'association dont le siège se situe dans le quartier de Sainte-Thérèse à Fort-de-France, a pour le moment des activités assez limitées (groupe de danse folklorique, groupe de musique rara) mais les projets sont nombreux (cours d'alphabétisation et de soutien scolaire, initiation à l'informatique et à l'internet, festival du film haïtien prévu en juillet-août 2008, constitution d'un char de carnaval pour accompagner le groupe « Coumbite Racine », etc.).

La deuxième association, « Mouvement fraternel pour la solidarité haïtienne », a vu le jour en 1992, après le putsch militaire de Prosper Avril et la chute du président Aristide et elle est basée à Terres Sainville, l'autre grand quartier populaire de Fort-de-France. Après une activité essentiellement politique de soutien à Aristide, elle s'est orientée vers l'aide aux Haïtiens en difficulté, notamment les clandestins (aide économique comme trouver un hébergement pour certains d'entre eux, aide administrative comme faciliter la régularisation) et l'établissement de relations avec des organisations en Haïti mais depuis 2006, elle est également rentrée en léthargie, à la suite de tensions internes.

La troisième association, « Martinique-Haïti » a été créée en 2004 par un groupe d'Haïtiens en Martinique qui souhaitent s'inscrire en opposition aux manifestations officielles célébrant en Haïti le bicentenaire de l'indépendance du pays (1804). Les objectifs de cette nouvelle association qui veut se démarquer des deux précédentes structures, en dehors de l'organisation commune de certaines manifestations (fête de l'indépendance, fête du Drapeau), consistent à créer un espace de rencontre avec les Martiniquais, à établir des liens de coopération entre les deux pays et une meilleure connaissance réciproque des deux réalités.

L'association a surtout pour le moment des projets : opération de reforestation en Haïti (en collaboration avec l'ONF), création d'une maison médicale à Port-au-Prince (avec des fonds privés), création d'une Maison d'Haïti, comme il en existe déjà en Amérique du nord, à Miami et à Montréal. L'association a également un projet de formation de jeunes Haïtiens qui vivent en Martinique afin qu'ils rentrent en Haïti mettre les compétences acquises au service de leur pays d'origine (projet de stage sur les métiers de bouche pour 15 jeunes).

En Guadeloupe, les Haïtiens sont regroupés dans une dizaine d'associations dont certaines sont même régionalistes, comme le CODIG (Conseil d'organisation pour le développement de l'île de la Gonâve) et il existe depuis 2007 un organisme qui fédère sept d'entre elles (Fédération des associations franco-haïtiennes). La multiplication de ces associations est récente (CODIG créée en 2005, Haguacaraïbe en 2006, Haïti Vaillante en 2007, par exemple) et est sans doute liée à l'importance de la communauté mais elle peut aussi s'interpréter comme une double volonté, à la fois d'organiser l'encadrement, voire la protection, des membres de la communauté, et en même temps d'organiser une ouverture collective vers la société d'accueil. Ainsi, le CODIG a en particulier pour objectif d'aider et de conseiller les Haïtiens créolophones qui ne maîtrisent pas la langue française et il organise aussi des conférences débats afin de permettre une meilleure insertion dans la société guadeloupéenne. Mais les Haïtiens manifestent une certaine réticence à fréquenter l'association (et les associations en général) du fait qu'ils sont souvent en situation irrégulière et qu'ils recherchent surtout la discrétion. L'association Haguacaraïbe fournit également de l'aide aux migrants, notamment les sans papiers, dans leurs difficultés administratives, mais elle a surtout comme objectif l'ouverture de la communauté haïtienne vers les autres communautés, par la connaissance et le partage. L'association Têt Kolé, la plus ancienne puisqu'elle a été créée en 1990, cherche surtout à présenter la culture haïtienne comme élément de participation à la vie culturelle de la Guadeloupe et étape de l'insertion dans la société guadeloupéenne.

4.2.4. Immigration et identité

➤ Les Haïtiens et le pays d'origine

Les rapports que les Haïtiens entretiennent avec leur pays d'origine se situent au niveau affectif (les retours au pays) et financiers (les remises). Les retours au pays natal ne sont réguliers qu'au début de l'expatriation (chaque année ou une fois tous les deux ans en moyenne) mais par la suite, les relations se distendent quelque peu, surtout après le décès de la mère. Les relations avec le pays natal sont d'autant plus faibles qu'une grande partie sinon la totalité de la famille est expatriée, notamment aux États-Unis, les voyages pouvant se faire éventuellement vers cette destination. Le cas de ce médecin installé en Martinique depuis une trentaine d'années illustre bien le schéma général : jusqu'à la chute de la dictature duvaliériste, il ne revient pas en Haïti mais se rend régulièrement dans la communauté haïtienne de New York où sa famille est exilée. Puis à partir de 1986, il retourne fréquemment (trois à quatre fois par an) dans son pays natal mais depuis le décès de sa mère en 2001, il n'effectue qu'un séjour annuel dans son pays d'origine. Ses enfants, nés en Martinique de mère martiniquaise, ont effectué un seul séjour dans le pays de leur père. Si certains envisagent le retour définitif dans leur projet de vie, beaucoup en parlent comme d'un souhait (« on est toujours mieux chez soi qu'à l'étranger ») mais sans que cela débouche sur un projet concret, arguant l'expatriation de la famille dans la diaspora, le développement de l'insécurité, la dégradation de la situation socio-économique et ils envisagent plutôt, notamment à la retraite, une pendularité entre le pays d'installation et le pays d'origine.

L'autre type de relations que les Haïtiens des Antilles entretiennent avec le pays natal est constitué par les remises ou transferts financiers de la migration. Globalement, les remises ne semblent ni régulières ni systématiques, quelque soit la catégorie socioprofessionnelle, par rapport à d'autres groupes de migrants (Africains, Dominicains). Les raisons évoquées sont les suivantes : revenus trop faibles, parents décédés, famille expatriée, revenus suffisants de la famille restée au pays. Ainsi, cet artisan tailleur, installé en Martinique depuis une trentaine d'années, envoie de l'argent à ses sœurs restées en Haïti, pour la scolarisation de ses neveux et nièces et aussi lors d'un décès dans la famille, en général deux à trois fois par an, ce qui représente environ 1 000 € par an. Avant, déclare-t-il, les remises étaient plus régulières et le total annuel plus important mais sa situation économique est devenue plus difficile et ses propres dépenses familiales ont augmenté. Si au début, les envois se faisaient de manière informelle (par un compatriote qui partait au pays), ils se réalisent aujourd'hui dans le cadre de canaux formels (Western Union ou Haïti Express). Les envois d'argent des Haïtiens des Antilles sont d'autant plus ponctuels que la régularité de cette action est laissée à l'initiative de la famille installée aux États-Unis.

« Haïti Express International » est une entreprise haïtienne créée en Martinique en 1993 par un ancien étudiant en droit de la Martinique et qui est actuellement avocat à Port-au-Prince. En dehors de l'agence de Martinique (deux employés), l'entreprise compte désormais un bureau central à Port-au-Prince et une agence à Saint-Martin (ouverte en 1994), tandis que celle de Guadeloupe (créée en 1995) a fermé en 1999, à la suite de problèmes de gestion. L'entreprise s'occupe de l'expédition d'argent ou de colis vers Haïti et de pièces administratives (extrait d'acte de naissance, pour le renouvellement des passeports haïtiens, de cartes de séjour, de demande de naturalisation, etc.) vers la Martinique. L'expédition de colis consiste en fait à passer commande dans une liste de produits alimentaires disponibles au dépôt de l'agence de Port-au-Prince et les marchandises sont livrées au destinataire dans l'agglomération de Port-au-Prince, dans l'île de la Gonâve, à Aquin, Saint-Marc et aux Gonaïves. Il n'y a pas de livraison dans le reste du pays en raison de la distance. Les

commandes passées portent sur les produits de première nécessité (riz, haricots, huile, morue, maïs, pâtes, farine, sucre, savon).

Pour les transferts financiers, les clients font le change préalable en dollars ou l'entreprise (qui a un accord de partenariat avec la société Change Caraïbe et bénéficie d'une ristourne) s'en charge, au taux de change du jour de la transaction. Avec la dégradation de la situation économique en Martinique, les affaires sont moins lucratives et le volume des transferts a diminué de plus de moitié en quelques années, passant de plus de 250 000 \$ par an en 2003 à quelque 110 000 \$ aujourd'hui. Bien entendu, l'activité financière est très variable au cours de l'année et surtout au cours du mois, avec une intensité plus importante en début et en fin de mois. La fréquentation de l'entreprise, toutes activités confondues, est passée de 700 à 800 clients par mois en 2003 à moins de 300 clients en 2008. Il faut savoir aussi que l'entreprise est désormais confrontée à une double concurrence. D'abord, depuis 2005 s'est installée en Martinique la Western Union, entreprise américaine de transferts de fonds, représentée partout en Haïti. Ensuite, l'entreprise Suncard qui commercialise des cartes téléphoniques prépayées, assure également l'expédition de colis vers Haïti depuis 2007 en Guadeloupe et 2008 en Martinique. L'agence Haïti Express de Saint-Martin qui assure les mêmes services que celle de Martinique, semble plus dynamique, du fait sans doute d'une communauté haïtienne plus nombreuse mais la fréquentation a également beaucoup diminué et se situe actuellement à une moyenne de 500 clients par mois.

➤ La gestion des ressources identitaires

Elle peut s'analyser à travers les pratiques religieuses ou festives mais aussi leur transmission auprès de la seconde génération. Sur le plan religieux, les Haïtiens catholiques sont relativement peu nombreux par rapport aux différentes confessions protestantes, en particulier les évangélistes qui seraient les plus nombreux, suivis des témoins de Jéhovah, puis des adventistes. Ce sont les difficultés économiques qui poussent nombre d'Haïtiens vers les cultes protestants, non pas que ceux-ci aident financièrement leurs fidèles mais parce qu'ils professent que par la prière, on peut améliorer sa situation matérielle. Quant au vaudou, il est apparemment pratiqué en Martinique, notamment lors de la fête Gédé, les 1^{er} et 2 novembre, même s'il ne semble concerner qu'une toute petite minorité de la communauté.

Dans le domaine des pratiques festives, les Haïtiens participent au carnaval de Fort-de-France de manière spécifique, avec le groupe « Coumbite Racine » mais cette initiative ne fait pas toujours l'unanimité. En réalité, la jeune génération se rend (ou souhaite se rendre) en Haïti pour participer au carnaval du pays d'origine, tandis que la génération plus âgée (notamment ceux de Léogâne) préfère se rendre en Haïti pour Pâques, afin de participer aux « raras »¹³⁰. Par ailleurs, si le « pitt » ne semble pas très attractif, les Haïtiens jouent beaucoup à la borlette, sorte de loterie pratiquée dans leur pays, et il existe deux points de jeu à Fort-de-France, à Sainte-Thérèse et Terres Sainville, qui sont des lieux de sociabilité, au même titre que les restaurants « ethniques ». Il en existe trois à Fort-de-France, à Sainte-Thérèse, au centre-ville et à Terres Sainville (ce dernier étant davantage un bar qu'un lieu de restauration). Par ailleurs, un certain nombre de personnes commercialisent des repas à emporter. Au niveau des pratiques culinaires, tous les cas de figure existent : cuisine haïtienne quotidienne ou quasi

¹³⁰ Forme d'expression appartenant à la culture vaudoue, le « rara » désigne à la fois une musique et un type d'orchestre : des bandes de musiciens défilent dans les rues pendant la semaine sainte, la région de Léogâne étant le haut lieu de la tradition rara.

quotidienne, fréquente, occasionnelle mais beaucoup de migrants déclarent essayer autant que possible de se retrouver dans leur culture à travers la gastronomie.

L'investissement de la communauté haïtienne est très variable lors de manifestations ayant rapport avec le pays d'origine et deux cas de figure se présentent : ceux qui ne recherchent pas spécialement les manifestations ethniques par besoin de discrétion et d'invisibilité et ceux qui y vont systématiquement, par fierté d'être haïtien et revendication de leur culture. L'origine rurale d'une grande partie des migrants explique que seuls les spectacles populaires attirent le public haïtien de Martinique. Même sur le plan musical, les orchestres traditionnels comme System Band attirent un nombreux public tandis que des groupes comme Carimi ou même Tabou Combo n'ont de succès qu'auprès du public martiniquais. Peu de personnalités politiques haïtiennes passent en Martinique, parce qu'elles considèrent les Antilles comme des « marchés politiques » négligeables et aussi surtout parce qu'il s'agit d'un public d'origine rurale, toujours plus ou moins « méprisé » par la classe politique et elles préfèrent se rendre régulièrement à Miami, New York, Boston ou Montréal.

Depuis peu, il semble qu'il y ait une volonté de se visibiliser davantage à travers des manifestations identitaires. C'est ainsi que les trois associations haïtiennes se sont regroupées pour une manifestation commune, la célébration de l'indépendance le 1^{er} janvier 2008. Elle a remporté un grand succès tant auprès de la communauté haïtienne que du public martiniquais (environ un tiers de Martiniquais sur les quelque 300 personnes présentes). Ce regroupement inter associations doit également se manifester pour célébrer la « fête du Drapeau » le 18 mai 2008. Par ailleurs, une des associations a décidé de faire flotter le drapeau national en permanence sur la façade de son siège.

La transmission des ressources identitaires à la seconde génération n'est que partielle : six personnes interrogées sur dix ont déclaré parler à leurs enfants du pays d'origine, le plus souvent à propos de la famille mais quelques fois aussi de la situation socio-politique ou pour combattre les clichés et stéréotypes véhiculés par les médias. En revanche, un dixième des parents avoue ne pas parler ou très peu d'Haïti à leurs enfants, car ceux-ci n'apparaissent pas concernés par un pays qui n'est pas le leur mais celui de leurs parents. Les 30 % restant n'ont pas fourni d'informations ou bien ont des enfants trop jeunes.

Enfin, il existe un journal communautaire, « H ! Sa ka fèt » avec comme sous-titre « le journal de la communauté haïtienne ». Publié en Martinique, il présente des informations et des analyses sur Haïti et sur la diaspora (Antilles françaises, Guyane et Amérique du nord en particulier). Créé en 2000, la publication de huit pages (en 21 x 29,7 cm) a duré deux ans (mensuel tiré à 500 exemplaires dont la moitié envoyée à un correspondant en Haïti chargé de la distribution) puis a disparu avant de réapparaître en 2008 (avec une périodicité trimestrielle et un tirage de 200 exemplaires). Le journal est distribué seulement par abonnement (104 abonnements actuellement dont 78 en Martinique et 26 à l'étranger, exclusivement à New York et Toronto). Aujourd'hui, il n'y a plus de lecteurs en Guadeloupe, mais un correspondant à Miami réalise un deuxième tirage (avec quatre pages de publicité en anglais) et s'occupe désormais de la distribution dans cette ville (plusieurs points de vente) ainsi qu'en Haïti.

4.2.5. Le cas de Saint-Martin

L'île de Saint-Martin constitue, sur le plan administratif, économique et démographique, un territoire très différent de la Guadeloupe et de la Martinique. Cette petite île de 90 km², politiquement partagée entre une partie française et une partie néerlandaise, est devenue depuis deux décennies un pôle d'attraction migratoire en raison de l'activité

touristique. Si le développement du tourisme s'est effectué dans la partie hollandaise depuis les années 1960, l'explosion de cette activité dans la partie française date seulement des années 1980, grâce à la loi de défiscalisation votée en 1986 et destinée à relancer l'activité économique des départements d'outre-mer. L'afflux des capitaux a permis un important équipement hôtelier (4 274 chambres en 1990) et a entraîné la venue de migrants, attirés par les possibilités d'emplois dans la construction immobilière, l'hôtellerie-restauration et les activités connexes. De ce fait, la population a plus que triplé dans les années 1980, passant de 8 000 habitants à plus de 28 000 entre les recensements de 1982 et 1990, même si elle s'est stabilisée depuis, autour de 30 000 habitants, en relation avec la stagnation de l'activité touristique (saturation en équipement hôtelier, baisse du taux d'occupation des hôtels et fermeture de nombre d'entre eux). Selon Thierry Nicolas, la population aurait doublé pendant les deux années cruciales de l'essor touristique (1986 à 1988), passant de 12 000 à 24 000 habitants¹³¹.

L'immigration de travail s'est transformée en immigration de peuplement et la partie française de Saint-Martin est devenue ainsi une société très cosmopolite, peut-être l'île la plus caraïbéenne de l'archipel, avec une très grande diversité de groupes : les Haïtiens sont de loin les plus nombreux, suivis des Dominicains, Dominicais, Sainte-Luciens, des originaires des Antilles néerlandaises, ainsi que les ressortissants des îles voisines, Anguilla et Saint-Kitts. Le panorama est complété par des petites communautés venant du monde entier (européennes, asiatiques, nord-américaines). À ces étrangers, s'ajoutent des Guadeloupéens, des Martiniquais et surtout des Français métropolitains. La mosaïque ethnoculturelle est d'autant plus patente que les différentes communautés ont conservé la langue, la religion, les codes socioculturels de leur pays d'origine. C'est ainsi par exemple que la langue anglaise domine largement mais elle cohabite avec le créole, l'espagnol, le français, le néerlandais et le papaminto¹³². Il reste que Saint-Martin est une île très américanisée, où le dollar est la monnaie de référence et où les produits sont importés de Miami ou de Porto Rico.

Les Haïtiens, au recensement de 1999, étaient officiellement 3 295 (contre 6 527 en 1990) mais les sans papiers seraient deux fois plus nombreux que les migrants en situation régulière. L'importance de l'immigration à Saint-Martin amène à considérer avec prudence les statistiques de la Guadeloupe dans ce domaine : en effet, au recensement de 1999, près de la moitié de l'ensemble des immigrés, 41 % des Haïtiens, 83 % des Dominicains et le quart des Dominicains recensés en Guadeloupe résident en réalité à Saint-Martin. Le consulat estime actuellement à plus de 10 000 le nombre d'Haïtiens dans l'île, presque autant que ceux de la Guadeloupe « continentale ». Mais pour échapper au risque de reconduite à la frontière, ils ont tendance à résider désormais à Sint Marteen (partie hollandaise) quitte à venir travailler dans la partie française de l'île, d'autant plus que la frontière a toujours été fictive du fait de la libre circulation totale entre les deux parties. Depuis l'autonomie de Saint-Martin par rapport à la Guadeloupe¹³³, il y a actuellement des négociations entre les deux parties pour établir un certain contrôle de la frontière.

Les flux de populations et la mosaïque ethnoculturelle consécutive a remis en cause l'équilibre de la société dans le territoire (les Saint-Martinois de souche représentent aujourd'hui moins du quart de la population totale), ce qui a entraîné des réactions identitaires et un certain rejet des allochtones, notamment les communautés les plus nombreuses et les

¹³¹ T. Nicolas, « Le fragile équilibre d'une île-carrefour : Saint-Martin », in Bernadine N. et Taglioni F. (dir), *Les dynamiques contemporaines des îles-relais*, 2005, Karthala, pp 163-180, p. 168

¹³² Langue des Antilles néerlandaise, à base lexicale ibérique

¹³³ Lors du référendum de décembre 2003, la population saint-martinoise a voté à 75 % la séparation administrative d'avec la Guadeloupe et la commune est devenue en 2007 une collectivité territoriale d'outre-mer.

plus pauvres, c'est-à-dire surtout les Haïtiens. C'est dans ce contexte là qu'il faut situer le rapatriement d'un grand nombre d'Haïtiens en 1995 : en septembre de cette année là, l'ouragan Luis dévasta l'île et en particulier les bidonvilles où résidaient les Haïtiens. Les autorités françaises décidèrent alors d'interdire la reconstruction des habitations et mirent en place des mesures favorisant le départ des migrants. C'est ainsi que le quartier de Concordia, le plus grand bidonville haïtien de l'île fut rasé et l'on proposa des aides aux « retours volontaires » des 1 100 habitants du quartier.

Cependant, du fait des caractéristiques démographiques (population autochtone minorisée, large éventail ethnoculturel) et économiques (mono activité basée sur le tourisme) de l'île, l'insertion socio-économique des Haïtiens à Saint-Martin apparaît très différente de celle de la Guadeloupe ou de la Martinique. Ici, ils sont principalement employés dans l'hôtellerie et dans la restauration (48 % de la population active constitués d'employés contre environ 20 % dans les deux autres îles françaises¹³⁴. Par ailleurs, ils apparaissent économiquement et socialement plus intégrés qu'en Guadeloupe ou même qu'en Martinique dans la mesure où on les retrouve dans un éventail plus large d'activités (employés de banque, employés de casino, etc.).

Communauté immigrée la plus nombreuse dans les territoires français de la Caraïbe, les Haïtiens se sont majoritairement insérés sur le marché du travail par le bas de l'échelle socio-économique et, en dépit d'une certaine perception négative de la part d'une partie de la population locale, l'intégration dans les sociétés antillaises est en cours, même si la mobilisation des ressources identitaires reste forte. Par ailleurs, l'absence d'amélioration de la situation politique et économique en Haïti d'une part et les besoins en main-d'œuvre des Antilles françaises dans certains secteurs peu attractifs pour les locaux d'autre part, vont également dans ce sens. Il reste aux pays d'accueil à accompagner cette tendance tout en permettant aux groupes immigrés sur leur territoire de pouvoir exprimer la diversité des sociétés martiniquaise, guadeloupéenne et saint-martinoise.

¹³⁴ AUDEBERT, C. « L'immigration caribéenne aux Antilles françaises : des modes d'insertion différenciés », *Terres d'Amérique*, 2007, GEODE-Karthala, pp 169-180, p. 177.

Histoire de vie d'un couple d'Haïtiens installés en Martinique

Ils sont tous les deux nés au début des années 1950. Lui est originaire de l'île de la Gonâve où il était agriculteur, cultivant du tabac et du café. Elle, originaire de Veyrettes, dans l'Artibonite, est venue dans la capitale après le CEP (certificat d'études primaires) pour poursuivre ses études et elle est devenue infirmière, travaillant à l'« Hôpital français » de Port-au-Prince. En complément de son métier d'infirmière, elle exerce, à partir de 1980, l'activité de « Madan Sara » (petite commerçante itinérante dans la Caraïbe) entre les Antilles françaises et Haïti : faisant du demi-gros, elle approvisionne les petits détaillants de ces pays, activité plus rentable dans le sens Haïti vers les Antilles que dans la direction inverse.

Entre temps, le mari, sollicité par une cousine résidant en Martinique, s'installe dans ce pays en 1983. Il souhaitait émigrer depuis quelque temps mais, à la différence du flux principal qui se dirige vers les États-Unis ou le Canada, il recherchait une destination à la fois tropicale et créolophone pour de meilleures conditions de vie matérielles et psychologiques. Le mari trouve à louer une terre de quatre hectares à Sainte-Anne où il pratique le maraîchage en irrigation (tomate, concombre, melon, pastèque, etc.) et il livre sa production à une coopérative. Il n'a pas d'employé sauf occasionnellement et à la tâche mais il se fait surtout aider et par des amis (le « coumbite » ou le « coup de main »).

L'épouse aide le mari sur l'exploitation lorsque son activité commerciale la fait résider en Martinique et, à partir de 1996, elle s'installe définitivement en Martinique où elle ouvre un snack à Fort-de-France, activité qu'elle abandonne en 2002 pour trouver un emploi d'infirmière, son métier d'origine. L'absence d'équivalence avec le diplôme français ne lui permet que d'être aide-soignante, à moins de passer en France métropolitaine un examen d'équivalence. N'ayant pu concrétiser le départ pour l'Hexagone en 2001, elle travaille comme aide-soignante dans une MAS (maison d'accueil spécialisée) de Rivière-Salée pour les handicapés, emploi complété par des remplacements dans différentes structures hospitalières du Sud de l'île.

Sur le plan familial, les enfants (le couple en a quatre, tandis que le mari en a six autres), presque tous adultes sont dispersés géographiquement : deux des enfants du couple résident en France métropolitaine tandis que les deux plus jeunes habitent encore avec leurs parents. Quant aux enfants du mari, ils sont en Guadeloupe, en Martinique, aux États-Unis et il n'y en a plus qu'un en Haïti. D'ailleurs, les deux parents de l'épouse résidaient aux États-Unis, même si le père, âgé et malade, est retourné en Haïti.

De ce fait, les relations avec le pays d'origine sont devenues plus ténues et les remises inexistantes. Au début, l'épouse se rendait en Haïti une fois par an (généralement pour un mois) mais depuis 2003, elle n'y est pas retournée, en raison de l'insécurité grandissante (elle compte cependant y aller dans le courant de 2008). Un retour définitif ne semble pas du tout envisagé mais ils comptent certainement pratiquer la pendularité pendant la retraite. Cependant, ils ont toujours parlé d'Haïti à leurs enfants, à tel point que l'un de ceux qui résident en France souhaite revenir vivre en Haïti.

Le couple fréquente assez peu la communauté haïtienne (éloignement de l'agglomération foyale où réside l'essentiel de la communauté ? Activité professionnelle très prenante pour les deux ? Forte intégration dans la société martiniquaise ?) en dehors des quelques compatriotes de la commune, bien que l'épouse ait été secrétaire de l'association « Mouvement fraternel pour la solidarité haïtienne » et qu'elle est actuellement membre de l'association « Martinique-Haïti ». L'intégration dans la société martiniquaise ne semble poser aucun problème et ils sont tous les deux naturalisés français depuis 2000, deux ans après le dépôt d'un dossier apparemment instruit sans difficulté. Il faut cependant signaler que c'est sur l'insistance des collègues martiniquaises de l'épouse que la décision a été prise, même si le mari n'adhère pas totalement à ce choix.

4.2.6. Une approche statistique de la communauté haïtienne aux Antilles

Il apparaît difficile de disposer de données fiables, complètes et récentes sur la population d'origine haïtienne dans les Antilles françaises. Le dernier recensement (1999) date d'une dizaine d'années et ne peut présenter les évolutions de la décennie en cours mais c'est la base de données la plus complète et c'est sur elle que nous allons appuyer une grande partie de notre analyse. Par ailleurs, les organismes producteurs de statistiques n'utilisent pas les mêmes concepts et leurs données ne peuvent pas toujours se compléter : ainsi, les services préfectoraux comptabilisent les étrangers et ne prennent pas en compte les personnes naturalisées, tandis que l'INSEE travaille plutôt sur les immigrés, à partir des lieux de naissance, englobant les personnes naturalisées. Il faut donc faire la différence entre les étrangers et les personnes d'origine étrangère (étrangers + Français par acquisition). La notion de « communauté » que nous utilisons va au-delà de ces deux concepts d'étranger (nationalité) et d'immigrant (lieu de naissance) pour englober tous ceux qui sont nés en Haïti (quelque soit leur nationalité) ainsi que les personnes nées aux Antilles françaises de parents haïtiens (quelle que soit leur nationalité).

Les statistiques ne prennent pas en compte les étrangers en situation irrégulière, ni les enfants d'étrangers nés sur le territoire français. Elles sous-estiment donc le poids démographique réel des étrangers. Il faut rappeler que les clandestins sont non seulement ceux qui sont rentrés illégalement sur le territoire mais aussi ceux dont la carte de séjour n'a pas été renouvelée mais qui ne repartent pas pour autant.

Les deux derniers recensements de l'INSEE (1990 et 1999) fournissent les données suivantes : en Martinique, le nombre de personnes nées en Haïti est passé de 1 222 à 1 345 personnes, soit une croissance très faible du groupe (1,1 % par an pour la dernière décennie), tandis qu'en Guadeloupe, cette présence haïtienne s'est tassée (4 703 personnes en 1999 contre 4 795 en 1990) avec une baisse de 0,2 % par an et qu'elle a chuté de moitié à Saint-Martin (3 295 Haïtiens en 1999 contre 6 527 en 1990). Il en ressort qu'en 1999, les Antilles françaises comptaient près de 9 400 Haïtiens. En 2006, les services préfectoraux des deux DOM recensaient / décomptaient 12 976 personnes de nationalité haïtienne en Guadeloupe (y compris Saint-Martin) et 2 459 en Martinique, soit un total de près de 15 500 ressortissants.

Les chiffres généralement avancés par la communauté elle-même (consulat, associations) font état du double des chiffres officiels, près de 25 000 pour la Guadeloupe (dont un peu moins de la moitié pour Saint-Martin) et environ 5 000 pour la Martinique. Ils intègrent il est vrai non seulement les personnes naturalisées et les enfants d'Haïtiens nés sur le territoire français mais aussi les migrants en situation irrégulière qui représenteraient en Martinique, selon nos informateurs, environ 40 % de la communauté. Il est possible également que les chiffres avancés par la communauté pour les trois territoires reprennent ceux de l'opinion publique qui souhaite limiter l'immigration haïtienne et qui a tendance à gonfler quelque peu la réalité. Celle-ci se situe sans doute entre les chiffres officiels et ces chiffres officieux.

Il faut signaler qu'il existe un petit nombre d'Haïtiens qui sont officiellement sur la liste des étrangers mais qu'en réalité, ils ne sont pas présents physiquement car ils sont repartis soit en Haïti, soit pour les États-Unis ou le Canada mais ils reviennent renouveler leur carte de séjour. Il s'agit là d'une stratégie sécuritaire pour disposer de plusieurs possibilités éventuelles en cas de situation difficile au pays natal ou de difficulté administrative en Amérique du nord. De même, certains Haïtiens vivant en territoire français possèdent une carte de résident aux États-Unis qu'ils vont renouveler le cas échéant.

ANNEXES

Tableau 1 Les étrangers d'origine africaine en Martinique en 2006

nationalité	titres de séjour			enfants résidents	RCS ou APS			titres de séj. temporaires
	hommes	femmes	total		hommes	femmes	total	
béninoise	6	4	10	3	5	1	6	7
burkinabé	1	3	4	3				2
burundaise					1		1	1
camerounaise	10	12	22	10		2	2	7
cap-verdienne	1	1	2	2				
centrafricaine	1	2	3	2				1
congolaise B		3	3		1	1	2	2
congolaise K	1		1					
djiboutienne	1	1	2	1		1	1	1
éthiopienne		1	1					
gabonaise						2	2	3
guinéenne	15	3	18	17	3		3	4
ivoirienne	9	19	28	18	4	2	6	13
maliennne	3		3	1		1	1	2
mauritanienne		1	1	1				
sénégalaise	12	12	24	20		2	2	6
sud-africaine	1		1					
tchadienne		1	1			1	1	2
togolaise	2	3	5	1	2		2	3
total	63	66	129	79	16	13	29	54

Source : Préfecture de la Martinique

RCS : récépissé

APS : autorisation provisoire de séjour

Tableau 2 Population immigrée haïtienne aux Antilles en 1999

Pays de résidence	Population née en Haïti	Part dans la pop immigrée (%)	Part dans la pop totale (%)
Guadeloupe*	4 703	39,9	11,9
Saint-Martin	3 295	35	11,3
Martinique	1 345	25,4	0,3
Ensemble	9 343	35,3	1,1

Source : INSEE

(*) non compris Saint-Martin

Tableau 3

**La population étrangère
en Guadeloupe en 2007**

Nationalité	Nombre	% pop étrangère
haïtienne	12 209	49,5
dominicaine	5 986	24,2
dominicaine	2 245	9,1
sainte-lucienne	322	1,3
autres	3 923	15,9
Total	24 685	100,0

Source : Préfecture Guadeloupe

Tableau 4

Année d'arrivée aux Antilles des immigrants haïtiens présents au recensement de 1999 (ceux ayant déclaré l'année d'arrivée)

()

Année d'arrivée	Guadeloupe	Martinique	Total (nb)	Total (%)
1900 - 1949	25	4	29	0,4
1950 - 1959	8	9	17	0,2
1960 - 1969	42	13	55	0,7
1970 - 1979	1 437	399	1 836	23,5
1980 - 1989	3 438	354	3 792	48,5
1990 - 1999	1 699	383	2 082	26,7
Ensemble	6 649	1 162	7 811	100,0

Source : INSEE

Tableau 5 Première demande de titre de séjour en Guadeloupe par les Haïtiens

Motif	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Plus de dix ans				129	201	137
Conjoint de Français	18	34	29	36	44	36
Parent d'enfant français	37	87	90	142	155	148
Vie privée et familiale	150	166	86	170	121	158
Santé	3	19	31	59	129	134
Total	208	306	236	535	650	613

Source : Préfecture Guadeloupe

Tableau 6 Cartes de séjour temporaires (CST) délivrées aux Haïtiens en Guadeloupe

Motif	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Conjoint de Français	29	59	63	70	108	81
Parent d'enfant français	128	149	239	349	449	431
Vie familiale et privée	438	483	547	607	677	556
Autres motifs	22	49	64	60	82	55
Total	617	740	913	1 086	1 316	1 123

Source : Préfecture Guadeloupe

Tableau 7 Répartition par sexe des immigrés aux Antilles (en %)

Sexe	Guadeloupe				Martinique			
	Immigrés	Haïtiens	Dominicains	Ens. pop	Immigrés	Haïtiens	Ste-Luciens	Ens. pop
Hommes	44,1	50,5	34,2	48,1	41,6	47,5	36,6	47,4
Femmes	55,9	49,5	65,8	51,9	58,4	52,5	63,4	52,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : INSEE (RGP 99)

Tableau 8 Les personnes de nationalité haïtienne en Guadeloupe

Année	Hommes	Femmes	Enfants	Total
2005	3 591	3 486	5 132	12 209
2006	3 980	3 748	5 248	12 976
2007	3 917	3 618	5 104	12 639

Source : Préfecture Guadeloupe

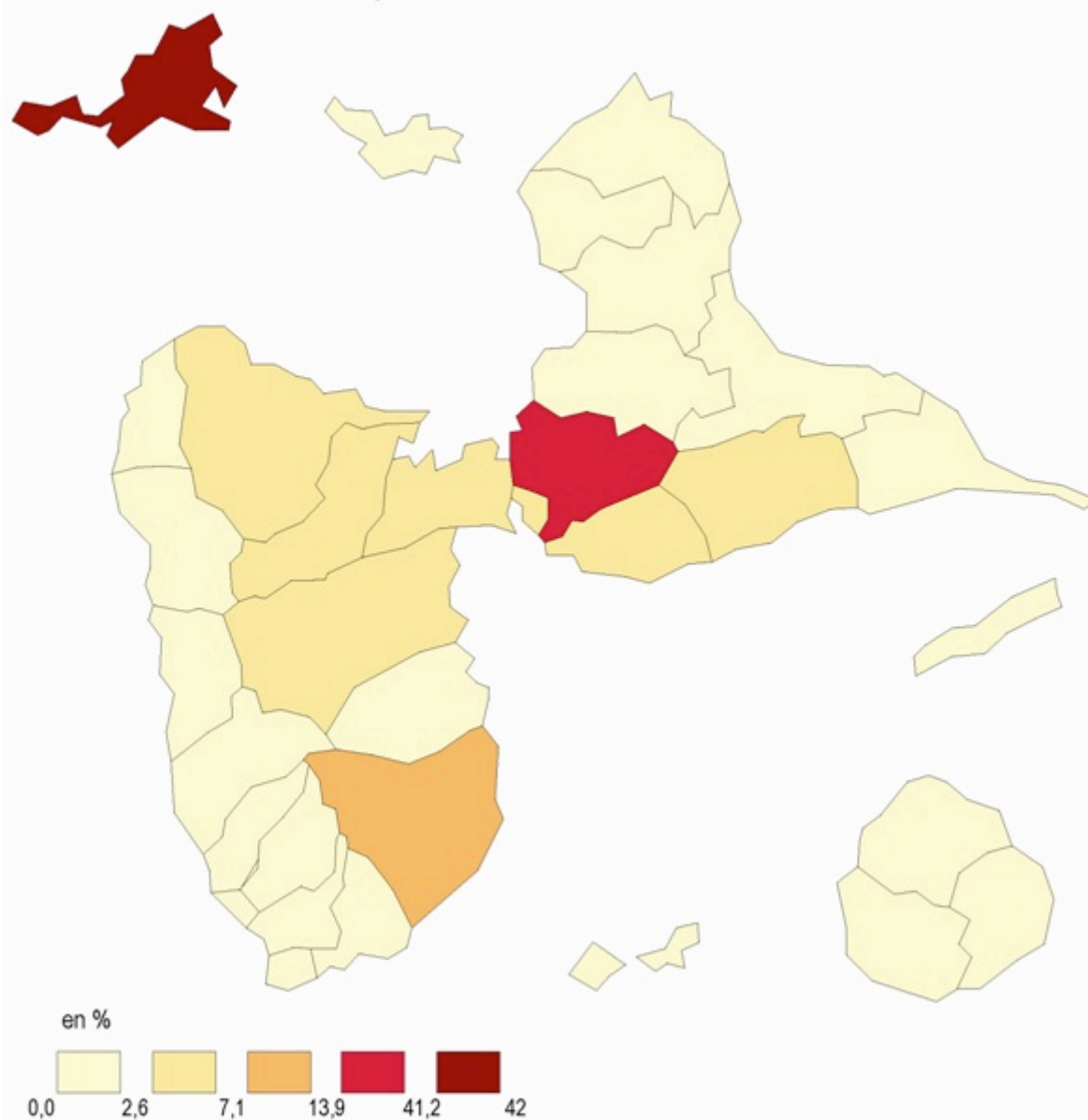
Tableau 9 Secteurs d'activité des actifs en emploi (en %)

Secteur d'activité	Haïtiens en Guadeloupe	Haïtiens en Martinique	Dominicais en Guadeloupe	Sainte-Luciens en Martinique	Ensemble pop Mart. + Guad.
exploit. agricoles	4,6	13,4	0,9	3,1	2,8
salariat agricole	15,2	10,6	3	21,7	3,6
construction	15,2	9,5	14,2	7,9	6,9
artisanat	2,6	4,4	2,7	1,8	3,3
commerce	13,6	20,2	16,5	9,2	14,6
serv. aux entreprises	5,9	4,5	5,2	7,9	7,7
serv. aux particuliers	30,2	16,8	40,4	25,8	10,8
éducation - santé	4	12,3	7,3	7,2	22
administration	2,2	3	3,3	5,9	16,7
autres	6,5	5,3	6,5	9,5	11,6
Total	100	100	100	100	100

Source : INSEE (RGP 99)

Les migrants haïtiens dans l'espace guadeloupéen

L'importance de l'île de Saint-Martin

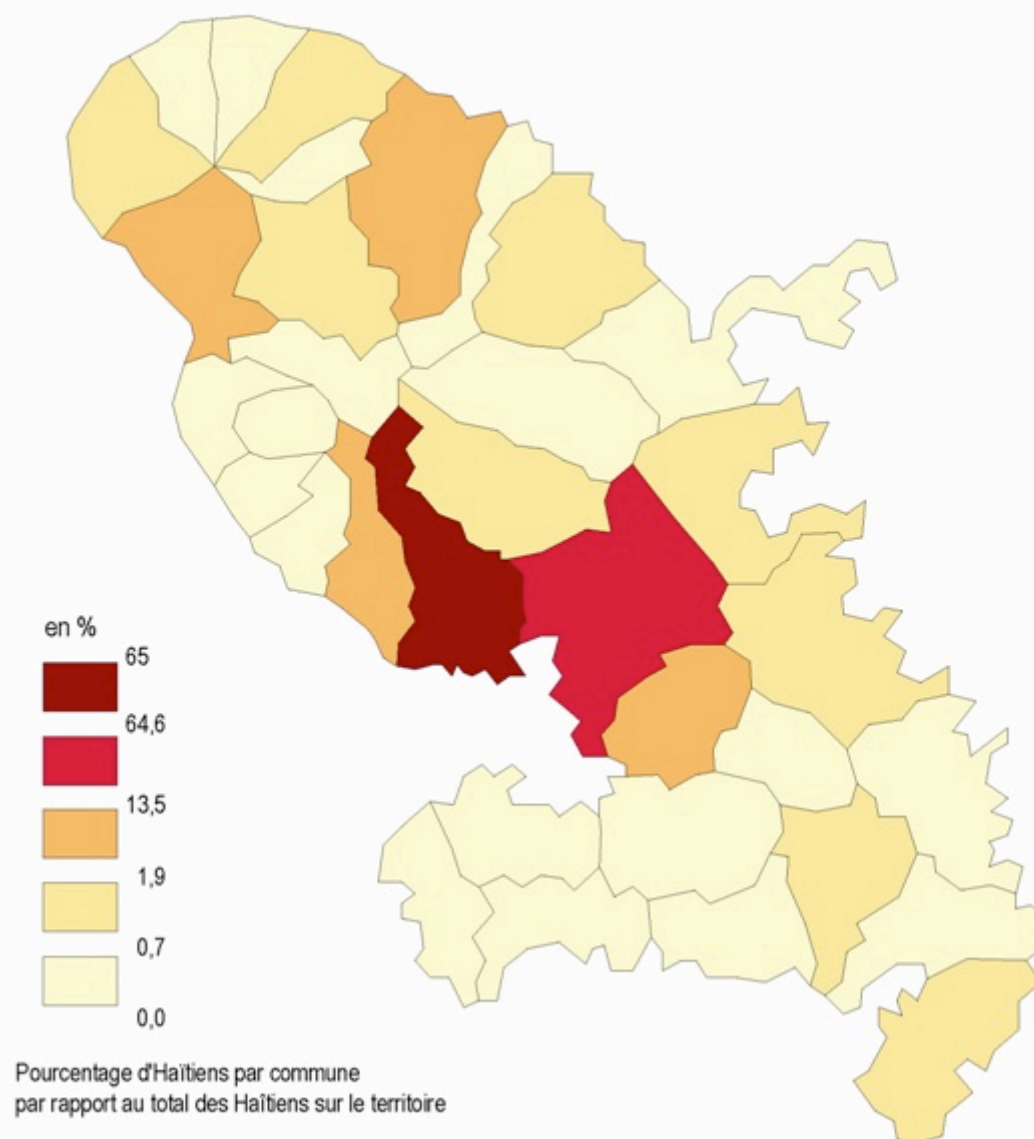


Source : INSEE (RGP 99)

GÉODE Caraïbe, UAG

Les migrants haïtiens dans l'espace martiniquais

Une implantation essentiellement urbaine

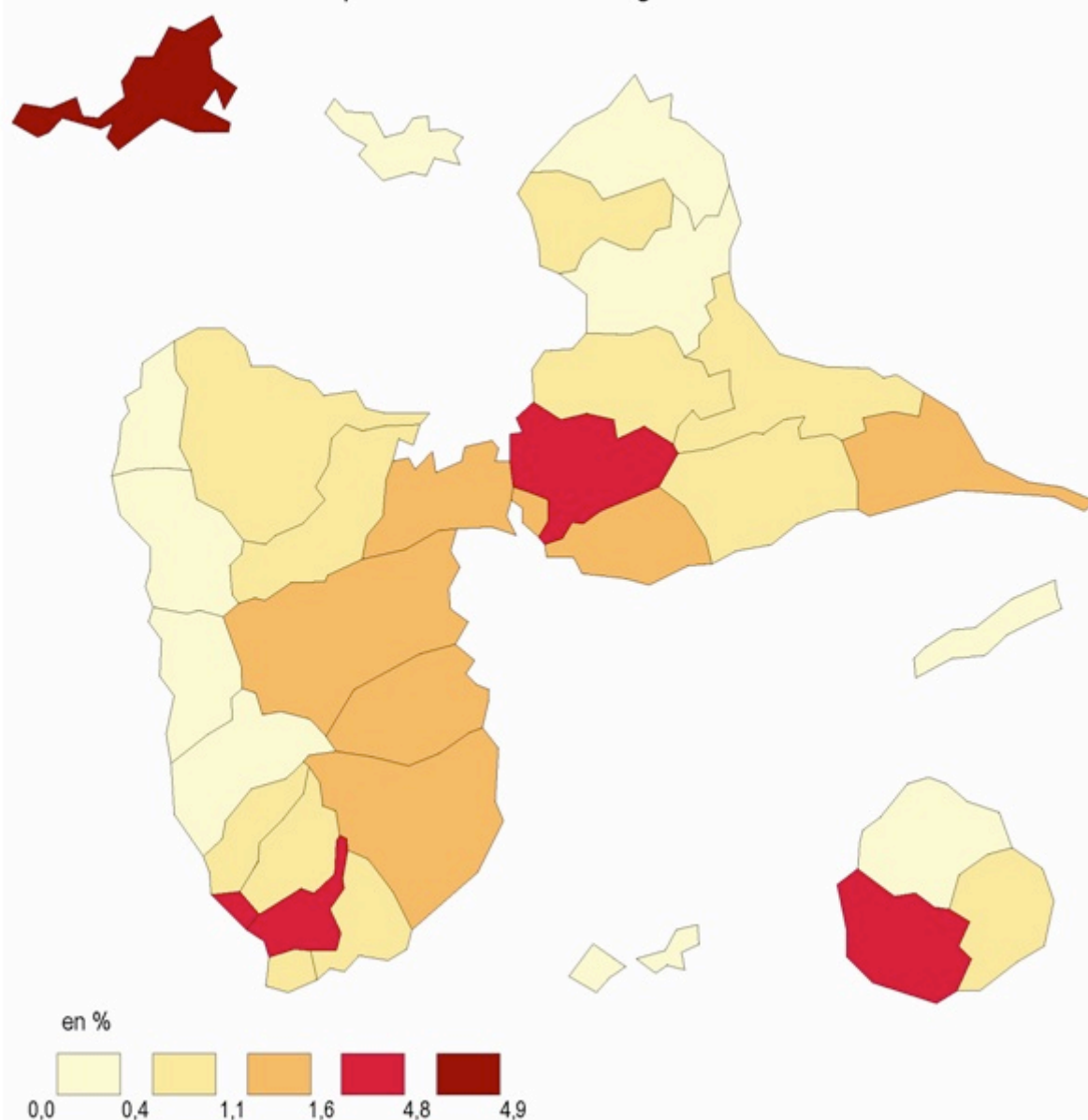


Source : INSEE (RGP 99)

GÉCODE Caraïbe, UAG

Les Dominicais dans la population communale en Guadeloupe

Les multiples facettes de l'immigration dominicaine



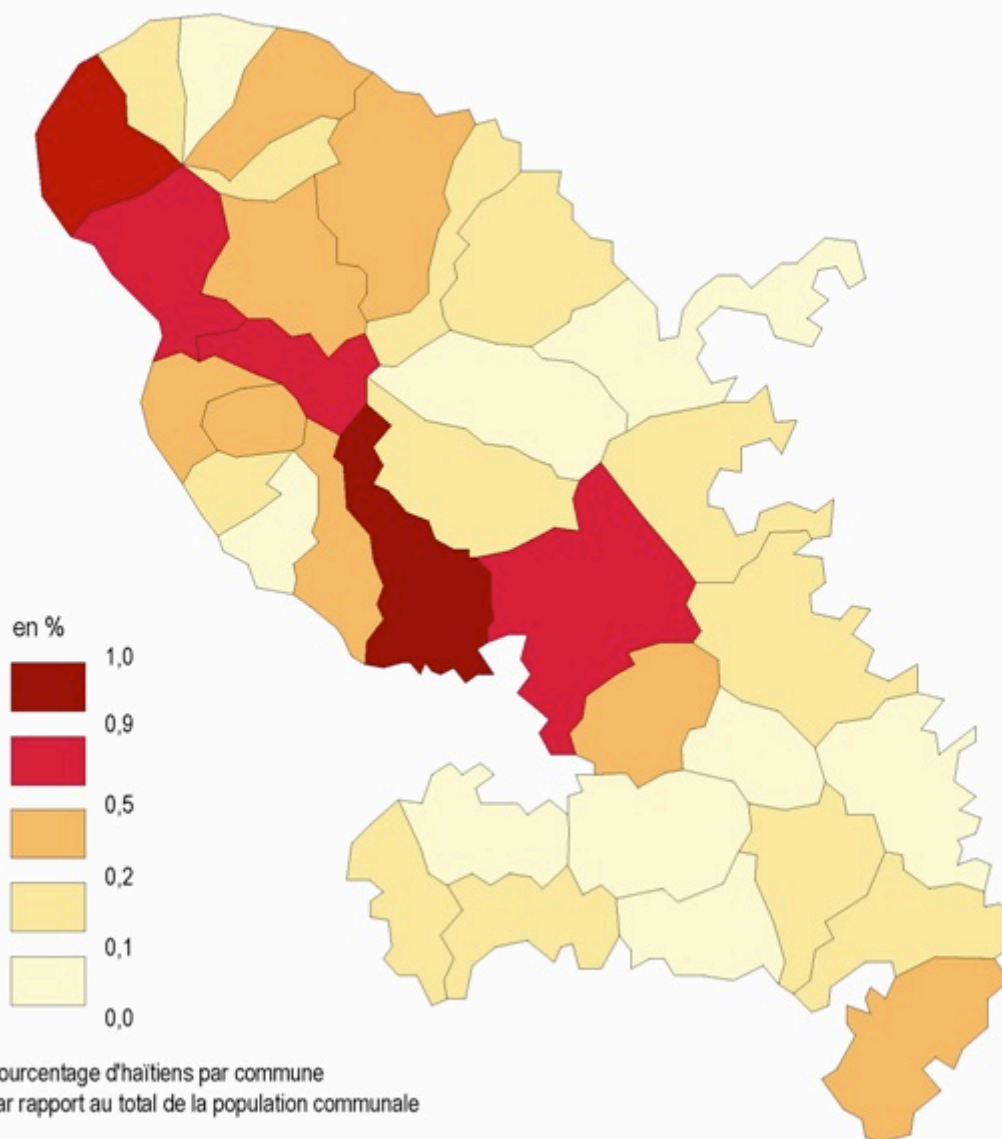
Pourcentage de Dominicais par commune
par rapport au total de la population communale

Source : INSEE (RGP 99)

GÉODE Caraïbe, UAG

Les Haïtiens dans la population communale en Martinique

Une importance surtout dans le nord caraïbe



Source : INSEE (RGP 99)

GÉCODE Caraïbe, UAG

4.3 L'immigration dominicaine en Guadeloupe

Les principales destinations des Dominicains sont dans l'ordre numérique, les Etats-Unis d'Amérique (New-York), l'Espagne, les Pays-Bas (environ 300 000) et les Antilles françaises. Les ressortissants dominicains qui migrent vers la Guadeloupe sont issus de classes sociales défavorisées et peu diplômées tandis que les diplômés se dirigent vers l'Espagne qui pratique l'immigration choisie ainsi que les Etats-Unis. Cette immigration est liée à l'espoir d'une vie meilleure et d'un accès à l'aide sociale. L'émigration vers la Guadeloupe est davantage le fait de la population de Romana, San Pedro de Macoris (près de la frontière haïtienne), ou souvent de la capitale. Bien que plus prospère, la République Dominicaine est confrontée à un phénomène d'émigration qui rappelle singulièrement la situation d'Haïti tant en ce qui concerne le choix des pays d'accueil et les moyens pour y arriver (souvent de manière illégale, via des passeurs). Pendant longtemps, les Dominicains ont sollicité des demandes d'asile sans succès car la situation politique de la République Dominicaine ne le justifiait pas.

Ce flux migratoire semble s'être amorcé au début des années 1970. Il s'est renforcé depuis les années 1980 et surtout les années 1990 et 2000. En 2004, le service des étrangers de la Préfecture de Basse-Terre a relevé 2 397 immigrés dominicains. Il y aurait cependant 6 000 Dominicains en Guadeloupe, y compris Saint-Martin.

Certain migrants ont provisoirement résidé à Saint-Martin, mais c'est surtout la Guyane qui constitue la voie migratoire par excellence et souvent un transit ; la durée du séjour varie de 6 mois à plusieurs années. La fin du séjour et l'arrivée en Guadeloupe sont liées à plusieurs raisons : une aggravation de leur situation, le départ d'un membre de la famille ou d'une connaissance de la Guyane vers un département antillais. Cette nouvelle immigration plus proche de la République Dominicaine facilite des séjours fréquents dans leur pays, les prix des billets d'avion étant relativement abordables.

Il existe selon la police un réseau de trafic entre Haïti, la République Dominicaine et la Dominique. Les principaux organisateurs sont des Dominicains, aidés par des « passeurs » immigrés haïtiens qui « ramassent » les Haïtiens ainsi que les Dominicains. Ceux-ci les accueillent et les acheminent par avion en Dominique où ils n'ont pas besoin d'une autorisation de séjour. De là, ils sont hébergés dans des hôtels impliqués dans le réseau, en attendant les bateaux des contrebandiers qui les transportent sur les côtes de la Guadeloupe.

Cette immigration est essentiellement féminine. Souvent il s'agit de femmes âgées d'une trentaine d'années qui rejoignent une amie ou un membre de leur famille déjà présent et qui épousent par la suite un Guadeloupéen. Si elles sont mariées, elles font venir par la suite leurs enfants dès lors qu'elles auront trouvé du travail.

Pour payer le voyage la personne concernée vend ses biens ou les hypothèque. Quand elle arrive sur le territoire français, elle découvre la difficile réalité du terrain, quitte à repartir. Les femmes qui s'installent doivent rembourser les dettes qu'elles ont contractées pour payer leur voyage. N'ayant souvent guère d'autre solution, elles se prostituent. Nombreuses sont celles qui vivent à Pointe-à-Pitre dans le quartier du Carénage, réputé être un haut lieu de la prostitution. Les autres exercent des activités professionnelles dans les secteurs de l'entretien, de la couture et de la coiffure. Les salons sont implantés à Pointe-à-pitre, Abymes, Sainte-rose, Saint-François. Elles sont propriétaires de leur salon, du fait de leur union avec un français (guadeloupéen, martiniquais ou métropolitain).

Les immigrants dominicains gardent généralement des contacts étroits avec leur famille en République Dominicaine où ils font des séjours réguliers. Très souvent, la famille est éclatée. Certains enfants vivent en République Dominicaine chez les grands-mères, ou avec le père, tandis que d'autres vivent en Guadeloupe avec la mère. Cependant, il arrive aussi que la femme se construise une autre vie en ayant des enfants avec un compagnon guadeloupéen. Ces liens sont également financiers pour la famille élargie.

Les hommes sont minoritaires au sein de cette immigration. Ils restent fréquemment quelques mois, avant de repartir. Ceux qui restent sur place ont leur vie de famille en Guadeloupe. Ils travaillent généralement dans le bâtiment, souvent de manière illégale. On les retrouve aussi dans la pêche dans la commune d'Anse-Bertrand.

Une association dirigée par un Guadeloupéen aide les Dominicains à s'installer. Elle intervient pour divers problèmes auxquels ils sont confrontés. Le consulat dominicain a également cette fonction. Environ 200 ressortissants Dominicains s'y rendent. Le représentant de cet organisme se déplace en préfecture pour aider des Dominicains qui ne parviennent à faire leurs papiers. Il intervient aussi auprès de la police quand celle-ci a besoin d'informations.

V. L'ÉMIGRATION ANTILLAISE EN FRANCE METROPOLITAINE ¹³⁵

5.1. Historique

L'émigration de Guadeloupéens et de Martiniquais vers « la Métropole » débute dès l'Entre-deux-guerres mondiales. Bien qu'on ne dispose que de très peu d'informations concernant les premières vagues de celle-ci (ainsi il faudra attendre 1954 pour que la présence de 15.620 Antillais dans l'Hexagone soit enregistrée, pour la première fois, dans le recensement national), la notoriété du *Bal nègre* de la rue Blomet dans le quinzième arrondissement de Paris, haut lieu de la fête antillaise dans la Capitale, et la floraison de revues « noires » amorçant un mouvement bientôt connu sous le nom de *Négritude*, où des Antillais vont jouer un rôle de premier plan, attestent, par exemple, de cette présence dans les années 1930.

Cette première émigration est connue pour être celle d'individus appartenant aux classes moyennes : intellectuels, musiciens et bon nombre d'étudiants qui, une fois leurs études terminées, s'en retournent « au pays » pour y exercer les professions d'enseignant, de médecin ou d'avocat¹³⁶. Elle sera prolongée un peu plus tard – avec la transformation des « vieilles colonies » (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) en départements de la République en 1946, qui élargit le champ d'exercice de la fonction publique – par le déplacement de fonctionnaires antillais de rang moyen et supérieur vers « la Métropole ». Mais, en vérité, elle est aussi déjà celle de militaires engagés volontaires et de travailleurs ou de travailleuses peu qualifiés qui viennent chercher un emploi dans l'Hexagone, comme l'indique l'exemple – cité par Monique Milia-Marie-Luce dans sa thèse – d'une œuvre de bienfaisance, animée par un officier des troupes coloniales, qui, dans les années 1920, recrute plusieurs centaines de jeunes femmes antillaises pour les placer comme servantes dans des familles de l'Hexagone. Cette chercheuse rappelle aussi que, selon une indication du recensement de 1968, sur un total d'un peu moins de 30.000 Antillais résidant en France « métropolitaine » avant 1962, près du tiers n'avaient pour niveau d'instruction que celui du Certificat d'Etudes Primaires (contre 10% ayant au moins le baccalauréat) et que les ouvriers représentaient un peu plus de 30% de ce total.

L'émigration antillaise vers « la Métropole » ne se développera cependant sur une grande échelle qu'au début des années 1960 et ce durant une décennie et demi ; ainsi ses effectifs tripleront entre 1962 et 1975 (cf. *Tableau*). C'est là un des principaux contrecoups de l'effondrement durable des économies de plantation antillaises qu'ont entraîné la mise en concurrence internationale et la hausse des coûts de production consécutives à la « départementalisation » des « vieilles colonies », et de la grave crise sociale que cet effondrement a provoquée aux Antilles. Un effondrement qui déclenche donc un mouvement massif de départs depuis celles-ci (départs qui sont essentiellement le fait de personnes appartenant aux couches populaires, jeunes et faiblement qualifiées).

L'ampleur de cette émigration est alors telle qu'on doit la dire massive si on la rapporte à la population totale des îles de départ ou si on la situe relativement aux autres immigrations en France. En 1990¹³⁷, la population des « originaires »¹³⁸ des Antilles qui

¹³⁵ La synthèse ici présentée est nourrie d'un certain nombre de travaux dont les principaux sont listés en Annexe 2 de ce chapitre.

¹³⁶ Et ce d'autant que le développement de l'enseignement aux Antilles françaises est ancien. Il faut rappeler à ce propos que les lois françaises promulguant, à la fin du siècle dernier, la mise en place d'un système public d'instruction gratuite, obligatoire et laïque ont commencé à être appliquées aux Antilles – avec certaines limites – pratiquement dans la même période qu'elles l'ont été en Métropole.

¹³⁷ Cette date est souvent le butoir des analyses ici présentées car elle correspond à celle du dernier Recensement qui ait fait l'objet d'une exploitation systématique concernant les populations des originaires des

vivaient dans l'Hexagone avait quasiment le même poids que celle d'un des deux départements antillais (387.000 pour la Guadeloupe, 360.000 pour la Martinique) à la même époque, puisqu'elle s'élevait à 337.000 individus et c'est plus du quart des personnes nées aux Antilles qui résidaient en « Métropole » (alors qu'en 1954 elles n'étaient que 4 % dans ce cas). Ainsi, comme l'a si bien souligné Alain Anselin, les Antillais de l'Hexagone étaient devenus “ *la troisième île*”. D'un autre côté, parmi l'ensemble des populations immigrées en France (venues le plus souvent de pays infiniment plus peuplés que les Antilles), les Guadeloupéens et les Martiniquais réunis se situaient alors, en quantité, au cinquième rang pour la population totale (à égalité avec les Espagnols), derrière les Portugais, les Algériens, les Marocains et les Italiens, et au quatrième pour la population active – dans ce cas avant les Italiens.

Une des grandes – si ce n'est la principale – caractéristiques de l'émigration de cette période est que si elle se poursuit, en partie, selon des mouvements spontanés de population, elle se développe également d'une manière administrée par l'Etat français, en accord avec une politique migratoire définie par celui-ci. En effet, la puissance publique met en place, en 1961, à la fois pour encourager et organiser cette émigration, une société d'Etat, le Bureau pour les Migrations intéressant les Départements d'Outre-mer (BUMIDOM). Dans le contexte de l'effondrement des économies de plantation antillaises dont il a été question plus haut, il s'agissait alors pour le pouvoir politique de tenter, en jouant de l'émigration comme d'une soupape de sécurité, de faire baisser les fortes tensions qui s'exerçaient sur un marché local de l'emploi d'autant plus tendu que la croissance démographique restait forte aux Antilles et, par là peut-être, de contenir l'effervescence sociale qui s'en était suivie dans ces départements. Et ce d'autant qu'au même moment, le récent triomphe de la révolution castriste à Cuba, l'imminence de l'indépendance de l'Algérie, l'aboutissement du procès de décolonisation dans l'empire africain de la France et, localement, l'émergence des premières organisations indépendantistes aux Antilles françaises (tandis que de violentes émeutes survenaient en Martinique en Décembre 1959), venaient menacer l'ordre postcolonial dans les Départements Français d'Amérique. Au point que Fred Constant a pu écrire que “ *la politique française de l'immigration antillaise remplit bien une fonction de régulation politique des sociétés de départ quand elle s'enferme, officiellement, dans la rhétorique républicaine de la solidarité nationale et des grands équilibres économiques* ” (CONSTANT, 1997 : 101).

La politique migratoire en question obéissait aussi, bien sûr, mais secondairement, à des impératifs plus directement liés au souci du développement économique et social de la seule Métropole française, en des temps – que l'on a dit « glorieux » – d'une forte croissance pour celle-ci. Il s'agissait alors, notamment, de satisfaire, grâce à l'émigration des originaires des DOM, la forte demande en personnel peu qualifié qui se manifestait à l'époque en Métropole dans certains secteurs de la fonction publique à laquelle les Guadeloupéens, les Guyanais les Martiniquais et autres Réunionnais avaient, avec leur statut de citoyens français, le bon profil pour répondre.

Dès la fin des années 1970, les flux d'émigration en provenance des Antilles commencent à ralentir progressivement. On a pu ainsi noter, en consultant les données du Recensement Général de la Population de 1990, que – pour la première fois depuis 1954 – les nouvelles installations d'Antillais dans l'Hexagone avaient régressé. Si, cependant, l'effectif

Départements et des Territoires d'Outre-Mer résidant en France métropolitaine, et de la publication des résultats de celle-ci, par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) et Claude-Valentin Marie

¹³⁸ L'INSEE et C-V Marie ont consacré l'usage de désigner par l'expression « originaires des DOM » l'ensemble des personnes vivant dans l'Hexagone qui sont nées dans un des départements d'outre-mer et de leurs enfants – quel que soit leur lieu de naissance – s'ils sont âgés de moins de 25 ans et résident avec elles.

de la population originaire des Antilles installée en « Métropole » continue de croître en valeur absolue dans la décennie 80, c'est de plus en plus faiblement qu'il le fait (*Tableau 1*) : selon les données du Recensement, cet effectif progresse de 16% entre 1982 et 1990 alors qu'il l'avait fait de 58% entre 1975 et 1982 et de 88% entre 1968 et 1975 ! Et cette croissance est déjà principalement le fait de la reproduction endogène de cette population, une tendance qui s'affirmera de plus en plus nettement jusqu'à aujourd'hui.

Cette décélération s'inscrit dans le contexte général du ralentissement de la croissance économique en France qu'a provoqué à la même époque le « premier choc pétrolier » ; c'est la fin des « trente glorieuses » et le développement de l'immigration, quelle qu'elle soit, n'est plus une priorité. Les conditions de l'insertion sur le marché du travail « métropolitain » – privé mais aussi public – s'étant dégradées, l'impulsion à l'émigration spontanée des Antillais est devenue moins forte et, pour ce qui est de l'émigration organisée par l'Etat, le BUMIDOM va prendre en charge la venue dans l'Hexagone d'un nombre moindre d'originaires des DOM.

De plus, il est vraisemblable que c'est également en relation avec ces conditions qu'à commencer à se nouer le mouvement qui a fait passer le retour des émigrés antillais au pays – un phénomène, hélas, encore largement méconnu – de l'état de mythe à celui d'une réalité esquissée. Selon des données issues du Recensement, il a été calculé que près de 21.000 Antillais encore installés dans l'Hexagone en 1982 se seraient retrouvés résidents de leur département d'origine en 1990. Il est cependant impossible de savoir si certains de ces « retournés » ne sont pas revenus – une ou plusieurs fois – vivre un temps en France « métropolitaine » entre ces deux dates et a fortiori après 1990. Quoi qu'il en soit, il semble bien que ceux qui quittent encore les Antilles pour s'établir en « Métropole », mettant à profit la totale liberté de circulation entre ces deux espaces, le fassent de manière de plus en plus expérimentale et, donc, réversible. Comme l'écrivait déjà Alain Anselin “ *les gens n'émigrent plus, ils vont et viennent* ” (Anselin, 1990: 197).

Prenant acte des évolutions qui viennent d'être dites et renforçant une orientation qui s'était déjà faite jour sous les gouvernements qui l'avait précédé, le nouveau gouvernement de gauche en France, issu des élections présidentielles de 1981, décida de changer de politique migratoire en direction des DOM. En février 1982, moins d'un an après son arrivée au pouvoir, il remplace le BUMIDOM par l'ANT (Agence Nationale pour l'insertion et la promotion des Travailleurs d'outre-mer). Un changement qui n'est pas seulement de nom mais aussi d'objectif : mettre fin officiellement à la politique d'encouragement à l'émigration pour privilégier l'amélioration des conditions d'existence des migrants déjà installés, et qui fait écho – avec quelques années de décalage – à la suspension de toute l'immigration active étrangère en juillet 1974.

Là encore – comme cela avait déjà été le cas pour ladite politique d'encouragement – la nouvelle politique migratoire mise en place pour l'Outre-mer, au début des années 1980, par le gouvernement socialiste accompagne le mouvement des dynamiques socio-économiques générales davantage qu'il n'initie une « nouvelle donne » des migrations considérées. Quoi qu'il en soit, cette nouvelle politique contribuera de fait, pour sa part, à la nette diminution constatée du nombre des installations d'Antillais sur le sol « métropolitain ».

5.2. Survol des grandes données démographiques, économiques et sociales

L'émigration antillaise en France métropolitaine constitue clairement une migration de travail : les personnes actives représentaient en 1990 près de 80% de son effectif total contre seulement 55% pour la population « métropolitaine » et 57% pour la population étrangère. De plus, depuis le tournant du début des années 1960 que nous avons déjà évoqué, elle est aussi

de plus de plus une émigration de prolétaires, composée principalement de personnes venant des classes populaires de leurs sociétés d'origine et dont le niveau de formation initiale est resté assez médiocre. Des personnes qui n'ont donc que peu d'opportunités d'avoir dans la société d'immigration d'autre travail que celui offert par des emplois salariés requérant une faible qualification. En cela leur situation se rapproche beaucoup de celle des immigrants étrangers venus des anciennes colonies de la France.

Mais il est un trait qui, pendant longtemps, a fortement distingué les immigrants antillais de ces étrangers et, de fait, ce trait a directement à voir avec le statut de citoyen français des premiers : leur insertion très majoritaire dans le secteur d'activité public ou parapublic. Cette insertion est d'ailleurs conforme à ce que nous disions avoir été dans les années 1960 une des finalités assignées par l'Etat à sa politique migratoire antillaise, celle de pourvoir les emplois relativement pénibles et assez mal rémunérés du secteur public que nombre de « Métropolitains » ne voulaient pas occuper. Elle a continué de s'affirmer massivement bien après que la croissance économique de la France ait commencé à s'essouffler et la place de premier plan du secteur public dans le système français d'activité et d'emplois à être mise en question. Ainsi, en 1990, c'est encore un peu plus de la moitié des Antillais et des Antillaises travaillant en Métropole qui sont des agents du secteur public ou parapublic (Poste, Régie des transports parisiens, hôpitaux, police...) contre un tiers des « Métropolitains ».

Cette spécificité de la position que les migrants guadeloupéens et martiniquais ont longtemps occupée de manière dominante, et qu'ils occupent encore en une certaine mesure, dans le système d'emploi « métropolitain » conduit à faire une évaluation nuancée de ce qu'a été leur situation matérielle d'ensemble jusqu'à ce que les effets de la forte crise économique qu'a connue la France à partir de la fin des années 1970 ne viennent progressivement mais durablement affecter cette situation.

D'un côté, du fait de leur insertion majoritaire dans le secteur public, ils ont longtemps bénéficié d'une assez grande sécurité d'emploi relativement à d'autres groupes : ainsi, en 1990, le taux de chômage les concernant était, à peu de choses près, le même que celui des Métropolitains (11,5% contre 11 %), alors que celui des étrangers lui était sensiblement supérieur (20%). Fait remarquable, dans la période 1982-1990, alors que celle-ci était déjà marquée en France par une sévère crise de l'emploi, les Antillais établis dans l'Hexagone ont pu préserver le niveau de leur activité professionnelle : le taux de chômage est resté en ce qui les concerne au même étiage durant toute cette période, alors qu'il augmentait de près de moitié dans la population étrangère et aussi dans population métropolitaine. Ce niveau s'est même élevé de près de deux points, dans la période en question, pour ce qui est des femmes, pourtant très nombreuses et en principe plus vulnérables au chômage que les hommes.

Cependant, d'un autre côté, ils ont occupé et continuent d'occuper assez systématiquement les emplois les moins qualifiés et les moins bien rémunérés de l'organisme ou de l'entreprise dans lequel ou laquelle ils travaillent ; des emplois qui, de plus, n'ouvrent – facteur aggravant – que peu de perspectives de promotion. Ainsi, en 1990, ceux qui étaient employés dans le secteur public ou parapublic étaient, pour plus des trois quarts d'entre eux, confinés dans les catégories inférieures (C et D) de ce secteur : celles des aides-soignantes et des brancardiers des hôpitaux, du personnel de service des crèches et des cantines scolaires, des « petits » fonctionnaires des administrations centrales gouvernementales, des préposés de la Poste et des conducteurs des régies de transports urbains, ..., alors que ce n'était le cas que de la moitié de leurs homologues « métropolitains ». Encore aujourd'hui, par exemple, plus de 95% des 5.192 agents de la Ville de Paris qui viennent d'un département d'Outre-mer, principalement des Antilles, sont actuellement en catégorie C.

La position des salariés antillais dans le système d'emploi métropolitain y a donc longtemps été à la fois analogue à et complémentaire de celle des travailleurs étrangers : les premiers occupant principalement dans le secteur public les postes de basse qualification que les seconds détiennent majoritairement dans le secteur privé. C'est pourquoi on n'a pas hésité parfois à les appeler alors – dans ce qui se voulait un trait d'humour – « les O. S de la fonction publique » !

La crise économique que nous avons plusieurs fois évoquée et dont à vrai dire la France n'est jamais complètement ou durablement sortie est venue sensiblement dégrader, à terme la situation, qui vient d'être décrite, alors que celle-ci n'était déjà pas sans ombres. Avec elle, les populations antillaises de l'Hexagone vont connaître des difficultés d'insertion professionnelle croissantes. Et cela d'autant plus quand il s'agit de personnes récemment arrivées en « Métropole » ou de jeunes – alors que, parmi ces derniers, les individus nés sur le sol « métropolitain » sont évidemment en nombre croissant. Ce qui n'a rien de surprenant quand on sait que, compte tenu du déclin du secteur public déjà évoqué, les « nouveaux venus » ou les jeunes sont beaucoup moins présents dans ce secteur d'emploi que les adultes installés en France métropolitaine depuis longtemps et donc arrivés dans l'Hexagone à une époque où l'offre d'emplois publics était encore forte.

Ainsi le taux de chômage des nouveaux arrivants et celui des jeunes originaires des DOM ont atteint des niveaux très préoccupants. En 1990, le premier était déjà de 20% et le second de 26%, très nettement supérieur à celui des jeunes « Métropolitains » (16%) et se situant pratiquement à la hauteur de celui des étrangers de la même classe d'âge (27%).

Par ailleurs, selon la succession des vagues d'immigration, on assiste à une baisse du niveau général de qualification de la population active antillaise : désormais, la part des professions libérales et d'encadrement ou des techniciens dans cette population tend à diminuer tandis que celle des ouvriers et des personnels de service tend à augmenter. En ce qui concerne les seuls ouvriers, on observe une évolution analogue, avec une croissance de la proportion d'Ouvriers Spécialisés et de manœuvres au détriment de celle des Ouvriers Qualifiés, évolution qui va à l'encontre de celle observée chez les ouvriers métropolitains mais aussi étrangers. Tout cela constitue un indicateur sûr d'une prolétarianisation de l'immigration antillaise.

Les perspectives que dessine pour l'avenir des populations antillaises en Métropole la scolarisation de leurs enfants ne semblent pas être de nature à dissiper les préoccupations qui viennent d'être exprimées¹³⁹. En effet, pour ce que l'on en sait d'après les rares études sur le sujet qui sont disponibles, les performances scolaires de ces enfants seraient, dans leur ensemble, assez médiocres. Ainsi, le rapport du groupe de travail sur l'insertion des ressortissants des DOM en France métropolitaine, qui avait été mis en place par le Secrétariat d'Etat chargé des DOM-TOM en 1983, indique qu'à l'époque les enfants nés aux Antilles qui vivaient en Métropole étaient deux fois plus nombreux dans les Lycées d'Enseignement Professionnel (qui préparent, dans des filières peu valorisées du système éducatif, aux métiers manuels) que les enfants métropolitains, qui, de leur côté, accèdent deux fois plus souvent que leurs condisciples antillais au cycle long des Lycées d'enseignement général (conduisant au baccalauréat, porte d'entrée à l'enseignement supérieur).

¹³⁹ Il faut, cependant, se garder d'affirmations trop catégoriques en cette matière, puisqu'il y a lieu de regretter que le Ministère de l'Education nationale n'ayant jamais distingué dans les statistiques qu'il publie les élèves originaires des DOM des élèves métropolitains, nous ne disposions pas de données exhaustives concernant les premiers.

En ce qui concerne l'habitat, si la situation des populations antillaises dans Métropole s'est sensiblement améliorée au fil des ans pour ce qui est du confort et du taux d'occupation des logements, elle reste marquée par de profondes inégalités. En effet, les ménages antillais¹⁴⁰ étaient encore en 1990 près de deux fois plus nombreux (42%) à habiter les immeubles de qualité médiocre du logement social, les HLM (Habitations à Loyer Modéré), que les ménages métropolitains (24%) et n'étaient à la même sont que rarement propriétaires de leur logement (27% contre 57% pour la moyenne métropolitaine). Ils continuent de ce double fait d'être fortement concentrés dans les communes et les quartiers aux conditions de vie difficiles, conditions qu'ils partagent alors avec les populations en France les plus modestes (dont de nombreuses familles d'origine étrangère).

Cette concentration résidentielle dans les logements sociaux de communes où se retrouvent nombre de populations socialement défavorisées, notamment en région parisienne – où 73% des Antillais immigrés en France métropolitaine résidaient en 1990 – et plus particulièrement dans le département de la Seine-Saint-Denis, souligne la tendance croissante à la prolétarianisation de ces immigrés que nous avons évoquée. Et la détérioration des conditions de leur insertion d'ensemble dans le monde du travail « métropolitain » qui consacre cette tendance indique avec netteté qu'ils sont en train de perdre, ou même qu'ils ont peut-être déjà perdu, le bénéfice du léger mieux dont leur situation sur ce plan, notamment en matière de sécurité d'emploi, a manifestement témoigné un temps par rapport à celle des immigrants étrangers venus des anciennes colonies de la France. Ils sont conduits de ce fait dans une situation qui, bien que restant spécifique à certains égards, se rapproche de plus en plus, par bien des côtés, de celle des populations d'origine étrangère les plus dépréciées (notamment les populations issues des émigrations maghrébines et subsahariennes), auxquelles ils sont souvent assimilés par de larges secteurs de la société française. S'il en est ainsi c'est bien sûr parce que, comme nous l'avons dit, la crise économique et sociale qu'a connue cette société dans les trois dernières décades et qu'elle connaît toujours a grandement érodé les avantages relatifs en terme d'accès au travail que le statut de citoyen français donnait à ceux qui le possèdent, quand l'emploi était abondant dans le secteur public ou parapublic. Mais c'est aussi parce que nombre de travailleurs « étrangers » ne sont plus aujourd'hui ce qu'ils étaient hier ; beaucoup d'entre eux, et encore plus leurs enfants, sont en effet devenus à leur tour, eux aussi, des citoyens du pays « d'accueil » et donc des concurrents directs sur le marché national du travail.

Pour achever le survol des données statistiques que nous avons entrepris, nous voudrions enfin nous arrêter rapidement sur trois indications d'ordre démographique, car – comme nous le verrons plus loin – elles ont une grande importance pour l'analyse des dynamiques sociales et culturelles qui ont transformé et transforment encore les populations antillaises de l'Hexagone. Nous y reviendrons donc plus loin.

Ces indications sont celles de trois tendances que l'on peut tenir, si ce n'est pour des constantes, du moins pour des caractéristiques dont l'on peu raisonnablement penser qu'elles seront durables dans l'avenir.

L'émigration antillaise est composée relativement de beaucoup de jeunes personnes (une caractéristique qui ne lui est pas propre mais qui est celle de toutes les migrations de travail) : ainsi, en 1990, sur dix Antillais qui ont quitté leur département d'origine pour venir vivre en France « métropolitaine », sept avaient moins de 40 ans.

La répartition par sexe des individus qui la constituent a été très vite assez bien équilibrée, à la différence de ce que l'on peut observer dans la plupart des immigrations de

¹⁴⁰ C'est-à-dire les ménages dont la personne de référence est née aux Antilles.

travail qui sont au départ et assez durablement très majoritairement masculines : en 1990, les femmes représentaient 51.6 % du total de la population antillaise vivant en France « métropolitaine ».

La conjonction de l'importance numérique des jeunes et de celle des femmes dans cette population a provoqué une très forte multiplication du nombre de familles antillaises qui se forment sur le territoire métropolitain et de celui des enfants d'origine antillaise qui y naissent, transformant ainsi une émigration de travail en une immigration de peuplement. Selon les données du recensement de 1990, 90% des près de 105 000 originaires des Antilles (soit le tiers environ du total de ces derniers) âgés de moins de 15 ans étaient nés en France métropolitaine, contre 44% des 68 000 originaires âgés de 15 à 24 ans. Comme déjà annoncé, l'immigration antillaise se reproduit ainsi aujourd'hui plus par une croissance endogène que par l'émigration au départ des Antilles.

5.3. L'expérience de la discrimination raciste

La prolétarianisation de l'immigration antillaise en France métropolitaine et le renforcement concomitant de sa marginalisation sociale : concentration dans des emplois peu qualifiés, précarité de l'insertion professionnelle d'un nombre croissant de jeunes, développement chez ces derniers de la délinquance et de la toxicomanie, fort regroupement dans des communes et des logements collectifs où se retrouvent les catégories socialement défavorisées, ont donc conduit les migrants antillais dans une situation où ils sont, eux aussi, profondément affectés par l'inflexion actuelle des rapports de la société française avec " ses " immigrés. Ils affrontent notamment – dans un contexte de crise et de concurrence sociale accrue – la montée de la xénophobie et du racisme qui est une des principales dimensions de ce contexte.

Par exemple, ils se heurtent régulièrement, dans les procédures d'attribution d'un HLM, aux mêmes oppositions que celles que rencontrent les étrangers, et ce au titre d'une politique discrète de « quotas » menée par certaines municipalités (y compris de « gauche ») ou par des offices publics ; ces deux populations – antillaise et étrangère – ayant été parfois regroupées, pour l'occasion, sous le même vocable de « *populations allochènes* ». Ainsi, il n'est pas rare qu'une demande de logement public présentée par un Antillais soit rejetée au prétexte qu'un nombre, jugé excessif, de ses congénères habitent déjà dans la cité. C'est, selon un responsable local de l'ANT en région parisienne, ce qui, par exemple, est arrivé à une couple de Martiniquais, fonctionnaires de leur état et parents d'un garçon, qui ont vu leur demande de logement écartée au motif que l'octroi de l'appartement recherché aurait contrevenu au POPS (Protocole d'Occupation du Patrimoine Social) par lequel les autorités de la commune concernée entendaient préserver une certaine hétérogénéité ethnique de l'ensemble de leurs administrés. Bien sûr, sur le marché locatif privé, les populations antillaises de l'Hexagone connaissent souvent cette même difficulté à trouver un logement.

D'un autre côté, les Antillais, notamment lorsqu'ils sont jeunes, essuient également, comme les étrangers les plus stigmatisés, de fréquents refus d'embauche dont plusieurs études, y compris officielles, confirment qu'ils sont motivés par le phénotype des candidats. Et pour ceux qui ont un emploi, il est habituel d'entendre affirmer, comme le faisait déjà en 1983, le très officiel *Rapport du groupe de travail sur l'insertion des ressortissants des DOM en France métropolitaine* qu' " à niveau de formation équivalent, un travailleur des DOM a plus de difficultés qu'un travailleur métropolitain pour accéder à un emploi correspondant ou sera plus fréquemment orienté vers un emploi moins qualifié " (LUCAS, 1983 : 43).

On sait bien, cependant, l'extrême difficulté qu'il y a à imputer sans réserve la situation ainsi constatée à des pratiques circonstanciées de discrimination ouverte ou ne serait-ce que « directe ». C'est, par exemple, à cette difficulté que s'est heurtée une récente étude portant sur *Les parcours professionnels des agents de la Ville de Paris originaires d'Outre-Mer* (CAPDEVIELLE et alii, 2006) qui, pour expliquer l'inégalité brutale d'une concentration à 95% de ces agents dans les postes de basse qualification de l'institution où ils sont employés, n'a pu établir qu'un nombre infime de cas avérés de discrimination. Une étude qui néanmoins a su montrer que cette inégalité devait être référée à un ensemble de facteurs interactifs (des carences dans la formation initiale des personnels considérés mais aussi un grand nombre des métiers offerts ne comportant que très peu de possibilité technique d'évolution vers des tâches qualifiées ou une insuffisante adaptation du système de formation interne aux besoins particuliers de ces personnels, ...) dans lesquels certains voient la marque d'une « discrimination indirecte ».

Quoi qu'il en soit des discriminations vécues par les immigrants antillais dans l'Hexagone, qu'on les juge comme étant « directes » ou « indirectes », qu'elles semblent avérées ou non, elles suscitent toutes chez nombre de ces immigrants une forte indignation qui met en question l'appartenance à la « communauté nationale ». En effet, l'expérience, fondée ou non, qu'ils en font leur indique que leur statut de longue date de nationaux et de citoyens français¹⁴¹, plus d'un demi-siècle déjà de « départementalisation » de leurs pays d'origine (c'est-à-dire d'intégration politique et d'« assimilation » culturelle accrues à la France) et plusieurs décennies de présence en « Métropole » (où la prégnance culturelle française est évidemment encore plus forte que dans ces pays) n'ont pas suffi à les mettre à l'abri des traitements inégaux et des pratiques d'exclusion. Alors qu'on ne cesse de leur proclamer qu'ils sont de droit des Français à part entière, les Guadeloupéens et les Martiniquais découvrent en Métropole, chaque jour davantage, qu'ils sont de fait, selon la formule d'Aimé Césaire, des “*Français entièrement à part*”.

5.4. Les chemins de l'affirmation identitaire : une maturation lente et contradictoire

Chez les individus emportés par ce que nous avons dit être la première vague de l'émigration antillaise, les attitudes idéologiques et politiques, ainsi que les comportements sociaux et culturels qui leur sont associés, semblent contrastées. Une bonne partie des membres, nombreux, des classes moyennes composant cette émigration – pour lesquels la possibilité, si ce n'est la probabilité, d'un retour au pays natal est importante mais pour qui, d'un autre côté, la situation d'immigration en Métropole est relativement favorable – paraissent avoir opté pour une inscription durable dans cette situation qui les met dans une certaine distance affective et intellectuelle du pays d'origine. Il en a été probablement de même pour beaucoup des migrants appartenant aux classes populaires, qui, eux, n'avaient guère d'autre choix possible. En conséquence, les uns et les autres auraient plutôt adopté, pour ce que nous en savons aujourd'hui, ce que l'on peut appeler une stratégie de l'« invisibilité ethnique » (faire le moins de vagues possible), en privilégiant, dans leur jeu de comportements, les attributs de la citoyenneté française, si l'on veut l'atout de leur carte

¹⁴¹ Dès le début de la colonisation au XVII^e siècle, tous les habitants de la Guadeloupe et de la Martinique sont “*censés et réputés naturels français*” (selon les termes d'un édit royal de 1664). La Troisième République leur garantit, à la fin du siècle dernier, la citoyenneté française, avec le plein exercice des droits civiques y afférents et notamment la représentation parlementaire. Ce mouvement d'assimilation politique sera parachevé en 1946 par la transformation de leurs pays en départements à part entière de la République française.

d'identité nationale, comme instrument principal d'une bonne intégration dans la société « métropolitaine ».

Mais il est aussi des personnes du premier groupe qui ont été animées par une forte volonté de « retourner au pays natal » qui restait proche de leur cœur et de leur raison, une volonté qui finira par se réaliser. Ce serait parmi ces personnes que l'on trouve majoritairement les initiateurs des expériences culturelles « noires » de l'entre-deux-guerres ou de l'immédiat après seconde guerre mondiale. Des expériences qui ont été porteuses de et portées par la dynamique du combat anticolonial et qui ont été principalement le fait d'une intelligentsia préoccupée du devenir politique de ses pays d'origine et en quête d'accéder au pouvoir dans ceux-ci. C'était le temps de la « Négritude » et de ses grandes revues éditées à Paris : *Légitime Défense*, *L'Etudiant Noir*, *La Revue du Monde Noir*, *Présence Africaine*.

Le début des années 60 constitue, avec le démarrage de la seconde vague (massive) de l'émigration antillaise, le point tournant de l'évolution qui, au plan de l'identité revendiquée ou simplement vécue, va transformer profondément les réalités de la présence des Antillais en France « métropolitaine ». Même si certaines attitudes de la période précédente vont durablement perdurer et même perdurent encore aujourd'hui. En effet, pendant longtemps, les migrants guadeloupéens et martiniquais – compte tenu de la spécificité de leur statut et de l'avantage en matière d'emploi qu'il leur a procuré relativement aux immigrants étrangers durant une longue période – ont, dans leur grande majorité, farouchement veillé à ne pas être confondus avec les populations d'origine étrangère et, pour cela, ont refusé de se considérer comme des « immigrés », convaincus – dans une certaine mesure, avec raison – qu'il était pour eux préférable de s'appuyer sur leur citoyenneté française afin d'assurer leur promotion sociale..

Si ces attitudes perdurent encore sans aucun doute, comme nous venons de le dire, elles coexistent désormais avec un sentiment croissant d'appartenir au monde des défavorisés et des mal-aimés de la société française, dans lequel certaines populations d'origine étrangère tiennent la première place. En particulier chez les jeunes, qui fréquentent les mêmes écoles, se retrouvent dans les mêmes files d'attente de l'Agence Nationale Pour l'Emploi, sont globalement promis au même avenir social et, dans un mouvement d'emprunts réciproques, partagent sensiblement les mêmes habitudes culturelles (au plan des modes vestimentaires comme des loisirs, par exemple) que leurs pairs issus de l'immigration étrangère. Une communauté de situation que ne vient plus briser une différence de statut, puisque la plupart de ces enfants de travailleurs étrangers, parce qu'ils sont nés en France, sont déjà, ou deviendront bientôt, français. On assiste alors, dans ces milieux jeunes, à la production de réalités culturelles syncrétiques et à l'affiliation à des identités d'emprunt qui ont peu de choses à voir avec l'origine de ceux qui s'en réclament, comme, par exemple, en témoignaient hier les adeptes parisiens de l'africanité mythique du rastafarisme jamaïcain et en témoigne aujourd'hui ceux de la reprise en France de la culture *hip hop* des ghettos noirs des USA.

Cependant, la communauté objective croissante des problèmes que les immigrants antillais doivent aujourd'hui affronter avec ceux que connaissent déjà depuis longtemps les populations étrangères des immigrations postcoloniales n'est pas nécessairement perçue par tous les intéressés et elle n'implique pas automatiquement une solidarité forte entre les groupes concernés, loin s'en faut ! Il semble même – dans un paradoxe qui n'est qu'apparent – que cette communauté de situation soit plutôt parfois une source de conflits entre ces groupes, parce qu'elle avive entre eux la compétition, sur les mêmes lieux, pour l'accès à des ressources se raréfiant. Il faut certainement voir dans un tel état de choses la marque de l'ambiguïté de la situation des Antillais en France ou, plus exactement, de la tension entre les deux pôles de cette situation que A. Césaire a rapprochés dans la formule-choc que nous avons déjà citée : d'une part, la citoyenneté française, qui a longtemps fait et fait encore, dans

une moindre mesure, des Antillais vivant en Métropole des « immigrés » relativement privilégiés par rapport à d'autres, et, d'autre part, les réalités sociales particulières qu'ils vivent aujourd'hui, qui tendent de plus en plus à les marginaliser dans la société métropolitaine.

Ainsi, la mobilisation identitaire et le rassemblement communautaire qui semblent constituer aujourd'hui la « tendance lourde » de l'évolution de l'immigration antillaise en France « métropolitaine » n'implique pas pour autant que cette tendance emporte l'adhésion de l'ensemble des Antillais résidant dans l'Hexagone. Stratifiée en groupes sociaux et en générations dont les stratégies peuvent diverger si ce n'est s'opposer, l'immigration antillaise – encore moins que les autres – ne saurait être conçue comme un tout homogène. Les évolutions sociodémographiques qui en ont modifié la structure n'ont pas altéré la totalité des traits de son état premier. Bien des membres de « l'ancienne vague » migratoire – dans laquelle dominaient en nombre et jouaient un rôle hégémonique les fonctionnaires de rang moyen ou supérieur et les diplômés restés, après leurs études, travailler en Métropole – sont encore présents dans l'Hexagone avec leurs descendants. A travers eux, c'est un autre vécu objectif (des conditions de vie relativement favorables et des possibilités réelles de promotion sociale) et subjectif (une forte propension à valoriser les dispositions du droit commun de la citoyenneté française comme principal instrument d'une bonne intégration) de la migration qui perdure. L'ancienneté de leur présence en France métropolitaine et leur position sociale, qui leur confère le statut d'une sorte d'élite, leur assurent le contrôle de nombreuses associations au sein desquelles ils défendent des stratégies sociopolitiques assimilationnistes dont l'audience va bien au-delà de leur seul milieu social. Cette influence a d'autant moins de mal à s'étendre que le statut de fonctionnaire (même s'il est souvent de faible qualification) de la majorité des migrants antillais les rend particulièrement réceptifs au modèle de promotion que l'élite en question incarne.

C'est donc bien avec la prolétarianisation renforcée de la population des Antillais en « Métropole », que nous avons décrite, que le combat de cette population va « changer d'âme ». En réaction aux difficultés économiques ou sociales et aux rejets xénophobes ou racistes déjà évoquées qu'ils connaissent – des difficultés et des rejets qui viennent brutalement contredire leurs forts espoirs de promotion – les Antillais vivant en France « métropolitaine » sont de plus en plus nombreux à affirmer, selon la logique bien connue de l'inversion du stigmat, une identité collective particulière et à se mobiliser autour de cette identité emblématique¹⁴². Cette identité sert alors de support aux revendications spécifiques qu'ils adressent à la société française, notamment à ses institutions d'Etat, en vue de se faire reconnaître une place propre mais égale dans cette société. Une identité culturelle antillaise et ses expressions patentées sont ainsi établies en ressources d'une stratégie sociopolitique et leur mise en valeur constituent alors “ *de nouvelles pratiques politiques qui affirment ensemble l'identité collective et le droit de cité* ” (Anselin, 1990 : 220). On peut même dire que c'est dans cette stratégie sociopolitique de la reconnaissance que réside la principale fonction sociale latente de l'effervescence culturelle qui semble s'être emparée, depuis deux ou trois décennies, des populations antillaises de l'Hexagone, pour ne parler que de celui-ci. Plus récemment – à partir de 1998 et de la commémoration du cent-cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, où pour la première fois des milliers d'originaires des DOM ont défilé dans les rues de Paris pour demander la reconnaissance du crime esclavagiste – on a vu se mettre en place une nouvelle version de la stratégie que nous venons de dire, dans laquelle l'histoire tend simplement à prendre la place que la culture

¹⁴² Le développement d'une conscience nationale en Guadeloupe et en Martinique depuis une quarantaine d'années a sans doute également joué un rôle dans cette dynamique d'affirmation identitaire au sein des populations antillaises de l'Hexagone, même si celle-ci reste largement autonome par rapport à ce développement, comme cela sera souligné plus loin.

occupait précédemment et dont les animateurs, d'experts en choses culturelles qu'ils étaient auparavant, se transforment – notamment chaque année en mai (le mois des célébrations de l'abolition) – en procureurs de l'histoire, quand ce n'est pas en porte-parole de victimes.

Dès lors, les Antillais en « Métropole » ne manquent pas, dans leur grande majorité, de rappeler la spécificité des problèmes qu'ils rencontrent et, surtout, de célébrer leur « différence », les particularités culturelles ou historiques antillaises. C'est qu'en effet – compte tenu du racisme qu'ils affrontent – l'une et l'autre sont les seuls référents qui puissent légitimer les revendications particulières qu'ils mettent en avant.

C'est pourquoi ils tendent aujourd'hui à privilégier comme cadre d'expression de leurs aspirations et de leurs revendications la structure associative : celle-ci permet, en effet, une mobilisation sur une base communautaire qu'en France ni le syndicat ni le parti politique n'admettent, et ce face à un large éventail de problèmes de la vie quotidienne (ceux du travail mais aussi ceux du logement et du cadre de vie, de l'expression culturelle, etc.). Le choix de ce type de structures est venu après que les fractions des populations antillaises les plus actives dans l'expression des revendications de ces populations aient dans l'ensemble échoué à obtenir la satisfaction de ces revendications par le canal des grandes centrales syndicales, il est vrai peu enclin à les entendre¹⁴³. Il en est principalement résulté qu'à une logique sociale, de classe dirions-nous, s'est substituée une logique de communauté, pour ne pas dire communautaire.

Et c'est également pourquoi la plupart des associations en question accordent une place prépondérante à l'animation et à la valorisation du patrimoine culturel de la « communauté », et, désormais de la mémoire de son passé, à travers de nombreuses fêtes, carnivals, journées d'animation et autres manifestations publiques. Toutes activités au moyen desquelles elles pensent pouvoir devenir – grâce à l'image du rassemblement communautaire ainsi produite – les relais et les interlocutrices privilégiées pouvoirs publics des communes où elles sont implantées, voire des instances politiques nationales, et obtenir ainsi d'avoir voix au chapitre dans la définition des politiques concernant les populations antillaises en « Métropole »¹⁴⁴. Ainsi, un dirigeant d'une association antillaise de la banlieue parisienne déclarait à un chercheur venu l'interroger : “ *maintenant que nous sommes connus dans la ville, la municipalité nous associe à ses décisions* ”.

On comprend alors que nombre d'associations antillaises entretiennent des relations fortes avec les pouvoirs publics de la société de résidence. Tout d'abord, avec les municipalités des localités où elles sont implantées, dont elles reçoivent souvent, notamment pour leurs diverses manifestations culturelles, un soutien financier et une assistance matérielle (et dont, parfois, certains de leurs responsables sont des élus) : sur l'ensemble des associations antillaises que nous avons étudiées, près de la moitié jouissaient d'un local mis gratuitement à leur disposition par la mairie de la ville où elles étaient implantées et plus des deux tiers bénéficiaient d'une subvention municipale qui représentait, pour certaines d'entre elles, jusqu'à 30% ou même 50% de leur budget annuel total ; en retour, les édiles des municipalités en question – qui étaient assez souvent les invités d'honneur de certaines soirées culturelles de ces associations – espéraient bien alors s'assurer la fidélité électorale d'une clientèle antillaise.

¹⁴³ Deux chercheurs ont consacré une partie de leurs travaux, d'abord de manière conjointe puis séparément à reconstituer les linéaments de ce passage (voir GIRAUD et MARIE, 1988 et 1990 ; GIRAUD, 2002).

¹⁴⁴ De plus, cette reconnaissance donne souvent aux responsables associatifs des moyens de promotion personnelle et des possibilités d'étendre leur influence dans la société d'accueil, et ainsi de consolider leur pouvoir au sein de la « communauté » par la redistribution clientéliste d'avantages matériels ou symboliques.

C'est, cependant, leurs rapports avec certaines administrations centrales de l'Etat – le Secrétariat d'Etat aux Départements et Territoires d'Outre-mer (DOM-TOM) et, surtout, l'ANT – que les associations antillaises ont toujours privilégiés. Ainsi, une des activités-phares de l'ANT a longtemps été, avant que son rôle global ne décline comme il le fait depuis quelques années, l'action qu'elle menait en direction des associations d'originaires des DOM, dont elle avait d'ailleurs établi un annuaire qui comportait plus de huit cents organisations. Toutes celles de ces associations que nous avons étudiées, moins une aux orientations politiques nationalistes marquées : l'Union des Travailleurs Emigrés Guadeloupéens, avaient recours aux services de l'ANT soit pour des actions de formation à l'adresse de leurs usagers, soit pour obtenir des aides financières ou régler des problèmes de logement, d'emploi, de santé, de voyage « au pays », ..., de leurs membres ou de leurs contacts. Quelques-unes avaient signé des conventions avec cet organisme et la plupart d'entre elles en recevaient des subventions pour des actions et des manifestations ponctuelles.

Le mouvement associatif antillais en France métropolitaine a donc été, et reste encore, polarisé sur l'Etat, autour duquel se tisse un réseau de relations verticales qui permet à celui-ci de contrôler au mieux les aspirations des communautés concernées tout en faisant passer sa politique à leur endroit. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que ce soit aux pouvoirs publics que soit revenue l'initiative d'organiser, en 1983 puis en 1987, sous les deux gouvernements, aux orientations politiques opposées, de Pierre Mauroy, d'abord, et de Jacques Chirac, ensuite, les deux plus grands rassemblements des associations d'originaires de l'Outre-mer qui aient jamais existé. Le premier, les « Assises pour l'insertion des originaires d'Outre-mer », avaient été préalablement préparé par une Journée nationale de réflexion puis par les études du groupe de travail sur l'insertion des ressortissants des départements d'Outre-mer en Métropole dont nous avons parlé (qui avait remis son rapport au ministre compétent juste avant la tenue des Assises). Ces assises ont été introduites par le Secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM et clôturées par le Premier ministre lui-même. Le second, les « Etats généraux des associations des originaires d'Outre-mer », a été, là encore, présidé et clôturé par le Premier ministre de l'époque.

Ce qui est frappant dans toute l'évolution dont il vient d'être question, c'est le changement d'orientation et de cible, des dynamiques culturelles examinées : ce n'est plus tant aujourd'hui la préoccupation du devenir des « pays nats » qui se trouvent au centre de celles-ci – comme c'était le cas pour les intellectuels « engagés » de la première émigration antillaise – que l'amélioration de l'incorporation dans le pays de résidence. Les temps ont, donc, changé. Et, dans la situation qui nous intéresse ici (comme dans bien d'autres situations du même type), ils ont changé au rythme des transformations qui ont marqué et marquent encore les flux des populations considérées – tant dans leur intensité que, surtout, dans leur composition sociologique – donc au rythme des dynamiques migratoires, qui ont toujours été au cœur des dynamiques culturelles.

Une des dimensions des dynamiques migratoires concernant les Antillais en France « métropolitaine » qui a puissamment concouru à renforcer cette tendance au recentrement de la population en question sur elle-même est la stabilisation de celle-ci, son enracinement progressif dans l'espace vers lequel elle a émigré. Cette tendance s'est renforcée de la conjonction de deux des constantes de l'émigration antillaise que nous avons déjà soulignées dans le survol du début de notre présentation : la jeunesse relative de ceux qui composent cette émigration et l'équilibre de leur répartition par sexe. Cette conjonction a en effet conduit – nous l'avons dit – à ce que se multiplie fortement le nombre de familles antillaises qui se forment sur le territoire métropolitain et de leurs enfants qui y naissent. Ce phénomène a été, de plus, amplifié par les changements en matière de politique d'immigration, que nous avons également indiqués, qui ont conduit l'Etat à ne plus encourager l'émigration au départ des

DOM pour privilégier, dans ses actions, des efforts en faveur de l'insertion de ceux qui ont déjà migré.

Avec ces jeunes générations qui naissent ou grandissent dans la société de réception, avec l'enracinement multiforme de leurs familles dans cette société, c'est la perspective du « retour au pays » qui s'estompe, la préoccupation de la situation actuelle et du devenir de ce dernier qui se fait moins présente, supplantée qu'elle est par le souci de la meilleure insertion possible dans la société de résidence. Et ce au moment même où, paradoxalement, la mobilisation du groupe autour du patrimoine culturel propre se renforce. En fait, tout laisse supposer que, sous une désignation identique, un décalage important est en train de se produire entre les identités mobilisées par les « Antillais » des deux bords de l'Atlantique. En effet, l'identité collective sur laquelle prend appui la mobilisation des migrants n'est pas la reproduction, dans leur nouvel espace de vie, des traditions réifiées de leur culture d'origine. Car le brassage de cultures dans lesquels ils sont pris ne laisse pas ces traditions identiques à ce qu'elles étaient avant le contact, mais les transforme en la mêlant à d'autres. L'immigration n'est donc pas une situation où se consomme de manière passive et purement nostalgique un patrimoine qui serait resté miraculeusement « authentique », mais constitue davantage un creuset de créativité dans lequel les traditions des Antilles se renouvellent profondément¹⁴⁵.

C'est dire que les populations antillaises en Métropole gagnent de l'autonomie vis-à-vis de leurs pays d'origine, autonomie par laquelle la célébration de l'identité prend, dans la migration, des significations et, surtout, sert des stratégies différentes de celles que l'on connaît aux Antilles mêmes. Ainsi, par exemple, les associations de l'immigration n'entretiennent pas, dans la grande majorité des cas, des liaisons étroites avec les organisations et le tissu associatif du pays d'origine et, par ailleurs, se définissent très rarement en termes nationaux (c'est-à-dire en référence à la Guadeloupe ou à la Martinique), alors que, dans chacune de ces îles, le nationalisme a connu, au cours de la dernière période, un essor certain, mais se désignent le plus souvent comme « antillaises » (parfois comme « domiennes »). Ce faisant elles tendent à mettre principalement l'accent sur la communauté de problèmes que rencontrent en France les migrants guadeloupéens et martiniquais, problèmes par rapport auxquels il conviendrait de mobiliser indifféremment toutes les ressources sociales et culturelles de l'un et de l'autre pays d'origine.

Des ressources à partir desquelles se développe un processus d'innovation qui revitalise les traditions des pays d'origine mais qui donne aussi aux expressions culturelles de l'immigration une marque propre. Est exemplaire de ce processus le double mouvement qui à la fois change le trait dominant de l'expression publique des cultures antillaises dans l'hexagone et diversifie cette expression. Ainsi, d'une part, les bals organisés par des associations ou des amicales d'entreprise dans les mairies de Paris et de la région parisienne – qui prédominaient dans les pratiques festives de l'immigration jusqu'au milieu des années soixante-dix – ont cédé progressivement le premier rôle aux concerts des orchestres du renouveau de la musique antillaise, tels *Malavoi*, les groupes de tambour guadeloupéens et martiniquais ou, encore plus exemplaire de la culture de la diaspora, *Kassav*, dans de grandes salles parisiennes (*Zénith*, *Bataclan*, *Palais des Glaces*, etc.) et de province. Et, d'autre part, des activités relativement plus neuves, comme des soirées poétiques, des créations théâtrales ou même des journées ou des moments de réflexion et d'animation proposées régulièrement par des associations sur des sujets aussi variés que, par exemple, les implications de l'histoire

¹⁴⁵ La revitalisation des musiques antillaises dans le contexte des grandes métropoles de l'immigration caraïbéenne que sont New York, Londres et Paris – avec l'émergence des nouvelles formes de la *salsa*, du *reggae* ou du *zouk* – est une parfaite illustration de cette créativité.

de l'esclavage dans le présent des peuples antillais, la scolarisation des jeunes originaires des Antilles en Métropole ou la place des soignants antillais dans les hôpitaux publics de la région parisienne occupent une place grandissante dans la vie culturelle des populations antillaises de l'Hexagone. De plus dès le début des années 1980, relayant ces réflexions et ces débats, plusieurs radios « libres » se réclamant de la « communauté » antillaise ont commencé à émettre et une maison d'édition spécialisée dans la publication d'ouvrages sur la Caraïbe, aujourd'hui disparue, a été fondée. On assiste donc à tout une évolution qui témoigne bien de ce que ces populations, dans leurs expressions culturelles, tendent à passer du souci, quelque peu nostalgique, de rester au plus près des manières de vivre de là-bas à la volonté d'affirmer leur présence particulière dans un ici où elles savent désormais qu'elles sont durablement installées.

L'accroissement considérable des « deuxièmes et troisièmes générations » de l'immigration antillaise en France métropolitaine est donc d'une importance décisive quant aux dynamiques culturelles mais aussi politiques qui ont été évoquées. La plupart des jeunes gens de ces générations sont ou ont été presque entièrement socialisés dans les milieux populaires de la société française, tout particulièrement dans l'univers des banlieues parisiennes, avec les enfants des populations issues de l'immigration étrangère, qui sont nombreuses dans les communes où habitent les Antillais, et aussi avec ceux des classes défavorisées autochtones. S'opère alors tout un jeu d'emprunts réciproques, de " mélanges " de cultures, qui produit des réalités syncrétiques, à travers des phénomènes d'acculturation reposant sur des réinterprétations croisées des formes culturelles traditionnelles des différents groupes en interaction, les synthèses ainsi produites ne pouvant être réduites ni à une quelconque de leurs composantes, ni à la simple addition de celles-ci mises bout à bout. Ainsi si une fraction importante des populations antillaises immigrées en France métropolitaine continue d'affirmer son identité en proclamant une grande fidélité à sa culture d'origine, de larges secteurs de ces populations, surtout chez les plus jeunes, opèrent cependant un important réaménagement de leur système de représentations et de valeurs. Des groupes spécifiques émergent qui ne s'identifient plus entièrement aux pays d'émigration, alors qu'ils restent largement marginalisés, en tant que minorités, dans la société d'immigration qu'ils perçoivent de plus en plus comme la leur mais où ils veulent cependant s'insérer selon des modalités qui leur soient propres. Alors, les jeunes Antillais de France deviennent de plus en plus, pour eux-mêmes et pour les autres, des « Blacks ».

BIBLIOGRAPHIE

GENERALITES MARTINIQUE - GUADELOUPE

ADELAIDE MERLANDE J. « *Histoire générale des Antilles et des Guyanes, des Précolombiens à nos jours*, Paris, l'Harmattan 1994.

ADELAIDE MERLANDE J. « Le régime du travail : coercition, modernisation, immigration », in J. L. Bonniol (dir.) *Historial Antillais*, 1980, T4, Fort-de-France, Sté Dajani ; pp. 125-157

AUDEBERT C. « L'immigration caribéenne aux Antilles Françaises : des modes d'insertion différenciés », in Calmont A. - Audebert C. *Dynamiques migratoires de la Caraïbe, Terres d'Amérique*, 2007, n°6, pp. 169-179

AUDEBERT, C. « Immigration et insertion dans les départements français d'Amérique: Une mise en perspective régionale », *Espace-Populations-Sociétés*, 2004, (2), pp. 253-264.

BANGOU H. « Groupements humains et institutions à la Guadeloupe », *Bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe*, n° 22, 1974, pp. 3-64.

BARFLEUR LANCREROT L. « La politique européenne de gestion des flux migratoires dans la Caraïbe. », in DESTOUCHES D. (Dir), *L'immigration caribéenne depuis le XVIIe siècle. Regards croisés, Hommes et Migrations*, à paraître

BONNIOL J. L. « Le peuplement de la Martinique et de la Guadeloupe : les diverses composantes raciales », in J. L. Bonniol (dir.) *Historial Antillais*, 1980, T1, Fort-de-France, pp. 246-275

BOUTIN R. « Petit-Canal, une commune de la Guadeloupe au XIXème siècle. *Etude démographique*, Paris, 1983.

BOUTIN R. *La population de la Guadeloupe de l'émancipation à l'assimilation (1848-1946)*, Matoury (Guyane), 2006.

BOUTIN R. *La population de la Guadeloupe, de l'émancipation à l'assimilation 1848-1946 (aspects démographiques et sociaux)*, Petit-Bourg, Ibis Rouge 2006.

CALMONT A. - AUDEBERT C. *Dynamiques migratoires de la Caraïbe, Terres d'Amérique*, 2007, n°6, Paris, Karthala

CASTA-LUMIO L. *Etude historique sur les origines de l'immigration réglementée dans nos anciennes colonies de la Réunion, de la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane*, Paris, Faculté de droit de Paris, 1906.

CAZENAVE J. « Deux terres d'accueil », *Antiane-Eco*, 1992, n°19, p. 5

COLLECTIF. « Diasporas caribéennes », *Hommes et Migrations*, 2002, n°1237, mai-juin

DAVID B. *Les origines de la population martiniquaise au fil des ans (1635-1902)*, Martinique, Mémoires de la Sté d'Histoire de la Martinique, Annales des Antilles, 1973, n°3.

DESTOUCHES D. (Dir), *L'immigration caribéenne depuis le XVIIe siècle. Regards croisés, Hommes et Migrations*, à paraître

DESTOUCHES D. « L'institution de l'engagisme aux Antilles françaises (XVII – XIX e siècle.) : recherches sur la première immigration de main d'œuvre Coloniale », in DESTOUCHES D. (Dir), *L'immigration caribéenne depuis le XVII e siècle. Regards croisés, Hommes et Migrations*, à paraître

DOMENACH H. – PICOUE M. *La dimension migratoire des Antilles*, Paris, Economica, 1992

GUENGANT J. P. « Caraïbe : des enfants pour l'immigration », *Antiane-Eco*, 1993, n°20 : 12-18

HURBON L. « Racisme et sous-produit du racisme : immigrés haïtiens et Dominicains en Guadeloupe », *Les Temps Modernes*, avril-mai 1983, n°441-442, pp. 1989-2003

KUSZYNSKI L. « L'islam en Martinique. Entre universalisme et élaboration d'une mémoire antillaise, 2006, [thhp://www.celat.ulaval.ca/histoire.memoire/colloques/colloque_bucarest_2006](http://www.celat.ulaval.ca/histoire.memoire/colloques/colloque_bucarest_2006)

KUSZYNSKI L. « Les trois visages de l'islam en Martinique », *La Medina*, septembre-Octobre 2002, pp. 24-25

KUSZYNSKI L. « Négociations et affirmations d'une religion minoritaire », in *La religion de l'autre*, actes du colloque de l'AFSR 2007, Paris, L'Harmattan (à paraître)

KUSZYNSKI L. « Mémoire et prégnance des lieux dans la structuration de l'islam en Martinique », *Théologiques* 15/1, 2007, pp. 69-94

LASSERRE G. *La Guadeloupe* (3 tomes), Union française d'impression, 1961.

MAURIN A.,-EDYINVAL E. – BORDA P. « L'immigration intra -caribéenne : mythes ou réalités ? », in DESTOUCHES D. (Dir), *L'immigration caribéenne depuis le XVIIe siècle. Regards croisés, Hommes et Migrations*, à paraître

MAURIN A.,-EDYINVAL E. – BORDA P. « L'immigration intra -caribéenne : mythes ou réalités ? », in DESTOUCHES D. (Dir), *L'immigration caribéenne depuis le XVIIe siècle. Regards croisés, Hommes et Migrations*, à paraître

MILIA MARIE-LUCE M. « L'immigration en Martinique dans les années 1930 ». in DESTOUCHES D. (Dir), *L'immigration caribéenne depuis le XVIIe siècle. Regards croisés, Hommes et Migrations*, à paraître

SCHMIDT N « Les migrations de main-d'oeuvre dans la politique coloniale française aux Caraïbes pendant la seconde moitié du 19e siècle », *Le mouvement social*, 1990, n°151, pp.11-37.

DONNEES DEMOGRAPHIQUES : MARTINIQUE – GUADELOUPE

CAZENAVE, J. « Cap sur la croissance », *Antiane-Eco*, 1992, n° 19, pp. 3-4

CAZENAVE, J. - CANEL T. « Scénarios du futur », *Antiane-Eco*, 1993, n° 20, pp. 3-6

CHARBIT Y. « Transition démographique aux Antilles Françaises », *Population et Sociétés*, 1980, n° 139

CUEUGNIETT C. « La population des DOM en 1990 », *Antiane-Eco*, 1991, n° 248, pp. 3-18

IMMIGRATION MARTINIQUE - GUADELOUPE

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

AFRICAINS

BLANCHE, J-C. « L'immigration congo en Guadeloupe », *Historial antillais*, 1980, Fort-de-France, Dajani, tome IV, pp. 149-171.

BLANCHET, K. ; KEITH R. « L'Afrique tente de retenir ses médecins », *Le monde diplomatique*, décembre 2006, p.13.

CALMONT A. « Les originaires d'Afrique subsaharienne dans les Départements français d'Amérique : entre migration familiale et exode de cerveaux. », in DESTOUCHES D. (Dir), *L'immigration caribéenne depuis le XVIIe siècle. Regards croisés, Hommes et Migrations*, à paraître

CHARBIT Y. ; CHORT I. « Les transferts monétaires des migrants : pays industrialisés et pays en développement », *Revue européenne des migrations internationales*, 2006, vol. 22, n° 2, pp. 127-154.

DENOUR L. ; JUNKER R. « Les médecins étrangers dans les hôpitaux français », *Revue européenne des migrations internationales*, 1995, vol. 11, n° 3, pp. 145-166

DIOUF-KAMARA S. « Aperçus américains : les Africains, des « battants » et des intellectuels », *Hommes et migrations*, 1991, n° 1149, pp. 20-26.

LOUIS-SIDNEY J-C. *Immigration, intégration et mémoire congo à la Martinique*. DEA LCR, Université des Antilles et de la Guyane, 2006.

MARIE E. « Une immigration et ses survivances dans une commune de la Martinique. Le Diamant, 1848-1973 », *Quelques aspects du patrimoine culturel des Antilles*, CDDP, Fort-de-France, CDDP, 1970, pp. 27-38.

SANTELLI E. ; COLLET B. « Comment repenser les mixités conjugales aujourd'hui ? » *Revue européenne des migrations internationales*, 2003, vol. 19, n° 1, pp. 51-79.

CHINOIS

CARDIN J. L. *L'immigration chinoise à la Martinique*, Paris, L'Harmattan, 1990

CARDIN J. L. – CUCHE D. « Chinese immigration in the French West Indies : focus on Martinique », in Walton Look Lai (Ed.), *Says on the Chinese diaspora in the Caribbean*, 2006

DUBOST I. « Au-delà de l'ethnicité : les « Chinois » à la Martinique », in Calmont A. - Audebert C. *Dynamiques migratoires de la Caraïbe, Terres d'Amérique*, 2007, n°6, pp. 239-252

DOMINICAIS

JANNAS PIERRE LOUIS F. "Les Dominicaines en Martinique : entre représentations et réalités", in Calmont A. - Audebert C. *Dynamiques migratoires de la Caraïbe, Terres d'Amérique*, 2007, n°6, pp. 181-197

HAITIENS

AUDEBERT, C. « L'immigration caribéenne aux Antilles françaises : des modes d'insertion différenciées », *Terres d'Amérique*, 2007, GEODE-Karthala, pp. 169-180.

CALMONT, A. « Le commerce informel international en Haïti : les Madan Sara », *Terres d'Amérique*, à paraître.

CALMONT, A. « Les Haïtiens en Guyane : une communauté en voie d'intégration ? », *Espaces-Populations-Sociétés*, 1993-2, pp. 427-434.

CALMONT, A. « Trajets socio-identitaires chez les jeunes issus de l'immigration haïtienne en Guyane », *Terres d'Amérique*, 2007, GEODE-Karthala, pp 199-220.

DOMENACH, H. « Les migration intra-caribéennes », *Revue européenne des migrations internationales*, 1986, vol. 2, n° 2, pp. 9-24.

HURBON L. « Racisme et sous-produit du racisme : immigrés Haïtiens et Dominicains en Guadeloupe », *Les Temps Modernes*, 1983, n° 441-442, pp. 1989-2003.

JOSSELIN, J. *L'insertion des migrants haïtiens en Guadeloupe*, maîtrise de géographie, Université des Antilles et de la Guyane, 2004, 126 p.

NASSO, Y. *La communauté haïtienne et son intégration en Guadeloupe*, maîtrise de géographie, Université des Antilles et de la Guyane, 1998, 129 p.

NICOLAS, T. « Le fragile équilibre d'une île-carrefour : Saint-Martin », in Bernadine N. et Taglioni F., *Les dynamiques contemporaines des îles-relais*, Paris, Karthala, 2005, pp. 163-180.

OIM (Organisation internationale pour les migrations). *Propositions pour une politique de gestion de la migration de main-d'œuvre en Haïti*, 2006, OIM, 102 p.

PIERRE, B. *L'insertion des Haïtiens et des Sainte-Luciens en Martinique*, maîtrise de géographie, Université des Antilles et de la Guyane, 2006, 92 p.

RENO F. « Transnationalisation et vulnérabilité du migrant: le cas des Haïtiens en Guadeloupe » ? in DESTOUCHES D. (Dir), *L'immigration caribéenne depuis le XVII^e siècle. Regards croisés, Hommes et Migrations*, à paraître

INDIENS

ACHEEN R. « Le problème de l'immigration indienne devant l'opinion martiniquaise dans les années 1882-1885 », *Les Cahiers du CERAG*, n° 27, 1972.

ANSELIN A. « La leçon dravidienne », in *Revue Carbet*, n°9, déc. 1989, pp.7-58

ARSAYE J-P *Mémoire d'Au-béro quartier indien de Foyal*, Petit-Bourg, Ibis Rougen 1998.

BANGOU H. « Le patrimoine culturel indien en Guadeloupe », in : *Les Indes antillaises : présence et situation des communautés indiennes en milieu caribéen* : actes du colloque de Saint-François, 21-22 décembre 1990, Toumson R. (Dir.), Paris, L'Harmattan, 1994, pp.79-90

BENOIST J., DESROCHES M., L'ÉTANG G., PONAMAN G.F., *L'Inde dans les arts de la Guadeloupe et de la Martinique Héritages et innovations*, Matoury (Guyane), Ibis Rouge, 2004.

BENOIST J., *Hindouismes créoles, Mascareignes, Antilles*, Paris, CTHS, 1998, 303 p.

BERNABE J., « Entretien avec Le Professeur Jean Bernabe », (C. Moutoussamy ed.), Fort-de-France, ADEVI, *L'Inde en nous. 'Lend an nou'*, 1994, pp. 7-9

BERNARD P.N. « Extraits d'une lettre envoyée au Gouverneur de Trinidad en 1856 », *Revue coloniale*, 1856 (cet article peut être consulté sur le site suivant : <http://www.zananas-martinique.com/immigration-indienne/indiens.htm>)

BURTON E. « Penser l'Indianité : la présence indienne dans la réflexion martiniquaise contemporaine », in : *Les Indes antillaises : présence et situation des communautés indiennes en milieu caribéen* : actes du colloque de Saint-François, 21-22 décembre 1990, Toumson R. (Dir.), Paris, L'Harmattan, 1994, pp.177-188

CAILLACHON M. "L'immigration indienne en Guadeloupe", colloque *La présence indienne dans la Caraïbe*, dir. N. Chéry, 29-31/1/2004

CESAR G. « A la découverte de la communauté indienne de la Guadeloupe », in : *Les Indes antillaises : présence et situation des communautés indiennes en milieu caribéen*, actes du colloque de Saint-François, 21-22 décembre 1990, Toumson R. (Dir.), Paris, L'Harmattan, 1994, pp.91-101.

CHEVRY N. « Les darçanas (« points de vue » indiens) de l'Inde à l'espace américain », in : *Les Indes antillaises : présence et situation des communautés indiennes en milieu caribéen* : actes du colloque de Saint-François, 21-22 décembre 1990, Toumson R. (Dir.), Paris, L'Harmattan, 1994, pp.159-165

CHEVRY, Nora, *L'indianité et l'Université des Antilles et de la Guyane*, Paris, Atelier rue des Ecoles, 2001.

COLAT-JOLIVIERE D. « Intégration et/ou banalisation de lexèmes tamouls dans la langue guadeloupéenne », in : *Les Indes antillaises : présence et situation des communautés indiennes en milieu caribéen* : actes du colloque de Saint-François, 21-22 décembre 1990, Toumson R. (Dir.), Paris, L'Harmattan, 1994, pp.171-176

CONSEIL REGIONAL DE LA MARTINIQUE, 1853 : *L'Inde du sud, berceau de l'immigration indienne en Martinique*, (catalogue exposition), Conseil régional de la Martinique, Fort-de-France, 2004, 59 p.

DABYDEEN D. *India in the caribbean*. Londres : Hansib Publishing Ltd., 1987. – 326 p. ; 22 cm.

DANQUIN L-R. « Une difficile transition au capitalisme : les flux migratoires indiens et africains en Guadeloupe, 1852-1885 », *Etudes guadeloupéennes*, n°2-3, 1990, pp.91-137

DARSIERES C. « Notre peuple martiniquais : « Pluriel » mais Un », in : *Revue Carbet*, n°9, déc. 1989, pp.77-79

DAVID B. « Coolies, Congos, et Chinois », *Le mémorial martiniquais*, Société des éditions du mémorial, vol. III, Nouméa, 1978, pp. 47-57.

DESROCHES M. « Music and the Tamil Diaspora : Martinique », N. Y. and London, *Garland Encyclopedia of World Music*, vol. V, 2000, pp. 594-599.

DESROCHES M. et BENOIST J., « Tambours de L'Inde à la Martinique. Structure sonore d'un espace sacré », *Etudes créoles* 5, 1982, pp. 39 - 56

DESROCHES M. *Structure sonore et espace sacré : la musique rituelle tamoule à la Martinique*, Ph.D Université de Montréal, 1987.

DESROCHES M., *Tambours des Dieux. Musique et sacrifice d'origine tamoule en Martinique*. Paris, Montreal, L'Harmattan, 1996.

DESROCHES M. ; BENOIST J., « Tambours de l'Inde à la Martinique. Structure sonore d'un espace sacré », *Etudes Créoles*, 1982, vol. 5, n°1-2, pp. 39-58 (1 p.).

FARRUGIA L. *Les Indiens de Guadeloupe et de Martinique*, Desmarais (Basse-Terre), 1975

FERLY J. - MARAGNES D. « Entretien avec Ernest Moutoussamy », *CARE*, n°3, mars 1979, pp.101-106

GAMESS R. et Y., *De l'Inde à la Martinique Le droit d'exister. Case-Pilote*, Editions Lafontaine, 2007 (réédition).

HENRY-VALMORE S. « Mother India. La psychanalyse peut-elle être indienne ? », in : *Les Indes antillaises : présence et situation des communautés indiennes en milieu caribéen* : actes du colloque de Saint-François, 21-22 décembre 1990, Toumson R. (Dir.), Paris, L'Harmattan, 1994, pp.167-170

HIPPON M. « Représentation de l'Indien dans le roman antillais contemporain », in : *Les Indes antillaises : présence et situation des communautés indiennes en milieu caribéen* : actes du colloque de Saint-François, 21-22 décembre 1990, Toumson R. (Dir.), Paris, L'Harmattan, 1994, pp.201-218

JAGAN C. « The situation and presence of East Indians in the Caribbean », in : *Les Indes antillaises : présence et situation des communautés indiennes en milieu caribéen* : actes du colloque de Saint-François, 21-22 décembre 1990, Toumson R. (Dir.), Paris, L'Harmattan, 1994, pp.73-78

L'ETANG G. « Culte indien et évolution sociale en Martinique et en Guadeloupe » in, *Le phénomène religieux dans la Caraïbe*, Laennec Hurbon (dir.), Montréal CIDHECA, 1989, pp. 265-283.

L'ETANG G. « Du Tamoul de la Martinique : portée symbolique d'une langue cérémonielle », *Revue Carbet*, n°9, déc. 1989, pp.81-100

L'ETANG G. « Réveil tamoul en Martinique », in *Annales Martiniquaises*, LAMARIEP, n° 3, 1982, pp. 44-45.

L'ETANG G. (entrées). « Hinduism in Martinique », « Mariemen », « Madevilen », « Kattlayen », « Nagoumila », *Encyclopédia of Caribbean religions*, (F. Case, P. Taylor eds), Urbana, University of Illinois Press.

L'ETANG G. , PERMAL V. « récit d'un prêtre hindou, commandeur d'habitation à la Martinique (extraits) » in L'ETANG G. (dir.), *Présences de l'Inde dans le monde*, Paris, L'harmattan-GEREC-PUC, 1994, pp. 167-179.

LACPATIA F. « La femme indienne dans l'immigration intéressant les colonies françaises. Histoire d'une soumission », in : *Les Indes antillaises : présence et situation des communautés indiennes en milieu caribéen* : actes du colloque de Saint-François, 21-22 décembre 1990, Toumson R. (Dir.), Paris, L'Harmattan, 1994, pp. 55-64

LAGUERRE J. G. « Indiens et sociétés plurielles : études comparées », *Revue Carbet*, n°9, déc. 1989, pp.109-129

L'ETANG G. « Trois mythes tamouls : communication », in : *Les Indes antillaises : présence et situation des communautés indiennes en milieu caribéen* : actes du colloque de Saint-François, 21-22 décembre 1990, Toumson R. (Dir.), Paris, L'Harmattan, 1994, pp.145-157

L'ETANG G. *La Grâce, le sacrifice et l'oracle : de l'Inde à la Martinique, les avatars de l'hindouisme*, sous la dir. de Francis Zimmermann. - Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du septentrion, 1997. 552 p. : photos, 24 cm

L'ETANG, G. « Vini wè kouli-a. Anthropologie d'une chanson créole » in *Au visiteur lumineux. Des îles créoles aux sociétés plurielles. Mélanges offerts à Jean Benoist*, Jean Bernabé, Jean-Luc Bonniol, Raphael Confiant, Gerry L'Etang (dir.), Matoury (Guyane), Ibis Rouge, 2000, pp. 659-671.

L'ETANG, G. « De l'héritage culturel congo, indien et chinois à la Martinique » in *A l'Arpenteur inspiré. Mélanges offerts à Jean Bernabé*, Raphael Confiant & Robert Damoiseau (dir.), Matoury (Guyane), Ibis Rouge, 2006, pp. 267-282.

L'ETANG, G. *Présences de l'Inde dans le monde*, Paris L'Harmattan; Presses universitaires créoles, 1994.

LETI G. *L'immigration indienne à la Martinique, 1853-1900*, Fort-de-France, Conseil général, Archives départementales de la Martinique, 2003.

LIRUS-GALAP J. « Approche anthropologique de l'Indianité, composante de l'Antillanité », in : *Les Indes antillaises : présence et situation des communautés indiennes en milieu caribéen* : actes du colloque de Saint-François, 21-22 décembre 1990, Toumson R. (Dir.), Paris, L'Harmattan, 1994, pp.15-25.

MAGDELAINE-ANDRIANJAFITRIMO V. « Fantasmies d'une terre matricielle : la représentation de l'Inde dans les romans francophones de 'l'engagisme' aux Antilles et dans l'Océan Indien », *Synergies Inde*, 2006, n° 1, pp. 207-220.

MOUTOUSSAMY E. *A la recherche de l'Inde perdue*. Paris, l'Harmattan, 2004.

NEGRE A. « Les « Indiens » de la Guadeloupe et leurs rites religieux », in : *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, n°1, 1964, pp. 33-43

OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE, *La parole des anciens est la mémoire du peuple. Tome 5 : Racines indiennes*, O.M.C., Basse-Terre ; Comité de jumelage Basse-Terre Pondicherry. - Basse-Terre, 1981

PONAMAN G. F. « D'une déesse à l'autre. Du pays tamoul aux Antilles : les avatars de Mariamman », in : *Les Indes antillaises : présence et situation des communautés indiennes en milieu caribéen* : actes du colloque de Saint-François, 21-22 décembre 1990, Toumson R. (Dir.), Paris, L'Harmattan, 1994, pp.65-72

PONAMAN G. K. « Etat sanitaire d'un convoi d'émigrants de l'Inde vers la Guadeloupe », *Revue Carbet*, n°9, déc. 1989, pp.59-67

REVUE COLONIALE, « Notes sur l'immigration indienne dans les colonies françaises », 1856 (cet article peut être consulté sur le site suivant : <http://www.zananas-martinique.com/immigration-indienne/indiens3.htm>)

SAHAÏ, J.-S. « Il faudrait redonner des repères aux Indiens des Antilles... », *Interview*, <http://www.indereunion.net/actu/sahai/interjs.htm>

SAINTON J.-P., « De la représentation des Indiens à la Guadeloupe » in Benoist J., Desroches M., L'étang G., Ponaman G.F., *L'Inde dans les arts de la Guadeloupe et de la Martinique Héritages et innovations*, Matoury (Guyane), Ibis Rouge, 2004, pp. 111-116.

SAINTON J-P « L'intégration politique des descendants d'Indiens en Guadeloupe, première moitié du 20e siècle », *Bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe*, 2004, n° 138-139, pp.139-159.

SARLAT G. « La main-d'œuvre étrangère dans nos colonies : l'Immigration indienne », *La Quinzaine Coloniale*, 10 mars 1902 (cet article peut être consulté sur le site suivant : <http://www.zananas-martinique.com/immigration-indienne/indiens2.htm>)

SCHNAKENBOURG C. « Quelques nouveaux éléments sur l'histoire de l'émancipation indienne vers la Guadeloupe », in : *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, n°110, 1997, pp.55-56

SIDAMBAROM C. « l'acquisition de la nationalité française par les immigrants et fils d'immigrants indiens (1904-1923) », *Bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe*, n° 146-147, janvier-avril et mai-août 2007, pp. 113-122.

SINGARAVELOU *Les Indiens de la Caraïbe*, 3 vol. Paris, l'Harmattan, 1987

SINGARAVELOU. « L'apport culturel indien : le cas de la Guadeloupe », in J. L. Bonniol (Dir.) *L'Historial Antillais*, Fort-de-France, Sté Dajani, vol. 1, pp. 290 – 303.

SINGARAVELOU. « La créolisation des Indiens à la Guadeloupe et à la Martinique », in : *Espace créole : revue du GEREC*, n°1, 1976, pp. 95-107

SMERALDA-AMON J. « Quelques éléments de réflexion sur l'auto-représentation et la représentation des Indo-Martiniquais » in *Présences de l'Inde dans le monde*, G. L'ETANG (dir.), Paris L'Harmattan, 1994, pp. 189-204.

SMERALDA-AMON J. « Structuration socio-ethnique de la société martiniquaise », in : *Les Indes antillaises : présence et situation des communautés indiennes en milieu caribéen : actes du colloque de Saint-François, 21-22 décembre 1990*, Toumson R. (Dir.), Paris, L'Harmattan, 1994, pp.103-124

SULTY M., « L'esthétique de l'art religieux des Indiens de Guadeloupe et de Martinique », *Revue Carbet*, 5, 1986, pp. 53-59.

SULTY M., NAGAPIN J. *La Migration de l'hindouisme vers les Antilles : au XIXe siècle, après l'abolition de l'esclavage*, auto-édité, 1989

SWAMI S. « Les Cultes indiens en Martinique et en Guadeloupe », *The French review* (Fr. rev.), 2003, vol. 76, n°6, pp.1174-1183.

TAFFIN D., « Une intégration silencieuse ? Citoyenneté, nationalité et créolisation à travers le cas des Indiens de la Martinique (1885-1945) », *Bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe*, 2004, n°138-39, pp. 111-137.

TOUMSON R. (Dir.) *Les Indes antillaises : présence et situation des communautés indiennes en milieu caribéen : actes du colloque interculturel, 21-22 décembre 1990*, Saint-François, Paris, L'Harmattan, 1994.

WEBER J. « La vie quotidienne à bord des « coolie ships » à destination des Antilles. Traite des Noirs et « coolie trade » : la traversée », in : *Les Indes antillaises : présence et situation des communautés indiennes en milieu caribéen : actes du colloque de Saint-François, 21-22 décembre 1990*, Toumson R. (Dir.), Paris, L'Harmattan, 1994, pp.35-54

LIBANAIS / SYRIENS / PALESTINIENS

DUBOST I. « Les « Syriens » martiniquais : une alternative identitaire exemplaire », in J. Bernabé - J. L. Bonniol - R. Confiant, G. l'Etang (dir.) *Au visiteur lumineux*, Petit Bourg, Ibis Rouge, 2000, pp. 277-289

LAFLEUR G. *Les Libanais et les Syriens de Guadeloupe*, Paris, Karthala, 1999

TRAVAUX UNIVERSITAIRES

INDIENS

DOMOISON P., *Présences indo-martiniquaises en milieu créole*, Mémoire pour le DULCR option indienne, Université des Antilles et de la Guyane, Schoelcher, 1996.

LEPRIX, M., *Ethnologie d'une pratique religieuse nouvelle à la Guadeloupe*, UAG-CRILLASH,), mémoire de master 2, Caraïbes, Amériques Latine et du Nord Schoelcher (Martinique 2007.

LEPRIX, M., *L'hindouisme des Créoles à la Guadeloupe* UAG, Schoelcher (Martinique) Mémoire de maîtrise, Langues et cultures régionales, 2004.

L'ETANG G., *Présentation du culte indien de la Martinique*, mémoire pour le Certificat de l'Ecole d'Anthropologie, Paris, 1981.

L'ETANG G., *Introduction à l'étude des cultes indiens de la Martinique et de la Guadeloupe*, thèse pour le diplôme de l'Ecole d'Anthropologie, Paris, 1983.

L'ÉTANG G., *Langue, sacré et société : socio-symbolique du rapport au tamoul à la Martinique*, Mémoire de DEA sciences du langage, options créole, Université de Paris V, 1988.

L'ETANG G. La grâce, le sacrifice et l'oracle. De l'Inde à la Martinique, les avatars de l'hindouisme. Thèse de doctorat, Université des Antilles et de la Guyane, F. Zimmerman (dir.), 1997

MILIA-MARIE-LUCE M. « Les migrations aux Antilles, un champ d'études en friche », in *Guide de la recherche aux Antilles-Guyane*, sous la direction de D. Bégot, UAG-AIHP, à paraître

NEGRIT , F. Des mots de l'Inde à la Guadeloupe : le vocabulaire hindi des officiants de l'hindouisme guadeloupéen : étude lexicologique, Mémoire DULCR, options langues et culture de l'Inde dans l'aire caraïbe, UAG, Schoelcher (Martinique), 1998.

NICOLE (Antoine), *Métissage et créolisation de la communauté indienne à la Martinique*, mémoire pour le diplôme universitaire de langues et cultures régionales, Université des Antilles et de la Guyane (Schoelcher), 1995.

PANOU J-M. *Changy. Contribution à l'histoire orale d'un temple hindou de la Guadeloupe*. Mémoire pour la Maîtrise d'Histoire, Université des Antilles et de la Guyane, Schoelcher (Martinique), 2001.

SHITALOU E. *Symbolique des temples et lieux de cultes hindous en Guadeloupe*. Mémoire pour le DULCR option indienne, Université des Antilles et de la Guyane, Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), 1998.

SCHNAKENBOURG C. *L'immigration indienne en Guadeloupe (1848-1923), histoire d'un flux migratoire*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université d'Aix-Marseille 1. 2005

TIKA, F., *L'immigration indienne en Guadeloupe : 1854-1885*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Université des Antilles et de la Guyane, Schoelcher (Martinique), 2000.

SYRIENS - LIBANAIS - PALESTINIENS

ATHINE A. *Présence de la communauté arabe dans la société martiniquaise à la fin du XIXème, début du XXème siècles*, DEA Caraïbe, Amérique Latine et du Nord, sous la dir. J. Bernabé, J. Sméralda-Amon, Université des Antilles et de la Guyane, 1996

SAINTES-LUCIENS

LEAVITT L. *Immigration and Ethnic Identity: A Martinican case study and a sociological analysis*, Final Paper Sociology 890, Michigan State University, Dr. Steven J. Gold (dir.), April 4, 2007

RAPPORTS

BENOIST J., DESROCHES M., L'ETANG G. et PONAMAN G.F., *Pratiques indiennes, pratiques hindoues : espace religieux, identité culturelle et esthétique à la Martinique et à la Guadeloupe*, Rapport au ministère de la Culture (Direction du Patrimoine, Mission du Patrimoine ethnologique), Aix-en-Provence, 2001, 88 p.

DUBOST I. *Etude des stratégies et des revendications identitaires des groupes ethniques dans les départements français d'Amérique*, rapport Démocratie locale et territoires périphériques, action thématique n°3 Les états actuels de la démocratie locale, GRALE, avril 2002

INSEE – ACSE, *Atlas des populations immigrées en Martinique*, 2006.

INSEE-ACSE, *Atlas des populations immigrées en Guadeloupe*, 2006.

PAJANIANDY M., *La communauté libanaise en Guadeloupe*, UAG, maîtrise de géographie, 199, 149 p

EMIGRATION ANTILLAISE

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

(Les * signalent des références citées dans le corps du texte)

ANSELIN A. *L'émigration antillaise en France. Du Bantoustan au ghetto*, Paris, Ed. Anthropos, 1979

ANSELIN, A. *L'émigration antillaise en France. La troisième île*, 1990, Paris, Editions Karthala*.

AZIZ J. S. – LAVERTU J. « Les projets de migration DOM-Métropole », *INSEE Première*, 1994, n°311

BERISS, D. *Black Skins, French Voices: Caribbean Ethnicity and Activism in Urban France*. Westview Case Studies in Anthropology ed. CO: Westview: Boulder, 2004.

BESSY P. - RICHE C. « A l'heure de la retraite : rentrer ou rester ? » *Antiane-Eco*, 1994, n°25, pp. 3-6

BESSY, P. - RICHE, C. When People Born in French Overseas Departments Return Home to Retire. A Survey of Intentions. *Economie & Statistique*, 1993, n° 270, pp. 51-61.

BUTCHER, I. J. - OGDEN, P. E. West Indians in France: Migration and Demographic Change. *Occasional Paper - Queen Mary College, University of London, Department of Geography*, 1984, vol. 23, pp. 43-66.

BYRON M. - CONDON S. A. "A comparative study of return migration from Britain and France : towards a context-dependent explanation", *Transactions of the Institute of British Geographers*, 1996, Vol. 21 (1), pp. 91-104

CAPDEVIELLE, J., CHELLY, L., GIRAUD, M. et REY, H. *Les parcours professionnels des agents de la Ville de Paris originaires d'Outre-Mer*, rapport remis à la Délégation Générale à l'Outre-Mer de la Mairie de Paris, 2006, document multcopié.*

CAZENAVE J. "Migrants à deux faces", *Antiane-Eco*, 1995, n°28, avril, pp. 19-21

CHANTEUR B. « Les jeunes adultes de retour au pays », *Antiane-Eco*, 2002, n°52. pp. 19-21

CHARBIT, Y. "Ménages et familles des originaires des Départements d'Outre-Mer", *Revue Européenne Des Migrations Internationales*, 1987, vol. 3, no. 3, pp. 49-67.

CONDON S «Migrations antillaises et idéologie migratoire », *Métissage*, 1995, n° 2-3, pp.52-65.

CONDON S. A. « Les migrants antillais en métropole : un espace de vie transatlantique », *Espace, Populations, Sociétés*, 1996, n°2-3, pp. 513-520

CONDON, S. « L'accès au logement : le cas antillais en France et en Grande-Bretagne », *Population* (Notes et Documents), 1994, n° 2 : 522-530.*

CONDON, S. A. - OGDEN, P. E. "Afro-Caribbean Migrants in France: Employment, State Policy and the Migration Process". *Transactions of the Institute of British Geographers*, 1991, vol. 16, no. 4, pp. 440-457.

CONDON, S. - Ogden, P. «Emigration from the French Caribbean: the Origins of an Organized Migration», *International Journal of Urban and Regional Research*, 1991, vol. 15, n° 4: 505-523.*

CONDON, S. - Ogden, P. «Questions of Emigration, Circulation and Return: Mobility between the French Caribbean and France», *International Journal of Population Geography*, 1996, n° 2: 35-50.*

CONDON, S. *L'accès au logement : filières et blocages, le cas des Antillais en France et en Grande-Bretagne*, 1993, Paris, Ministère de l'Équipement, Rapport au Plan Construction et Architecture. *

CONSTANT, F. « La politique française de l'immigration antillaise de 1946 à 1987 » in Les Antillais en Europe, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 1987, vol.3 no.3, 4^{ème} trimestre : 9-30.*

CONSTANT, F. « La politique migratoire : essai d'explication », in F. Constant et J. Daniel (dir.), *1946-1996, Cinquante ans de départementalisation outre-mer*, 1997, Paris, L'Harmattan : 97-132.*

CONSTANT, F. « La régulation politico-institutionnelle de la migration antillaise en France métropolitaine », in H. Domenach et M. Picouet (dir.) *La dimension migratoire des Antilles*, 1992, Paris, Economica : 79-109.*

CUEUGNIET, C. "The Population of the Overseas Departments of France in 1990". *Economie & Statistique*, 1991, no. 248, pp. 3-18.

DOMENACH H. - PICOUE M. "35 ans de migrations antillaise", *Antiane- Eco*, 1993, n°20, INSEE, pp. 7-11

GALAP, J. « Phénotypes et discriminations des Noirs en France. Question de méthode », in Les originaires d’Outre-mer. Questions d’identité, *Migrants-Formation*, 1993, n° 94, septembre : 39-54.*

GALAP, J. « Les Antillais, la citoyenneté et l’école : les conditions de l’intégration » in Les originaires d’Outre-mer. Questions d’identité, *Migrants-Formation*, 1993, n° 94, septembre : 141-160.*

GALAP, J. « Les Antillais en Métropole. Réflexions interculturelles et difficultés scolaires », *Migrants-Formation*, 1990, n° 81, juin : 67-83.*

GIRAUD M. – MARIE C. V. M. « Identité culturelle de l’immigration antillaise », *Hommes et Migrations*, 1988, n°1114, pp. 90-106

GIRAUD M. – MARIE C. V. M. « Insertion et gestion socio-politique de l’identité culturelle : le cas des Antillais en France », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 1987, vol. 3 – n°3, pp. 31-48

GIRAUD, M. « Identités culturelles et migrations », in F. Réno (dir.) *Identité et Politique. De la Caraïbe et de l’Europe multiculturelles*, 1995, Paris, Economica : 37-58 ; republié sous le titre « Cultural Identity and Migrations », in R. Hudson et F. Réno (dir.) *Politics of Identity: Migrants and Minorities in Multicultural States*, 2000, London, Macmillan Press : 61-82.*

GIRAUD, M. « Des élèves en quête de reconnaissance. Les jeunes originaires des DOM à l’Ecole de la Métropole », in Les originaires d’Outre-mer. Questions d’identité, *Migrants-Formation*, 1993, n° 94, septembre : 116-140.*

GIRAUD, M. « Le malheur d’être partis » in M. Giraud et P. Weil (dir.), *Antilles : la République ignorée*, *Esprit*, 2007, février :*

GIRAUD, M. « L’école aux Antilles : bilan et diagnostic », *Alizés*, 1984, novembre-décembre : 8-11.

GIRAUD, M. « L’éducation » in M. Lucas (dir.) *Rapport du groupe de travail sur l’insertion des ressortissants des DOM en France métropolitaine*, 1983, Paris, Secrétariat d’Etat chargé des DOM-TOM, document mult copié ; repris partiellement in Mawon, *Cahiers de l’immigration guadeloupéenne, guyanaise, martiniquaise et Réunionnaise*, 1987, n° 1, décembre : 55-68.*

GIRAUD, M. « Les migrations guadeloupéenne et martiniquaise en France métropolitaine », *Review*, 1999, vol. XXII, n° 4, November : 435-448.*

GIRAUD, M. « Les enfants d’immigrés et l’Ecole : l’exemple des jeunes Antillais », *Cahiers Pédagogiques*, 1985, 232, mars : 20-21 (en collaboration).

GIRAUD, M. « Les jeunes originaires des DOM à l’Ecole de la Métropole », *Cahiers pédagogiques*, 1997, 355, juin : 57-60.

GIRAUD, M. « Les populations antillaises en Métropole : dynamiques migratoires et dynamiques culturelles » in *Tropiques métis*, catalogue de l’exposition du même nom au Musée national des Arts et Traditions populaires, 1998, Paris, Réunion des Musées Nationaux : 117-119.

GIRAUD, M. « Les populations caribéennes en Amérique du Nord et en Europe », *MSH informations*, 1996, 73, 4ème trimestre : 2-6.

GIRAUD, M. « L’instruction scolaire des jeunes originaires des DOM », *Kaléïdom*, 1992, septembre-octobre : 11-15.

GIRAUD, M. « Racisme colonial, réaction identitaire et égalité citoyenne : les leçons des expériences migratoires antillaises et guyanaises », in J. Cohen (dir.) *Diasporas caribéennes, Hommes et migrations*, 2002, n° 1237, mai -juin : 40-53 ; version remaniée publiée sous le titre « Colonial Racism, Ethnicity, and Citizenship: The Lessons of the Migration Experiences of French-speaking Caribbean Populations », in Ana Margarita Cervantes-Rodríguez, Ramón Grosfoguel and Eric Mielants (Co-Eds.), *Caribbean Migration to the United States and Western Europe. Essays on Incorporation, Identity, and Citizenship*, Fairfield (USA), Temple University Press (sous presse)*

GIRAUD, M. « The Antillese in France. Trends and prospects », in *The Caribbean Diaspora, Ethnic and Racial Studies*, 2004, vol. 27, n° 4, July: 622-640.*

GIRAUD, M. et MARIE, C.-V. *Les stratégies sociopolitiques de la communauté antillaise dans son processus d'insertion en France métropolitaine*, 1990, Paris, Ministère de la Recherche, document multicopié (en collaboration avec J. Fredj, R. Hardy-Dessources et Pierre Pastel).*

GIRAUD, M. - MARIE, C. V. « Antillais en France ou Antillais de France ? Dynamique sociale et enjeu politique de l'immigration », in *Identité, Culture et Développement* (Actes du colloque international organisé par le Comité de la Culture, de l'Education et de l'Environnement de la Guadeloupe, Pointe-à-Pitre, 11-13 décembre 1989), 1992, Paris, Editions Caribéennes : 701-722 (en collaboration).

GIRAUD, M. et MARIE, C. V. « Insertion et gestion sociopolitique de l'identité culturelle: le cas des Antilles en France », in *Les Antillais en Europe, Revue Européenne des Migrations Internationales*, 1987, vol 3, no. 3, 4^{ème} trimestre : 31-48, republié sous le titre « Identité culturelle de l'immigration antillaise », *Hommes et Migrations*, 1988, n° 1114, juillet-septembre : 89-102.*

GIRAUD, M. et MARIE, C. V. « Mécanismes de discrimination et processus de différenciation identitaire : l'exemple des immigrés antillais en France », in *Vers des sociétés pluriculturelles : études comparatives et situation en France* (Actes du colloque international de l'Association Française des Anthropologues, Paris, 9-11 janvier 1986), 1987, Paris, Editions de l'ORSTOM : 765-772 (en collaboration).

GROSFUGUEL R. « Colonial Caribbean migrations to France, the Netherlands, Great Britain and the United States », *Ethnic and Racial Studies*, XX, 3, 1997, pp. 594-612

GROSFUGUEL R. « Racisme culturel et immigrés dans les métropoles de l'économie-monde capitaliste », in Calmont A. - Audebert C. *Dynamiques migratoires de la Caraïbe, Terres d'Amérique*, 2007, n°6, pp. 105-127

GUENGANT J. P. « Caraïbe : des enfants pour l'émigration », *Antiane-Eco* n°20, 1993; pp. 12-18

GUENGANT, J. P. « Migration : moins de départs, plus d'arrivées ». *Antiane-Eco*, 1993, n° 22 : 30-32.*

HOUDAILLE, J. « Le métissage dans les anciennes colonies françaises ». *Population*, Mars - Avril, 1981, vol. 36, n°2, pp. 267-286.

LAPIN J. « Les originaires des départements français d'Amérique dans l'audiovisuel français : un statut d'immigrés ? », in DESTOUCHES D. (Dir), *L'immigration caribéenne depuis le XVIIe siècle. Regards croisés, Hommes et Migrations*, à paraître

LUCAS, M. (dir.) *Rapport du groupe de travail sur l'insertion des ressortissants des DOM en France métropolitaine*. 1983, Paris, Secrétariat d'Etat chargé des DOM-TOM, document multicopié.*

MACELROY, J. - DE ALBUQUERQUE, K. "Migration, Natality and Fertility: Some Caribbean Evidence". *International Migration Review*, Winter, 1990, vol. 24, no. 4, pp. 783-802.

MAISON, D. - MILLET, E. « Les Départements et Territoires d'Outre-Mer ». *Population*, Juin, 1974, vol. 29, n°. La population de la France, pp. 327-356.

MARIE C. V. - QUALITE L. "Un quart des personnes nées aux Antilles vit dans l'hexagone", *Antiane-Eco*, 2002, n°52 : 15-18

MARIE C. V. - SIGNORI S. "La population des DOM-TOM vivant en métropole", *INSEE Première*, 1992, n°204, Juin

MARIE C. V. "La nouvelle "île" de France", *Antiane-Eco*, 1992, n°19, pp. 12-15

MARIE C. V. « Les populations des DOM-TOM en métropole », *Espace-Populations-Sociétés*, 1986, vol. 2, pp. 197-206.

MARIE C. V. « L'Europe, de l'empire aux colonies intérieures », in R. A. Taguieff (E.) *Face au racisme*, T2, 1991, Paris, La Découverte, pp. 296-310

MARIE C. V. « Par des fréquents transbords », *Migrants-Formation*, 1993, n°94, pp. 39-51

MARIE C. V. *Recensement de la population de 1990. Les populations des DOM-TOM nées et originaires, résidant en France métropolitaine, résultats du sondage au quart*, Paris, INSEE, série démographie société, 1993, n°21

MARIE, C. V. « Le cinquième DOM. Mythe et réalités », in L'outre-mer, *Pouvoirs*, 2005, n° 113 : 171-182. *

MARIE, C. V. « Familles antillaises de l'autre bord », *Antiane-Eco*, 1994, n°94 : 29-32.*

MARIE, C. V. « Femmes antillaises outre-mer », *Espace, Populations, Sociétés*, 1996, n° 2-3 : 521-528. *

MARIE, C. V. « Les Antillais de France : une nouvelle donne », in J. Cohen (dir.) *Diasporas caribéennes, Hommes et Migrations*, 2002, n°1237, mai-juin : 26-39.*

MARIE, C. V. et QUALITE, L. « Un quart des personnes nées aux Antilles vit dans l'Hexagone », *Antiane-Eco*, 2002, n°52 : 15-18*

MARIE, C-V. « Les Antillais en France. Histoire et réalités d'une migration ambiguë », in Les originaires d'Outre-mer. Questions d'identité, *Migrants-Formation*, 1993, n° 94, septembre : 5-14.*

MARIE, C-V. *Recensement de la population de 1990. Les populations des Dom-Tom, nées et originaires, résidant en France métropolitaine*, 1993, Paris, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques/ministère des Départements et Territoires d'outre-mer.*

MARIE, C-V. *Recensement Général de la population de 1982. Les populations des Dom-Tom en France métropolitaine*, 1985, Paris, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, décembre (en collaboration avec Françoise GUILLOT et Solange HEMERY).*

MARSHALL D. « The history of the caribbean migration, the case of the West Indies », *Caribbean Review*, 1982, Vol. XI, n°1

MELIN, H. *Le rôle de l'identité culturelle dans le processus d'insertion sociale : le cas des Antillais en France métropolitaine*, Mémoire de DEA, Université de Lille III, document multcopié, 1996.

MILIA M. « Histoire d'une politique d'émigration organisée pour les départements d'outre-mer 1952-1963 », *Pouvoirs locaux dans la Caraïbe*, 1998, n° spécial Université de Juillet, pp.147-161.

MILIA MARIE-LUCE M. « La grande migration des Antillais en France ou les années BUMIDOM », in Calmont A. - Audebert C. Dynamiques migratoires de la Caraïbe, *Terres d'Amérique*, 2007, n°6, pp. 93-103

PASTEL P. "L'association, structure de sociabilité et facteur de négociation de l'intégration de la communauté antillaise en France", *Métissages*, 1993, n°1, Saint Denis, Université de Paris 8, pp. 34-54

PERON Yves. « La population des Départements Français d'Outre-Mer ». *Population*, Janvier - Février, 1966, vol. 21, no. 1, pp. 99-132.

RALLU J. L. « La Population des Départements d'Outre-Mer. Evolution Récente, migrations et activité ». *Population*, Mai - Juin, 1997, vol. 52, no. 3, pp. 699-727.

RAVEAU F. – GALAP J. « Adaptations Antillaises », *Cahiers d'anthropologie*, 1976, n°4, pp. 9-21

Renoir, C. « L'insertion dans l'impasse » (interview), *Alizés*, 1994, n° 2, janvier-mars : 5).*

SCHMIDT N. « Les migrations de main-d'œuvre dans la politique coloniale française aux Caraïbes pendant la seconde moitié du XIXe Siècle ». *Le Mouvement Social*, Avril - Juin, 1990, n° 151, pp. 11-37.

TAOBA-LEONETTI I. « Les immigrants des DOM », *Hommes et Migrations*, 1972, n° 829

VIE J. E. « Conditions de vie et droit des ressortissants des DOM », *Hommes et Migrations*, 1972, n°842, pp. 24-26

WUHL L. "Migration et reconfiguration de la vie associative antillaise en métropole", in Calmont A. - Audebert C. Dynamiques migratoires de la Caraïbe, *Terres d'Amérique*, 2007, n°6, pp. 273-286

TRAVAUX UNIVERSITAIRES

ARMET A. *Les problèmes de l'émigration antillaise*, Paris, EHESS, mémoire d'étude, 1967

MILIA MARIE-LUCE M. *De l'Outre-mer au continent : étude comparée de l'émigration puertoricaine et antillo-guyanaise de l'après Guerre aux années 1960*, Thèse de doctorat d'histoire, G. Noiriel (dir), EHESS, 2002 *

RAPPORTS

AGEC *L'émigration travailleuse en France*, rapport du XVIIIème congrès national, Paris, l'Harmattan, 1978

CONDON S. A. *L'accès au logement : filières et blocages. Le cas des Antillais en France et en Grande Bretagne*, rapport au Plan construction et architecture, Ministère de l'équipement, collection Recherches du PCA, Paris, 1995, n°55

LUCAS M. *Rapport sur l'insertion des ressortissants des DOM en métropole*, Paris, SEDETOM, 1983

COLLECTIF CHRETIEN, *La traite silencieuse : les émigrés des DOM*, IDOC 1975.

FILMOGRAPHIE

DOCUMENTAIRES SUR L'EMIGRATION ANTILLAISE

KANOR F. *Janbé dl'o*, Paris, France 5, 2008

LEONARD-MAESTRATI A. *L'avenir est ailleurs*, Paris, Doriane Films et Cinéma Public Films, 2006

SERVANT J. *Nation place des Antilles*, Paris, Antilles-Télévision, In Extrémis Productions, Paris, 2007, 47 mn

TYRODE SAINT LOUIS F. – BATTEAULT R. *Voyage retour*, Paris, RFO, France 3, Paris Ile de France et Centre, PRODOM, Beau comme une Image, 2007

DOCUMENTAIRES SUR LES INDIENS

BENOIST J., *Offrande aux dieux exiles*, (film documentaire, 16 mm), 1961 Martinique, 20 mn

CESAR G., THORABULLY K., BAUER B., « Kala Pani, la malédiction des eaux noires », film documentaire de 52 minutes, 2004.

CESAR G., THORABULLY K., BAUER B., « Kalimaï Mariamam, la traversée des 7 mers », film documentaire de 52 minutes, 2004.

RAYAPIN, E., COCO-VILOIN, T. GAREL, P., *La Route de Mandja*, DVD-R, ICV Guadeloupe [éd.] -- [2004?]

BAUER B- CESAR G. *Les Indiens de la Guadeloupe et de la Martinique*, documentaire, La Lanterne, 2004.

DOCUMENTAIRES SUR L'IMMIGRATION CHINOISE

SERVANT J – YANG TSING J. – THEBIA M. G. *L'immigration chinoise en Guyane et en Martinique*, réalisation J. Servant, production B. Bauer, Paris, Les Productions de La Lanterne, RFO, deux 52 mn